This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR,

A NOGENT-LE-ROTROU.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ANNÉE 1881

A PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD
HENRI LOONES, SUCCESSEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, N° 6

1881

T. XVIII.
206

2714

DÉCRET

RECONNAISSANT

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République,
Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
Le Conseil d'État entendu,
Décrète :

ARTICLE PREMIER.

La *Société de l'Histoire de France*, établie à Paris, est reconnue comme ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Son règlement est approuvé tel qu'il est et demeure ci-annexé. Il ne pourra y être apporté de modification qu'en vertu d'une nouvelle autorisation donnée dans la même forme.

ART. II.

Le Ministre de l'Instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait à l'Élysée-National, le 31 juillet 1851.

Signé : L. N. BONAPARTE.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
Signé : DE CROUSEILHES.

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

TITRE PREMIER.

But de la Société.

Art. 1er. Une société littéraire est instituée sous le nom de Société de l'Histoire de France.

Art. 2. Elle se propose de publier :

1° Les documents originaux relatifs à l'histoire de France, pour les temps antérieurs aux États généraux de 1789;

2° Des traductions de ces mêmes documents, lorsque le Conseil le jugera utile;

3° Un compte-rendu annuel de ses travaux et de sa situation;

4° Un annuaire.

Art. 3. Toutes les publications de la Société sont délivrées gratis à ses membres.

Art. 4. Elle entretient des relations avec les savants qui se livrent à des travaux analogues aux siens; elle nomme des associés-correspondants parmi les étrangers.

TITRE II.

Organisation de la Société.

Art. 5. Le nombre des membres de la Société est illimité. On en fait partie après avoir été admis par le Conseil, sur la présentation faite par un des sociétaires.

Art. 6. Chaque sociétaire paie une cotisation annuelle de trente francs.

Art. 7. Les sociétaires sont convoqués au moins une fois l'an, au mois de mai, pour entendre un rapport sur les travaux de la Société et sur l'emploi de ses fonds, ainsi que pour le renouvellement des membres du Conseil.

TITRE III.

Organisation du Conseil.

Art. 8. Le Conseil se compose de quarante membres, parmi lesquels sont choisis :

Un président,
Un président honoraire,
Deux vice-présidents,
Un secrétaire,
Un secrétaire adjoint,
Un archiviste,
Un trésorier.

Art. 9. Les membres du Conseil, à l'exception du président honoraire, sont renouvelés par quart, à tour de rôle, chaque année. Le sort désignera, les premières années, ceux qui devront sortir; les membres sortants peuvent être réélus. Le secrétaire continuera ses fonctions pendant quatre ans.

Art. 10. L'élection des membres du Conseil a lieu à la majorité absolue des suffrages des membres présents.

Art. 11. Le Conseil nomme, chaque année, un comité des fonds, composé de quatre de ses membres.

Il nomme aussi des commissions spéciales.

Les nominations sont faites au scrutin. La présidence appartient à celui qui réunit le plus de suffrages.

Art. 12. L'assemblée générale nomme, chaque année, deux censeurs chargés de vérifier les comptes et de lui en faire un rapport.

Art. 13. Le Conseil est chargé de la direction des travaux qui entrent dans le plan de la Société, ainsi que de l'administration des fonds.

Les décisions du Conseil pour l'emploi des fonds ne pourront être prises qu'en présence de onze membres au moins, et à la majorité des suffrages.

Art. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un commissaire responsable chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Art. 15. Le Conseil règle les rétributions à accorder à chaque éditeur.

Le commissaire responsable aura droit à cinq exemplaires de l'ouvrage à la publication duquel il aura concouru.

Art. 16. Tous les volumes porteront l'empreinte du sceau de la Société. Après la distribution gratuite faite aux membres de la Société (art. 3), les exemplaires restants seront mis dans le commerce, aux prix fixés par le Conseil.

Art. 17. Le Conseil se réunit en séance ordinaire au moins une fois par mois.

Tous les sociétaires sont admis à ses séances.

Art. 18. Nulle dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil.

Art. 19. Les délibérations du Conseil portant autorisation d'une dépense sont immédiatement transmises au Comité des fonds par un extrait signé du secrétaire de la Société.

Art. 20. Le comité des fonds tient un registre dans lequel sont énoncées au fur et à mesure les dépenses ainsi autorisées, avec indication de l'époque à laquelle leur paiement est présumé devoir s'effectuer.

Le comité des fonds tient un registre dans lequel sont inscrits tous ses arrêtés portant mandat de paiement.

Art. 21. Le Conseil se fera rendre compte, tous les trois mois au moins, de l'état des impressions, ainsi que des autres travaux de la Société.

Art. 22. Le comité des fonds devra se faire remettre, dans le cours du mois qui précédera la séance où il doit faire son rapport, tous les renseignements qui lui seront nécessaires.

Art. 23. Les dépenses seront acquittées par le trésorier sur un mandat du président du comité des fonds, accompagné des pièces de dépense dûment visées par lui; ces mandats rappellent les délibérations du Conseil par lesquelles les dépenses ont été autorisées.

Le trésorier n'acquitte aucune dépense si elle n'a été préalablement autorisée par le Conseil, et ordonnancée par le comité des fonds.

Art. 24. Le comité des fonds et le trésorier s'assemblent une fois par mois.

Art. 25. Tous les six mois, en septembre et en mars, le comité des fonds fait, d'office, connaître la situation réelle de la caisse, en indiquant les sommes qui s'y trouvent et celles dont elle est grevée.

Le même comité présentera au Conseil, dans les premiers mois de l'année, l'inventaire des exemplaires des ouvrages imprimés existant dans le fonds de la Société.

Art. 26. A la fin de l'année, le trésorier présente son compte au comité des fonds, qui, après l'avoir vérifié, le soumet à l'assemblée générale pour être arrêté et approuvé par elle.

La délibération de l'assemblée générale sert de décharge au trésorier.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

MARS 1881.

MM. les Membres de la Société sont priés de vouloir bien faire connaître leur changement d'adresse à l'agent de la Société, M. Fr. Martin, rue des Francs-Bourgeois, n° 60, aux Archives nationales.

MM.

ABRIC-ENCONTRE, [1428], pasteur de l'Église réformée de Paris, rue de Passy, n° 56, à Passy-Paris.

AGUILLON (Gabriel), [1489], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Saint-Roch prolongée, n° 8.

AGUILLON (Louis), [1490], rue Saint-Roch prolongée, n° 8.

AIX (*Bibliothèque de la ville d'*), [687], représentée par M. Mouan; correspondant, M. Techener, rue de l'Arbre-Sec, n° 52.

ALLAIRE (E.), [1366], rue du Bac, n° 103.

ALLARD (Paul), [1341], avocat, rue du Rempart, n° 4, à Rouen; correspondant, M. Le Tellier-Delafosse, place Pereire, n° 5.

AMPHERNET (vicomte D'), [1844], ✻, à Versailles (Seine-et-Oise).

ANDRÉ (Alfred), [1170], ✻, régent de la Banque de France, rue de la Boëtie, n° 49.

ANISSON-DUPERRON, [1845], député, boulevard Haussmann, n° 149.

ANSART (Edmond), [1292], membre du Conseil général du Pas-de-Calais, rue du Cherche-Midi, n° 44.

ARBAUMONT (Jules D'), [1154], aux Argentières, près Dijon; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

ARCHIVES NATIONALES (*Bibliothèque des*), [1147], représentée par M. Alfred Maury, C. ✻, directeur général des Archives, membre de l'Institut; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

ABBOD, [1931], avocat, à Valence (Drôme); correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

ARMINGAUD, [1550], professeur au collège Rollin, rue Cassette, n° 7.

ARNAL (Albert), [1500], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue du Cirque, n° 5 *bis*.

ARSENAL (*Bibliothèque de l'*), [1650], à Paris, rue Sully, n° 1, représentée par M. Éd. Thierry, O. ✻, conservateur-administrateur; correspondant, M. Chossonnery, libraire, quai des Augustins, n° 47.

Arth (Louis), [519], avocat, à Nancy, rue de Rigny, n° 7; correspondant, M. Fontaine (Auguste), libraire, passage des Panoramas, n° 35.

Aubert (l'abbé), [1642], curé de Remaucourt, par Chaumont-Porcien (Ardennes); correspondant, M. Palmé, libraire, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 25.

Aubilly (baron Georges d'), [1427], rue Caumartin, n° 60.

Aubry-Vitet (Eugène), [1485], archiviste-paléographe, rue Barbet-de-Jouy, n° 9.

Aucoc (Léon), [1030], C. ✻, membre de l'Institut, ancien président de section au Conseil d'État, rue Sainte-Anne, n° 51.

Audiat (Louis), [1729], professeur de rhétorique au collège de Saintes (Charente-Inférieure); correspondant, M. H. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 15.

Audiffret-Pasquier (duc d'), [3], sénateur, membre de l'Académie française, avenue Marceau, n° 58.

Auger, [1480], vice-président du tribunal civil, à Bourg (Ain); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Aumale (duc d'), [961], G. C. ✻, membre de l'Académie française, général de division, au château de Chantilly (Oise).

Avenel (vicomte G. d'), [1929], avenue Marceau, n° 45.

Avignon (*Musée et Bibliothèque d'*), [645]; correspondant, M. Barnel, libraire, rue Le Peletier, n° 23.

Avocats (*Bibliothèque de l'ordre des*), à Paris, [720], représentée par M. Templier, au Palais-de-Justice.

Babinet, [1827], C. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue Notre-Dame-de-Lorette, passage Laferrière, n° 4.

Baguenault de Puchesse, [1735], docteur ès-lettres, secrétaire de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).

Baillon (comte de), [857], quai d'Orsay, n° 45.

Balsan (Auguste), [1806], ancien député, rue de la Baume, n° 8.

Balsan (Charles), [1807], rue de la Baume, n° 8.

Bandini-Giustiniani (marquis de), [1235], à Rome; correspondant, M. A. Manin, rue d'Hauteville, n° 55.

Bapst (André-Étienne), [1870], sous-lieutenant d'artillerie, élève à l'École d'application de Fontainebleau (Seine-et-Marne); correspondant, M. Germain Bapst, avenue de l'Opéra, n° 43.

Bapst (Germain-Constant), [1869], avenue de l'Opéra, n° 43.

Barante (baron Prosper de), [1482], ✻, sénateur, boulevard Haussmann, n° 182.

Barberey (Maurice de), [751], avenue Bosquet, n° 11.

Barbié du Bocage, [893], ✻, boulevard Malesherbes, n° 10.

Barthélemy (Anatole de), [1384], ✻, secrétaire du Comité des travaux historiques et de la Commission de géographie historique de l'ancienne France, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 9.

Barthélemy (comte Édouard de), [848], ✻, membre du Comité des travaux historiques, conseiller général du département de la Marne, rue Las-Cases, n° 22.

Barthès (Pierre) et C°, [526], libraires, à Londres; à Paris, chez M. Contet, rue du Pré-aux-Clercs, n° 7.

Bartholoni (Fernand), [1013], ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, rue de la Rochefoucauld, n° 12.

Baschet (Armand), [1357], ✻, avenue des Champs-Élysées, n° 71.

Bassot [1339], avocat, rue Baudin, n° 25.

Bataille (Édouard-Odon), [1702], ✻, chef d'escadron d'état-major attaché à l'état-major de la 2e division militaire, rue d'Amiens, n° 46, à Rouen.

Batbie, [1092], ✻, ancien ministre, sénateur, professeur à la Faculté de droit de Paris, rue de Bellechasse, n° 29.

Baud (Léopold), [1934], officier au 13e régiment de dragons, à Compiègne (Oise).

Baulny (de), [1332], ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, rue Boissy-d'Anglas, n° 30.

Bayard (Eugène), [849], ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, rue Coq-Héron, n° 9.

Bayonne (*Bibliothèque de la ville de*), [1407]; correspondant, M. Didron, libraire, boulevard d'Enfer prolongé.

Beaucourt (G. du Fresne, marquis de), [921], au château de Morainville, par Blangy (Calvados); à Paris, rue de Sèvres, n° 85.

Beaune (Henri), [992], ✻, ancien procureur général, à Lyon (Rhône), cours du Midi, n° 21; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Beaure d'Angeris, [1828], avocat, à Limoges (Haute-Vienne), rue du Saint-Esprit, n° 13; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 15.

Beautemps-Beaupré, [749], vice-président au tribunal de première instance de la Seine, rue de Vaugirard, n° 22; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Beauvillé (Victor de), [1011], à Montdidier (Somme); correspondant, M. de Beauvillé, rue Cambacérès, n° 4.

Bégouen (comte), [1597], ✻, ancien trésorier-payeur général, place des Blancs, n° 15, à Toulouse; correspondant, M. Aubert, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 9.

Béhic (Armand), [1240], G. C. ✻, ancien ministre, rue de Poitiers, n° 12.

Bellaguet, [316], O. ✻, chef de division honoraire au ministère de l'Instruction publique, rue Bonaparte, n° 68.

Bellanger (Charles), [861], rue de la Victoire, n° 58.

Bénard (Gustave), [1386], boulevard Haussmann, n° 102.

Benda, [1748], négociant, rue des Archives, n° 17.

Berge, [1085], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 240.

Berger (Élie), [1645], archiviste-paléographe, rue de l'Odéon, n° 22.

Bernard (l'abbé), [1897], rue Gay-Lussac, n° 5.

Bernard (Lucien), [1320], à Guéret (Creuse); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 9.

Bernon (J.-A. de), [1799], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue des Saints-Pères, n° 3.

Besançon (*Bibliothèque de la ville de*), [1371]; correspondant, M. Allouard, libraire, rue Séguier, n° 3.

Bex (Léopold), [1720], rue de Monsieur, n° 13.

Bianchi (Marius), [1171], rue Jean-Goujon, n° 6.

Bibliothèques des châteaux de Compiègne, Fontainebleau, Pau et Versailles, [595 à 598].

Bidoire, [1499], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Boissy-d'Anglas, n° 11 *bis*.

Bienaymé, [1674], ✻, chef de bureau au ministère des Finances, rue des Saints-Pères, n° 13.

Bienvenu, [1501], député, rue de la Bienfaisance, n° 10; correspondant, M. Thorin, libraire, rue Médicis, n° 7.

Biollay (Paul), [1338], ✻, conseiller référendaire à la Cour des comptes, boulevard Malesherbes, n° 74.

Blacas (comte de), [1120], rue de Varenne, n° 52 *bis*.

Blanchard, [1113], notaire à Condé-sur-Noireau (Calvados); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Blanche (Alfred), [936], C. ✻, ancien conseiller d'État, avocat à la Cour d'appel de Paris, boulevard Malesherbes, n° 75.

Blanche (Émile), [1044], O. ✻, docteur en médecine, rue Berton, n° 1, à Passy-Paris.

Blétry, [1719], ancien auditeur au Conseil d'État, boulevard Haussmann, n° 105.

Bligny, [1744], notaire, à Rouen (Seine-Inférieure), rue Ganterie, n° 58.

Blosseville (marquis de), [213], ✻, ancien député, à Amfreville-la-Campagne (Eure).

Boislisle (Arthur de), [1651], ✻, sous-chef au ministère des Finances, membre du Comité des travaux historiques, rue de l'Université, n° 18.

Bonand (Henri de), [1794], au château de Montaret, près Souvigny (Allier); correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Bondy (comte de Taillepied de), [462], C. ✻, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, au château de Chassey, par Doulon (Loire-Inférieure).

Boniteau (Albert), [1560], rue de la Banque, n° 17.

Bordier (Henri), [381], bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Rivoli, n° 182.

Boucher de Molandon, [1733], membre de la Société archéologique de l'Orléanais, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Orléans (Loiret).

Boucheret, [977], avoué, à Neufchâtel (Seine-Inférieure); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Bouillé (comte Louis de), [1404], rue de Courcelles, n° 54.

Boulatignier, [904], C. ✻, ancien président de section au Conseil d'État, rue de Clichy, n° 48.

Boulay de la Meurthe (comte Alfred), [1656], rue de l'Université, n° 23.

Boulenger (Romain), [1940], rue Cambacérès, n° 26.

Bourge (Gaston de), [1609], passage de la Visitation, n° 11 *bis*.

Bourges (*Bibliothèque de la Cour d'appel de*), [1483]; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Bourguignon, [706], à Courbevoie (Seine), rue Saint-Denis, n° 79.

Bourmont (comte Amédée de), [1920], boulevard Saint-Michel, n° 89.

Bournet de Verron (Paul), [1538], notaire, rue Saint-Honoré, n° 83.

Bouteiller (de), [1872], ✻, ancien député de la Moselle, rue du Regard, n° 3.

Bouyer (Adolphe), [1430], archiviste-paléographe, rue des Martyrs, n° 59.

Boyer (François), [1923], membre de l'Académie de Clermont, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), rue de l'Hôtel-Dieu, n° 26.

Braun, [1372], ✻, conseiller d'État, rue du Ranelagh, n° 98, à Passy-Paris.

Brissaud, [1322], ✻, professeur d'histoire au lycée Charlemagne, rue Mazarine, n° 9.

Broglie (duc de), [1614], ✻, sénateur, membre de l'Académie française, rue de Solferino, n° 10.

Broin (Amédée de), [1259], à Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Brolemann (Georges), [1187], boulevard Haussmann, n° 166.

Brotonne (P. de), [1796], ancien élève de l'École polytechnique, attaché au ministère des Finances, rue Cambon, n° 24.

Buffet (Aimé), [1115], ✻, inspecteur général des ponts et chaussées, quai Henri IV, n° 38.

Bure (Charles-Philippe-Albert de), [668], à Moulins (Allier); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Burin des Roziers, [1105], ✻, conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue Courty, n° 1.

Bussierre (baron Edmond de), [607], G. O. ✻, ancien ambassadeur, rue de Lille, n° 84.

Caen (*Bibliothèque de la ville de*), [1015], représentée par M. le Maire de Caen; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Caillebotte (l'abbé), [1162], rue d'Allemagne, n° 8.

Callard d'Azu, [1307], avocat à Beaune (Côte-d'Or); correspondant, M. Maurice Godefroy, avocat au Conseil d'État, rue de Sèze, n° 4.

Camus (Fernand), [1756], rue de Maubeuge, n° 20.

Caron (Charles), [1517], docteur en médecine, à Caen (Calvados), rue des Capucins, n° 51.

Carré (Gustave), [1822], professeur agrégé d'histoire au lycée de Troyes (Aube); correspondant, M. Gérardin, rue de Vaugirard, n° 21.

CARTWRIGHT (William), [951], à Londres; correspondant, M. Michelant, à la Bibliothèque nationale, rue Richelieu.

CASENAVE, [666], O. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue de Bellechasse, n° 11.

CASSATION (*Bibliothèque de la* COUR DE), [1721], représentée par M. Gabriel Richou, conservateur, quai de l'Horloge.

CAZENOVE (Raoul DE), [1438], à Lyon (Rhône), rue Sala, n° 8; correspondant, M. de Seynes, rue de Varenne, n° 63.

CHABAUD LA TOUR (Arthur DE), [1559], rue de la Boëtie, n° 41, et au château de Chauvenay, par Sancerre (Cher).

CHABAUD LA TOUR (baron DE), [1624], G. O. ✻, général du génie, rue de la Boëtie, n° 41.

CHABRILLAN (Paul GUIGUES DE MORETON, comte DE), [356], avenue Montaigne, n° 30.

CHABRILLAN (Hippolyte-Camille-Fortuné GUIGUES, comte DE MORETON DE), [1311], rue Christophe-Colomb, n° 8.

CHAMBELLAN (Alphonse), [1381], ✻, professeur à la Faculté de droit de Paris, rue Soufflot, n° 2 *bis*.

CHAMBORD (comte DE), [1385], représenté par M. le comte de Blacas, rue de Varenne, n° 52 *bis*.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS (*Bibliothèque de la*), [1660], représentée par M. Laurent, ✻, bibliothécaire; correspondant, M. Thorin, libraire, rue de Médicis, n° 7.

CHAMBRUN DE ROSEMONT (DE), [1886], associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Nice, place du Vœu, n° 2, et à la Girardière, près Belleville-sur-Saône (Rhône).

CHAMPAGNY (comte Franz DE), [691], ✻, membre de l'Académie française, boulevard Saint-Germain, n° 232.

CHAMPION (Honoré), [1741], libraire, quai Malaquais, n° 15.

CHANTÉRAC (marquis DE), [908], rue de Bellechasse, n° 17.

CHANTÉRAC (comte Victor DE), [1732], rue Chomel, n° 12.

CHARAVAY (Étienne), [1705], archiviste-paléographe, directeur de la *Revue des Documents historiques*, rue de Seine, n° 51.

CHARDIN (Paul), [1542], rue des Pyramides, n° 2.

CHARENTENAY (René DE), [1258], à Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

CHARPIN-FEUGEROLLES (comte DE), [919], ✻, ancien député, au château de Feugerolles, par Chambon (Loire); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

CHARTRES (*Bibliothèque de la ville de*), [1516].

CHATEAUDUN (*Bibliothèque de la ville de*), [1855]; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

CHATEL, [1768], rue de la Glacière, n° 27.

CHAUFFOUR (Victor), [1917], conseiller d'État, rue de Berry, n° 25.

CHAZELLES (Étienne DE), [1863], ancien préfet, au château de la Canière, par Aigueperse (Puy-de-Dôme); à Paris, rue de Varenne, n° 58.

Chéruel (A.), [786], O. ✻, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, membre du Comité des travaux historiques, rue de Grenelle, n° 122.

Chevallier (Léon), [1226], ✻, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue de Rivoli, n° 216.

Chevallier, [1513], agrégé d'histoire, rue du Cardinal-Lemoine, n° 75.

Chevreul (Henri), [819], ancien magistrat, président de l'Académie de Dijon, à Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Chévrier (Maurice), [1922], ancien magistrat, rue des Beaux-Arts, n° 13.

Choppin (Albert), [1156], O. ✻, ancien directeur au ministère de l'Intérieur, quai Voltaire, n° 3.

Chotard, [1638], ✻, doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Christophle (Albert), [1104], député, ancien ministre, gouverneur du Crédit foncier, place Vendôme, n° 19.

Clamecy (baron de), [1363], ✻, ancien sous-préfet, au château de Semur, par Charost (Cher); correspondant, M. Jolibois, rue Castellane, n° 8.

Clausonnette de Séguin de Cabassoles (Mme la marquise de), [1834], à Nîmes (Gard); correspondant, M. le marquis de Rochambeau, rue de Naples, n° 65.

Claveau, [1200], O. ✻, inspecteur général des établissements de bienfaisance, rue Bonaparte, n° 5.

Clermont (de), [1266], au château des Préçois, près Fontainebleau (Seine-et-Marne); à Paris, rue Barbette, n° 11.

Clermont-Ferrand (*Bibliothèque universitaire de*), [1937], représentée par M. Hays, boulevard Ballainvilliers, n° 16; correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Collard (Alfred), [1215], O. ✻, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, à la Grange-Rouge, par Arquian (Nièvre).

Collard (Auguste), [1814], O. ✻, chef d'escadrons d'artillerie en retraite, au château de Pesselières, par Sancerre (Cher); correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Collège libre du Haut-Rhin (*Bibliothèque du*), [1713], à la Chapelle-sous-Rougemont, territoire de Belfort, représentée par M. l'abbé Hanauer, bibliothécaire; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Colmet d'Aage, [1769], O. ✻, doyen de la Faculté de droit de Paris, boulevard Saint-Germain, n° 126.

Colmet d'Aage (Henri), [1158], ✻, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue de Londres, n° 44.

Combette du Luc (Louis), [1303], à Rabasteins-sur-Tarn (Tarn); correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 15.

Condé (baron de), [1693], O. ✻, membre du Conseil général du département de l'Oise, rue Volney, n° 8, et au château de Montataire (Oise).

Conseil d'État (*Bibliothèque du*), [934], représentée par M. Gustave Vattier, ✻, au Palais-Royal.

Constant (Charles), [1819], avocat à la Cour d'appel de Paris, boulevard Saint-Michel, n° 48.

Cormenin (Roger de la Haye de), [1716], rue de l'Arcade, n° 25.

Cosnac (comte Jules de), [717], ✻, au château du Pin, par Salons-la-Tour (Corrèze); à Paris, rue Vaneau, n° 37.

Cottin, [1291], ✻, ancien conseiller d'État, rue de la Baume, n° 15.

Cottu (Henri), [1801], rue de l'Odéon, n° 11.

Cougny (Edmond), [1877], inspecteur de l'Académie de Paris, rue de Fleurus, n° 48.

Courcel (Valentin Chodron de), [1068], boulevard Saint-Germain, n° 132.

Courson (baron Amédée de), [1841], ancien sous-préfet, au château des Planches-sur-Amblie, par Creuilly (Calvados).

Courtat, [1717], O. ✻, ancien sous-directeur au ministère des Affaires étrangères, rue du Regard, n° 5.

Courtillier, [1628], au château de Précigné (Sarthe).

Cresson, [1299], ✻, avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien préfet de police, rue Cambon, n° 41.

Croissandeau (Jules), [1909], négociant, rue de la Tour-Neuve, n° 20, à Orléans (Loiret); correspondant, M. Broussois, libraire, rue Dupuytren, n° 4.

Croze (Charles de), [793], rue du Cherche-Midi, n° 15.

Daguin (Christian), [1849], rue de l'Université, n° 29.

Daguin (Fernand), [1726], docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue de l'Université, n° 29.

Daiguson, [1375], juge au tribunal civil de Châteauroux (Indre).

Dampierre (vicomte de), [1762], rue Chomel, n° 12.

Danglard (l'abbé), [1644], docteur ès-lettres, rue de Fleurus, n° 37.

Daras, [1314], O. ✻, officier de marine, à Angoulême (Charente).

Dard (baron), [653], O. ✻, ancien chef de division adjoint au ministère de l'Instruction publique, à Aire (Pas-de-Calais); correspondant, M. René Dard, rue Auber, n° 5.

Dareste (Rodolphe), [1098], ✻, membre de l'Institut, conseiller à la Cour de cassation, quai Malaquais, n° 9.

Dareste de la Chavanne, [1936], O. ✻, ancien recteur, correspondant de l'Institut, rue de Lille, n° 82.

Davanne, [1901], attaché à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, rue Neuve-des Petits-Champs, n° 82.

David (Edmond), [985], ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, rue Montalivet, n° 11.

Decq (Émile), [1711], libraire, à Liège (Belgique).

Decrue, [1871], licencié ès-lettres, de l'Académie de Genève, rue Sainte-Anne, n° 11 *bis*.

Defrémery (Ch.), [866], ✻, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue du Bac, n° 42.

Dehodencq (Alfred), [1926], élève de l'École des chartes, boulevard Saint-Michel, n° 47.

Delaborde (comte J.), [1096], ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, rue de Rome, n° 23.

Delaborde (Henri-François), [1912], archiviste aux Archives nationales, au palais de l'Institut, quai Conti, n° 25.

Delage (l'abbé), [1802], professeur d'histoire au petit séminaire de Bordeaux (Gironde); correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Delalain (MM.) frères, [1859], imprimeurs-libraires, rue des Écoles, n° 56.

Delaroque aîné, [879], libraire, quai Voltaire, n° 21.

Delaville Le Roulx (Joseph), [1837], archiviste-paléographe, rue de Lisbonne, n° 10.

Delestre (Oscar), [1730], à Avesnes, par Envermeu (Seine-Inférieure); à Paris, chez M. Ancel, rue de Bellechasse, n° 47.

Delisle (Léopold), [816], O. ✻, membre de l'Institut, administrateur général directeur de la Bibliothèque nationale, président du Comité des travaux historiques, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 8.

Delpit (Jules), [1399], à Bordeaux (Gironde); correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 15.

Démay (Ernest), [1103], ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de Berlin, n° 38.

Demombynes (Gabriel), [1724], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue des Beaux-Arts, n° 10.

Denière, [1035], C. ✻, ancien président de la Chambre de commerce de Paris, boulevard Malesherbes, n° 29.

Denjoy (Henri), [845], ancien membre du Conseil général du Gers, à Tuco, près Auch; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Des Méloizes (Eugène), [638], O. ✻, conservateur des eaux et forêts, à Bourges (Cher); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Desnoyers (Charles), [1633], conservateur des hypothèques, à Provins (Seine-et-Marne).

Desnoyers (Jules), [23], ✻, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, au Jardin des Plantes, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, n° 36.

Desprez fils (Henri), [1277], directeur de la compagnie d'assurances *le Comptoir maritime*, place de la Bourse, n° 6.

Des Roys (vicomte Ernest), [1186], boulevard La Tour-Maubourg, n° 11.

Dieppe (*Bibliothèque de la ville de*), [1054], représentée par M. Morin; correspondant, M. Chossonnery, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 47.

Dijon (*Bibliothèque de la ville de*), [1279], représentée par M. Guignard; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Doazan (Anatole), [1647], au château de Fins, par Saint-Christophe-en-Bazelle (Indre); correspond., M. Rouquette, libraire, passage Choiseul.

Doria (comte Armand), [818]; correspondant, M. Bourselet, libraire, boulevard des Capucines, n° 27.

Drême, [1695], O. ✻, premier président de la Cour d'appel d'Agen, correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Dreyfus (Ferdinand), [1670], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue d'Amsterdam, n° 39.

Dreyss (Ch.), [852], ✻, recteur de l'Académie de Grenoble (Isère).

Dubois, [777], professeur au collège Rollin, rue du Faubourg-Montmartre, n° 57.

Dubois de l'Estang (Gustave), [1066], O. ✻, conseiller maître à la Cour des comptes, rue Saint-Honoré, n° 366.

Duchatel (comte Tanneguy), [1540], O. ✻, ambassadeur à Vienne, ancien député, rue de Varenne, n° 69.

Dufaure (J.), [840], membre de l'Académie française, sénateur, ancien président du Conseil des ministres, boulevard Haussmann, n° 127.

Dufeuille (Eugène), [1722], ancien chef du cabinet du ministre de l'Intérieur, rue d'Anjou, n° 42.

Du Lac (Jules Perrin), [1561], juge suppléant au tribunal de Compiègne (Oise).

Du Long de Rosnay (comte), [1547], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 43.

Dumaine (Charles), [1777], rue d'Antin, n° 3.

Du Mesnil (Armand), [1401], O. ✻, conseiller d'État, rue Saint-Georges, n° 28.

Dumez, [1856], O. ✻, conseiller maître à la Cour des comptes, rue Barbet-de-Jouy, n° 28.

Dumoulin, [636], libraire, quai des Grands-Augustins, n° 13.

Dunoyer de Noirmont (baron), [1858], ✻, rue Royale, n° 6.

Du Parc (comte Charles), [1257], à Dijon (Côte-d'Or), rue Vannerie, n° 35; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Dupont (Edmond), [817], ✻, chef de la section du Secrétariat aux Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

Durand (Auguste), [689]; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Durrieu (Paul), [1873], archiviste-paléographe, membre de l'École française de Rome, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 66.

Duruy (Victor), [1081], G. O. ✻, membre de l'Institut, ancien ministre, rue Médicis, n° 5.

Dutens (Alfred), [1502], rue des Écuries-d'Artois, n° 21.

Duval (Jacques-François), [1282], ✻, conseiller à la Cour d'appel de Rouen, rue d'Herbouville, n° 3; correspondant, M. Le Tellier-Delafosse, place Pereire, n° 5.

Duverdy (Charles), [748], avocat à la Cour d'appel de Paris, place Boïeldieu, n° 1.

Duvergier de Hauranne, [1126], membre de l'Académie française, rue de Tivoli, n° 5.

École des chartes (l'), [1703], représentée par M. le Directeur de l'École, rue des Francs-Bourgeois, n° 58; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

École normale supérieure (l'), [1617], représentée par M. le Directeur de l'École, rue d'Ulm, n° 45; correspondant, M. Thorin, libraire, rue Médicis, n° 7.

Egger, [586], C. ✻, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue Madame, n° 68.

Épernay (*Bibliothèque de la ville d'*), [1474], représentée par M. Delaitre, bibliothécaire.

Estaintot (vicomte Robert d'), [975], à Rouen, rue des Arsins, n° 9; correspondant, M. Bédigie, agent de la Société bibliographique, rue de Grenelle, n° 35.

Esterhazy (comte Marie-Charles-Ferdinand), [1817], rue des Écuries-d'Artois, n° 9.

Eure (*Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'*), [1770], à Évreux, représentée par M. Colombet, son secrétaire perpétuel.

Fabre (Adolphe), [939], ✻, président du tribunal de Saint-Étienne (Loire); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Faillières, [1534], avocat, au Passage-d'Agen (Lot-et-Garonne); correspondant, M. Larose, libraire, rue Soufflot, n° 22.

Favre (Édouard), [1914], docteur ès-lettres, à Genève (Suisse), et à Paris, quai Voltaire, n° 19.

Favre (Léopold), [1930], correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Niort (Deux-Sèvres); correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 15.

Félix, [1760], conseiller à la Cour d'appel de Rouen, rampe Bouvreuil, n° 82.

Féret (l'abbé), [1874], curé de Saint-Maurice-Charenton (Seine).

Ferlet de Bourbonne (Paul), [1572], ancien sous-préfet, à Bar-sur-Seine (Aube).

Feuillet de Conches, [466], C. ✻, ancien directeur au ministère des Affaires étrangères, rue Neuve-des-Mathurins, n° 73.

Filleul, [1697], à Chennevières, par Châtillon-sur-Loing (Loiret); à Paris, rue d'Amsterdam, n° 37.

Firino (Roger), [1785], rue de Courcelles, n° 71.

Flach (Jacques), [1919], professeur suppléant au Collège de France, professeur à l'École d'architecture et à l'École des sciences politiques, rue d'Enghien, n° 27.

Flavigny (Mme la vicomtesse de), [1449], rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 42.

Floquet (A.), [622], ✻, avocat, archiviste-paléographe, correspondant de l'Institut, au château de Formentin, par Bonnebosq (Calvados).

Fontenilles (marquis de), [1436], rue Saint-Dominique, n° 21.

Forneron (Henri), [1861], rue de la Boëtie, n° 102.

Fouché (Lucien), [224], à Évreux (Eure); correspondant, M. Gaulon, libraire, rue Serpente, n° 37.

Fouché-Lepeltier, [1228], ✻, ancien député, à Honfleur (Calvados), Côte-de-Grâce.

Fourchy (Henri), [1394], ancien avocat général, boulevard Saint-Germain, n° 266.

Fournier, [858], villa Brancas, à Sèvres (Seine-et-Oise).

Fournier (Alban), [1750], docteur en médecine, à Rambervillers (Vosges); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Fournier (Félix), [1816], membre de la Commission centrale de géographie, rue de l'Université, n° 119.

Fraissinet (Louis), [1905], à Marseille (Bouches-du-Rhône); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Franck (Georges), [1772], agrégé d'histoire, rue de Tournon, n° 12.

Frappier (Paul), [1682], à Niort (Deux-Sèvres); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Fremaux, [1668], avocat, à Béthune (Pas-de-Calais).

Frémy, [722], G. O. ✻, ancien gouverneur du Crédit foncier de France, rue de Provence, n° 124.

Fresne (comte Marcellin de), [388], rue de Bellechasse, n° 15.

Fréteau de Pény (baron Héracle-René-Jean-Baptiste-Emmanuel), [709], ✻, conseiller référendaire honoraire à la Cour des comptes, au château de Vaux-le-Pénil (Seine-et-Marne); correspondant, M. Saint-Jorre, libraire, rue de Richelieu, n° 91.

Friès (Charles-Albert), [1648], à Fontainebleau, rue de France, n° 109.

Fustel de Coulanges, [1776], ✻, membre de l'Institut, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Paris, directeur de l'École normale supérieure, membre du Comité des travaux historiques, rue d'Ulm, n° 45.

Gadoin, [1422], ✻, président du tribunal civil de Cosne (Nièvre); correspondant, M. Masson, rue de Bourgogne, n° 63.

Gaffarel (Paul), [1475], professeur agrégé d'histoire à la Faculté des lettres de Dijon; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Galard (marquis de), [1824], au château de Blesle (Haute-Loire); correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 15.

Galopin (Auguste), [1095], ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, aux Ravaux, près Buxy (Saône-et-Loire); correspondant, M. Maurice Godefroy, avocat au Conseil d'État, rue de Sèze, n° 1.

Gardissal (Félix), [1810], avocat, rue Rossini, n° 15.

Garnier (Édouard), [1723], sous-chef de section aux Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

GARTEMPE (baron DE), [1738], quai d'Orsay, n° 45.

GASPAILLART (Émile), [1245], commis principal au ministère des Finances, rue de Clichy, n° 59.

GAULTRY (Paul), [1605], notaire, à Fontainebleau (Seine-et-Marne); correspondant, M. de Laurencel, avenue d'Antin, n° 12.

GAUTIER (Léon), [1798], ✻, professeur à l'École des chartes, archiviste aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques, rue Vavin, n° 8.

GENÈVE (*Bibliothèque publique de la ville de*), [1821], représentée par M. Gas, conservateur; correspondant, M. Fischbacher, libraire, rue de Seine, n° 33.

GÉRARDIN (Alfred), [902], ✻, inspecteur général de l'Instruction publique, rue de Vaugirard, n° 21.

GERBIDON (Émile-Victor), [810], chef de bureau au ministère de la Marine, rue Royale.

GILLY, [1833], sous-directeur de la compagnie d'assurances sur la vie *la Nationale*, rue du Quatre-Septembre, n° 18.

GIRAUD (Paul-Émile), [569], ✻, à Romans (Drôme).

GLANDAZ (Albert), [1324], avocat à la Cour d'appel de Paris, boulevard Haussmann, n° 77.

GOMEL (Charles), [1025], maître des requêtes au Conseil d'État, rue de la Ville-l'Évêque, n° 1.

GONSE (Raphaël), [1310], ✻, chef de division au ministère de la Justice, à Versailles, rue de la Pompe, n° 2.

GOUGET (Eugène), [1518], artiste dramatique, secrétaire de l'Association de secours des Artistes dramatiques, rue de Lancry, n° 17.

GOUJON (Paul), [1743], avocat, rue de Paradis-Poissonnière, n° 52.

GOUPIL DE PRÉFELN (Anatole), [923], ✻, chef de bureau au ministère des Finances, rue Taitbout, n° 9.

GRANDEAU, [1671], ✻, professeur à la Faculté des sciences de Nancy; correspondant, M. Louis Grandeau, rue du Départ, n° 11.

GRANDIDIER (Ernest), [1094], ✻, boulevard Haussmann, n° 135.

GRANGIER DE LA MARINIÈRE (L.), [798], ancien préfet, rue d'Amsterdam, n° 46.

GRENOBLE (*Bibliothèque de la ville de*), [948], représentée par M. Gariel; correspondant, M. Chossonnery, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 47.

GROUALLE, [1232], O. ✻, ancien président de section au Conseil d'État, rue Matignon, n° 24.

GROUCHY (vicomte DE), [1825], ✻, secrétaire d'ambassade, rue de Sèze, n° 10.

GUADET, [228], ✻, ancien chef de l'enseignement à l'Institution nationale des Jeunes-Aveugles, rue Notre-Dame-des-Champs, n° 83 *bis*; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

GUÉRARD (Mme veuve François), [967], à Amiens (Somme), rue Saint-Denis,

n° 26; correspondant, Mme la vicomtesse de Saint-Martin, avenue de Villars, n° 5.

Guessard (François), [349], ✻, membre de l'Institut, Grande-Rue, n° 87, à Paris-Passy.

Guillard (Eusice), [1838], à Lazenay, près Lury-sur-Arnon (Cher); correspondant, M. Baillieu, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 43.

Guillaume (Eugène), [1087], ✻, chef de bureau au ministère de l'Intérieur, quai Bourbon, n° 19.

Guizot (Guillaume), [1746], ✻, professeur au Collège de France, ancien chef de division au ministère de l'Instruction publique et des Cultes, rue de Monceau, n° 42.

Habert (Gustave), [1773], rue de Berlin, n° 9.

Halphen (Eugène), [900], avenue Nationale, n° 111, à Paris-Passy.

Hambourg (*Bibliothèque de la ville de*), [873], représentée par M. Petersen; correspondant, M. Contet, rue du Pré-aux-Clercs, n° 7.

Hanquez (Rodolphe), [990], ancien procureur de la République, à Noyon (Oise).

Hauréau, [1868], C. ✻, membre de l'Institut, directeur de l'Imprimerie nationale, rue Vieille-du-Temple, n° 87.

Hautpoul (comte d'), [925], place du Palais-Bourbon, n° 7.

Havre (*Bibliothèque de la ville du*), [1193], représentée par M. Morlent; correspondant, M. Chossonnery, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 49.

Hébert, [1281], C. ✻, ancien garde des sceaux, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 46.

Hellot (Alexandre), [1362], O. ✻, ancien officier d'artillerie, boulevard Malesherbes, n° 62.

Hellot (Jules), [1395], rue Royale, n° 13.

Hendlé (Henri), [1728], négociant, rue de Châteaudun, n° 17.

Hennecart (Jules), [1895], ✻, rue de Varenne, n° 17.

Hennecourt (d'), [1842], ✻, ancien officier, à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle); correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Hennet de Bernoville, [1369], ✻, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue des Missions, n° 25.

Hérault (Alfred), [1479], à Châtellerault (Vienne).

Héricourt (comte Ch. d'), [1888], ✻, au château de Carrieul, par Souchez (Pas-de-Calais).

Himly, [1007], ✻, professeur à la Faculté des lettres de Paris, rue d'Assas, n° 90.

Hommet (Théophile-Paul du), [1847], notaire, rue de Belleville, n° 81.

Hordain (Émile d'), [1599], rue Laffite, n° 11.

Hunolstein (baron d'), [1456], rue de Grenelle, n° 81.

Hyver (l'abbé), [1875], chanoine honoraire, professeur de rhétorique au petit séminaire de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).

Ingold (le R. P.), [1928], bibliothécaire de l'Oratoire, rue du Regard, n° 11.

Isaac (Louis), [1903], manufacturier, rue du Puits-Gaillot, n° 1, à Lyon (Rhône); correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Jearn, [1457], à Évreux (Eure).

Jameson, [1167], rue de Provence, n° 38.

Jamet (Alphonse), [1839], rue Saint-Denis, n° 255.

Jarry (Louis), [1892], avocat, membre de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).

Joinville (baron de), [1689], ✻, inspecteur général des établissements pénitentiaires, rue de Clichy, n° 6.

Jouin, [1846], notaire, à Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Joubert (André), [1678], boulevard du Haras, n° 17, à Angers (Maine-et-Loire).

Jourdain, [834], O. ✻, membre de l'Institut, ancien inspecteur général de l'enseignement supérieur, membre du Comité des travaux historiques, rue Cambon, n° 21.

Jourdan, [1860], chef de bureau à la préfecture de la Seine, rue Monsieur-le-Prince, n° 51.

Kerdrel (Audren de), [340], sénateur, au château de Saint-Uhel, près Lorient (Morbihan); à Paris, chez M. de Courcy, rue Richelieu, n° 87.

Kermaingant (Lafleur de), [1753], ✻, avenue des Champs-Élysées, n° 102.

Kersaint (vicomte de), [892], Cours-la-Reine, n° 48.

Kervyn de Lettenhove (baron), [799], ✻, correspondant de l'Institut, membre de la Chambre des députés de Belgique, ancien ministre, à Bruges (Belgique).

Labitte (Adolphe), [1329], libraire de la Bibliothèque nationale, rue de Lille, n° 4.

Laborde (marquis Joseph de), [1360], archiviste aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques, rue Murillo, n° 4.

La Borderie (Arthur de), [1198], ancien député, à Vitré (Ille-et-Vilaine); correspondant, M. Léopold Delisle, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 8.

Laboulaye (Édouard), [445], O. ✻, membre de l'Institut, sénateur, administrateur du Collège de France, place de Cambrai, n° 1.

Labroue (E.), [1939], agrégé d'histoire, professeur au lycée de Bordeaux (Gironde), cours Champion, n° 35, à Bordeaux.

Lacabane (Léon), [64], O. ✻, professeur-directeur honoraire de l'École des chartes, rue d'Uzès, n° 12.

Lacave-Laplagne, [1251], sénateur, rue Saint-Lazare, n° 93.

Lacaze (Louis), [1494], député, rue de Grenelle, n° 107.

La Chaumelle (de), [1330], rue de Lille, n° 21.

Lachenal, [1739], receveur particulier des finances à Brioude (Haute-Loire); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 13.

Lacombe (H. de), [1508], rue Croix-de-Malte, n° 1, à Orléans (Loiret).

Lacroix (Paul), [65], O. ✻, conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal, rue Sully, n° 1.

Lafargue (Ch.), [1409], chef de division à la préfecture de Lot-et-Garonne, à Agen; correspondant, M. P. Dupont, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 41.

La Faulotte (Louis Étignard de), [1681], ancien auditeur au Conseil d'État, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 107.

La Ferrière-Percy (comte de), [1080], ✻, au château de Ronfeugerai, près Athis (Orne); à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 42; correspondant, M. d'Estreilles, rue Lincoln, n° 5.

La Ferronays (Mme la comtesse de), [1358], membre de la Société des Bibliophiles, Cours-la-Reine, n° 34.

La Ferté-Meun (Mme la marquise de), [907], rue du Bac, n° 46.

Laguerre (Léon), [790], docteur en droit, rue de Copenhague, n° 10.

Lahure (Charles), [279], ✻, boulevard Saint-Germain, n° 168.

Lair (Jules), [1283], ✻, archiviste-paléographe, directeur de la compagnie des Entrepôts et magasins généraux, place de l'Ourcq, boulevard de la Villette, n° 204.

Laisné (Henri), [1521], procureur de la République, à Cambrai (Nord).

Lalanne (Ludovic), [822], membre du Comité des travaux historiques, sous-bibliothécaire de l'Institut, rue de Condé, n° 14.

Laloy, [1932], docteur en médecine, rue de la Villette, n° 5.

Landry, [1752], avoué près le tribunal civil de Châteauroux (Indre).

Langle (vicomte de), [742], à Vitré (Ille-et-Vilaine); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Lanier, [1935], professeur d'histoire au lycée de Versailles (Seine-et-Oise), à Paris, rue Sainte-Placide, n° 118 *bis*.

Lanjuinais (comte), [1653], rue Cambon, n° 31.

La Panouse (vicomte Arthus de), [1526], rue Saint-Dominique, n° 33.

Larnac (Julien), [1529], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue du Cirque, n° 8.

La Rochebrochard (Louis de), [1894], à Niort (Deux-Sèvres); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Lassus (baron Marc de), [1195], boulevard Malesherbes, n° 57.

La Trémoïlle (duc de), [1196], avenue Gabriel, n° 4.

Laubespin (comte Léonel de), [1866], rue de l'Université, n° 76.

Laurencel (comte Léon de), [1891], attaché au ministère des Affaires étrangères, avenue d'Antin, n° 12.

Laurent-Pichat (L.), [1356], sénateur, rue de l'Université, n° 39.

Laval (*Bibliothèque de la ville de*), [1852], représentée par M. D. Œhlert, conservateur.

La Villegille (Arthur de), [239], ✻, ancien secrétaire du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, à Dangi, par Reuilly (Indre); à Paris, rue de Lille, n° 5.

Lavisse, [1582], professeur suppléant d'histoire à la Faculté des lettres de Paris, rue Médicis, n° 5.

Lebigre-Beaurepaire, [714], notaire, à Lille (Nord), rue Nationale; correspondant, M. Allouard, libraire, rue Séguier, n° 3.

Leblanc (Paul), [814], à Brioude (Haute-Loire); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Leboutteillier (Georges), [1613], notaire, à Caen (Calvados), place Saint-Sauveur, n° 19.

Lebrument, [637], ancien libraire, à Rouen (Seine-Inférieure); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Leclerc (Gustave), [1867], adjoint au maire d'Issy, Grande-Rue, n° 66, à Issy (Seine).

Leclerc, [1890], ✻, notaire, rue de Paris, n° 49, à Charenton-le-Pont (Seine).

Lecointre (Pierre), [1498], rue Cambacérès, n° 29.

Lecomte (René), [1725], rue de Provence, n° 46.

Ledain (Bélisaire), [1537], à Parthenay (Deux-Sèvres); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Ledru (l'abbé Ambroise), [1918], professeur au petit séminaire de Précigné (Sarthe).

Lefebvre de Viefville (Louis), [1555], rue de Rivoli, n° 240.

Lefèvre-Pontalis (Amédée), [1795], avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien député, rue Neuve-des-Mathurins, n° 3, et à la Fontaine, par Châteaudun (Eure-et-Loir).

Lefort, [1263], ✻, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Condé, n° 5.

Leloup de Sancy, [1373], ✻, ancien auditeur au Conseil d'État, boulevard Haussmann, n° 105.

Lemaire (P.-Aug.), [75], ✻, ancien professeur de rhétorique aux lycées Louis-le-Grand et Bonaparte; correspondant, M. le docteur H. Georges, rue des Écoles, n° 8.

Le Marois (Alphonse), [1594], au château du Lude, par Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche); correspondant, M. L. Delisle, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 8.

Lemercier (comte Anatole), [756], ancien député, rue de l'Université, n° 18.

Lemire (Paul-Noël), [1679], à Pont-de-Poitte (Jura).

Lemonnier (Henri), [1388], archiviste-paléographe, docteur en droit, professeur d'histoire au lycée Saint-Louis et à l'École des Beaux-Arts, boulevard Saint-Germain, n° 15.

Lenormant (Fr.), [1063], professeur d'archéologie à la Bibliothèque nationale, rue de Sèvres, n° 4.

Lepesant, [1606], ancien membre du Conseil général de la Manche, rue Geoffroy-de-Montbray, n° 89, à Coutances (Manche); correspondant, M. Desmoutis, rue Montmartre, n° 56.

Lesseigneur (Édouard), [1850], à Conty (Somme); correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Lesueur (Paul), [1567], ✻, avocat, docteur en droit, boulevard de Magenta, n° 116.

Le Sourd, [1836], docteur en médecine, rue Soufflot, n° 15.

Lespinasse (René de), [1447], archiviste-paléographe, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, rue de Lille, n° 36, et au château de Luanges, par Guérigny (Nièvre).

Le Tellier-Delafosse, [972], O. ✻, secrétaire général honoraire du Crédit foncier de France, place Pereire, n° 5.

Levasseur (Émile), [1364], O. ✻, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des Arts et Métiers, membre du Comité des travaux historiques, rue Monsieur-le-Prince, n° 26.

Lévy (Raphaël-Georges), [1808], attaché à la Banque de Paris et des Pays-Bas, rue du Mont-Thabor, n° 38.

L'Héraule (Tristan de), [1557], ✻, ancien officier de cavalerie, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

L'Hopital, [1028], O. ✻, ancien conseiller d'État, directeur de la Compagnie d'assurances *la Nationale*, rue Cambacérès, n° 3.

Lieffroy (Aimé), [1862], à Besançon (Doubs).

Lieutaud, [1684], bibliothécaire de la ville de Marseille.

Lille (*Bibliothèque de la ville de*), [1525]; correspondant, M. Delaroque, libraire, quai Voltaire, n° 21.

Lille (*Bibliothèque de l'Institut catholique de*), [1854], représentée par Mgr Hautecœur, recteur, à Lille, rue Royale, n° 70; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Limoges (*Bibliothèque communale de la ville de*), [1908]; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 15.

Longnon, [1347], archiviste aux Archives nationales, répétiteur à l'École des hautes-études, membre de la Commission de géographie historique de l'ancienne France, de la Société nationale des Antiquaires de France et du Comité des travaux historiques, rue Jacob, n° 46.

Longuerue (Roger de), [1558], rue de Grenelle, n° 75.

Loones (Henri), [1686], libraire de la Société de l'Histoire de France, rue de Tournon, n° 6.

Loray (marquis de), [1658], au château de Cléron, près Ornans (Doubs); à Paris, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 23.

Lormier (Charles), [1340], avocat, rue de Socrate, n° 13, à Rouen.

Louvain (*Université catholique de*), [812], représentée par M. Reusens, bibliothécaire; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 9.

Louvel (Georges), [1820], sous-préfet à Rethel (Ardennes); correspondant, M. Gérardin, rue de Vaugirard, n° 21.

Louviers (*Bibliothèque de la ville de*), [1630].

Louvot (l'abbé Fernand), [1783], professeur d'histoire au collège de Saint-François-Xavier, à Besançon (Doubs).

Louvrier de Lajolais (A.), [859], ✻, quai Bourbon, n° 19.

Loyer (Paul), [1575], rue Bonaparte, n° 6.

Lucas (Charles), [1556], architecte attaché aux travaux de la ville de Paris, boulevard de Denain, n° 8.

Luçay (comte de), [1308], ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, membre du Comité des travaux historiques, rue de Varenne, n° 90.

Luce (Siméon), [1511], archiviste aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques, boulevard Saint-Michel, n° 95.

Luxembourg (*Bibliothèque du*), [956], représentée par M. Choëcki; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 9.

Lyon (*Bibliothèque de la Faculté catholique des lettres de*), [1851], représentée par M. Eugène Léotard, doyen, rue du Plat, n° 25; correspond., M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Macé de Lépinay (Antonin), [712], ✻, doyen de la Faculté des lettres de Grenoble (Isère).

Mackau (baron de), [1764], député, avenue d'Antin, n° 22.

Mackensie (John-Whiteford), [332], esq., à Édimbourg, 19, Scotland-street; correspondant, M. Contet, libraire, rue du Pré-aux-Clercs, n° 7.

Magen (Ad.), [1397], secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, à Agen (Lot-et-Garonne).

Maigre (Louis), [1616], au château de Salency, près Noyon (Oise).

Maillé (Mme la duchesse de), [914], rue de Lille, n° 119.

Malleville (Léon de), [492], ✻, sénateur, à Saint-Maurin, par Grenade (Landes); correspondant, M. Caritan, boulevard de Magenta, n° 127.

Mallet (Édouard), [1234], rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 35.

Mancbaux (Gaston), [1774], boulevard Malesherbes, n° 9.

Mannier, [1530], ancien notaire, rue de l'Université, n° 8.

Mans (*Bibliothèque de la ville du*), [1696], représentée par M. F. Guérin, conservateur.

Mantes (*Bibliothèque de la ville de*), [1295], représentée par M. le maire de Mantes; correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Marcel (Eugène), [1209], au château des Ardennes-Saint-Louis, par Montivilliers (Seine-Inférieure); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Marcilly (Charles), [1472], rue d'Assas, n° 78; correspondant, M. Simon, rue de Mulhouse, n° 9.

Mareuse (Edgar), [1902], boulevard Haussmann, n° 81.

Margry (Pierre), [1694], ✻, ancien chef adjoint aux archives de la Marine, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 39.

Marguerie (René), [1664], maître des requêtes au Conseil d'État, cité Martignac, n° 6.

Marin-Darbel (Victor), [1878], officier de marine, à Fontainebleau (Seine-et-Marne), rue du Chemin-de-Fer, n° 28.

Marine (*Bibliothèque centrale de la*), [1102], représentée par M. Renard, bibliothécaire, rue Royale, n° 2; correspondant, M. Challamel aîné, libraire, rue Jacob, n° 5.

Marion, [456], place de la Madeleine, n° 17.

Marmier (G.), [1312], rue de Noailles, n° 2, à Versailles (Seine-et-Oise).

Marsy (comte de), [1378], conservateur du musée de Compiègne (Oise); à Paris, rue Pigalle, n° 22.

Martin (Henri), [457], sénateur, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques, rue Vital, n° 38, à Paris-Passy.

Martin (William), [1627], avenue Marceau, n° 13.

Martroy (vicomte du), [1023], C. ✻, ancien président de section au Conseil d'État, rue de Solferino, n° 6.

Marty-Laveaux (Charles), [780], ✻, membre du Comité des travaux historiques, boulevard Saint-Michel, n° 105.

Mas Latrie (comte Louis de), [289], O. ✻, chef de la section judiciaire aux Archives nationales, professeur à l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques, boulevard Saint-Germain, n° 229.

Masséna (Victorin), duc de Rivoli, [1131], ✻, ancien député, rue Jean-Goujon, n° 8.

Masséna d'Essling (prince André), [1286], rue Jean-Goujon, n° 8.

Masson (Georges), [1520], ✻, libraire-éditeur, boulevard Saint-Germain, n° 120.

Masson (Gustave), [1343], professeur de littérature française au collège de Harrow-on-the-Hill (Angleterre); correspondant, M. Contet, libraire, rue du Pré-aux-Clercs, n° 7.

Matagrin (René), [1595], conseiller de préfecture, à Melun (Seine-et-Marne), rue des Fossés, n° 7.

Matharel (Victor de), [1675], ✻, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue d'Amsterdam, n° 67.

Maury (Alfred), [1553], C. ✻, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur général des Archives nationales, vice-président du Comité des travaux historiques, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

Mazarine (*Bibliothèque*), [33], représentée par M. Baudry, ✻, administrateur, quai Conti, n° 21; correspondant, MM. Sandoz et Fischbacher, libraires, rue de Seine, n° 33.

Meaux (vicomte de), [1623], sénateur, ancien ministre, avenue Saint-François-Xavier, n° 10.

Méliot (Adolphe), [1710], avenue Marceau, n° 35.

Menu (Henri), [1757], libraire, rue Jacob, n° 30.

Meunier (Alfred), [1657], à Chantilly (Oise).

Meunier du Houssoy, [1639], attaché d'ambassade, rue de Clichy, n° 35.

Mévil (Mme veuve), [651], à Viéville, par Vignory (Haute-Marne).

Meyer (Paul), [1446], ✻, professeur au Collège de France et à l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques, rue Raynouard, n° 39, à Paris-Passy.

Mie (Isidore), [1718], à Montpellier, cours des Casernes, n° 25.

Mignet, [16], G. O. ✻, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, rue d'Aumale, n° 14.

MILLOT (Albert), [1440], avenue des Champs-Élysées, n° 117.

MIREPOIX (duc DE), [1698], rue de Varenne, n° 55.

MITANTIER (Edmond), [1887], ancien notaire, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 38, à Troyes (Aube); correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

MOINERY, [708], ✻, ancien président du tribunal de commerce de Paris, cloître Saint-Merry, n° 18.

MOLAND, [1551], homme de lettres, boulevard du Montparnasse, n° 157.

MONNEROT, [1832], sous-directeur de la Compagnie d'assurances contre l'incendie *la Nationale*, rue de Châteaudun, n° 57.

MONOD (Gabriel), [1566], directeur adjoint à l'École des hautes études, maître de conférences à l'École normale, membre du Comité des travaux historiques, rue d'Assas, n° 76.

MONTAIGLON (Anatole DE), [1478], ✻, professeur à l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de France, place Royale, n° 9.

MONTALIVET (Mme la comtesse DE), [1915], rue Neuve-des-Mathurins, n° 57.

MONTALIVET (Georges DE), [1805], rue Roquépine, n° 14.

MONTEBELLO (comte Adrien DE), [1690], avenue Montaigne, n° 64.

MONTEBELLO (comte Gustave DE), [1731], O. ✻, ministre plénipotentiaire, rue François Ier, n° 11.

MONTESQUIOU-FEZENSAC (duc DE), [1549], rue de la Baume, n° 5.

MONTFAULCON (baron DE), [1911], avenue Marigny, n° 25.

MORAND (François), [1569], ✻, juge honoraire au tribunal de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais); correspondant, M. Léopold Delisle, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 8.

MORANVILLÉ, [1046], ancien directeur des Magasins et entrepôts de Paris, boulevard Pereire, n° 112.

MOREL (Hippolyte), [1692], député, rue Auber, n° 9.

MORNAY SOULT DE DALMATIE (comte DE), [1267], quai de la Bourse, n° 15, à Rouen (Seine-Inférieure).

MOSBOURG (comte DE), [1910], C. ✻, ministre plénipotentiaire, quai Voltaire, n° 9.

MOUCHY (duc DE), [1539], ✻, ancien député, boulevard de Courcelles, n° 33.

MOULINS (*Bibliothèque de la ville de*), [1365], représentée par M. le maire de Moulins.

MOULINS (*Ordre des avocats de*), [1504], représenté par M. Boyron, trésorier du barreau de Moulins; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

MOURIER (Athanase), [1400], O. ✻, directeur honoraire au ministère de l'Instruction publique, rue Paul-Louis Courier, n° 2 *ter*.

MUNIER (Louis), [1707], notaire et maire, à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle); correspondant, M. Gérardin, rue de Vaugirard, n° 21.

MUTEAU (Charles), [906], ✻, conseiller à la Cour d'appel de Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. V. Collin, chef de bureau au ministère des Finances, rue de Mondovi, n° 7.

NADAILLAC (marquis DE), [864], ✻, ancien préfet, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 12.

NADAILLAC (comte Bertrand DE), [1921], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 201.

NANCY (*Bibliothèque de la ville de*), [850], représentée par M. Soyer-Willemet; correspondant, M. Émile Mellier, libraire, rue Séguier, n° 17.

NAUROIS (Albert DE), [1924], rue Duphot, n° 18.

NERVO (baron Robert DE), [1736], rue de Marignan, n° 25.

NEUFLIZE (Mme la baronne DE), [1152], rue Caumartin, n° 22.

NICARD (Pol), [288], bibliothécaire-archiviste de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Sèvres, n° 38.

NICOLAY (marquis DE), [1889], rue Las-Cases, n° 30.

NIGON DE BERTY, [150], ✻, chef de division honoraire au ministère des Cultes, rue Mazarine, n° 19.

NISARD (Désiré), [459], C. ✻, membre de l'Académie française, rue de Tournon, n° 12.

NIVARD, [1681], juge au tribunal civil de Niort (Deux-Sèvres), rue Claire, n° 14; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

NOAILLES (duc DE), [343], membre de l'Académie française, boulevard Latour-Maubourg, n° 60.

NOAILLES (marquis DE), [1506], C. ✻, ambassadeur de France à Rome, rue de Lille, n° 66.

NOËL (Octave), [1562], ✻, publiciste, rue de Verneuil, n° 11.

NOLLEVAL (Alfred), [1857], conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue du Mont-Thabor, n° 8.

NOULENS, [1415], rédacteur en chef de la *Revue d'Aquitaine*, à Condom (Gers); à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 182.

NUGENT (comte DE), [371], rue du Regard, n° 5.

OBERKAMPF (Émile), [1398], receveur particulier des finances, au château de Saint-Magne, par Hostens (Gironde).

ODIOT (Ernest), [1178], avenue de Marigny, n° 29.

ŒUVRE DES FAMILLES (l') du IVe arrondissement de Paris (*Bibliothèque de l'*), [1781], représentée par M. le Maire de l'arrondissement.

OGER (F.), [1412], professeur d'histoire au collège Sainte-Barbe, rue de Fleurus, n° 21.

OGIER DE BAULNY (Gaston), [1004], rue de Verneuil, n° 52.

ORFORD (comte D'), [1417], Wolterton-park, Aylsham, Norfolk; correspondant, M. Buchmeyer, hôtel Bristol, place Vendôme.

PAJOT, [1803], archiviste-paléographe, rue de la Vieille-Estrapade, n° 15.

PANGE (comte Maurice DE), [1906], rue de l'Université, n° 98.

PARENT DE ROSAN (Charles-Félix), [815], route de Versailles, n° 122, villa de la Réunion, n° 3, à Paris-Auteuil.

PARIS (Gaston), [1667], ✻, membre de l'Institut, professeur au Collège de

France, directeur adjoint à l'École des hautes études, membre du Comité des travaux historiques, rue du Regard, n° 7.

Paris (*Bibliothèque de la Faculté de droit de*), [1883], représentée par M. Paul Viollet, conservateur; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Paris (*Bibliothèque de la ville de*), [135], représentée par M. Jules Cousin, au Musée Carnavalet; correspondant, M. Chossonnery, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 47.

Pascal (Alfred), [1134], licencié en droit, chef de bureau en retraite, rue Desbordes-Valmore, n° 27, à Paris-Passy.

Pascalis, [1026], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue de Solferino, n° 11.

Pascaud (Edgar), [1755], rue Porte-Jaune, à Bourges (Cher); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Passy (Edgar), [1536], secrétaire d'ambassade, rue de Messine, n° 27.

Passy (Louis), [1708], député, ancien sous-secrétaire d'État, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Clichy, n° 45.

Patay, [1927], médecin adjoint à l'Hôtel-Dieu d'Orléans (Loiret), membre de la Société archéologique de l'Orléanais.

Patus (Léon), [1880], quai de la Tournelle, n° 37.

Pau (*Bibliothèque de la ville de*), [1592], représentée par M. Soulice, bibliothécaire; correspondant, M. Thorin, libraire, rue Médicis, n° 7.

Paulmier (Charles), [483], O. ✻, avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien député, boulevard Poissonnière, n° 25.

Paumier, [1625], pasteur de l'Église réformée, rue Saint-Guillaume, n° 27.

Pécoul (Auguste), [1217], archiviste-paléographe, au château de Villiers, à Draveil (Seine-et-Oise); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Pelletier (Charles), [1818], à Elbeuf (Seine-Inférieure), rue Robert, n° 7; correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Percy (lord Henry), [1602], major général au service de S. M. Britannique, à Londres; correspondant, M. Schlesinger, libraire, rue de Seine, n° 12.

Perdoux, [1885], professeur d'histoire au lycée de Caen (Calvados), rue Neuve-Bourg-l'Abbé, n° 12, à Caen.

Périgot (Charles), [1532], professeur d'histoire au lycée Saint-Louis, boulevard Saint-Michel, n° 44.

Perret, [1093], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue François Ier, n° 6.

Perrochel (vicomte Fernand de), [1460]; correspondant, M. Armand Jardry, à la Monnaie, quai Conti, n° 11.

Perrot de Chazelle (Mme la comtesse de), [1925], rue de Marignan, n° 25.

Petau de Maulette, [1351], rue du Ranelagh, n° 14, à Paris-Passy.

Pfeiffer, [1749], banquier, boulevard Malesherbes, n° 95.

Piat (Albert), [1655], fondeur-mécanicien, rue Saint-Maur-Popincourt, n° 85.

Picard (Alexandre), [924], ✻, chef de bureau au ministère des Finances, rue de Lille, n° 37.

Picard (Alphonse), [1766], libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Picot (Georges), [1435], membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, rue Pigalle, n° 54.

Piercéau (Auguste), [1793], préfet des études au collège Rollin, avenue Trudaine, n° 12.

Pigeonneau, [1654], maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, boulevard Saint-Michel, n° 105.

Pillet-Will (comte F.), [1151], ✻, régent de la Banque de France, rue Moncey, n° 14.

Pinaut (l'abbé Jules), [1938], vicaire de l'église Saint-Jacques de la Villette, rue de l'Ourcq, n° 62.

Pingaud (Léonce), [1565], professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Besançon, à Besançon (Doubs), Grande-Rue, n° 74; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Pisançon (Claude-Henri de la Croix de Chevrière, marquis de), [566], au château de Pisançon, par Bourg-de-Péage (Drôme).

Poinsier (Edmond), [1424], avoué, à Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Portalis (Roger), [1459], boulevard Haussmann, n° 144.

Pougny (Ernest), [1621], ancien préfet, rue Boissy-d'Anglas, n° 11 *bis*.

Poumeau de Lafforest (Louis), [1564], rue Boussairolles, n° 7, à Montpellier (Hérault).

Pradel-Vernezobre (C.), [1355], membre de la Société française d'archéologie, à Toulouse (Haute-Garonne), rue Pargaminière, n° 66; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Prarond (Ernest), [1608], président de la Société d'émulation d'Abbeville (Somme); à Paris, rue de Tournon, n° 14.

Prost (Auguste), [1497], membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de la Banque, n° 21.

Puymaigre (comte Théodore de), [587], rue de l'Université, n° 17.

Quesney (Édouard), [1143], ancien négociant, au Havre (Seine-Inférieure), rue de Tourneville, n° 93; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Queux de Saint-Hilaire (marquis de), [1835], rue Soufflot, n° 3.

Quicherat (Jules), [443], O. ✻, directeur de l'École des chartes, vice-président du Comité des travaux historiques, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Tournon, n° 16.

Raguenet (Octave), [1804], archiviste-paléographe, à Orléans (Loiret), quai Cypierre, n° 14.

Rainneville (comte de), [1083], sénateur, rue de la Ville-l'Évêque, n° 42.

Rasilly (marquis de), [1161], au château de la Porte, près Laval (Mayenne).

Rathery, [1790], docteur en médecine, rue Saint-André-des-Arts, n° 51.

Rattier (Léon), [1274], au château de Jand'heurs (Meuse); correspondant, M. Coccoz, libraire, rue Montfaucon, n° 5.

Raunié (Émile), [1904], archiviste-paléographe, rue Lamandé, n° 4.

Ravenel, [124], O. ✻, conservateur sous-directeur honoraire au département des Imprimés de la Bibliothèque nationale, rue Crussol, n° 5.

Raynaud (Gaston), [1900], attaché au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue Richelieu.

Read (Charles), [877], ✻, ancien chef de la section des Travaux historiques, archives et bibliothèques de la ville de Paris, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, boulevard Saint-Germain, n° 2.

Récamier (Étienne), [1797], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue du Regard, n° 1.

Reeve (Henri), [1367], esq., secrétaire du Conseil privé de S. M. Britannique, rédacteur principal de l'*Edinburgh Review*, n° 62, Rutland-Gate, Hyde-Park, à Londres; correspondant, M. Xavier Raymond, rue de Bellechasse, n° 44.

Reiffenberg (baron Frédéric de), [1778], à Millon-la-Chapelle, par Chevreuse (Seine-et-Oise).

Reiset (comte de), [655], O. ✻, ancien ministre plénipotentiaire, rue de la Baume, n° 3.

Renard (le major), [1907], aide de camp du ministre de la Guerre de Belgique, professeur à l'École de guerre, à Bruxelles.

Renardet, [1709], professeur à la Faculté de droit de Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Rennes (*Bibliothèque de l'Académie de*), [1346], représentée par M. Rondil d'Ajoux; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Repoux, [1789], juge suppléant au tribunal civil d'Autun (Saône-et-Loire); correspondant, M. Lhomme, boulevard Saint-Germain, n° 70.

Riant (comte Paul), [1492], membre de l'Institut et de la Société nationale des Antiquaires de France, boulevard de Courcelles, n° 51.

Riché, [1323], C. ✻, ancien président de section au Conseil d'État, rue de Rivoli, n° 210.

Richemont (comte de), [965], sénateur, avenue Marceau, n° 63.

Richou (Gabriel), [1864], archiviste-paléographe, conservateur de la bibliothèque de la Cour de cassation, au Palais, quai de l'Horloge.

Riocour (comte de), [1403], au château d'Aulnay-sur-Selle (Alsace-Lorraine); correspondant, M. le baron O. de Watteville, boulevard Malesherbes, n° 63.

Ristelhuber (Paul), [1451], quai Saint-Nicolas, n° 3, à Strasbourg.

Robin (Armand), [1646], à Cognac (Charente); correspondant, M. Keller, rue de Chevreuse, n° 4.

Rochambeau (marquis de), [1685], associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Naples, n° 65.

ROCHETERIE (Maxime DE LA), [1763], à Orléans (Loiret).

ROLLIN, [1896], préfet des études au collège Rollin, avenue Trudaine, n° 12.

ROMAN, [1800], correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France et du ministère de l'Instruction publique, rue Blanche, n° 75, et au château de Picomtal, près Embrun (Hautes-Alpes); correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

ROTHSCHILD (Mme la baronne DE), [949], rue Laffitte, n° 19; correspondant, M. Robillard, rue Laffitte, n° 23.

ROTHSCHILD (baron Alphonse DE), [1214], C. ✻, rue Saint-Florentin, n° 2; correspondant, M. Robillard, rue Laffitte, n° 23.

ROTHSCHILD (baron Gustave DE), [1213], ✻, rue Laffitte, n° 23; correspondant, M. Robillard, rue Laffitte, n° 23.

ROTHSCHILD (baron Edmond DE), [1183], rue Laffitte, n° 19; correspondant, M. Robillard, rue Laffitte, n° 23.

ROTHSCHILD (baron James DE), [1002], avenue de Friedland, n° 38; correspondant, M. Robillard, rue Laffitte, n° 23.

ROUEN (*Bibliothèque de la Cour d'appel de*), [1884], représentée par M. le conseiller Pellecat, à la questure de la Cour, à Rouen (Seine-Inférieure).

ROUEN (*Bibliothèque de la Réunion des officiers de la garnison de*), [1840], à Rouen, rue de la Chaîne; correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

ROUFFY, [1765], ✻, président du tribunal civil, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

ROUGEOT, [1264], ✻, chef de bureau au ministère de l'Agriculture et du Commerce, avenue Trudaine, n° 15.

ROUSSEAU (Adolphe), [1700], rue Saint-Honoré, n° 229.

ROUSSEAU (Rodolphe), [1727], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Saint-Honoré, n° 229.

ROUSSIGNÉ, [1033], ✻, avenue du Coq, n° 3, rue Saint-Lazare, n° 89 *bis*.

ROY, [1831], professeur à l'École des chartes, répétiteur à l'École pratique des hautes études, rue de Madame, n° 81.

ROZIÈRE (Eugène DE), [1747], O. ✻, membre de l'Institut, sénateur, inspecteur général des archives départementales, membre du Comité des travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de France, rue Lincoln, n° 8.

RUBLE (baron Alphonse DE), [1190], rue Cambon, n° 43.

SABATIER (Maurice), [1812], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue du Mont-Thabor, n° 10.

SAINTE-AULAIRE (marquis DE), [1580], O. ✻, ancien député, rue de Grenelle, n° 122.

SAINT-DENYS, [1761], libraire, quai Voltaire, n° 27.

SAINT-PRIEST (comte Georges DE), [841], rue Boissy-d'Anglas, n° 35.

SALIN (Patrice), [1392], secrétaire de section au Conseil d'État, boulevard Saint-Germain, n° 175.

SANNÉ (Albert), [1370], rue Cambacérès, n° 11.

Sarcus (vicomte Félix de), [1137], ancien capitaine de dragons, à Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Say (Léon), [1075], membre de l'Institut, sénateur, ancien ministre, rue La Bruyère, n° 44.

Schefer (Charles), [1405], C. ✻, membre de l'Institut, administrateur de l'École nationale des langues orientales vivantes, rue de Lille, n° 2.

Scheler (S.), [543], bibliothécaire du roi des Belges, à Bruxelles; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Schickler (Fernand), [1236], place Vendôme, n° 17.

Séchehaye (Charles), [1244], O. ✻, docteur en droit, ancien conseiller de préfecture, chef de la sténographie du Sénat, au palais du Luxembourg.

Seillière (Frédéric), [1620], avenue de l'Alma, n° 61.

Semichon (Ernest), [426], avocat, à Rouen, ancien conseiller général, rue de la Valasse, n° 16; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Sempé (Théodore), [1815], ancien secrétaire général de préfecture, à Pau (Basses-Pyrénées), rue Henri IV.

Servois (Gustave), [1136], ✻, ancien préfet, inspecteur général des archives départementales, membre du Comité des travaux historiques, rue de la Boëtie, n° 85.

Solesmes (*Abbaye des Bénédictins de*), [1661], près Sablé (Sarthe), représentée par le R. P. Abbé; correspondant, M. Allaire, libraire, rue de l'Abbaye, n° 13.

Sommier (Alfred), [1737], rue de Ponthieu, n° 57.

Sorel (Alexandre), [942], président du tribunal civil de Compiègne (Oise); correspondant, Mme veuve Sorel, rue des Écoles, n° 16.

Stuttgart (*Bibliothèque royale de*), [1610], représentée par M. Baër, libraire, rue de l'Ancienne-Comédie, n° 18.

Talabot (Paulin), [1146], C. ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur général des chemins de fer de Paris à Lyon et la Méditerranée, rue Volney, n° 10.

Talhouët-Roy (marquis de), [1220], C. ✻, sénateur, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 137.

Tamizey de Larroque (Ph.), [1345], ✻, correspondant de l'Institut, à Gontaud, par Marmande (Lot-et-Garonne); correspondant, M. Bédigie, agent de la Société bibliographique, rue de Grenelle, n° 35.

Tandeau de Marsac, [1176], notaire, place Dauphine, n° 23.

Tardif, [225], O. ✻, conseiller honoraire à la Cour de cassation, rue Caumartin, n° 60.

Terras (Amédée de), [1813], ✻, au château du Grand-Bouchet, près Mondoubleau (Loir-et-Cher); correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Teulet (Raymond), [1933], archiviste aux Archives nationales, rue de Condé, n° 5.

Thierry-Poux (O.), [1913], conservateur sous-directeur au département des Imprimés de la Bibliothèque nationale, à la Bibliothèque.

Thion de la Chaume (Léon-André), [1574], rue de Châteaudun, n° 38.

Thirion-Montauban (Albert), [1666], ✻, secrétaire d'ambassade, député, rue Christophe-Colomb, n° 9.

Thorin (Ernest), [1780], libraire-éditeur, rue Médicis, n° 7.

Tissot, [1775], à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), place Louis XV, n° 1.

Toulmon (Eugène de), [776], au château de Mervilly, à la Vespierre, par Orbec-en-Auge (Calvados).

Tourtoulon (baron Ch. de), [1452], rue Caumartin, n° 11, et à Château-Rendon, près Montpellier (Hérault).

Travers, [1055], professeur honoraire à la Faculté des lettres de Caen, bibliothécaire de la ville, secrétaire de l'Académie des arts, sciences et belles-lettres, rue des Chanoines, n° 10, à Caen (Calvados); correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Treilhard (comte Achille), [1481], O. ✻, ancien conseiller d'État, au château de l'Arbalète, par Ris-Orangis (Seine-et-Oise).

Tribert (Germain), [1049], ancien conseiller général, à Fontiaux, par Vivonne (Vienne); à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 83.

Trichet (A.-O), [1879], rue de Rennes, n° 129.

Troyes (*Bibliothèque de la ville de*), [1754]; correspondant, M. Marescq aîné, libraire, rue Soufflot, n° 17.

Université de France (*Bibliothèque de l'*), [767], représentée par M. L. Renier, C. ✻, conservateur de la bibliothèque, membre de l'Institut; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Vaesen, [1853], archiviste adjoint du département du Rhône et de la ville de Lyon, à Lyon, rue de l'Annonciade, n° 13; correspondant, M. Charavay, rue de Seine, n° 51.

Valençay (Mme la duchesse de Talleyrand-), [855], rue Fortin, n° 14.

Vallentin (Ludovic-Édouard), [811], juge au tribunal de Montélimar (Drôme); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Vallin, [1528], professeur d'histoire au lycée du Havre, rue Casimir-Périer, n° 28, au Havre (Seine-Inférieure); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Vallois (Félix) fils, [1759], à Rouen (Seine-Inférieure), rue de la Savonnerie, n° 12; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Vallois (René), [1782], avocat, à Rouen (Seine-Inférieure), rue de la Savonnerie, n° 12; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Valuy, [1843], capitaine d'artillerie, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), place Michel-de-l'Hospital, n° 9.

Vandal (Albert), [1691], rue Jean-Goujon, n° 9.

VANDEWALLE, [1663], avoué près le tribunal civil de première instance de la Seine, rue Grange-Batelière, n° 18.

VANEY (A.-E.), [775], conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue Duphot, n° 14; correspondant, M. Saint-Jorre, libraire, rue Richelieu, n° 91.

VATIMESNIL (Mme Albert DE), [1779], avenue d'Antin, n° 24.

VATRY (Mme C. DE), [1876], rue de Monceau, n° 55.

VAUCELLES (BOULARD DE), [860], rue Lobineau, n° 9.

VAUFRELAND (vicomte DE), [1848], rue de Galilée, n° 42.

VAUZELLES (Ludovic DE), [1734], ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Orléans, à la Madeleine, près Orléans (Loiret).

VENDEUVRE (Gabriel DE), [452], rue de Penthièvre, n° 4.

VERNIÈRE, [1740], contrôleur des contributions directes, à Brioude (Haute-Loire); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

VESSILLIER (Léonce), [1287], percepteur des contributions directes, à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire).

VIBRAYE (Mme la marquise de), [1882], au château de Cheverny (Loir-et-Cher); à Paris, rue de Varenne, n° 56.

VIEL-CASTEL (baron Louis DE), [656], C. ✻, membre de l'Académie française, ministre plénipotentiaire, rue de Bourgogne, n° 19.

VIGNAT, [1811], membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret), cloître Saint-Aignan, n° 7; à Paris, chez M. Vuillefroy, rue Choron, n° 10.

VIGNES, [1788], O. ✻, capitaine de frégate, avenue d'Antin, n° 61.

VILLARD (Henri), [1203], avocat, à Langres (Haute-Marne); correspondant, M. Verconsin, rue Neuve-des-Capucines, n° 6.

VILLESAISON (René GIRARD DE), [1898], à Siébon, par Ciron (Indre); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

VOGÜÉ (marquis Melchior DE), [1916], C. ✻, membre de l'Institut et de la Société nationale des Antiquaires de France, ancien ambassadeur, rue Fabert, n° 2.

VUITRY (Adolphe), [1643], G. C. ✻, membre de l'Institut, ancien ministre, membre du Comité des travaux historiques, rue de Téhéran, n° 13.

WAILLY (N. DE), [243], O. ✻, membre de l'Institut, conservateur honoraire au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue Raynouard, n° 30, à Paris-Passy.

WALCKENAER (Charles), [987], ancien chef du cabinet du ministre de l'Intérieur, boulevard Haussmann, n° 135.

WATTEVILLE (baron O. DE), [830], ✻, directeur honoraire au ministère de l'Instruction publique, boulevard Malesherbes, n° 63.

WERLÉ (Alfred), [1619], boulevard du Temple, à Reims (Marne).

WILHELM, [1393], juge de paix, à Fontaine (territoire de Belfort).

WITTE (baron Jean DE), [461], ✻, associé étranger de l'Institut, rue Fortin, n° 5.

ZAMOYSKI (comte Thomas), [1543], à Varsovie (Pologne); à Paris, avenue Hoche, n° 9.

ZELLER, [1411], O. ✻, membre de l'Institut, professeur d'histoire à l'École normale supérieure et à l'École polytechnique, ancien recteur de l'Académie de Strasbourg, inspecteur général de l'enseignement supérieur, rue du Cherche-Midi, n° 83.

ZURICH (*Bibliothèque de la ville de*), [1830], représentée par M. le docteur Horner, conservateur; correspondant, M. Pol Nicard, rue de Sèvres, n° 38.

BIBLIOTHÈQUES ASSOCIÉES.

BIBLIOTHÈQUES DES CHATEAUX DE : *Compiègne, Fontainebleau, Pau et Versailles* [n°s 595-598].
BIBLIOTHÈQUE de la ville d'AIX, [M. MOUAN, n° 687].
— des ARCHIVES NATIONALES, [M. A. MAURY, n° 1447].
— de l'ARSENAL, à Paris, [M. Éd. THIERRY, n° 1650].
— de la ville d'AVIGNON, [M. ALLOUARD, n° 64].
— de l'ordre des AVOCATS de MOULINS, [M. SEULLIER, n° 1504].
— de l'ordre des AVOCATS de PARIS, [M. TEMPLIER, n° 720].
— de la ville de BAYONNE, [M. DIDRON, n° 140].
— du roi des BELGES, [M. SCHELER, n° 543].
— de la ville de BESANÇON, [M. ALLOUARD, n° 1371].
— de la Cour d'appel de BOURGES, [n° 1484].
— de la ville de CAEN, [M. le Maire, n° 1015].
— de la CHAMBRE DES DÉPUTÉS, [M. LAURENT, n° 1660].
— de la ville de CHARTRES, [M. le Bibliothécaire, n° 1516].
— de la ville de CHATEAUDUN, [M. le Bibliothécaire, n° 1855].
— UNIVERSITAIRE DE CLERMONT-FERRAND, [M. HAYS, n° 1937].
— du COLLÈGE LIBRE DU HAUT-RHIN, [M. l'abbé HANAUER, n° 1713].
— du CONSEIL D'ÉTAT, [M. Gustave VATTIER, n° 934].
— de la COUR DE CASSATION, [M. RICHOU, n° 1721].
— de la ville de DIEPPE, [M. MORIN, n° 1054].
— de la ville de DIJON, [M. GUIGNARD, n° 1279].
— de l'ÉCOLE DES CHARTES, [M. le Directeur, n° 1703].
— de l'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE, [M. le Directeur, n° 1617].
— de la ville d'ÉPERNAY, [M. DELAITRE, n° 1474].
— de la FACULTÉ DE DROIT DE PARIS, [M. VIOLLET, n° 1883].
— de la ville de GENÈVE, [M. le Conservateur, n° 1821].
— de la ville de GRENOBLE, [M. GARIEL, n° 948].
— de la ville de HAMBOURG, [M. PETERSEN, n° 873].
— de la ville du HAVRE, [M. MORLENT, n° 1193].
— de la ville de LAVAL, [M. D. OEHLERT, conservateur, n° 1852].
— de la ville de LILLE, [M. le Bibliothécaire, n° 1525].

Bibliothèque de l'Institut catholique de Lille, [Mgr Hautecœur, recteur, n° 1854].
— de la ville de Limoges, [n° 1908].
— de l'Université de Louvain, [M. Reusens, n° 812].
— de la ville de Louviers, [n° 1630].
— du Luxembourg, à Paris, [M. Choëcki, n° 956].
— de l'Institut catholique de Lyon, [M. Eug. Léotard, doyen, n° 1851].
— de la ville du Mans, [M. Guérin, n° 1696].
— de la ville de Mantes, [M. Dumoulin, n° 1295].
— du Ministère de la Marine, [M. Renard, n° 1102].
— Mazarine, à Paris, [M. Baudry, n° 33].
— de la ville de Moulins, [M. le Maire, n° 1365].
— de la ville de Nancy, [M. Soyer-Willemet, n° 850].
— Nationale, à Paris, [M. l'Administrateur général directeur].
— de l'Œuvre des familles du IVe arrondissement de Paris, [M. le Maire, n° 1781].
— de la ville de Paris, [M. J. Cousin, n° 135].
— de la ville de Pau, [M. Soulice, n° 1592].
— du Petit séminaire d'Ornans, [M. le Supérieur, n° 1603].
— de l'Académie de Rennes, [M. Rondil d'Ajoux, n° 1346].
— de la Cour d'appel de Rouen, [M. Pellecat, n° 1884].
— de la Réunion des officiers de la garnison de Rouen, [n° 1840].
— des Bénédictins de Solesmes, [le R. P. Abbé, n° 1661].
— royale de Stuttgart, [M. Baër, n° 1610].
— de la ville de Troyes, [M. Marescq, n° 1754].
— de l'Université de France, [M. L. Renier, n° 767].
— de la ville de Zurich, [M. Horner, n° 1830].

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

EN FRANCE.

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.
Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.
Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Macon.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.
Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras.
Académie nationale de Reims.
Comité archéologique de Senlis.
Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon.
Commission historique du département du Nord, à Lille.
Société académique de l'Aube, à Troyes.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
Société académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Saint-Quentin.

Société archéologique de Montpellier.
Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société archéologique de Rambouillet.
Société archéologique de la Touraine, à Tours.
Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, à Douai.
Société d'émulation du département de l'Allier, à Moulins.
Société d'émulation de la Vendée, à La Roche-sur-Yon.
Société de l'Histoire du Protestantisme français, à Paris.
Société de Statistique, Sciences, Belles-Lettres et Arts du département des Deux-Sèvres, à Niort.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société dunkerquoise, à Dunkerque.
Société industrielle d'Angers.
Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, à Évreux.
Société nationale des Antiquaires de France, à Paris.

EN PAYS ÉTRANGERS.

Académie des Sciences de Bavière, à Munich.
Académie royale d'Histoire de Madrid.
Académie royale des Sciences de Belgique, à Bruxelles.
Comité de publication des Analectes pour servir a l'histoire ecclésiastique de la Belgique, à Louvain.
Commission historique du Piémont, à Turin.
Institut historique de Rio-de-Janeiro (Brésil).
Société centrale historique de Suisse, à Bâle.
Société de Géographie et de Statistique du Mexique.
Société de l'Histoire de Belgique.
Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague.
Société d'Histoire de la Suisse Romande, à Lausanne.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
Société historique de Bamberg.
Société historique du Massachusetts.
Société historique de Pensylvanie, à Philadelphie.
Société historique et littéraire de Tournai.
Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.
Université de Kiel.
Université de Lund.

LISTE

DES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

avec l'indication des années où cessent leurs fonctions.

1881.

MM. Beaucourt (de).
Bellaguet.
Bordier.
Riant (P.).
Broglie (de).
Chantérac (de).
Cosnac (de).
Delisle (L.).
Egger.
Jourdain.

1882.

MM. Desnoyers (J.).
Dupont (Edm.).
Gautier (Léon).
Lacabane.
. . . . . .
La Trémoïlle (de).
Luçay (de).
Mas Latrie (de).
Mignet.
Picot.

1883.

MM. Barthélemy (An. de).
Champagny (Fr. de).
Floquet.
Laborde (J. de).
Lalanne (Lud.).
Luce.
Meyer (P.).
Quicherat (J.).
Rothschild (J. de).
Servois.

1884.

MM. Boislisle (A. de).
Boulatignier.
Lair.
La Villegille (de).
Maury (Alfred).
Puymaigre (de).
Ruble (de).
Vuitry.
Watteville (de).
Witte (de).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ NOMMÉ EN 1880.

Président honoraire. MM. . . . . .
Président. . . . . Luce.
Vice-Présidents. . . . de Beaucourt et A. de Barthélemy.
Secrétaire . . . . . Jules Desnoyers.
Secrétaire adjoint . . A. de Boislisle.
Archiviste-Trésorier. } Edmond Dupont.
Bibliothécaire. . . . . }
Censeurs . . . . . Le Tellier-Delafosse et Moranville.

COMITÉ DE PUBLICATION.

MM.	MM.
L. Delisle, *président.*	Lalanne.
Egger.	Quicherat.
Jourdain.	De Ruble.

COMITÉ DES FONDS.

MM.	MM.
Bellaguet, *président.*	.....
De Cosnac.	Vuitry.

JOURS DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT L'ANNÉE 1881.

4 Janvier.	7 Juin.
1 Février.	5 Juillet.
8 Mars.	2 Août.
5, 26 Avril.	8 Novembre.
3 Mai.	6 Décembre.

Le Conseil d'administration de la Société se réunit aux Archives nationales, à trois heures et demie, le premier mardi de chaque mois (septembre et octobre exceptés, et sauf le cas où le premier mardi est jour de fête). Tous les membres de la Société ont le droit d'assister aux séances.

La séance extraordinaire du 26 avril est destinée à fixer l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

La séance du 3 mai est celle de l'Assemblée générale de la Société. Elle se tiendra dans la salle de l'École des chartes, rue des Francs-Bourgeois, n° 58.

Agent de la Société : M. Fr. Martin, rue des Francs-Bourgeois, n° 60, aux Archives nationales.

LISTE

DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ

DEPUIS SA FONDATION EN 1834,

A PARIS, CHEZ RENOUARD, LIBRAIRE, RUE DE TOURNON, N° 6, HENRI LOONES, SUCCESSEUR.

Les lettres, affranchies, peuvent être adressées à l'archiviste-trésorier ou à l'agent de la Société, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

N.-B. La Société a fait tirer de chacun de ses ouvrages *cinq* exemplaires sur papier vélin, dont le prix est de 12 fr. le volume.

ANNUAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, de 1837 à 1863, in-18; chaque vol. 3 fr. Les années 1845, 1846, 1847, 1853, 1861 et 1862 sont épuisées.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, revue de l'histoire et des antiquités nationales, années 1834 et 1835; 4 vol. gr. in-8. . 18 fr.

— *Idem*, in-8, années 1836 à 1862, *chaque année* . . . . . 3 fr.

Il manque plusieurs années.

TABLE GÉNÉRALE DU BULLETIN, 1834-1856, gr. in-8. . . . . 3 fr.

ANNUAIRE-BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, années 1863 à 1868, 1re et 2e parties, gr. in-8, *chaque année*. . . . . 9 fr.

ANNUAIRE-BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, années 1869, 1870-1871, 1872 à 1880, gr. in-8, *chaque année*. . . . . 5 fr.

L'YSTOIRE DE LI NORMANT, et la Chronique de Robert Viscart, par AIMÉ, moine, publiées par M. CHAMPOLLION-FIGEAC; 1835, 1 vol. gr. in-8 (*épuisé*).

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DES FRANCS, par GRÉGOIRE DE TOURS, avec des notes, par MM. GUADET et TARANNE; 1836 à 1838, *texte et traduction*, 4 vol. in-8 (*épuisés*).

Le même, *texte latin seul;* 2 vol. gr. in-8. . . . . 18 fr.

Le même, *traduction française;* 2 vol. gr. in-8 (*épuisés*).

LETTRES DU CARDINAL MAZARIN A LA REINE, à la princesse Palatine, etc., écrites en 1650 et 1651, publiées par M. RAVENEL; 1 vol. in-8 (*épuisé*). *Il reste quelques exemplaires sur grand papier* . . . . . 20 fr.

MÉMOIRES DE PIERRE DE FENIN, publiés par Mlle DUPONT; 1837, 1 vol. in-8 . . . . . 9 fr.

LA CONQUESTE DE CONSTANTINOPLE, par VILLEHARDOUIN, publiée par M. Paulin PARIS; 1838, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.

ORDERICI VITALIS HISTORIA ECCLESIASTICA, publiée par M. Aug. LE PRÉVOST; 1838-1855, 5 vol. gr. in-8. . . . . 45 fr.

CORRESPONDANCE DE L'EMPEREUR MAXIMILIEN ET DE SA FILLE MARGUERITE, publiée par M. LE GLAY; 1839, 2 vol. gr. in-8. . . . . 18 fr.

HISTOIRE DES DUCS DE NORMANDIE ET DES ROIS D'ANGLETERRE, publiée par M. Francisque MICHEL; 1840, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.

ŒUVRES COMPLÈTES D'EGINHARD, publiées par M. Al. TEULET; 1840 et 1843, 2 vol. gr. in-8 . . . . . 18 fr.

MÉMOIRES DE PHILIPPE DE COMMYNES, publiés par Mlle DUPONT; 1840-1847, 3 vol. gr. in-8 (*tome I épuisé*), t. II et III . . . . . 18 fr.

LETTRES DE MARGUERITE D'ANGOULÊME, sœur de François Ier, reine de Navarre, publiées par M. F. GENIN; 1841, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.

Nouvelles lettres de la Reine de Navarre, publiées par M. F. Genin; 1842, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.
Procès de Jeanne d'Arc, publiés par M. J. Quicherat; 1841-1849, 5 vol. gr. in-8 . . . . . 45 fr.
Les Coutumes du Beauvoisis, par Philippe de Beaumanoir, publiées par M. Beugnot; 1842, 2 vol. gr. in-8. . . . . 18 fr.
Mémoires et lettres de Marguerite de Valois, publiés par M. F. Guessard; 1842, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.
Chronique de Guillaume de Nangis, publiée par M. Géraud; 1843, 2 vol. gr. in-8 . . . . . 18 fr.
Mémoires de Coligny et du marquis de Villette, publiés par M. Monmerqué; 1844, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.
Richer. Histoire de son temps, publiée et traduite par M. Guadet; 1845, 2 vol. gr. in-8 . . . . . 18 fr.
Registres de l'Hôtel de Ville de Paris, publiés par MM. Le Roux de Lincy et Douët d'Arcq; 1847 et 1848, 3 vol. gr. in-8. . . . . 27 fr.
Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV, par E. J. F. Barbier, publié par M. de La Villegille; tomes III et IV; 1851-56, gr. in-8. (*Les tomes I et II sont épuisés*). . . . . 18 fr.
Vie de saint Louis, par Le Nain de Tillemont, publiée par M. de Gaulle; 1847-1851, 6 vol. gr. in-8 . . . . . 54 fr.
Bibliographie des Mazarinades, par M. Moreau; 1850-1851, 3 vol. gr. in-8 . . . . . 27 fr.
Extraits des Comptes de l'Argenterie des Rois de France, par M. Douët d'Arcq; 1851, 1 vol. gr. in-8 (*épuisé*).
Mémoires de Daniel de Cosnac, publiés par M. le comte Jules de Cosnac; 1852, 2 vol. gr. in-8 (*épuisés*).
Choix de Mazarinades, par M. Moreau; 1853, 2 vol. gr. in-8. . 18 fr.
Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François Ier, publié par M. L. Lalanne; 1853, 1 vol. gr. in-8 (*épuisé*).
Mémoires de Mathieu Molé, publiés par M. Aimé Champollion-Figeac; 1854-1857, 4 vol. gr. in-8 . . . . . 36 fr.
Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Basin, publiée par M. Jules Quicherat; 1855-1859, 4 vol. gr. in-8. 36 fr.
Chroniques des Comtes d'Anjou, publiées par MM. Paul Marchegay et André Salmon (t. I des Chroniques d'Anjou); 1855, 1 v. gr. in-8. 9 fr.
Chroniques des églises d'Anjou, publiées par MM. Paul Marchegay et E. Mabille (t. II des Chroniques d'Anjou); 1869, 1 vol. gr. in-8. 9 fr.
Introduction aux Chroniques des Comtes d'Anjou, par M. Mabille; 1872, 1 vol. in-8 . . . . . 9 fr.
Œuvres diverses de Grégoire de Tours, publiées par M. Henri Bordier; 1856-1864, 4 vol. gr. in-8. . . . . 36 fr.
Chronique d'Enguerran de Monstrelet, publiée par M. Douët d'Arcq; 1857-1862, 6 vol. gr. in-8 . . . . . 54 fr.
Anchiennes cronicques d'Engleterre, par Jehan de Wavrin, publiées par Mlle Dupont; 1858-1862, 3 vol. gr. in-8 . . . . . 27 fr.
Les Miracles de saint Benoît, publiés par M. E. de Certain; 1858, 1 v. 9 fr.
Journal et Mémoires du marquis d'Argenson, publiés par M. Rathery; 1859-1867, 9 vol. gr. in-8. (*Tome I épuisé*). T. II à IX . . . . . 72 fr.
Chronique des Valois, publiée par M. S. Luce; 1861, 1 v. gr. in-8. 9 fr.
Mémoires de Beauvais-Nangis, publiés par MM. Monmerqué et Taillandier; 1862, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Chronique de Mathieu d'Escouchy, publiée par M. G. du Fresne de Beaucourt; 1863-1864, 3 vol. gr. in-8 . . . . . 27 fr.
Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI, publié par M. Douët d'Arcq; 1863-1864, 2 vol. gr. in-8 . . . . . 18 fr.
Comptes de l'Hôtel des rois de France aux XIVe et XVe siècles, publiés par M. Douët d'Arcq; 1865, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Rouleaux des morts, publiés par M. L. Delisle; 1866, 1 v. gr. in-8. 9 fr.

Œuvres complètes de Suger, publiées par M. A. Lecoy de la Marche; 1867, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.
Histoire de saint Louis par Joinville, publiée par M. N. de Wailly; 1868, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Mémoires et Lettres de Mme du Plessis-Mornay, publiés par Mme Cornélis de Witt, avec une introduction de M. Guizot; 1868-1869, 2 vol. gr. in-8. . . . . 18 fr.
Œuvres de Brantôme, publiées par M. Lud. Lalanne, t. II-X (*Tome I épuisé*) . . . . . 81 fr.
Commentaires et lettres de Monluc, publiés par M. A. de Ruble; 1865-1872, 5 vol. gr. in-8. . . . . 45 fr.
Chroniques de J. Froissart, publiées par M. S. Luce, tomes I, 1re et 2e parties, II à VII. . . . . 72 fr.
Mémoires de Bassompierre, publiés par M. de Chantérac; 1870-1877, 4 vol. gr. in-8 . . . . . 36 fr.
Annales de Saint-Bertin et de Saint-Waast d'Arras, publiées par M. l'abbé Dehaisnes; 1872, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.
Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier, publiée par M. L. de Mas Latrie; 1872, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Histoire de Béarn et Navarre, par Nicolas de Bordenave, publiée par M. Raymond; 1873, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Chroniques de Saint-Martial de Limoges, publiées par M. Duplès-Agier; 1873, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.
Nouveau recueil de Comptes de l'Argenterie des Rois de France, publié par M. Douët d'Arcq; 1874, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Chanson de la Croisade contre les Albigeois, publiée par M. Paul Meyer; t. I (texte original) et t. II (traduction); 1875-1879, 2 vol. gr. in-8. . . . . 18 fr.
Chronique du duc Louis II de Bourbon, publiée par M. Chazaud; 1876, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Chronique de Le Fèvre de Saint-Remy, publiée par M. Morand; t. I 9 fr.
Récits d'un Ménestrel de Reims au XIIIe siècle, publiés par M. N. de Wailly; 1876, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.
Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, publiées par M. le marquis de Rochambeau; 1877, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Mémoires de la Huguerye, publiés par M. le baron de Ruble; 1877-1881, 3 vol. gr. in-8. . . . . 27 fr.
Anecdotes d'Étienne de Bourbon, publiées par M. Lecoy de la Marche; 1877, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.
Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules, publiés par M. Cougny; tomes I, II et III . . . . . 27 fr.
Histoire de Bayart par le Loyal serviteur, publiée par M. Roman; 1878, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Mémoires de Nicolas Goulas, publiés par M. Ch. Constant; t. I et II 18 fr.
Gestes des Évêques de Cambrai, publiés par le R. P. de Smedt, 1880; 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.

Ouvrages sous presse :

Chroniques de J. Froissart, tome VIII.
Œuvres de Brantôme, tome XI.
Extraits des auteurs grecs concernant les Gaules, tome IV.
Mémoires de Nicolas Goulas, tome III.
Chronique de Le Fèvre de Saint-Remy, tome II.
Établissements de saint Louis, tome I.
Chronique normande du XIVe siècle.

ORDRE DE PUBLICATION

DES OUVRAGES ÉDITÉS PAR LA SOCIÉTÉ

DEPUIS L'ANNÉE 1860.

(*Voir, pour l'ordre de publication des* 101 *volumes édités par la Société depuis sa fondation jusqu'en l'année* 1859, *les Annuaires-Bulletins de* 1863 *et* 1864.)

1860.

102. Chroniques de Jean de Wavrin, t. II	15 fév. 1860.
103. Œuvres diverses de Grégoire de Tours, t. II.	
104. Journal et Mém. du marquis d'Argenson, t. II.	
105. Chronique de Monstrelet, t. IV	15 déc. 1860.
106. Annuaire pour 1861	

1861.

107. Journal et Mém. du marquis d'Argenson, t. III	15 mai 1861.
108. Chronique de Monstrelet, t. V	
109. Chronique des Valois	20 déc. 1861.
110. Annuaire pour 1862	

1862.

111. Journal et Mém. du marquis d'Argenson, t. IV	25 avril 1862.
112. Mémoires de Beauvais-Nangis	5 juin 1862.
113. Chronique de Monstrelet, t. VI	20 déc. 1862.
114. Œuvres diverses de Grégoire de Tours, t. III	
115. Chroniques de Jean de Wavrin, t. III	
116. Annuaire pour 1863	

1863.

117. Journal et Mém. du marquis d'Argenson, t. V.	15 avril 1863.
118. Chronique de Mathieu d'Escouchy, t. I	
119. Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI, t. I.	10 nov. 1863.
120. Chronique de Mathieu d'Escouchy, t. II.	
121. Annuaire-Bulletin, t. I. Année 1863.	

1864.

122. Journal et Mém. du marquis d'Argenson, t. VI.	15 mai 1864.
123. Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI, t. II	
124. Annuaire-Bulletin, t. II. Année 1864.	
125. Œuvres diverses de Grégoire de Tours, t. IV.	15 déc. 1864.
126. Chronique de Mathieu d'Escouchy, t. III.	

1865.

127. Œuvres de Brantôme, t. I . . . . . } 25 janv. 1865.
128. Commentaires et lettres de Monluc, t. I. . . . .
129. Journ. et Mém. du marquis d'Argenson, t. VII. . } 15 avril 1865.
130. Comptes de l'Hôtel des rois de France aux XIVe et XVe siècles. . . . . .
131. Annuaire-Bulletin, t. III. Année 1865.

1866.

132. Journ. et Mém. du marquis d'Argenson, t. VIII. . } 1er mars 1866.
133. Œuvres de Brantôme, t. II. . . . . .
134. Commentaires et lettres de Monluc, t. II. . . . } 15 juin 1866.
135. Rouleaux des morts, du IXe au XVe siècle. . . . .
136. Annuaire-Bulletin, t. IV. Année 1866.

1867.

137. Œuvres de Brantôme, t. III. . . . . } 15 mai 1867.
138. Journal et Mém. du marquis d'Argenson, t. IX et dernier. . . . . .
139. Œuvres complètes de Suger. . . . . } 15 déc. 1867.
140. Commentaires et lettres de Monluc, t. III. . .
141. Annuaire-Bulletin, t. V. Année 1867. . . . . .

1868.

142. Mém. et Lettres de Mme du Plessis-Mornay, t. I 15 juill. 1868.
143. Œuvres de Brantôme, t. IV. . . . . } 15 déc. 1868.
144. Histoire de saint Louis, par Joinville. . . . . .
145. Annuaire-Bulletin, t. VI. Année 1868.
146. Chron. des églises d'Anjou (t. II des Chron. d'Anjou). 15 juin 1869.

1869.

147. Chroniques de J. Froissart, t. I, 1re partie. . . . } 1er août 1869.
148. Chroniques de J. Froissart, t. I, 2e partie. . . .
149. Œuvres de Brantôme, t. V. . . . . .
150. Mém. et Lettres de Mme du Plessis-Mornay, t. II 1er déc. 1869.
151. Annuaire-Bulletin, t. VII. Année 1869.

1870-1871.

152. Commentaires et lettres de Monluc, t. IV. . . . } 15 mars 1870.
153. Mémoires du maréchal de Bassompierre, t. I . .
154. Chroniques de J. Froissart, t. II . . . . . 1er mai 1870.
155. Chroniques des comtes d'Anjou, *Introduction*. . . 11 juin 1871.
156. Annuaire-Bulletin, t. VIII. Année 1870 réunie à l'année 1871.

1872.

157. Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier. 18 oct. 1871.
158. Annales de Saint-Bertin et de Saint-Waast. . . . 29 nov. 1871.
159. Chroniques de J. Froissart, t. III. . . . . 5 fév. 1872.
160. Commentaires et Lettres de Monluc, t. V et dernier. 1er mai 1872.
161. Annuaire-Bulletin, t. IX. Année 1872.

1873.

162. Mémoires du maréchal de Bassompierre, t. II . . . 15 mars 1873.
163. Œuvres de Brantôme, t. VI. . . . . 5 mai 1873.
164. Chroniques de J. Froissart, t. IV. . . . . 7 nov. 1873.
165. Histoire de Béarn et Navarre, par Bordenave. . 4 août 1873.
166. Annuaire-Bulletin, t. X. Année 1873.

1874.

167. Chroniques de Saint-Martial de Limoges . . . . . 2 déc. 1873.
168. Œuvres de Brantôme, t. VII. . . . . 10 déc. 1873.
169. Chroniques de J. Froissart, t. V . . . . . 1er juin 1874.
170. Nouveau recueil de Comptes de l'Argenterie. . . 1er oct. 1874.
171. Annuaire-Bulletin, t. XI. Année 1874.

1875.

172. Œuvres de Brantôme, t. VIII . . . . . 31 déc. 1874.
173. Mémoires du maréchal de Bassompierre, t. III. . . 1er mai 1875.
174. Chanson de la Croisade contre les Albigeois, t. Ier. 1er août 1875.
175. Chronique du bon duc Louis de Bourbon. . . . . 1er avril 1876.
176. Annuaire-Bulletin, t. XII. Année 1875.

1876.

177. Œuvres de Brantôme, t. IX. . . . . 31 déc. 1875.
178. Chronique de Le Fèvre de Saint-Remy, t. I . . . . 1er mai 1876.
179. Récits d'un Ménestrel de Reims . . . . . 15 sept. 1876.
180. Chroniques de J. Froissart, t. VI. . . . . 1er déc. 1876.
181. Annuaire-Bulletin, t. XIII. Année 1876.

1877.

182. Mémoires du maréchal de Bassompierre, t. IV . . 1er avril 1877.
183. Lettres d'Antoine de Bourbon. . . . . 1er sept. 1877.
184. Mémoires de la Huguerye, t. I . . . . . 1er déc. 1877.
185. Anecdotes d'Étienne de Bourbon . . . . . 15 déc. 1877.
186. Annuaire-Bulletin, t. XIV. Année 1877.

1878.

187. Extr. des Auteurs grecs concern. les Gaules, t. I 23 juill. 1878.
188. Chroniques de J. Froissart, t. VII. . . . . 1er mai 1878.
189. Histoire de Bayart . . . . . 15 oct. 1878.
190. Mémoires de la Huguerye, t. II. . . . . 15 nov. 1878.
191. Annuaire-Bulletin, t. XV. Année 1878.

1879.

192. Chanson de la Croisade contre les Albigeois, t. II 15 déc. 1878.
193. Mémoires de Nicolas Goulas, t. I . . . . . 15 avril 1879.
194. Extr. des Auteurs grecs concern. les Gaules, t. II 30 sept. 1879.
195. Mémoires de Nicolas Goulas, t. II. . . . . 15 déc. 1879.
196. Annuaire-Bulletin, t. XVI. Année 1879.

1880.

197. Gestes des Évêques de Cambrai. . . . . 15 mai 1880.
198. Mémoires de la Huguerye, t. III. . . . . 15 déc. 1880.
199. Œuvres de Brantôme, tome X. . . . . 1881.
200. Extr. des Auteurs grecs concern. les Gaules, t. III 1er mars 1881.
201. Annuaire-Bulletin, t. XVII. Année 1880 . . . . . 1881.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

TENUE LE 4 JANVIER 1881,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. S. LUCE, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal approuvé dans la séance du 2 février 1881.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

Le président se fait l'interprète des regrets qu'inspire à la Société la mort de Mme Thiers, qui avait voulu que son nom continuât de figurer sur la liste des membres de la Société de l'Histoire de France, et rappelât la mémoire d'un des plus illustres fondateurs de cette Société.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1932. M. LALOY, docteur en médecine, rue de la Villette, n° 5; présenté par MM. Gouget et Luce.

1933. M. TEULET (Raymond), ancien élève de l'École des chartes, archiviste aux Archives nationales, rue de Condé, n° 5; présenté par MM. Dupont et Léon Gautier.

Le président, en prononçant ces deux nouvelles admissions, rappelle que MM. Laloy et Teulet sont fils de deux anciens membres du Conseil, qui ont longtemps témoigné de leur dévouement aux intérêts de la Société.

1934. M. BAUD (Léopold), officier au 13e régiment de dragons, à Compiègne; présenté par MM. Chévrier et J. Desnoyers.

Ouvrages envoyés à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Bulletin de la Société du Protestan-*

tisme français, 15 décembre 1880. — *Bulletin de la Société bibliographique,* décembre 1880.

Sociétés savantes. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 2e et 3e trimestres de 1880.

Ouvrages offerts par les auteurs.

Histoire des Romains, par V. Duruy, 145e à 148e livraisons. — Compte-rendu bibliographique, par le comte A. de Marsy, de la *Monographie de la cathédrale de Lyon,* de M. L. Bégule. (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien.*) — *Les Poèmes chevaleresques,* par le comte de Puymaigre. Br. in-8. Paris, Jules Gervais. (Extrait du *Correspondant.*)

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Daupeley-Gouverneur :

Annuaire-Bulletin. Première partie, 11 feuilles tirées. — Deuxième partie. Feuilles 15 et 16 en placards.

Mémoires de La Huguerye. T. III. Le volume est complet et pourra être distribué à la prochaine séance du Conseil.

Extraits des Auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules. T. III. 18 feuilles tirées; feuille 19 en pages; feuille 20 en placards.

Les Établissements de saint Louis. T. Ier. 18 feuilles tirées; feuille 19 en pages; feuille 20 en placards.

Mémoires de Nicolas Goulas. T. III. 3 feuilles tirées; feuille 4 en pages.

Chronique de Le Fèvre de Saint-Remy. T. II. On attend la copie de l'introduction et de la table.

Imprimerie de M. Lahure :

Brantôme. T. X. M. Lalanne ne cesse de presser la terminaison de ce volume, et espère pouvoir en présenter un exemplaire à la prochaine séance.

Le Conseil autorise la mise sous presse immédiate du tome XI, qui doit contenir les tables, presque entièrement rédigées. — L'introduction, dont la rédaction est très avancée, formera le tome XII et dernier de l'ouvrage.

Le secrétaire ajoute les informations suivantes :

M. Bordier, commissaire responsable des *Établissements de saint Louis*, a reçu de l'éditeur, M. Viollet, la copie de plusieurs feuilles, qui terminent, à très peu de chose près, le volume sous presse, et qui ont été transmises immédiatement à l'imprimerie.

M. le marquis de Vogüé active la transcription du manuscrit autographe du premier volume des *Mémoires de Villars*, et prépare en même temps les notes qui devront y être jointes. Il espère pouvoir remettre la copie vers le mois de mai prochain.

M. Fr. Delaborde s'occupe assidûment de la copie, de la collation et des notes du tome Ier des *Chroniques de Rigord et de Guillaume le Breton*. Il compte pouvoir en remettre la copie avant trois mois.

M. Ét. Charavay a préparé à peu près entièrement la copie du premier volume des *Lettres missives de Louis XI dauphin*. — Le Conseil invite M. Quicherat, commissaire responsable, à s'entendre avec l'éditeur et à prendre connaissance des copies, afin de hâter la mise sous presse et d'éviter de nouveaux retards.

M. Léopold Delisle communique au Conseil le projet d'une nouvelle publication préparée par M. Émile Molinier, ancien élève de l'École des chartes, attaché au Musée du Louvre. Il s'agit d'une chronique française inédite du XIVe siècle, rédigée très probablement par un clerc normand attaché à la personne d'un des chefs de l'armée, et témoin de la plupart des faits qu'il raconte. Cette chronique, qui s'étend de 1328 à 1370 et comprend la première partie de la guerre de Cent ans, permet de contrôler et de rectifier, d'accord avec les documents diplomatiques, plusieurs des récits de Froissart,

surtout pour les opérations militaires. On en connaît deux manuscrits, l'un conservé à la Bibliothèque nationale et dont M. L. Delisle avait fait une copie, qu'il a bien voulu céder à M. É. Molinier, l'autre appartenant à la bibliothèque municipale de Toulouse. Ce dernier paraît dériver de celui de Paris, et M. É. Molinier l'a déjà collationné.

Le volume proposé, qui formerait environ vingt feuilles, comprendrait une introduction, un sommaire analogue à ceux dont M. Luce a fait précéder chaque livre de son édition de *Froissart,* et un index des noms propres et des noms géographiques.

M. le président, qui connaît cette chronique, en signale tout l'intérêt et appuie la proposition de M. Molinier. — Le Conseil vote à l'unanimité, en principe, la publication proposée, et désigne M. L. Delisle pour commissaire responsable, en renvoyant toutefois, selon le règlement, à l'examen du Comité de publication, le projet déjà approuvé par les membres de ce Comité qui sont présents à la séance.

M. Émile Molinier espère être en mesure de commencer l'impression proposée dans un délai très court.

La séance est levée à cinq heures.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

1. — Babeau (Albert). La Ville sous l'ancien régime. In-8, viii-564 p. Paris, Didier et Cᵉ.

Le nouveau livre de M. Babeau, mieux encore que son *Village,* montre ce que peut produire un labeur intelligent, patient, consciencieux, alors même qu'il se trouve en face des sujets les plus compliqués, des matériaux les moins homogènes, des organismes sociaux les plus délicats à saisir, les plus difficiles à expliquer.

Sauf peut-être un très petit nombre de critiques assez malheureusement inspirés pour suspecter la bonne foi et l'indépendance de l'auteur, nos confrères sont unanimes cette fois à rendre hommage au mérite de la *Ville,* à y signaler un progrès très appréciable dans les méthodes d'investigation et d'exposition, à louer l'équité des jugements et la rigueur des conclusions. C'est là un grand succès, et j'ajouterai qu'il m'est plus particulièrement agréable de le constater, ayant été des premiers à reconnaître la valeur hors ligne de ces études, qui — l'expression est d'une des Revues les plus accréditées — doivent avoir une place à côté des livres de Tocqueville et de Taine.

A mon grand regret, je ne puis qu'indiquer les principales divisions de la *Ville,* comme je l'ai fait, en 1877, pour le *Village.* I. Habitants : les droits de bourgeoisie, les corps et corporations, les assemblées générales, les élections municipales, l'intervention de l'État. II. Municipalité : l'hôtel de ville, le corps de ville, les prérogatives du maire, les conseils de ville, les officiers de ville, les autorités supérieures. III. Finances : les comptes et les revenus, les dépenses, les impôts de l'État. IV. Garde : les fortifications, la milice bourgeoise, les arquebusiers, les garnisons. V. Juridictions : le droit de justice, la police, les règlements du commerce et de l'industrie. VI. Édilité : la transformation des villes, l'eau et le feu, les fêtes. VII. Assistance : la misère, les maladies. VIII. Culte : le clergé séculier, les communautés religieuses, les processions. IX. Instruction : les écoles primaires, l'instruction secondaire, les Sociétés savantes, les arts et les lettres.

2. — Caron (L.-N.). Michel le Tellier; son administration comme intendant d'armée en Piémont (1640-1643), d'après les manuscrits inédits de la Bibliothèque nationale. In-12, clxix-324 p. Paris, Pedone-Lauriel; Nantes, l'auteur, rue Royale, n° 13.

Michel le Tellier, précurseur de Louvois dans l'organisation militaire qui contribua si puissamment aux grandeurs du règne de Louis XIV, n'a pas encore d'historien. A peine quelques jalons ont-ils été plantés çà et là pour marquer les principales étapes de sa laborieuse carrière d'un demi-siècle. Un de nos confrères de la province, M. Caron, de Nantes, entreprenant d'étudier ce grand personnage et son rôle dans notre histoire administrative, a très judicieusement abordé le sujet par le commencement, c'est-à-dire par l'époque, relativement peu considérable (vingt-neuf mois), où le Tellier se préparait aux fonctions de secrétaire d'État de la guerre en exerçant celles d'intendant d'armée en Piémont. Il faut avouer que, si cette période de la

vie du ministre est complètement ignorée, nous ne connaissions guère non plus, jusqu'ici, les intendants d'armée. C'est donc un double service que M. Caron rend à l'histoire en publiant la correspondance de le Tellier avec Richelieu, Mazarin et les autres membres du Conseil (correspondance contenue dans les trois mss. de la Bibl. nat. cotés fr. 4196, 5158 et 5159), et en résumant dans une introduction très substantielle les principaux faits qui ressortent de cette correspondance, au point de vue, soit des événements et des personnages, soit de l'action administrative et des procédés particuliers de Michel le Tellier. Nous devons tous souhaiter que M. Caron poursuive l'œuvre si vaillamment entreprise, et qu'il mette, pour cela, à contribution, non plus seulement un fonds restreint de quelques manuscrits, mais ces riches archives de la Guerre dont le Tellier fut le premier créateur, et où les documents relatifs à sa féconde administration sont en très grande abondance.

3. — Cresson. La Bibliothèque des Avocats et ses conférences; notes et souvenirs. In-8, 21 p. Paris, Alcan-Lévy.

(Extrait de l'Annuaire de l'Association amicale des secrétaires de la Conférence des avocats à Paris.)

En 1790, la bibliothèque de l'ordre des Avocats, créée en 1664, comptait plus de dix mille volumes, et renfermait, outre de nombreux manuscrits, les archives de l'ordre. Séquestrée, puis dépecée pour le service de la Convention, du Conseil d'État, de la Cour de cassation, elle ne se reconstitua, à partir de 1806, que péniblement, et ne put jamais obtenir restitution de son ancienne propriété; celle-ci d'ailleurs a été presque totalement détruite dans les incendies de 1871.

Les conférences de l'ordre, comme la bibliothèque, avaient pris naissance sous Louis XIV. M. Cresson, notre confrère, membre du Conseil actuel, retrace les principales vicissitudes par lesquelles cette institution passa successivement, et montre plus particulièrement le rôle des secrétaires dans ces réunions si profitables à la science et à la confraternité tout ensemble.

Des archives de l'ancien ordre des Avocats, il ne subsiste plus, paraît-il, que quatre registres, aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale, et dont l'auteur de cette notice a tiré quelques souvenirs intéressants.

4. — Jarry (L.). Dom Gérou, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur; sa vie et ses travaux littéraires, d'après sa correspondance inédite. In-8, 56 p. Orléans, Herluison.

L'Académie de Sainte-Croix d'Orléans ayant commencé la publication d'une *Biographie orléanaise*, M. Jarry, membre de notre

Société, s'est chargé de la biographie de dom Gérou, un de ces savants bénédictins qui, au siècle dernier, ont illustré l'érudition française, et il a utilisé à cet usage une correspondance conservée en partie à la Bibliothèque nationale, en partie à la bibliothèque d'Orléans. Grâce à ces documents, habilement employés et mis en œuvre, il fait bien connaître aux savants et aux bibliophiles la vie de l'auteur de la *Bibliothèque des écrivains de la ville, du diocèse et du duché d'Orléans*.

M. Jarry nous a envoyé également, l'année dernière, une étude sur la guerre des Sabotiers de Sologne et sur les assemblées de la noblesse (1653-1660), accompagnée de nombreuses pièces justificatives. Provoquée par l'établissement d'une fabrique de liards à Meung-sur-Loire, cette sédition assez violente eut pour principal promoteur ou chef un gentilhomme audacieux, prêt à tout, aussi ferme dans la mauvaise que dans la bonne fortune, Gabriel de Jaucourt, seigneur de Bonnesson, que soutinrent plus ou moins ouvertement les Condé, les Guise, tous les ennemis du cardinal Mazarin, et dont le supplice rendit seul au pays sa tranquillité. L'étude de M. Jarry présente une suite de tableaux intéressants, tracés par une plume facile, et les pièces justificatives qu'il y a jointes, au nombre de vingt-cinq, sont bien choisies et correctement publiées.

Baron A. DE RUBLE.

5. — LECOY DE LA MARCHE. Saint Martin. Petit in-4, xv-736 p., avec 6 chromolithographies, 24 grandes gravures hors texte, 3 fac-similés et environ 140 gravures dans le texte. Tours, Alfred Mame et fils.

Après s'être attaqué au xve siècle par son *Histoire du roi René*, au xiiie par son livre sur la *Chaire française*, au xiie par le *Suger* édité pour la Société de l'Histoire de France, au vi^e par une thèse sur l'*Autorité de Grégoire de Tours*, M. Lecoy de la Marche, remontant jusqu'au ive siècle, a pris pour sujet de sa nouvelle étude l'un des saints dont l'influence sur l'évangélisation et la civilisation de la Gaule a été des plus heureuses et a laissé les traces les plus profondes, comme l'attestent plusieurs milliers de sanctuaires qui l'ont encore pour patron, non seulement chez nous, mais dans toute l'Europe chrétienne. Poursuivie pendant de longues années et sur divers points du territoire, l'apostolicité de saint Martin mit fin au paganisme qui infectait les populations rurales, comme aux hérésies dont souffraient les villes chrétiennes. C'est cette action que son nouveau biographe expose tout à la fois au point de vue religieux et au point de vue social. Le plan du livre est simple et rationnel. Une première partie, consacrée à la vie du saint (317-397), contient le tableau de la société gallo-romaine au début

de cette période, et l'histoire de Martin tour à tour soldat, moine, évêque et apôtre, chaque chapitre donnant lieu à un examen de la situation des provinces et des peuples au milieu desquels la mission du saint s'accomplit. La deuxième partie, réservée au « culte de saint Martin, » se compose des faits et légendes concernant sa vie posthume, « véritable tour du monde martinien, » qui transporte le lecteur de sanctuaire en sanctuaire, et le fait passer tour à tour des monuments littéraires aux monuments artistiques. Après l'histoire du corps et des reliques du saint, vient celle de la construction des églises, basiliques ou abbayes élevées en son honneur et devenues à tout jamais les preuves indestructibles de son immense popularité. Pour la première partie, l'auteur suit principalement les récits de Sulpice-Sévère, contemporain et biographe du saint, en utilisant plus incidemment les écrivains du siècle suivant. Pour la période posthume, les documents abondent, et l'archéologie fournit un contingent supplémentaire très précieux.

On voit que ce sujet prête aux développements les plus variés et touche aux points les plus obscurs, en même temps que les plus intéressants, de nos origines; aussi M. Lecoy de la Marche s'est-il entouré de tous les documents que la France et l'étranger lui ont pu fournir; et, si son livre prête par certains côtés à la contradiction ou à la discussion, ce n'en est pas moins une œuvre absolument consciencieuse, instructive et utile, dont tous les savants devront tenir compte, et qui fait le plus grand honneur à notre ancien collaborateur.

Selon leur louable habitude, MM. Mame ont donné au *Saint Martin* une « illustration » digne du sujet, et ils ont confié la direction de cette partie du travail à un de nos confrères chez qui le dévouement pour ces grands souvenirs de l'histoire nationale s'unit à une connaissance exceptionnelle des textes et des documents graphiques du moyen âge.

Trente planches hors texte ont été consacrées, soit en gravure, soit en chromolithographie, aux représentations principales du saint ou des grands épisodes de son existence, depuis la mosaïque de Milan (IXe siècle) jusqu'aux *théories* d'Hippolyte Flandrin. Les têtes de chapitres, frises ou bordures, au nombre de cinquante, forment une série encore plus intéressante, à mon avis : nous y voyons défiler tour à tour une partie des édifices religieux et des sites auxquels le nom du saint est attaché. Enfin la variété infinie des monuments de tout ordre et de toute nature auxquels ont été empruntés les sujets des cinquante culs-de-lampe prouve combien longtemps le souvenir de saint Martin et de son évangélisation resta vivace dans les pays transformés par lui.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 1er FÉVRIER 1881,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. S. LUCE, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 8 mars 1881.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire ; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1935. M. LANIER, professeur d'histoire au lycée de Versailles, rue Sainte-Placide, n° 8, à Paris ; présenté par MM. Cougny et J. Desnoyers.

1936. M. DARESTE DE LA CHAVANNE, ancien recteur de l'Académie de Lyon, correspondant de l'Institut, rue de Lille, n° 82 ; présenté par MM. Jourdain et Luce.

1937. *La Bibliothèque universitaire de Clermont-Ferrand* (M. Hayes, bibliothécaire, à Clermont, rue Ballainvilliers, n° 16) ; présentée par MM. Loones et Bellaguet. M. Loones sera le correspondant.

1938. M. l'abbé Jules PINAUT, vicaire de la paroisse de Saint-Jacques, à la Villette, rue de l'Ourcq, n° 62 ; présenté par les mêmes membres.

Ouvrages envoyés à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Revue des Questions historiques*, 1er janvier 1881. — *Revue historique*, janvier-février 1881. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 15 janvier 1881.

Sociétés savantes. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* tirage à part de l'*Hypogée-Martyrium de Poitiers,* par le R. P. Camille de la Croix. — *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure,* tome IV, 1878-1879. — *Programme des concours ouverts par la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille,* pour l'année 1881.

Ouvrages offerts par les auteurs.

Histoire de la ville de Bressuire, 2e édition, revue, remaniée et très considérablement augmentée, suivie de l'*Histoire des guerres de la Vendée dans le district de Bressuire,* par Bélisaire Ledain, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, lauréat de l'Institut, etc. Bressuire, E. Landreau. Un vol. in-8. — *L'Hôpital des Bretons à Saint-Jean d'Acre au XIIIe siècle,* par J. Delaville Le Roulx. Nantes, Société des Bibliophiles bretons. Br. in-8. — *Histoire des Romains,* par V. Duruy, 149 à 152e livraisons.

M. le comte Riant offre à la Société une notice sur *Les dernières publications relatives aux Croisades et à l'Orient latin,* insérée par le R. P. Martinov dans le *Polybiblion,* n° de décembre 1880. Br. in-8.

Correspondance et travaux de la Société.

M. Teulet remercie le Conseil de son admission au nombre des membres de la Société.

M. Ledain fait hommage de l'ouvrage ci-dessus annoncé.

M. Cougny informe le Conseil que la fin de la copie du troisième volume des *Extraits des Auteurs grecs* a été remise par lui à l'imprimerie. Il espère que ce volume pourra être terminé assez promptement pour compléter la distribution de l'exercice de 1880, et demande que le Conseil veuille bien autoriser le don d'un exemplaire de ce volume, ainsi que des suivants, à M. Ruelle, qui a déjà analysé le premier dans la *Revue archéologique.* — Cette demande, appuyée par le président du Comité des fonds, est autorisée par le Conseil.

M. Lalanne annonce qu'il a donné le *bon à tirer* de la dernière feuille du tome X de *Brantôme.* Ce volume peut donc être distribué en même temps que le troisième et dernier des *Mémoires de La Huguerye,* qui est achevé et

présenté au Conseil. Le trésorier est invité à vouloir bien faire adresser sans retard aux sociétaires la lettre d'avis pour ces deux volumes. Le tome III des *Extraits des Auteurs grecs,* qui complète la livraison de 1880, sera distribué ultérieurement.

Le secrétaire communique une lettre de M. Daupeley-Gouverneur informant le Conseil que le volume sous presse des *Établissements de saint Louis* a 22 feuilles tirées ou composées.

Du tome III des *Mémoires de Goulas*, 5 feuilles sont tirées, 2 feuilles sont en placards.

M. L. Delisle communique au Conseil l'assurance qu'il a reçue de M. Émile Molinier que la copie de la *Chronique du* XIVe *siècle*, dont l'impression a été autorisée, serait déposée avant le mois de mai prochain. — M. le comte Riant transmet une semblable promesse de la part de M. Auguste Molinier, éditeur de la *Chronique d'Auxerre* par Robert Abolant.

M. de Curzon, élève de l'École des chartes, envoie la copie d'une lettre non datée, qu'il attribue à Louis XI. Elle est adressée au duc de Lorraine, et fait partie de la collection de Lorraine, t. VII, n° 94 (à la Bibliothèque nationale). — Cette copie sera communiquée à M. Quicherat, commissaire responsable de la publication des *Lettres de Louis XI.*

M. Vaesen informe le Conseil que l'existence de lettres de Louis XI lui semble presque certaine dans plusieurs archives du sud-ouest de la France, principalement à Mende, à Rodez, à Montauban, à Bordeaux et à Perpignan. Dans cette dernière ville particulièrement, on ne trouverait pas moins de 88 pièces, qui ont été signalées en 1877 par l'archiviste, feu M. Alard. Il y aurait aussi à consulter, en Espagne, les archives de Pampelune, de Madrid et de Barcelone, c'est-à-dire celles des royaumes de Navarre, de Castille et d'Aragon, qui existaient du temps de Louis XI. Le fonds principal à explorer serait celui des archives de Barcelone. M. Vaesen a trouvé lui-même l'indication de docu-

ments dans un recueil officiel concernant ce dépôt (*Collecion de documentos ineditos de l'Archivio de la Corona de Aragon*), et leur existence lui a été confirmée par plusieurs savants catalans avec lesquels M. le comte de Puymaigre a bien voulu le mettre en relation.

M. Vaesen rappelle au Conseil qu'il avait été question, l'an dernier, de demander à M. le baron Sickel la cession de copies de documents que celui-ci possède sur les relations de Louis XI avec l'Autriche. Il rappelle aussi l'existence de lettres de Louis XI dans un recueil manuscrit de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, et le désir déjà manifesté par lui au Conseil d'emprunter à cette bibliothèque le volume dont il s'agit, qui serait déposé à la Bibliothèque nationale, où l'on pourrait en faire des extraits.

M. Vaesen serait heureux en outre que M. le président de la Société de l'Histoire de France voulût bien appuyer auprès de M. le ministre de l'Instruction publique la demande faite en sa faveur d'une mission dans le midi de la France et en Espagne, comme cela a eu lieu, l'an dernier, pour son collaborateur, M. Charavay, qui a pu recueillir dans plusieurs archives ou bibliothèques d'Italie des documents nombreux et intéressants sur la période historique de Louis XI dauphin. — Le Conseil, très sympathique aux désirs exprimés par M. Vaesen, renvoie cette communication à M. J. Quicherat, commissaire responsable de la publication des *Lettres de Louis XI*, en l'engageant à voir ce qu'il serait possible de faire à ce sujet. Il recommande aussi la demande de M. Vaesen à ceux des membres du Conseil qui font partie de la Commission des Missions auprès du ministère de l'Instruction publique. Le Conseil pense enfin que M. Vaesen pourrait s'informer d'abord auprès de l'archiviste actuel de Perpignan du caractère et de l'importance des nombreuses pièces qui lui ont été signalées.

M. L. Delisle énonce de nouveau l'opinion qu'on devrait, sans de nouveaux retards, commencer la publication d'un premier volume de lettres de Louis XI : ce qui appellerait l'attention des archivistes et autres dépositaires ou posses-

seurs de lettres de ce prince, et donnerait certainement lieu à d'utiles communications. On publierait plus tard des suppléments, s'il y a lieu.

Un membre du Conseil, M. de Beaucourt, exprime des doutes sur l'existence d'une chronique de Jean de Montreuil, signalée par M. Meyer dans une précédente séance, d'après une communication reçue de M. Thomas, élève de l'École française de Rome. — M. Meyer répond qu'il vérifiera l'exactitude de l'information, mais qu'il croit que M. Thomas a voulu parler des lettres de Jean de Montreuil, qui sont bien connues et concernent le règne de Charles VI, plutôt que d'une chronique relative au règne de Charles VII.

La séance est levée à cinq heures.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

6. — Bouchot (H.). Lettre sur l'histoire du Perthois (xive siècle). In-8, 36 p. Vitry-le-François, Pessez et Ce.

7. — Boulé (A.). Notice sur le canton de la Chapelle-la-Reine, arrondissement de Fontainebleau (Seine-et-Marne). In-12, 63 p. Fontainebleau, Bourges.

8. — Bourgain (l'abbé). Notice historique sur le village de Gaye. In-18, 41 pages et grav. Sézanne, Patoux.

9. — Boutiot (T.). Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale. Table générale et alphabétique publiée par Henry Boutiot, dressée par A.-S. Det, sous-bibliothécaire de la ville de Troyes. In-8, xx-481 p. Tous les libraires du département de l'Aube; Paris, Aubry.

10. — Boutrais (dom C.-M.). Le bienheureux Ayrald,

chartreux et évêque de Maurienne. In-8, III-54 p. Montreuil-sur-Mer, imprimerie de la Chartreuse de Notre-Dame-des-Prés.

11. — CALONNE (A. de). L'alimentation de la ville d'Amiens au XVe siècle, étude historique. In-8, 29 p. Amiens, Douillet et Ce.

12. — CALONNE (A. de). Rôle de trois cents hommes d'armes passés en revue à Tournay les 17, 18, 19 juin 1398. In-8, 11 p. Amiens, Douillet.

13. — CASTELNAU (M. de). Une châtellenie de Rouergue au XIIIe siècle. In-18 jésus, VIII-105 p. Toulouse, Gibrac et Ce.

14. — Catalogue méthodique de la bibliothèque communale de la ville d'Ajaccio, par André Touranjon, bibliothécaire. Grand in-8, XLII-931 p. Ajaccio, Pompeani.

15. — CHAMPFLEURY. Histoire de la caricature sous la Réforme et la Ligue (Louis XIII à Louis XVI). In-18 jésus, XIII-323 p., avec vign. Paris, Dentu.

16. — CHARVET (E.-L.-G.). Études historiques. La Société littéraire de Lyon au XVIIIe siècle. Grand in-8, 207 p. Lyon, Mougin-Rusand.

17. — GACHES (J.). Mémoires de Jacques Gaches sur les guerres de religion à Castres et dans le Languedoc (1555-1610), publiés pour la première fois, d'après les meilleurs manuscrits, avec notes et variantes, par Charles Pradel. Grand in-8, XIV-541 p., avec portrait gravé d'après une miniature du temps. Paris, Fischbacher.

18. — GALLET (A.). Recherches historiques sur Sarcelles (Seine-et-Oise). In-8, VIII-200 p., avec plans et dessins par l'auteur. Paris, Soussens et Ce.

19. — GIRARD-VÉZENOBRE (Mme de). Environs de Paris : Nogent-sur-Marne, les fiefs et terres de Beauté, de Cheramy, du Moyneau, etc., avec une nomenclature des habitants du pays depuis 1365; suivi de notices généalogiques sur les principales familles qui ont possédé les divers fiefs, etc. In-8, 192 p. Clermont, Toupet.

20. — GIRART DE ROSSILLON. Cronicques des faiz de feurent Mgr Girart de Rossillon, à son vivant duc de Bourgoingne, et de dame Berthe, sa femme, fille du conte de Sans, que Martin Besançon fist escripre en l'an MCCCCLXIX; publiées pour la première fois d'après le manuscrit de l'Hôtel-Dieu de Beaune, augmentées des variantes des autres versions, enrichies de fac-similés et précédées d'une introduction, par L. de Montille, secrétaire adjoint de la Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune. Grand in-8, XLII-586 p. Beaune, Batault-Morot; Paris, Champion.

21. — GOURDON DE GENOUILLAC (H.). Histoire du capitoulat et des capitouls de Toulouse. In-12, 208 p. Paris, Dentu.

22. — IMBERT. Aveu de l'abbaye de Bourgueil-en-Vallée à Charles VIII, roi de France (21 avril 1493). In-8, 15 p. Saint-Maixent, Reversé.

(Extrait des Bulletins de la Société de statistique, sciences, etc., des Deux-Sèvres.)

23. — LABBE DE CHAMPGRAND (l'abbé). Le P. Joseph Labbe, S. J., missionnaire en Chine (1677-1745). In-8, XI-89 p. Bourges, Marguerith-Dupré.

24. — LAFON (l'abbé V.). Histoire de la fondation de l'abbaye de Loc-Dieu. In-8, 60 p. et 3 planches, Rodez, Ratery.

(Extrait des Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.)

25. — LAFON (l'abbé V.). Histoire de l'abbaye de Saint-Antonin-en-Rouergue. In-8, 39 p. et 3 planches. Rodez, Ratery-Virenque.

(Extrait des Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.)

26. — LA ROCHEMAILLET (Michel de). Théâtre de la ville de Paris. Introduction et notes par l'abbé Valentin Dufour. In-18 jésus, XXIII-69 p., et grav. à l'eau-forte. Paris, Quantin.

27. — LE CHARPENTIER (H.). Les Jésuites à Pontoise :

recherches sur leur établissement, leur résidence et leur expulsion de cette ville (1593-1762), d'après des documents historiques et inédits. In-8, 76 p., avec une eau-forte et planches. Pontoise, Seyès.

28. — LEPAGE (H.). Jean Perrin et son poème, histoire d'une recherche restée infructueuse. In-8, 13 p. Nancy, Crépin-Leblond.

(Extrait du Journal de la Société d'archéologie lorraine.)

29. — LEVASSEUR (E.). De la valeur des monnaies romaines. In-8, 69 p., avec tableaux. Paris, Picard; Delagrave.

(Extrait du Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques.)

30. — Livre (le) du bailli de l'église de Dunkerque, réimprimé par les soins et avec les notes de A. Bonvarlet. In-8, 84 p. Lille, Lefebvre-Ducrocq.

(Extrait des Annales du Comité flamand de France.)

31. — LOTH (A.). Saint Vincent de Paul et sa mission sociale. Introduction par Louis Veuillot; appendices par Ad. Baudon, P. B. et L. B., E. Cartier, Auguste Roussel. In-4, 531 p., avec 14 chromolithographies, 2 héliogravures par Amand-Durand, 1 eau-forte par Flameng et 200 vignettes. Paris, Dumoulin et Cᵉ.

32. — LUXER (A.). Les principales institutions judiciaires du duché de Lorraine. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Nancy, du 4 novembre 1879. In-8, 72 p. Nancy, Vagner.

33. — MAGNIN (Mgr). La guerre de Thones, d'après les documents les plus authentiques. In-16, IV-58 p. Annecy, Abry.

(Extrait du Petit Savoisien.)

34. — MARGRY (A.). Notice sur l'hôtel du Flammant, rue des Cordeliers, et le moulin de Saint-Étienne. In-8, 150 p. et plans. Senlis, Payen.

(Extrait des Mémoires du Comité archéologique de Senlis.)

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 8 MARS 1881,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. S. LUCE, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 5 avril 1881.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

Le Conseil est informé de la perte que la Société a faite de deux de ses membres, M. Amédée Berger, président de chambre à la Cour des comptes, et M. le comte de Merlemont.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1939. M. E. LABROUE, professeur d'histoire au lycée de Bordeaux, cour Champion, n° 36, à Bordeaux; présenté par MM. Luce et J. Desnoyers.

1940. M. BOULENGER (J.-Romain), rue Cambacérès, n° 26; présenté par MM. Henri Martin et Mareuse.

Ouvrages offerts à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Revue historique,* mars-avril 1880. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 février 1881. — *Bulletin de la Société bibliographique,* janvier 1881. — *Revue des Documents historiques,* octobre-novembre et décembre 1881.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande,* tome XXXV, *Mélanges.* Lausanne, G. Bridel. Un vol. in-8. — *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais,* 3e trimestre de 1880. — *Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres,* juillet-septembre 1880. — *Bulletin historique de la*

Société des Antiquaires de la Morinie, octobre-décembre 1880. — *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers,* 1re année, nos 2 et 3, novembre-décembre 1880 et janvier 1881. — *Bulletin de la Société archéologique de Touraine,* 1er et 2e trimestres de 1880. — *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France,* tome XL, 1879. — *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée,* 27e année, 1880, 2e série, tome X.

Publications du ministère de l'Instruction publique.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France : *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny,* tome II (954-987), nos 883 à 1727, publié par Al. Bruel. — *Mélanges historiques,* tome III, contenant : *Commerce et expéditions militaires de la France et de Venise,* par L. de Mas-Latrie ; *Testaments enregistrés au parlement de Paris sous le règne de Charles VI,* publiés par Al. Tuetey ; *Maximes d'État et fragments politiques du cardinal de Richelieu,* par G. Hanotaux.

Publications de l'Académie royale de Belgique.

Collection de documents inédits relatifs à l'histoire de la Belgique : *Cartulaire de l'abbaye d'Orval,* publié par le P. Hippolyte Goffinet ; *Chroniques de Brabant et de Flandre,* publiées par Charles Piot ; *Istore et croniques de Flandres,* d'après les textes de divers manuscrits, par M. le baron Kervyn de Lettenhove, membre de la Commission royale d'histoire, tomes I et II, 1879 et 1880 ; *Chronique de Jean des Preis, dit d'Outre-Meuse,* publiée par S. Dormanz, tome VI, 1880 ; *Correspondance du cardinal de Granvelle* (1565-1586), publiée par Edmond Poullet, tome II, 1880. Six vol. in-4. — *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire, ou Recueil de ses bulletins,* 4e série, tomes VI, VII, VIII, 1878, 1879, 1880. Huit fascicules in-8. — *Bulletin de l'Académie royale de Belgique,* 47e à 49e années, 1878 à 1880. Trois vol. in-8. — *Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique,* 45e et 46e années. 1879 et 1880. Deux vol. in-12. — *Biographie nationale,* publiée par la même Académie, tome VI, 2e partie, Ebbon-Fayn. Un vol. in-8.

Ouvrages offerts par les auteurs.

La Trière athénienne, étude d'archéologie navale, par A. Cartault, ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne. Un vol. in-8. Paris, Ernest Thorin. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. XX.) — *Étude sur la chronique en prose de Guillaume le Breton,* par H.-François Delaborde, ancien élève de l'École des chartes, ancien membre de l'École française de Rome, archiviste aux Archives nationales. Br. in-8. Paris, Ernest Thorin. (Biblio-

thèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. XXII.) — *L'Enseignement du droit civil et la Papauté,* par H. Beaune. Br. in-8. Lyon, Briday. — *Une fable de Florian,* étude de littérature comparée, par P. Ristelhuber. Br. in-8. Paris, J. Baur. — *Histoire des Romains,* par V. Duruy, 153e à 157e livraisons.

M. le comte Riant appelle l'attention du Conseil sur deux des volumes publiés par la Commission historique de l'Académie de Belgique, savoir : les *Istore et croniques de Flandres*. L'éditeur, M. Kervyn de Lettenhove, y a ajouté des fragments considérables de Baudouin d'Avesnes qui étaient encore inédits. Dans la préface, il a énuméré, décrit et classé, avec détails, tous les manuscrits aujourd'hui connus des diverses rédactions et continuations de la chronique de Baudouin d'Avesnes, et a apporté ainsi un complément utile à la notice que Victor Le Clerc avait publiée sur ce chroniqueur dans l'*Histoire littéraire de la France.*

Correspondance.

M. Dareste de la Chavanne, correspondant de l'Institut, ancien recteur de l'Académie de Lyon, et M. Lanier, professeur agrégé d'histoire au lycée de Versailles, remercient le Conseil de leur admission au nombre des membres de la Société.

M. le Ministre de l'Instruction publique adresse à la Société, comme à toutes les autres Sociétés historiques, littéraires et scientifiques de France, une lettre-circulaire les informant qu'il a décidé la création d'une *Revue* qui contiendra la bibliographie et l'analyse de toutes les publications qui paraîtront en France, tant en province qu'à Paris, et que les membres du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes ont bien voulu se charger de la rédaction de cette *Revue*. Chaque membre du Comité rendra compte des travaux que ses études spéciales l'auront le mieux préparé à juger. Comme le nombre des travaux à analyser obligera à partager les volumes entre plusieurs rédacteurs, M. le Ministre exprime le désir de recevoir cinq exemplaires des Mémoires et des Bulletins de chaque Société.

Le Conseil est invité à examiner si l'étendue et le caractère des publications de la Société de l'Histoire de France doivent la faire rentrer dans la catégorie des Sociétés qui sont engagées à adresser au ministère cinq exemplaires de leurs publications.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Lahure :

Brantôme. M. Lalanne a remis une partie de la copie du XIe volume, qui doit contenir les Tables.

Imprimerie de M. Daupeley-Gouverneur :

Extraits des Auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules. Le tome III est terminé ; un exemplaire est présenté au Conseil. Ce volume complète la livraison de l'exercice de 1880.

Les Établissements de saint Louis. T. II. 23 feuilles sont tirées ; on compose la suite.

Mémoires de Nicolas Goulas. T. III. 7 feuilles sont tirées. Feuille 8 en pages ; feuille 9 en placards. On attend la suite de la copie.

M. François Delaborde, éditeur désigné des chroniques de Rigord et de Guillaume Le Breton, et qui a déjà fait du second de ces historiens une étude approfondie, dont il a exposé les résultats dans le mémoire ci-dessus mentionné, demande s'il ne conviendrait pas d'imprimer en petits caractères, dans le texte de Guillaume Le Breton, les passages de la première partie de sa chronique qui sont empruntés à celle de Rigord, ainsi que l'ont fait les éditeurs des chroniques anglaises de la collection du Maître des rôles. Cette disposition typographique aurait l'avantage d'indiquer au premier coup d'œil la part qui revient à chaque chroniqueur.

La proposition de M. Delaborde est renvoyée à l'examen de M. L. Delisle, commissaire responsable de l'ouvrage. M. Delaborde sera invité à faire commencer le plus tôt possible l'impression.

M. Meyer communique une lettre que M. Thomas, élève de l'École française de Rome, lui a adressée en réponse à la demande de renseignements formulée dans une précédente séance, sur le caractère des *Œuvres de Jean de Montreuil*, dont il avait été fait mention comme d'un projet de publication possible.

Jean de Montreuil, chanoine de la collégiale de Lille, secrétaire de Charles VI, ambassadeur du roi de France à Gênes, à Rome et en d'autres pays, est surtout connu, dans l'histoire littéraire, par sa correspondance avec plusieurs hommes éminents du xve siècle. Un très petit nombre de ses lettres ont été publiées; mais on en connaît plus de deux cents disséminées dans différentes bibliothèques. Il est aussi l'auteur de deux traités rédigés, l'un en français, l'autre en latin, sur les prétentions des rois d'Angleterre à la couronne de France. Il a rempli un rôle politique, dont on trouve les témoignages dans de nombreux documents diplomatiques. M. Thomas, qui a déjà étudié à Rome et à Paris les manuscrits de Jean de Montreuil, serait disposé à en publier plus tard une édition, si ce projet était agréé par la Société.

M. Bordier, commissaire responsable de l'édition des *Établissements de saint Louis,* expose au Conseil que l'éditeur, M. Viollet, ayant donné à ses études et à ses recherches dans les principales bibliothèques de l'Europe de plus grands développements qu'il ne l'avait d'abord prévu, trouverait indispensable d'ajouter un troisième volume aux deux que devait d'abord comprendre l'édition. Cette augmentation avait déjà été annoncée comme probable, dans le plan primitif de l'ouvrage. Le volume dont l'impression est sur le point d'être achevée contient le texte des *Établissements*, avec les très nombreuses variantes que l'éditeur a pu rassembler. Ce volume serait le second de l'ouvrage. Le premier, dont la mise sous presse pourra commencer très prochainement, renfermerait l'introduction, depuis assez longtemps rédigée, et qui a été communiquée à M. Bordier. L'auteur y ajouterait le texte des Coutumes d'Anjou et d'Orléans, bases principales des *Établissements,*

ainsi que plusieurs ordonnances de saint Louis. Il serait nécessaire de réduire cette introduction, afin qu'elle ne dépassât pas l'étendue habituelle des volumes de la Société.

Le troisième volume serait composé des autres textes originaux du XIIIe et du XIVe siècle qui complètent les Coutumes précédentes, des annotations données par Ducange et Laurière dans leurs éditions des textes des *Établissements*, et d'une table-glossaire de tout l'ouvrage.

M. Bordier appuie la proposition de M. Viollet, qui est agréée par le Conseil.

M. J. Quicherat, commissaire responsable de l'édition des *Lettres missives de Louis XI*, présente au Conseil quelques renseignements sur l'état du travail préparatoire. Les lettres de Louis XI dauphin rassemblées par M. Ét. Charavay sont assez nombreuses pour former un volume ; mais les copies, provenant de différentes mains, auraient encore besoin d'être rigoureusement vérifiées, classées et annotées. Il paraîtrait prématuré de placer en tête de ce premier volume une introduction, qui serait plus convenablement rédigée après l'achèvement de tout l'ouvrage. M. J. Quicherat pense que la copie du volume pourra être déposée vers le mois de juin prochain. La suite du recueil, comprenant les lettres de Louis XI roi, est beaucoup moins avancée. Plusieurs des moyens indiqués par le futur éditeur M. Vaesen pour avancer les recherches préparatoires, paraissent offrir des difficultés, qui ne pourraient probablement pas être surmontées dans un délai prochain. Le Conseil a eu connaissance, dans la séance précédente, des désirs exprimés par M. Vaesen, et sa lettre fait partie du procès-verbal. Ce qui paraîtrait le plus promptement et le plus facilement réalisable, serait la vérification et la transcription des nombreuses lettres de Louis XI signalées dans les archives de Perpignan. Toutefois, une mission officielle en France pour cet objet, telle que M. Vaesen la désirerait, semble très difficile à obtenir en ce moment.

M. J. Quicherat a examiné la lettre attribuée à Louis XI par M. de Curzon, élève de l'École des chartes, qui en avait

envoyé la copie au Conseil, et il a vérifié qu'elle était écrite par Louis XII. Le texte en est reproduit ci-dessous.

M. L. Delisle, président du Comité de publication, annonce au Conseil que le texte de la chronique du XIVe siècle rédigée par un clerc normand, et dont il est commissaire responsable, a été collationné par l'éditeur, M. Émile Molinier, sur le manuscrit de Toulouse, et que l'impression en est commencée.

Le même membre communique aussi au Conseil les résultats de l'examen fait par le Comité du projet de publication d'un manuscrit du célèbre érudit-numismate, Ézéchiel Spanheim, qui fut envoyé extraordinaire de l'Électeur de Brandebourg à la cour de France pendant les dernières années du XVIIe siècle. Ce manuscrit, dont la publication est proposée par M. Schefer, membre de l'Institut et de la Société de l'Histoire de France et administrateur de l'École des langues orientales vivantes, n'était connu que par de rares et courts extraits publiés, il y a quelques années, par M. Gaullieur, de Genève, et qui en avaient révélé le réel intérêt. Le volume a été communiqué au Comité, et M. Delisle en lit au Conseil quelques passages qui confirment l'opinion favorable qu'on en a déjà exprimée.

En conséquence, l'impression des Mémoires qu'il renferme sur la cour de Louis XIV et sur l'état de la France à la fin du XVIIe siècle est proposée par le Comité et autorisée par le Conseil. M. Schefer en sera l'éditeur, et M. de Boislisle le commissaire responsable.

La séance est levée à cinq heures.

LETTRE DE LOUIS XII

CONSERVÉE A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

COLLECTION DE LORRAINE, TOME VII, N° 94.

[Sur papier. — Au dos : « A mon cousin le duc de Lorraine. »]

« Mon cousin, j'ay sceu des nouvelles par ce que m'avez escript,

dont je vous mercye, et en ay eu d'aillieurs de toutes semblables par gens qui ont esté sur les lieux. Je vous prye que le plus souvant que pourrez m'en faictes savoir.

« Ainsi que partoys de Paris pour m'en aller à Meleun pour donner ordre à mes afferes, le roy des Rommains m'a escript unes lettres, par lesquelles il justifie la cause pour laquelle il a mis son armée sus, mais que toutesfois il estoit content d'entrer en toute amytié avecques moy, et, pour mieulx dresser ladite amytié, qu'il enveyeroit aucuns de ses serviteurs à Mosson, et que je y envoyasse des myens, et que là se parleroit de toutes choses. A ceste cause, j'envoye d'icy l'évesque de Lusson et maistre Estienne Petit, et mande au mareschal de Gyé et seigneurs de Piennes et de Neufchal eulx y trouver. Et, se le roy des Rommains se mect à la raison, je ne suis point pour la fouyr. Et ce pendant tenez vous seur que je pourvoieray tousjours si bien en mes affaires, que, s'il veult entreprandre quelque chose sur moy, il trouverra à qui parler.

« Mon cousin, ainsi que les choses surviendront, vous en advertiray, vous pryant aussi que souvant me faictes savoir de voz nouvelles. Et adieu, mon cousin, qui vous ait en sa garde. Escript à Meleun, le XXIIIIe jour de septembre (1498).

« LOYS. »

II.

BIBLIOGRAPHIE.

35. — BEAUNE (Henri). Introduction à l'étude historique du droit coutumier français jusqu'à la rédaction officielle des coutumes. In-8, 563 p. Paris, Laroze; Lyon, Briday.

36. — BEAUNE (Henri). L'enseignement du droit romain et la Papauté. In-8, 60 p. Lyon, Briday.

37. — BEAUNE (Henri). Claude de Rubys et la liberté de tester au XVIe siècle. In-8. Lyon, Pitrat.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 5 AVRIL 1881,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. S. LUCE, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 26 avril 1881.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire ; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1941. M. le baron de BEAUVERGER, rue du Cirque, n° 8 ; présenté par MM. Maury et Anatole de Barthélemy.

1942. M. Adrien BÉZUEL D'ESSEVAL, à Rouen, rue du Sacre, n° 7 ; présenté par MM. Luce et Danglard.

Ouvrages offerts à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 mars 1881. — *Bulletin de la Société bibliographique,* février et mars 1881. — *Revue des Documents historiques,* janvier-février 1881. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* 1880, n° 4. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 1880, n° 4.

Ouvrages offerts par les auteurs.

Registres des comptes municipaux de la ville de Tours, publiés avec notes et éclaircissements par J. Delaville Le Roulx, archiviste-paléographe, membre de la Société archéologique de Touraine. Tome II, 1367-1380. — *Documents orléanais du règne de Philippe-Auguste,* par M. Boucher de Molandon. Orléans, Herluison. Br. in-8. — *Un nouveau cachet d'oculiste romain découvert*

à Fontaine-en-Sologne (Loir-et-Cher), par le marquis de Rochambeau, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. (Extrait de la *Revue archéologique.*) Paris, Didier et Cᵉ. Br. in-8. — *Les Imprimeurs vendômois et leurs œuvres,* par le même. Nouvelle édition, précédée d'une lettre de M. Paul Lacroix. Paris, Dumoulin. Br. in-8. — *L'église de Lavardin,* par le même. Tours, Bouserez. Br. in-8. — *Histoire des Romains,* par V. Duruy, 158ᵉ à 161ᵉ livraisons.

Travaux de la Société et correspondance.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Lahure :

Deux feuilles du tome XI de *Brantôme* sont composées.

Imprimerie de M. Daupeley-Gouverneur :

Les Établissements de saint Louis. T. II. 25 feuilles sont tirées; 3 feuilles en placards.

Mémoires de Nicolas Goulas. T. III. 7 feuilles tirées; feuilles 8 et 9 en placards.

Chronique normande du XIVᵉ siècle. 2 feuilles en placards.

Annuaire-Bulletin 1880. Terminé et distribué.
— 1881. 3 feuilles tirées.

M. Labroue remercie le Conseil de son admission au nombre des membres de la Société.

M. Morand annonce l'envoi très prochain à l'imprimerie de la copie de l'introduction de la *Chronique de Le Fèvre de Saint-Remy,* qui devra être jointe au tome II, dont le texte est complètement imprimé. Il s'occupe de la table qui doit compléter l'ouvrage.

M. Cougny, éditeur des *Extraits des Auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules*, et M. Egger, commissaire responsable, annoncent au Conseil que la copie du quatrième volume est à peu près terminée et sera prochainement remise à l'imprimerie; mais ce volume ne complétera point l'ouvrage, plusieurs textes, qui, avec la traduction, formeraient plus de 300 pages, ne pouvant y entrer sans lui donner une étendue trop considérable. Il

resterait aussi à ajouter des extraits des philosophes et des orateurs, un choix d'inscriptions grecques concernant la Gaule, inédites pour la plupart, une table générale, et un résumé chronologique des faits mentionnés dans les nombreux extraits qui composent l'ouvrage. M. Egger, dans la lettre lue au Conseil, appuie vivement la proposition d'un cinquième volume. L'examen définitif en est renvoyé au Comité de publication ; toutefois, le Conseil autorise la mise sous presse du quatrième volume, et se montre d'avance disposé à approuver l'adjonction d'un cinquième.

M. Viollet remercie le Conseil de la décision prise dans la dernière séance au sujet du troisième volume qui se trouvait nécessaire pour le complément de son édition des *Établissements de saint Louis*. Il termine la composition du premier, et la copie sera très prochainement mise sous presse.

M. Schefer, éditeur de la *Relation de la cour de France en* 1690, par Ézéchiel Spanheim, fait savoir que la moitié environ du manuscrit est copiée et pourra prochainement être mise sous presse. — Le Conseil décide que cet ouvrage sera tiré à 200 exemplaires de plus que le nombre ordinaire.

Une demande du libraire de la Société, en vue d'obtenir une augmentation d'indemnité pour frais d'emmagasinage des publications, est renvoyée au Comité des fonds.

Il est donné une seconde lecture de la circulaire adressée par M. le Ministre de l'Instruction publique aux Sociétés savantes, à l'effet d'obtenir le dépôt de cinq exemplaires de leurs publications, dont il serait rendu compte dans une *Revue* spéciale publiée sous la direction du Comité des Travaux historiques et scientifiques.

Plusieurs membres font remarquer que la demande d'un si grand nombre de volumes ne peut s'appliquer aux Sociétés qui, comme la Société de l'Histoire de France, publient des collections d'ouvrages originaux. — M. L. Delisle, en sa qualité de président du Comité des Travaux historiques,

appelle l'attention du Conseil sur l'intérêt qu'aurait la Société à profiter de la plus grande publicité qui serait donnée à ses travaux dans la revue projetée ; mais il exprime l'avis que le dépôt d'un seul exemplaire des ouvrages originaux et de deux exemplaires de l'*Annuaire-Bulletin* répondrait suffisamment aux vues manifestées par le Ministère.

Cette proposition est discutée et approuvée par le Conseil. Elle sera applicable à l'année 1880.

M. Bellaguet communique au Conseil le rapport annuel qu'il a rédigé, au nom du Comité des fonds, dont il est président, sur la situation financière de la Société.

Ce rapport comprend : le mouvement du personnel de la Société pendant l'année 1880, et sa situation actuelle ; — le compte détaillé des recettes et des dépenses, ainsi que la comparaison de ce compte avec celui de 1879 ; — un résumé de l'inventaire général des volumes appartenant à la Société et déposés chez le libraire chargé de la vente ; — le projet de budget pour l'année 1881 ; — le choix des ouvrages destinés à l'élève de rhétorique qui aura remporté le premier prix d'histoire au prochain Concours général de la Sorbonne.

Le Conseil adopte le projet de budget et le choix des volumes proposés pour le prix du Concours général. Ces ouvrages sont :

Vie de saint Louis par Le Nain de Tillemont	6 vol.
Mémoires de Mme Duplessis-Mornay	2
Annales de Saint-Bertin et de Saint-Waast.	1
Histoire de Béarn et de Navarre	1
	10 vol.

Le rapport sur les comptes est renvoyé à MM. les censeurs.

Le président du Comité des fonds demande que la décision prise l'année dernière par le Conseil, et portant que les membres qui n'auront pas acquitté leur cotisation depuis trois ans seront considérés comme démissionnaires, soit rap-

pelée dans l'*Annuaire-Bulletin* de cette année. — Cette demande est approuvée.

Le Conseil recherche quelles lectures historiques pourraient être faites à la prochaine Assemblée générale, après les discours et rapports habituels.

La séance est levée à cinq heures.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

38. — GIRAUD (Ch.). La maréchale de Villars et son temps. In-12, IX-290 p. Paris, Hachette et Cᵉ.

Voici un titre fait pour intéresser tout particulièrement notre Société, et un livre venu à point pour nous préparer à cette grande édition des *Mémoires de Villars* que va commencer M. le marquis de Vogüé. Il y a là d'ailleurs plus qu'une coïncidence heureuse, puisque les mêmes papiers de famille dont notre collaborateur doit s'aider, ont précisément fourni à M. Giraud le sujet ou la matière d'une première étude sur le maréchal de Villars, publiée dans le *Journal des Savants* (février-mars 1879). Toutefois, les documents inédits sont peu abondants dans *la Maréchale de Villars*. L'éminent académicien s'est plutôt attaché à réunir, à rapprocher en un seul faisceau les renseignements qu'on possédait déjà sur la femme remarquable qui porta si noblement, de 1702 à 1763, le nom du héros de Denain. Il en est sorti un panégyrique des plus favorables et qui rejette bien loin les imputations de Saint-Simon et autres contemporains de la belle maréchale. Ce jugement se trouvera-t-il ratifié lorsque des productions complémentaires permettront de pénétrer encore plus avant dans le sujet? J'avouerai, pour mon compte, que j'ai entrevu, à diverses reprises, trop de conformité entre plusieurs témoignages à charge, pour croire qu'on a calomnié injustement Mᵐᵉ de Villars et que le maréchal n'eut jamais « lieu de s'inquiéter, » comme disait Mᵐᵉ de Coulanges.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

TENUE LE 26 AVRIL 1881,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. S. LUCE, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal approuvé dans la séance du 7 juin 1881.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le président proclame membre de la Société, après avoir soumis sa nomination à l'approbation du Conseil :

1943. M. COMBOUL, ingénieur civil, rue Clapeyron, n° 25; présenté par MM. Loones et J. Desnoyers.

Ouvrages offerts à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Revue des Questions historiques,* 1er avril 1881. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 avril 1881. — *Bulletin de la Société bibliographique,* avril 1881.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Schriften der Universität zu Kiel,* aus dem Jahre 1879-80. Band XXVI, in-4°.

Ouvrages offerts par les auteurs.

Mémoires de Jean Philippi touchant les choses advenües pour le faict de la religion à Montpellier et dans le Bas-Languedoc (1560-1600), publiés pour la première fois par la Société des Bibliophiles de Montpellier, d'après le ms. de la Bibliothèque nationale, et accompagnés de notes. Un vol. in-8. Montpellier, J. Martel aîné. (Offert par M. Mie.) — *Histoire des Romains,* par V. Duruy, 162e à 164e livraisons.

Correspondance et travaux de la Société.

MM. Bellaguet, de Cosnac et de Ruble s'excusent de ne

pouvoir assister à la séance, par suite de malheurs de famille.

M. de Ruble se trouve, par le même motif, empêché de communiquer à l'Assemblée générale la lecture qu'il avait bien voulu promettre. — M. de Beaucourt, répondant à l'invitation du Conseil, s'engage à lire un fragment de son *Histoire de Charles VII.*

Plusieurs membres font observer que la salle des cours de l'École des chartes, que M. J. Quicherat, directeur de cette école, et M. Maury, directeur général des Archives, veulent bien, depuis plusieurs années, mettre à la disposition de la Société pour son Assemblée générale, est insuffisante et trop éloignée, et demandent s'il ne conviendrait pas d'y substituer la salle du cours d'Archéologie à la Bibliothèque nationale. L'administrateur-directeur de cet établissement, M. L. Delisle, donnerait bien certainement l'autorisation nécessaire, comme il le fait depuis plusieurs années pour la Société de l'Histoire de Paris. — Le Conseil décide que cette autorisation sera demandée, et qu'une annonce sera insérée dans quelques journaux.

M. Maury demande s'il ne conviendrait pas de faire participer les sociétaires non domiciliés à Paris au vote du renouvellement annuel des membres du Conseil, ainsi que cela se pratique dans plusieurs autres sociétés. — D'autres membres font remarquer que les termes du règlement s'y opposent et ne mentionnent que les membres présents.

M. le comte Riant communique au Conseil, de la part de M. le comte de Ségur, un manuscrit de la fin du XIIIe siècle, contenant deux copies des *Établissements de saint Louis*, qui ont été connues de Laurière et lui ont fourni des variantes. M. Viollet, présent à la séance, prend rapidement connaissance du manuscrit et dit que ces textes, qu'il n'avait pas encore vus, mais qui paraissent excellents, doivent appartenir à la seconde rédaction et à un groupe représenté par trois manuscrits de Paris, un de Stockholm, un de Rome, un de Cheltenham, un de Munich (fragment), et, moins par-

faitement, par un manuscrit de Troyes et un quatrième de Paris. Tous les manuscrits du même groupe ont été soigneusement collationnés : il est donc peu probable que ceux que communique M. le comte de Ségur apportent des éléments nouveaux à l'édition ; mais ils confirmeront des résultats déjà acquis. Les variantes empruntées par Laurière à ces manuscrits devant figurer dans le tome III, avec d'autres notes du même érudit, qui paraît avoir confondu les deux copies, M. Viollet pourra les relever directement sur les deux manuscrits, quand les leçons différeront du texte de la nouvelle édition.

Le Conseil charge M. Riant de remercier M. le comte de Ségur de cette obligeante communication.

M. Moranvillé, l'un des censeurs, communique au Conseil le rapport annuel, qu'il a rédigé, d'accord avec M. Le Tellier de la Fosse, sur l'état des finances de la Société, qui doit être présenté à l'Assemblée générale.

La séance est levée à cinq heures.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

39. — Bouteiller (E. de). Éloge de Metz, par Sigebert de Gembloux. Poème latin du XIe siècle, traduit et annoté, suivi de quelques autres pièces sur le même sujet. In-8, 155 p. et grav. Paris, Dumoulin et Ce ; Nancy, Sidot frères.

40. — Guillotin de Corson (l'abbé). Pouillé historique de l'archevêché de Rennes. T. I. Évêchés. In-8, 808 p. Rennes, Fougeray ; Paris, Haton.

PROCÈS-VERBAL

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 3 MAI 1881,

A l'École des chartes, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. S. LUCE, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 7 juin 1881.)

L'Assemblée entend la lecture des discours, rapports et notice ci-après indiqués :

1° Discours de M. le président. (Voir p. 82.)

2° Rapport de M. J. Desnoyers, secrétaire, sur les travaux et les publications de la Société depuis sa dernière assemblée générale, tenue le 4 mai 1880. (Voir p. 95.)

3° Rapport des censeurs, MM. Moranvillé et Le Tellier de la Fosse, sur les comptes des recettes et des dépenses de la Société pendant l'exercice de 1880. (Voir p. 118.)

Les conclusions de ce rapport, approuvant la gestion et les comptes de M. le trésorier pendant ledit exercice, sont mises aux voix par M. le président et adoptées par l'Assemblée.

4° M. le marquis de Beaucourt lit un fragment de son *Histoire de Charles VII,* en cours d'impression.

Élections.

Sont réélus membres du Conseil, pour siéger, conformément au règlement, jusqu'en 1885 :

MM. De Beaucourt,	De Chantérac,
Bellaguet,	De Cosnac,
Bordier,	Delisle (L.),
Riant,	Egger,
De Broglie,	Jourdain.

M. Defrémery, membre de l'Institut, est élu en remplacement de M. Laloy, décédé depuis la dernière assemblée générale, et dont les fonctions devaient cesser en 1882.

Sont réélus censeurs : MM. Moranvillé et le Tellier de la Fosse.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Discours de M. S. Luce, Président de la Société pendant l'exercice 1880-1881.

Messieurs,

J'éprouve le besoin de vous exprimer de nouveau ma profonde reconnaissance pour l'insigne honneur que vous m'avez fait et dont je me reconnais indigne. Permettez-moi d'ajouter qu'il m'est impossible de me voir assis à cette place sans qu'il se mêle à ma gratitude une impression d'étonnement que partageront sans aucun doute les membres de la Société de l'histoire de France qui ne font point partie de notre Conseil d'administration. Cette impression d'étonnement, je l'ai ressentie dans toute sa force lorsque j'ai vu vos suffrages se porter sur le plus humble d'entre vous ; et après dix mois pendant lesquels votre indulgence ingénieuse n'a rien négligé pour me donner le change sur mon insuffisance et en quelque sorte pour me la dérober, elle reste aussi vive que le jour où vous m'avez élu. Mon premier mouvement fut, je l'avoue en toute franchise, de décliner un fardeau trop lourd pour mes forces ; mais il suffit d'un peu de réflexion pour me faire comprendre que vous aviez voulu surtout me rappeler, sous la forme d'un acte de bienveillance exceptionnelle et de haute courtoisie, le contrat qui lie l'éditeur de Froissart à notre Société ; et je crus dès lors qu'il était de mon devoir, au risque d'encourir le reproche de présomption, d'accepter l'honneur, pour bien montrer que je n'entendais pas faillir à un engagement qui est mon seul titre à cet honneur.

Au moment où je me dispose à reprendre mon édition trop longtemps interrompue, j'ai à cœur de constater que les inconvénients de cette interruption n'ont pas été sans compensations. Le conseil a pu pousser ainsi plus activement l'une des publications de notre Société dont le succès est le plus assuré, la belle édition de Brantôme que notre savant confrère M. Lalanne est sur le point d'achever. Un des maîtres de la philologie romane, M. Paul Meyer, a mené à bonne fin l'édition, la traduction et le commentaire de la *Chronique des Albigeois,* en portant ce triple travail à un degré de perfection qui le rend à peu près définitif. Un de vos anciens présidents, un érudit doublé d'un historien, M. le baron de Ruble, s'est trouvé en mesure de vous donner dans un espace de temps relativement court les trois volumes des *Mémoires de la Huguerye* qui apportent un contingent entièrement nouveau à l'étude de nos annales pendant le XVIe siècle. Tandis que le zèle de M. Cougny, secondé par le dévouement scientifique vraiment admirable de M. Egger, vous ouvrait les sources grecques relatives à la Gaule, un érudit destiné à prendre rang parmi les maîtres de l'histoire du droit, parce qu'il joint à la conscience poussée jusqu'au scrupule un esprit d'une rare pénétration, M. Paul Viollet, se décidait enfin à vous livrer les prémices de cette édition des *Établissements de saint Louis,* dont votre digne président de l'année dernière, M. Henri Bordier, juge compétent entre tous, rendait naguères un si flatteur témoignage. En pensant à tant de belles et bonnes publications pour lesquelles l'interruption du *Froissart* a fourni le moyen de satisfaire notre légitime impatience et d'abréger notre attente, je suis tenté de me dire : heureuse lassitude qui a permis à nos plus valeureux champions de nous faire jouir plus vite de leur complet triomphe, à nos vainqueurs de demain d'entrer plus tôt dans la carrière !

C'est par de telles publications, auxquelles vont s'ajouter bientôt des œuvres projetées non moins importantes, dont je veux laisser à notre cher et vénéré secrétaire le plaisir de vous annoncer l'adoption, c'est par de telles publications

que la Société de l'Histoire de France maintient le rang élevé qu'elle occupe depuis près de cinquante ans parmi les compagnies savantes de notre pays. De là vient que, tous les jours, nous voyons venir à nous de nouvelles recrues, et des vides inévitables se trouvent ainsi numériquement comblés. Pendant l'année qui vient de s'écouler, ces vides ont atteint un chiffre assez élevé. La mort n'a pas rayé de nos listes moins de seize de nos souscripteurs. Vous me permettrez de consacrer quelques mots de souvenir à chacun d'eux, en commençant par les plus anciens. C'est un pieux usage que m'ont légué mes prédécesseurs et qui répond d'ailleurs à nos sentiments confraternels.

Le doyen des sociétaires dont nous avons à déplorer la perte est M. Charles Cunin-Gridaine ; il figurait sur nos listes depuis le 8 octobre 1834, par conséquent depuis quarante-six ans. Né à Sedan le 8 novembre 1804, et fils de l'ancien ministre de la monarchie de Juillet, M. Charles Cunin était un de ces grands industriels à qui les soucis des affaires n'enlèvent pas l'amour des applications désintéressées de l'intelligence. Président de la chambre de commerce, membre du conseil municipal, conseiller général pour le canton sud de sa ville natale, il siégea comme représentant des Ardennes à l'Assemblée législative de 1849, et fut rendu à la vie privée par le coup d'État du 2 novembre 1851. Il s'abstint volontairement de tout rôle politique sous l'Empire, qui ne l'en fit pas moins officier de la Légion d'honneur le 13 août 1865. Porté aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, avec M. Toupet des Vignes, représentant sortant, élu le second par 483 voix sur 580 électeurs, le président de la chambre de commerce de Sedan prit place au centre gauche et vota presque toujours avec les républicains modérés de la Chambre haute. Il est mort en 1880, sans pouvoir se consoler de ce que sa chère ville natale, qui fut le berceau du grand Turenne, rappellerait désormais l'un des souvenirs les plus lugubres de notre histoire.

Reçu membre de la Société de l'Histoire de France le 3 juillet 1837 et mort le 10 janvier 1879, M. Alfred Canel

a été l'un des nôtres pendant quarante-deux ans. Né à Pont-Audemer le 30 novembre 1803, et établi comme avocat dans sa ville natale, Canel a pris une part active au grand mouvement de rénovation historique et archéologique dont MM. de Gerville et Auguste Leprévost furent, en Normandie, les premiers et principaux promoteurs. S'il ne peut être rangé parmi les chefs, il a été du moins l'un des ouvriers de la première heure. Dès la fin de 1833 et le commencement de 1834, il publiait, en deux volumes in-8°, son *Essai historique et statistique sur l'arrondissement de Pont-Audemer*. De 1835 à 1837, il faisait paraître la *Revue historique des cinq départements de la Normandie*, qui forme trois volumes in-8°, en même temps qu'il mettait la dernière main à un ouvrage intitulé *Mémoire et recherches sur les États de la province de Normandie* (Caen, Évreux et Pont-Audemer, 1837, 1 vol. in-8°). Ce livre, publié en 1837, c'est-à-dire bien des années avant les beaux travaux de M. Charles de Beaurepaire, ne manquait pas alors d'une certaine nouveauté. Les *Lettres sur l'histoire de Normandie pendant le XIVe siècle* (1 vol. in-8°) appartiennent aussi à cette première période de la vie de M. Canel. La révolution de 1848 vint arracher brusquement l'érudit de Pont-Audemer à cette vie studieuse pour le jeter en pleine mêlée politique. Nommé sous-commissaire de la république dans sa ville natale, Alfred Canel fut élu en avril 1848 représentant du peuple par 64,418 voix, et siégea à la Constituante dans les rangs du parti démocratique modéré. Non réélu à la Législative, il reprit avec ardeur ses travaux historiques, en s'attachant de préférence au côté populaire et anecdotique des annales de sa chère province de Normandie. Dans cet ordre de recherches, il publia successivement le *Blason populaire de la Normandie* (Rouen, 1859, 2 vol. in-8°), piquant recueil des proverbes, sobriquets et dictons relatifs à cette ancienne province; *Histoire des cheveux et de la barbe en Normandie* (ibid., 2 vol. in-8°); *Notice sur la vie et les ouvrages de G. A. R. Baston, chanoine de Rouen et*

évêque nommé de Séez (Rouen, 1861, in-18) ; *Armorial des villes et corporations de Normandie* (1863, in-8°) ; *Recherches sur les jeux d'esprit* (Évreux, 1867, 2 vol. in-8°) ; enfin, des *Recherches historiques sur les fous des rois de France* (1873, in-18). Si l'on joint à ces publications, dont quelques-unes présentent un caractère trop hâtif, d'innombrables articles dans le *Journal de Pont-Audemer*, la *Revue de Rouen,* les recueils de la Société libre de l'Eure et de la Société des Antiquaires de Normandie, on sera frappé de la variété, sinon de la profondeur des investigations d'Alfred Canel dans le cercle de l'histoire normande. Cet estimable érudit avait réuni en outre les matériaux d'un glossaire de l'arrondissement de Pont-Audemer qui devait trouver place dans un ouvrage d'ensemble sur le patois du département de l'Eure, dont le projet avait été conçu par l'un de nos plus regrettés confrères, M. Antoine Passy.

Je regrette de ne rien savoir de la vie de M. de Bonne, avocat à Bruxelles, et affilié à notre Société depuis le 4 décembre 1837. Je louerai du moins sa fidélité à nous apporter son obole, et par suite à encourager nos publications, fidélité dont ce bibliophile belge a donné l'exemple pendant quarante-trois ans, et que sa qualité d'étranger rend encore plus méritoire.

Tel n'était pas le cas d'Adrien-Augustin-Amalric, comte de Mailly, marquis de Nesle, qui descendait de cette vieille maison de Mailly-Nesle dont quelques-uns des membres ont joué un rôle considérable aux époques les plus troublées de notre histoire. Quand on porte un tel nom, n'est-on pas en quelque sorte prédestiné à faire partie de la Société de l'Histoire de France? Fils du maréchal de Mailly guillotiné sous la Terreur, le comte de Mailly fut enrôlé fort jeune dans les armées de l'Empire et fit la campagne de Russie, où il fut grièvement blessé d'une balle à l'épaule. Sous la Restauration, il entra à la Chambre des pairs et remplit les fonctions d'aide de camp du duc de Berry, puis du duc de Bordeaux. En 1830, il refusa de prêter serment au nouveau régime et quitta la Chambre

haute. Retiré dans le Maine, où il fit restaurer avec goût son château de la Roche-Mailly, près de la Flèche, le comte de Mailly a été, pendant de longues années, au conseil général de la Sarthe, le mandataire autorisé des populations qui l'entouraient.

Admis dans notre Société la même année, à un mois d'intervalle, le premier le 5 mai, le second le 2 juin 1845, M. le comte Albéric-Hubert Perrot de Chazelle et M. le comte de Merlemont ont figuré l'un et l'autre sur nos listes pendant trente-cinq ans. Grand propriétaire en Bourgogne et maire d'Aisy-sous-Thil, commune du département de la Côte-d'Or, où l'on conserve le souvenir des services qu'il rendit en 1870, M. Perrot de Chazelle était entré par un mariage dans la famille d'un de nos plus illustres présidents : il était le gendre de l'historien des ducs de Bourgogne, de M. le baron de Barante.

Ancien officier de cavalerie, avant 1820, M. le comte de Merlemont remplissait, comme M. de Chazelle, les fonctions de maire de son village. Ce village, qui doit à son ancien maire tant d'améliorations, est Montreuil-sur-Thérain, paroisse de l'ancien Beauvaisis, aujourd'hui commune du département de l'Oise. M. de Merlemont était un archéologue exercé, un bibliophile instruit, qui consacrait ses loisirs à rassembler curieusement toute espèce de monuments écrits ou figurés relatifs au pays habité par sa famille depuis quatre siècles. Les annales de la Picardie, et surtout du Beauvaisis, faisaient l'objet de ses infatigables recherches ; et telle est l'importance de la collection formée par ses soins dans la vieille demeure féodale où il a passé la plus grande partie de sa vie, qu'aucun historien de la région comprise entre la Seine et la Somme ne peut se dispenser de la consulter.

Le 3 janvier 1853 est la date de l'entrée dans notre Société de l'un des hommes qui l'ont le plus aimée, qui l'ont servie avec le plus de désintéressement et de zèle : j'ai nommé M. le docteur Laloy. Né le 14 novembre 1814, et fils d'un médecin, Henri Laloy était originaire de Duclair, chef-lieu de canton de la Seine-Inférieure. Brillant élève du collège royal, puis de l'école de médecine de Rouen, interne à

l'hôpital de cette ville sous le célèbre chirurgien Flaubert, notre regretté confrère se fit recevoir docteur-médecin en 1839. Après deux ans d'exercice de sa profession en province, il vint se fixer à Belleville, où il ne tarda pas à devenir médecin de l'asile des Vieillards établi dans ce quartier, ainsi que de l'orphelinat de Ménilmontant. Le dévouement dont il fit preuve en donnant ses soins aux malades dans le cours de diverses épidémies lui valut la croix de la Légion d'honneur en 1868. Élu membre de notre conseil d'administration et de notre comité des fonds, ce médecin si occupé, qui pouvait à peine suffire aux exigences de sa nombreuse clientèle, nous donna constamment l'exemple de l'assiduité la plus ponctuelle. Tous les premiers mardis de chaque mois, il descendait de sa montagne, comme il disait en riant, pour nous apporter le concours de son caractère si droit, de son bon sens lumineux, de sa parole si nette et si incisive. On eût dit qu'il prenait plaisir à nos réunions, pourtant si austères. Aussi nous nous étions fait en quelque sorte une douce habitude de l'y rencontrer, et, le jour où nous avons appris que nous ne le reverrions plus, nous avons tous porté intérieurement le deuil de ce collaborateur aussi modeste qu'exemplaire, de ce parfait homme de bien.

M. Alexandre Singer, ancien agent de change, M. Léon Chevillard, ancien juge à Lons-le-Saulnier, M. Castel, avocat à Troyes, M. Ernest Gervais, avocat à Paris, M. Paul Perrier, propriétaire à Châlons-sur-Marne, M. Amédée Berger, président à la Cour des comptes, étaient des hommes d'affaires, des jurisconsultes, des magistrats qui trouvaient dans nos études le plus noble des délassements. Le dernier des membres décédés dont je viens de prononcer le nom, M. Amédée Berger, qui occupait avec tant de distinction l'une des premières places dans une de nos cours souveraines, a légué à la ville de Paris une collection très précieuse. Fils de l'ancien préfet de la Seine, l'éminent magistrat a voulu consacrer en quelque sorte, par cet acte de munificence éclairée, le souvenir des services rendus par son père à l'édilité parisienne.

Né à Paris en 1834 et reçu membre de notre Société le 6 juillet 1869, M. l'abbé Michel Houssaye nous a appartenu pendant les onze dernières années de sa vie. L'œuvre capitale de notre regretté confrère est une *Histoire du cardinal de Bérulle*, publiée de 1872 à 1875, qui forme trois volumes in-8°. Le premier volume, qui va de 1575 à 1611, est consacré au *Père de Bérulle* et aux *Carmélites de France ;* il retrace l'introduction et les progrès de l'ordre du Carmel dans notre pays. Le second volume, intitulé *Le Père de Bérulle et l'Oratoire de Jésus* (1611-1625), nous fait assister à la fondation et aux premiers développements d'une congrégation célèbre qui a retrouvé de nos jours un lustre nouveau. Le dernier volume nous montre en présence, et parfois en lutte, le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu : on y voit la droiture un peu bornée d'une âme aussi pieuse que forte aux prises avec les combinaisons les plus profondes et souvent les moins scrupuleuses du génie politique. Cet ouvrage, qui s'arrête à l'année 1629, date de la mort du cardinal de Bérulle, n'est pas seulement le fruit des plus consciencieuses recherches ; il est écrit en outre avec une correction et une élégance soutenues qui deviennent de plus en plus rares. Ce qu'il faut louer particulièrement, c'est la sincérité que l'auteur apporte dans la recherche comme dans l'expression de la vérité. C'est que ce prêtre d'une foi si ardente était en même temps un libéral convaincu ; il aimait profondément son temps et son pays. Dire qu'il les aimait, c'est indiquer clairement qu'il n'avait garde de les flatter ; mais c'est faire comprendre aussi qu'il n'était pas de ceux qui prennent plaisir à dénigrer l'époque où ils vivent au profit d'un passé parfois imaginaire. « Nous avons vu passer sous nos yeux, dit l'abbé Houssaye à la fin de son livre, des religieux, des prêtres, des évêques, dont le langage, la conduite, formait un douloureux contraste avec la sainteté de leur état : un bienveillant silence à leur endroit eût réjoui bon nombre de lecteurs et évité à l'auteur de ces pages de pénibles récriminations ; mais l'histoire n'est ni une poétique légende, ni un compromis charitable, ni un

choix plus ou moins sagace de faits édifiants. Dans le champ du père de famille l'ivraie se mêle au bon grain ; comment en reproduire l'exacte image si l'on ne peint que des blés jaunissants ? Le procédé, fût-il légitime, ne laisserait pas que d'être singulièrement dangereux. En des jours où si facilement l'histoire dégénère en thèse, le tableau séduisant qu'on se forme du passé rend odieuse la vue du présent. On ne s'en console que par la contemplation d'un avenir fantastique. On rêve, à des conditions impossibles, le retour d'un âge d'or dont le principal inconvénient est de n'avoir jamais existé. Des recherches plus patientes, une science plus désintéressée, une sincérité plus entière, en montrant le passé sous son véritable jour, avec ses grandeurs, mais aussi avec ses petitesses, avec ses beautés, mais aussi avec ses laideurs, feraient tomber bien des colères et évanouir bien des rêves. *Viam veritatis elegi :* c'était la devise du prophète ; ce doit être celle de l'historien [1]. »

Un moraliste si clairvoyant, un écrivain si pur ne pouvait manquer d'obtenir les suffrages de l'Académie française, qui décerna pendant deux ans à l'historien du cardinal de Bérulle l'une de ses plus flatteuses récompenses, l'accessit du prix fondé par le baron Gobert en faveur de l'ouvrage le plus éloquent sur nos annales. Depuis lors, notre confrère ne fit plus que languir. Vicaire d'une des paroisses les plus importantes de Paris et chargé à ce titre de la direction des exercices du catéchisme, il voulut réserver pour son ministère les restes d'une énergie morale que trahissait déjà l'épuisement croissant des forces physiques. La tendresse d'une mère, la sollicitude d'un entourage dévoué furent impuissantes à conjurer le mal qui le minait. Il est mort le 15 mai de l'année dernière, en laissant dans le cœur de ses nombreux amis, qui révéraient en lui ce qu'il y a de plus aimable au monde, la perfection qui s'ignore, en laissant, dis-je, dans le cœur de ses amis un vide immense que rien ne pourra combler.

1. *Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu* (1625-1629). Paris, Plon, 1875, p. 527 et 528.

Si la mort a frappé l'abbé Houssaye en pleine maturité, elle a été plus cruelle encore pour Armand Chapelle de Jumilhac, duc de Richelieu, qui n'aura figuré dans nos rangs que pendant une année. Ce jeune gentilhomme, dont la mort a excité de si vifs regrets, promettait de porter dignement l'un des plus beaux noms de France, un de ces noms qui sont une parure, non seulement pour la famille à laquelle ils appartiennent, mais aussi pour le pays tout entier.

Quiconque a assisté à notre assemblée générale de l'année dernière, doit se rappeler l'hommage délicat que notre savant président, M. Henri Bordier, a su rendre aux veuves ou filles de nos confrères décédés qui ont voulu perpétuer, en s'inscrivant sur nos listes, le souvenir et le nom de ceux qu'elles pleurent. C'est à ce pieux mouvement qu'avait obéi madame Thiers, en se faisant admettre dans notre Société le 3 décembre 1878. Comment notre Conseil n'aurait-il pas été particulièrement touché de voir nos rangs s'ouvrir à la veuve de l'un de nos deux premiers et plus illustres fondateurs ! Ce sera l'honneur de madame Thiers, née Élise Dosne, d'avoir prêté son concours à l'œuvre la plus grande, la plus patriotique de l'homme d'État dont elle était justement fière de porter le nom. On peut dire qu'à ce point de vue l'organisatrice, la présidente de ces trois grandes institutions charitables, rendues, hélas ! indispensables par nos désastres, qui s'appellent l'*Œuvre des orphelins de la guerre*, l'*Œuvre du sou des chaumières*, l'*Œuvre des enfants de la guerre*, a contribué elle aussi à panser les blessures alors saignantes de notre pays, au moment même où le Chef du pouvoir exécutif travaillait avec tant d'habileté, de zèle et de succès à assurer la libération de notre territoire. Grâce à ces trois œuvres, un grand nombre de soldats amputés ont été pourvus d'appareils mécaniques perfectionnés qui leur ont permis de se rendre utiles et de trouver un emploi ; 780 chaumières, détruites pendant la guerre, ont été reconstruites ; enfin, 5,023 orphelins ont été adoptés, secourus, instruits, et le patronage dont on les entoure doit durer jusqu'en 1887.

C'est sous cette double inspiration de patriotisme et de piété conjugale que madame Thiers a dicté ses dernières volontés. Non contente d'avoir légué à l'État la précieuse collection d'objets d'art formée par son mari, ainsi que sa collection personnelle de porcelaines de Sèvres et de Saxe, elle a décidé que la majeure partie de sa fortune serait employée à la création d'un institut d'enseignement supérieur[1] où des jeunes gens sortant de chacune de nos écoles spéciales, polytechnique, normale, centrale, des chartes, seront assurés de trouver, tant au point de vue matériel qu'au point de vue intellectuel, tout ce dont ils peuvent avoir besoin pour continuer et compléter leurs études ; en d'autres termes, et pour bien faire comprendre la pensée qui a présidé à cette fondation, à côté de l'école d'Athènes, de l'école de Rome, de l'école d'Égypte, madame Thiers a voulu doter l'élite de notre jeunesse d'une école de Paris. Il y a là assurément une grande idée, tout à fait digne du puissant historien dont les lettres avaient commencé la fortune ; et la fondatrice a confié l'exécution de cette idée, qu'il me soit permis de l'ajouter, à une âme généreuse jusqu'à l'abnégation, qui saura l'agrandir encore et la féconder.

Ce n'est pas sans un profond regret que nous voyons disparaître de nos listes, les uns après les autres, les noms de ces personnages considérables, les Barante, les Thiers, — j'excepte le beau nom de Guizot que nous sommes heureux de voir toujours représenté dignement parmi nous — de ces personnages considérables, à la fois historiens, diplomates, ministres, qui ont fondé notre Société. Les grands esprits de cette génération, et c'est le trait de leur physionomie qu'il importe le plus aujourd'hui de faire ressortir, les grands esprits de ce temps auraient craint de déchoir dans l'opinion s'ils n'avaient profité de leurs loisirs pour s'échapper du cercle un peu étroit de la propagande électorale et de la politique

1. Cet institut doit s'élever sur un terrain contigu au bois de Boulogne, où M. Thiers avait l'habitude de faire des promenades presque tous les jours, et que connaissent bien les amis intimes de l'illustre homme d'État.

courante. Comme la France ne date pas d'hier, comme elle a derrière elle plus de dix siècles de gloire, ils croyaient que l'étude attentive de nos annales s'impose en quelque sorte à quiconque détient une part de la puissance publique. Outre qu'ils demandaient à notre histoire les leçons de l'expérience, ces hommes d'État auraient cru commettre une impiété en affectant vis-à-vis d'un passé qui, à défaut d'autre mérite, peut du moins revendiquer celui de nous avoir faits ce que nous sommes, en affectant vis-à-vis de ce passé, je ne dis pas du dédain, mais seulement de l'indifférence. Ils ne se contentaient pas d'aimer leur pays, car je ne doute pas que nous ne les égalions sous ce rapport ; ils avaient en outre cette fleur du patriotisme que j'appellerais volontiers le sentiment français. Et si l'on me demande en quoi consiste ce sentiment français, j'expliquerai ma pensée en disant que j'entends par là l'esprit de famille transporté dans l'ordre patriotique. Assurément, c'est le droit de chacun, qu'il s'agisse des membres de sa famille ou des périodes diverses de l'histoire de son pays, c'est le droit de chacun d'avoir ses préférences. Il n'en est pas moins vrai que, si vous êtes animé du véritable esprit de famille, rien de ce qui touche l'honneur ou les intérêts de l'un des vôtres, morts ou vivants, ne vous laissera indifférent. De même, ce serait se montrer dépourvu du sentiment français que de se désintéresser du passé de son pays en général ou d'une partie quelconque de ce passé en particulier, par cette seule raison que l'on n'y trouve pas l'organisation sociale ou la forme de gouvernement dont on est le partisan. Au contraire, sous l'empire du noble sentiment dont je parle, on considère la patrie comme une personne morale qui s'est continuée à travers les siècles et dont les destinées se relient, malgré les transformations inhérentes à tous les organismes vivants, par la plus étroite connexion et la plus intime solidarité. Que devrait-on penser de quelqu'un qui s'imaginerait rendre service à un ami en disant que cet ami n'avait aucun mérite avant le jour où ils se sont connus ! Telle est l'inconséquence où tombent les polémistes qui croient glorifier le présent en

faisant la caricature du passé. Le sentiment français met les publicistes à l'abri de ce travers, car ce sentiment n'est pas une préférence exclusive et passionnée pour tel ou tel morceau de la France, si je puis ainsi dire, découpé dans son histoire au gré de nos aspirations personnelles, c'est l'amour de toute la France.

Ce qui donne une raison d'être à notre Société, ce qui en fait, je l'affirme sans hésitation, l'une des grandes institutions de notre pays, c'est qu'on la doit considérer comme la meilleure école de ce sentiment. Rechercher consciencieusement et répandre avec désintéressement la vérité historique sur les diverses périodes de notre histoire, voilà le but que nous nous proposons, et nous n'en avons pas d'autre. Toute préoccupation de coterie, toute passion politique est exclue de notre programme; nous n'appelons que la lumière. Peu importe le culte que l'on professe, le milieu où l'on vit, le parti auquel on appartient : pour entrer dans nos rangs, il suffit d'avoir le respect filial de la tradition française.

Telle est la voie sûre où une direction d'une haute sagesse nous a engagés dès le principe, et d'où nous ne saurions nous écarter un seul instant sans compromettre les résultats acquis par un demi-siècle d'efforts. Nous pouvons nous rendre cette justice que nous sommes restés fidèles à ce programme de la première heure. Du reste, notre Société a eu cette bonne fortune rare d'inspirer un dévouement inaltérable à un savant éminent qui a contribué à la fonder et qui en représente encore aujourd'hui parmi nous les meilleures traditions. Toute une génération d'érudits a disparu de la scène depuis que M. J. Desnoyers est sur la brèche, depuis qu'il est la cheville ouvrière de nos travaux, et son zèle est resté aussi ardent que le premier jour. La Société de l'Histoire de France a tenu sa première séance le 27 juin 1833. Par conséquent, le 27 juin 1883, il y aura cinquante ans qu'elle est fondée et que M. J. Desnoyers en est le secrétaire. Un de nos collaborateurs les plus infatigables, M. Lalanne, a exprimé le désir qu'une publication spéciale conservât le souvenir d'une date aussi mémorable, et cette heureuse idée

a reçu un assentiment unanime. Qu'il me soit permis non pas de faire une proposition — j'empiéterais sur un domaine réservé à mon très savant successeur désigné — mais d'exprimer un simple vœu qui me paraît le complément naturel de l'idée émise par M. Lalanne : c'est qu'à la date indiquée plus haut, nous nous réunissions tous dans un banquet pour célébrer le cinquantenaire de la fondation de notre Société, pour fêter les noces d'or de notre cher et vénéré secrétaire, M. Jules Desnoyers.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE DEPUIS SA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, EN MAI 1880, JUSQU'A CE JOUR, PAR M. J. DESNOYERS, MEMBRE DE L'INSTITUT, SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ.

Messieurs,

En choisissant, chaque année, de nouveaux ouvrages pour des publications plus ou moins prochaines, votre Conseil administratif est trop souvent certain que des difficultés inévitables en retarderont quelquefois longtemps la mise au jour. Les études préparatoires, la recherche, le choix et la collation des manuscrits, les annotations historiques, biographiques et géographiques, et souvent des traductions ou des sommaires analytiques, destinés à en tenir lieu, sont autant de causes de lenteurs inévitables, dont il doit être tenu compte. Depuis son origine, la Société de l'Histoire de France a subi de tels retards ; mais elle a successivement surmonté des difficultés, toujours regrettables. Vous verrez, par la liste qui terminera ce rapport, combien de publications variées, importantes à différents titres, sont commencées depuis plus ou moins longtemps, et se continuent lentement, mais régulièrement, chaque année.

Je dois vous rappeler d'abord, Messieurs, les caractères

divers des quatre volumes qui représentent l'exercice de 1880 et qui vous sont distribués depuis plusieurs mois. Nous avions espéré que les volumes de l'exercice suivant (celui de 1881) auraient aussi paru avant le jour de cette assemblée; vous apprécierez les motifs qui ont causé ce retard. Les quatre volumes terminés et distribués l'année dernière sont les suivants, selon l'ordre chronologique des sujets :

1° Le tome III des *Extraits des Auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules*, édités par M. Cougny;

2° Les *Gestes ou Actes des évêques de Cambrai au XIIe siècle,* édités par le R. P. bollandiste de Smedt;

3° Le tome X des *Œuvres de Brantôme*, par M. L. Lalanne;

4° Le tome III et dernier des *Mémoires de Michel de La Huguerye*, par M. de Ruble.

Extraits des Auteurs grecs. — Les deux premiers volumes de cette importante collection, qui vous ont été distribués depuis plusieurs années, et le troisième volume, achevé ultérieurement, vous en ont assez fait connaître l'intérêt et l'utilité historiques pour qu'il ne soit pas nécessaire d'ajouter de nouveaux aperçus à l'opinion que vous vous êtes formée de cette sorte de bibliothèque grecque de l'histoire des Gaules. Vous y retrouvez les textes nombreux et authentiques rédigés par les géographes et les historiens les plus divers sur les origines, les migrations, les guerres, les coutumes des nations de différentes races qui ont peuplé, conquis et habité notre patrie aux époques successives de son histoire, et dont les nombreux vestiges (habitations, forteresses, campements et sépultures) sont étudiés, surtout depuis quelques années, avec tant de soins et de si importants résultats, par les archéologues. Ces récits et ces tableaux sont retracés par les écrivains grecs sous des influences et à des époques très diverses. Les deux principaux historiens, Josèphe et Plutarque, dont les extraits forment, en très grande partie, le troisième volume, quoique n'étant pas des plus anciens, n'en

ont pas moins conservé des narrations et des traditions importantes, beaucoup antérieures au siècle où ils ont vécu.

Un fragment d'Arien, omis dans le premier volume de la collection des *Historiens de la France* et publié à la fin du troisième volume du recueil de M. Cougny, donne sur la chasse et sur les chiens de race celtique des indications qu'il me semble intéressant de rapprocher du tableau de chasse et du sacrifice à Diane chasseresse figurés dans la précieuse mosaïque gallo-romaine de Lillebonne. Ce seul trait, rappelé presque au hasard entre beaucoup d'autres, indique combien d'informations et de rapprochements plus importants une étude attentive pourra signaler dans ce recueil.

Un rapport présenté récemment au Conseil par l'éditeur, M. Cougny, et appuyé de l'opinion conforme de M. Egger, commissaire responsable, a fait connaître que le complément indispensable des *Extraits des Historiens grecs relatifs à la Gaule* doit former, avec les traductions, un volume à très peu près complet. Il restera à publier les extraits des écrivains divers, spécialement des philosophes, orateurs, poètes, lexicographes, puis les inscriptions grecques relatives à la Gaule et les monnaies gauloises dont les légendes conservent les noms des chefs, des peuples ou des cités.

On pourrait y joindre quelques extraits de Procope, d'Agathias et d'autres chroniqueurs grecs concernant les Francs et autres tribus germaniques qui ont conquis la Gaule. Un tableau chronologique des événements dont elle fut le théâtre, et qui sont mentionnés par les écrivains grecs, serait encore plus indispensable et d'une grande utilité, en indiquant, pour chaque fait, les dates, avec renvois aux textes qui en présentent les témoignages.

Cette collection de textes grecs relatifs à la Gaule devra être d'autant plus favorablement accueillie, que la Société savante fondée en France, depuis quelques années, pour propager et éclairer les études de la langue et de la littérature helléniques, leur a redonné une nouvelle et puissante impulsion.

Le volume qui contient les *Actes inédits des évêques de*

Cambrai aux XIe et XIIe siècles, par le R. P. bollandiste de Smedt, était un des cinq ouvrages dont la publication avait été décidée en 1880, dans l'espoir, qui s'est réalisé, que la préparation, rapidement terminée, compenserait les retards d'autres projets de publications choisies depuis plus longtemps. Il se présentait, en effet, dans les conditions les plus favorables à une prompte mise au jour. Les recherches préparatoires, copie, collation, annotations du manuscrit original inédit, étaient déjà fort avancées lorsque M. L. Delisle, qui avait constaté l'existence à Anvers du manuscrit ainsi préparé et les premières études dont le texte avait été l'objet, en proposa au Conseil la publication. Ces prévisions se sont réalisées avec une régularité dont notre Société se féliciterait d'avoir de nouveaux exemples. Vous avez pu apprécier, Messieurs, le savoir consciencieux de l'éditeur et l'intérêt des renseignements nouveaux fournis par ces biographies épiscopales à l'histoire des rapports mutuels des autorités ecclésiastiques et municipales dans le nord de la France, aux XIe et XIIe siècles.

Les *Mémoires de Michel de La Huguerye*, restés inédits depuis l'époque de leur rédaction, vers la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, méritaient cependant de voir le jour, comme vous avez dû en juger par la lecture des trois volumes qui forment cet ouvrage, dont l'impression est actuellement terminée. M. le baron de Ruble, qui les a publiés pour notre Société, les a soigneusement édités et annotés avec sa connaissance parfaite de l'histoire du XVIe siècle, dont témoignent aussi une savante introduction et plusieurs de ses publications précédentes.

M. de Ruble a rappelé les noms de quelques érudits qui ont retrouvé d'autres fragments manuscrits de ces mémoires. Il a surtout rendu justice à M. le comte de Laubespin, membre de la Société de l'Histoire de France et descendant de la famille de Coligny, qui a recueilli de nombreux souvenirs historiques de cette illustre famille, et qui, le premier, avait reconnu le nom de l'auteur des *Mémoires*.

M. de Ruble a rassemblé, soit dans son introduction, soit

dans de nombreuses notes, tous les souvenirs propres à éclairer la biographie de l'auteur et éclaircir le double rôle que ce personnage, d'un rang médiocre, avait eu l'heureuse fortune de remplir successivement auprès des chefs les plus éminents des deux partis politiques et religieux de l'Europe pendant la seconde moitié du XVIe siècle, ce qui lui avait fourni les curieuses et délicates informations qu'il a rassemblées successivement dans ses notes et ses agendas biographiques, et qui, le rendant plus tard suspect aux deux partis, ont laissé en oubli ses révélations indiscrètes sur plusieurs personnages éminents.

Œuvres complètes de Brantôme. — Le dixième volume des *Œuvres de Brantôme*, que nous vous annoncions, l'an dernier, être sous presse déjà depuis longtemps, vous a été enfin distribué, après des retards entièrement indépendants de l'éditeur. Il dépasse, par l'intérêt des documents complémentaires qu'il renferme, l'espoir qu'en avaient conçu tous ceux qui connaissent l'excellente méthode de M. Lalanne et la variété de ses connaissances sur les divers éléments de l'histoire littéraire et politique du XVIe siècle. Depuis plusieurs années, la publication des Mémoires proprement dits était terminée avec le neuvième volume de l'ouvrage; mais l'œuvre de Brantôme n'était pas complète : il restait à rechercher et à publier ses autres écrits, intéressants à la fois pour la vie de l'auteur et pour l'histoire littéraire du XVIe siècle. Restaient aussi trois autres compléments d'une réelle importance : une biographie de l'auteur, devant former l'introduction de l'ouvrage; une table méthodique très développée, qui en faciliterait l'étude et qui en éclaircirait de nombreuses obscurités; et enfin un glossaire de la langue de Brantôme, compliquée par l'usage des dialectes provinciaux qui lui étaient familiers, et offrant une physionomie originale au milieu de toutes les vicissitudes et des nombreux emprunts étrangers que la langue française subissait au XVIe siècle. Trois de ces appendices ont déjà vu le jour et composent en grande partie le dixième volume, qui vous a été récemment distribué. Il contient, en effet, les fragments

littéraires de Brantôme les plus connus, les uns relatifs à l'histoire romaine, les autres consistant en biographies, en épitaphes des membres de sa famille, complétées par son testament, dont le caractère représente si bien l'originalité de l'auteur.

Les deux parties les plus neuves et les plus intéressantes de ce volume sont le Glossaire et une collection d'environ cent cinquante petites pièces de vers, jusqu'alors inédites, composées par Brantôme dans sa jeunesse, et, pour la plupart, adressées à de jeunes femmes de la cour de Catherine de Médicis. Ces poésies, en grande partie érotiques, avaient été recueillies par Brantôme lui-même en un volume contenant aussi de nombreux fragments des écrits de plusieurs poètes célèbres ses contemporains. Ce recueil, très longtemps ignoré ou méconnu, est devenu la propriété de M. le docteur Galy, conservateur du musée de Périgueux, qui a bien voulu en joindre un choix à l'édition de Brantôme publiée par la Société de l'Histoire de France, après avoir reproduit lui-même, dans un autre mémoire, le portrait le plus authentique de l'auteur, conservé dans la collection de M. B. Fillon, et une description du château de Richemont, construit par Brantôme lui-même et séjour habituel de la famille de Bourdeille. Mais le morceau capital, et le plus important, le plus vraiment original de ce dixième volume, est le Glossaire de la langue de Brantôme, cette langue qui semble refléter les divers souvenirs de sa vie agitée et de ses pérégrinations au milieu des sociétés française, italienne, espagnole, du XVIe siècle. Ce glossaire, dont je pus, avec l'agrément de M. Lalanne, vous communiquer quelques passages dans mon rapport de l'an dernier, est d'une grande importance littéraire[1]. Plus tard, il aura sans nul doute un équivalent, pour la langue française du XIVe siècle, dans le Glossaire de Froissart que M. Luce nous a fait espérer, et dont il a rassemblé déjà les nombreux éléments.

1. L'Académie française vient de reconnaître le mérite de ce glossaire en lui décernant un des prix de linguistique qu'elle distribue annuellement.

Deux volumes seront encore nécessaires pour compléter cette grande édition de Brantôme. Le onzième, dont la copie manuscrite est achevée et remise successivement à l'imprimerie de M. Lahure, se composera uniquement de la table alphabétique et analytique des matières, rédigée sur un plan nouveau et avec les plus grands développements. Le douzième comprendra l'introduction et diverses pièces fugitives.

Les publications qui, après la distribution de 1880, semblent pouvoir être le plus promptement terminées et représenter la souscription de l'année présente, sont :

1° Le tome II des *Établissements de saint Louis;*

2° Le tome II et dernier de la *Chronique de Le Fèvre de Saint-Remy;*

3° Le tome III et dernier des *Mémoires de Nicolas Goulas.*

Établissements de saint Louis. — Depuis plusieurs années, vous voyez, Messieurs, dans les procès-verbaux des séances du Conseil et dans mes rapports généraux, de très fréquentes mentions du monument de jurisprudence du XIIIe siècle célèbre sous le titre d'*Établissements de saint Louis.*

Après d'infatigables efforts pour en recueillir les textes divers, disséminés, au nombre de près de quarante, dans les bibliothèques publiques et particulières en Europe, après un choix comparatif très délicat pour en apprécier le caractère, les origines et les filiations, l'éditeur, qui a eu le rare courage d'en rassembler les nombreux éléments, M. P. Viollet, bibliothécaire-archiviste de l'École de droit, est enfin parvenu à fixer les incertitudes qu'il avait d'abord partagées avec les premiers et principaux éditeurs, Ducange et Laurière, et avec les savants commentateurs modernes. Il a reconnu et démontré que, malgré son titre primitif, ce célèbre document législatif n'émanait point officiellement et directement de saint Louis, mais de légistes et de commentateurs de jurisprudences locales, ses contemporains, qui avaient sur-

tout emprunté aux coutumes d'Orléans, d'Angers et de l'Ile-de-France, comme l'indique son titre primitif : les *Establissements le Roi de France selon l'usage de Paris et d'Orléans et de court de baronnie*, les principaux éléments de leur rédaction, en y ajoutant des emprunts faits au droit romain et à la jurisprudence canonique des décrétales, et que ce recueil, rédigé sous le règne et avec l'autorisation de saint Louis, très probablement en 1270 ou 1272, avait été transmis à la postérité sous un titre qui en a augmenté la valeur historique, tout en en dénaturant et obscurcissant un peu l'origine.

Le texte de ces coutumes ou de ces *Établissements*, comme on est convenu de les désigner conformément au titre des plus anciens manuscrits, publié de nouveau pour notre Société, est enfin complètement imprimé, avec une profusion de variantes empruntées à tous les manuscrits connus d'origines et d'époques diverses. Les difficultés typographiques et les difficultés de lecture, reconnues et quelquefois éclaircies par le commissaire responsable, M. Bordier, ont été surmontées, et ce volume vous sera très prochainement distribué. Vous y trouverez, Messieurs, dans le grand nombre des variantes, souvent empruntées à des rédactions provinciales, un texte intéressant au point de vue philologique presque autant qu'un monument législatif. Imprimé comme formant le premier volume de l'ouvrage, qui doit en comprendre trois, il ne sera cependant que le second du recueil. M. Viollet a désiré, et le Conseil le lui a concédé, que le premier volume, dont la copie manuscrite, à peu près complète, a été récemment remise à l'imprimerie, contînt une introduction très développée sur les sources des *Établissements* et une description analytique complète des manuscrits consultés et utilisés pour le texte publié dans le volume dont l'impression est achevée. Dans cette introduction, M. Viollet distingue, pour chaque livre et chaque chapitre, les emprunts faits à chacune des coutumes locales ; puis les éléments constitutifs des textes qui ont servi aux rédacteurs des *Établissements*, en constatant les influences du droit romain, du droit germanique et du droit

féodal de différentes contrées. Cette introduction avait déjà été lue par M. Viollet à l'Académie des inscriptions, qui en avait approuvé la sérieuse érudition. Des études nouvelles et quelques remarques de jurisconsultes éminents ont confirmé ou légèrement modifié, sur des questions d'une importance secondaire, les opinions de l'auteur.

Le troisième volume comprendra plusieurs textes originaux de coutumes d'Anjou, de Bretagne et de Champagne, auxquels les rédacteurs des *Établissements* ont aussi fait quelques emprunts, ainsi que les commentaires des deux anciens éditeurs, Ducange et Laurière, avec une table de concordance entre leur version et celle adoptée par M. Viollet. Un glossaire et une table générale compléteront le troisième et dernier volume d'un ouvrage qui, après les grandes difficultés surmontées pour la recherche, la constitution et la reproduction des textes, figurera très honorablement, dans l'histoire du droit français et de la langue au XIIIe siècle, à côté des ouvrages concernant la jurisprudence du moyen âge les plus estimés, tels que ceux de Pardessus, de Beugnot, de Warnkœnig, de Klimrath et de nos savants contemporains, MM. Giraud, Laboulaye et de Rozière.

Chronique de Le Fèvre, seigneur de Saint-Remy, roi d'armes de la Toison d'or. — Le premier volume de cet ouvrage, qui doit en former deux, vous a été distribué depuis plusieurs années. Différentes causes ont retardé l'achèvement du second, dont le texte est totalement imprimé depuis plus d'un an. Il restait à le compléter par une introduction, par une notice sur l'auteur, mort en 1468, par la collation d'un texte ultérieurement découvert, par quelques autres fragments de chroniques contemporaines, par un examen comparatif des récits de l'auteur avec ceux de Monstrelet, qui présentent, sur beaucoup de points, une si grande analogie, et aussi avec ceux de G. Chastellain, de Mathieu d'Escouchy, de Jean de Wavrin, de Jacques du Clerc et autres chroniqueurs du XVe siècle, ses contemporains; enfin, par une table générale de l'ouvrage. Plusieurs motifs, parmi

lesquels figuraient malheureusement un deuil de famille et une longue maladie de l'éditeur, M. Morand, juge honoraire au tribunal civil de Boulogne, ont retardé cet achèvement, qui est en bonne voie depuis quelques mois. Déjà l'Appendice, comprenant la corrélation des deux textes de Saint-Remy et de Monstrelet, est imprimé. La notice biographique est terminée, et actuellement sous presse. Nous pouvons donc espérer la terminaison très prochaine du volume, l'auteur ayant surmonté les nombreuses difficultés qui l'ont si longtemps arrêté.

Mémoires de Nicolas Goulas. — Vous possédez, Messieurs, depuis plus de deux ans, les deux premiers volumes de ces mémoires, que M. Constant a publiés, en grande partie, d'après la copie de M. Monmerqué, collationnée avec le texte manuscrit autographe de la Bibliothèque nationale et avec celui de la bibliothèque impériale de Vienne, que le directeur de cet établissement a bien voulu communiquer à la Société de l'Histoire de France. Vous connaissez les détails intéressants et nouveaux que ces mémoires, jusqu'alors inédits, ajoutent aux nombreux documents sur la minorité de Louis XIV et sur la petite cour de Gaston d'Orléans à Blois. Témoin oculaire, quelquefois naïf et bavard, mais toujours véridique, Goulas continue, dans ce volume, pour les deux dernières années (1649 et 1650) de ses mémoires, le récit des événements politiques, des anecdotes de cour, et surtout des intrigues auxquelles Gaston d'Orléans prenait une part plus ou moins directe, et dont le récit occupe les deux premiers volumes. Le troisième, qui terminera l'ouvrage, et qui est intitulé : *De ce qui se passa jusqu'à la majorité du Roy, et de la cérémonie qui y fut faite.* Il est déjà imprimé aux trois quarts et sera complété par la table alphabétique et analytique et par une introduction, qui présentera, au moins en extraits, une première partie de l'un des deux manuscrits. Cette partie avait été supprimée dans le premier volume, ou du moins différée, parce qu'elle avait paru trop personnelle et trop exclusivement relative à la famille de l'auteur. L'éditeur, M. Constant, a consciencieusement indiqué les notes qui

avaient déjà été rédigées par M. Monmerqué pour l'édition qu'il projetait; mais il en a ajouté quelques autres non moins instructives, toujours d'accord avec son commissaire responsable, M. de Chantérac.

Après vous avoir exposé, Messieurs, les progrès des éditions anciennement commencées et lentement continuées, je dois vous rappeler d'autres projets ultérieurement agréés.

Vous n'avez pas oublié que, vers la fin de l'année 1879, votre Conseil, désirant compenser, par des choix de nouveaux ouvrages, les retards apportés à la publication de quelques autres depuis longtemps autorisés et commencés, accueillit favorablement cinq projets de publications, différentes d'époque et de caractère, et toutes intéressantes à divers titres. Il me suffit de vous en rappeler sommairement les titres et de vous indiquer les progrès accomplis dans leur publication ou dans les études préparatoires. Un seul, les *Actes des évêques de Cambrai aux XIe et XIIe siècles,* a été rapidement terminé et vous a été distribué depuis près d'un an, ainsi que je vous l'ai rappelé.

Les *Œuvres de Sidoine Apollinaire*, si importantes, sous tant de rapports, pour l'histoire de la Gaule au ve siècle, ne sont pas encore en état d'être mises sous presse. Le travail préparatoire, qui, pour la partie philologique et pour les collations des principaux manuscrits, était déjà fort avancé, ne paraît pas avoir fait depuis de notables progrès. L'éditeur, M. Châtelain, projetait de nouvelles collations de manuscrits, qui ne sont point encore complétées.

La *Chronique d'Auxerre au XIIe siècle*, par Robert Abolant, est en très bonne voie de préparation. L'éditeur, M. Auguste Molinier, attaché à la bibliothèque Mazarine et bien connu par son utile collaboration à la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc,* a terminé la collation du manuscrit d'Auxerre, en partie autographe, en partie revu par l'auteur, et qui doit être la base de la publication. Il collationne actuellement les deux manuscrits de la bibliothèque

de la Faculté de médecine de Montpellier, provenant de l'ancienne et précieuse collection des Pithou. L'un, qui a appartenu à l'abbaye de Montigny, a été copié sur celui d'Auxerre jusqu'en 1199, et présente une rédaction assez différente en certains points; le second renferme le texte complet de la récente rédaction, celle qui s'étend jusqu'en 1211, et qui comprend la continuation de Hugues d'Auxerre.

Il resterait encore à collationner le manuscrit du fonds de la reine Christine, de la bibliothèque du Vatican, qui provient de Petau et a servi à l'édition originale de Camusat. D'autres manuscrits existent aussi dans les bibliothèques de Trèves et de Stuttgart. Le complément de ces travaux préparatoires ne permet pas à M. Molinier d'espérer en terminer la copie avant la fin de cette année.

Les *Chroniques de Rigord et de Guillaume le Breton*, écrites durant la première moitié du XIIIe siècle, et formant, comme vous savez, les plus solides bases de l'histoire du règne de Philippe-Auguste, ont été pour l'éditeur, M. François Delaborde, archiviste et ancien élève de l'École française de Rome, l'objet de travaux préparatoires, qui sont fort avancés. Déjà la copie complète du premier de ces deux chroniqueurs (Rigord), collationnée sur les deux manuscrits connus et éclaircie par de nombreuses annotations, a été déposée par l'éditeur dans la dernière séance du Conseil et remise sans retard à l'imprimerie, après la revision du commissaire responsable, M. L. Delisle. La chronique en prose de Guillaume le Breton a déjà fourni récemment à M. Fr. Delaborde le sujet d'un mémoire publié dans la Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome. L'éditeur y distingue, avec une grande précision, les emprunts faits par Guillaume à Rigord et la partie originale développée un peu plus tard par lui-même dans sa chronique latine versifiée, bien connue sous le nom de *Philippide*. Ces écrits de Guillaume devant composer en très grande partie le second volume, dont le premier peut être mis sous presse presque immédiatement, nous avons la certitude d'une régulière et rapide publication.

Le cinquième des ouvrages admis par le Conseil vers le commencement de l'année dernière comprend les *Mémoires et Lettres du maréchal de Villars*. M. le marquis de Vogüé, membre de l'Académie des inscriptions et possesseur, par héritage de famille, de tous ces précieux manuscrits, dont il veut bien publier une grande partie pour la Société de l'Histoire de France, fait transcrire, depuis plusieurs mois, sur les manuscrits originaux, une partie des *Mémoires*. La copie, devant former un premier volume, est presque terminée et comprendra la première période de la vie de Villars, la période diplomatique jusqu'à son retour de Vienne, en 1701. La publication distincte des *Lettres originales* n'aura très probablement lieu qu'après celle des *Mémoires* et présentera plus de difficultés, en raison du choix à faire dans une collection de plusieurs milliers de pièces originales et des annotations nécessaires pour en éclaircir les sujets. Une publication récente, par M. de Vogüé, de quelques lettres de Villars à Mme de Maintenon, fait prévoir le vif intérêt qu'offrira cette correspondance, presque entièrement inédite, avec les personnages les plus éminents de la cour de Louis XIV et de la Régence.

Je ne puis omettre de vous rappeler, Messieurs, deux grandes publications dont il est souvent question dans nos séances, et qui, sous des points de vue très différents, ont préoccupé votre Conseil. Je veux parler des *Chroniques de Froissart*, que vous seriez surpris de ne pas voir figurer dans un compte-rendu annuel des travaux de notre Société, et qui, depuis si longtemps, ont exigé de leur savant éditeur, M. Luce, aujourd'hui notre président, tant de recherches de la plus consciencieuse érudition. Je ne puis aussi ne pas mentionner les *Lettres de Louis XI*, dont la publication fut projetée, il y a bien des années, dans des circonstances et par de premiers éditeurs dont les travaux ne semblaient pas devoir entraîner, par de tristes et divers motifs, une si lente et si laborieuse réalisation.

Plus les *Chroniques de Froissart* sont importantes pour l'histoire de France au XIVe siècle, sous le triple point de vue des événements historiques, des mœurs des derniers temps de

la féodalité et des personnages les plus célèbres des cours et des armées de l'Europe pendant cette période, plus les premières parties de cette importante publication, riche déjà de sept volumes, ont répondu aux espérances, ou plutôt à la certitude que faisaient prévoir l'expérience littéraire et les connaissances historiques de leur savant éditeur, et plus est grande l'impatience des lecteurs et de notre Société. La méthode suivie par M. Luce, qui ne veut pas laisser un seul fait important sans commentaire, un seul personnage éminent sans élucider sa biographie par des sommaires analytiques et par de nombreuses annotations, une seule des nombreuses erreurs de Froissart sans la rectifier, a occasionné ces retards, que notre savant président regrette autant que personne. Nous pouvons toutefois, en son nom et au nom de votre Conseil, auquel il en a donné récemment l'assurance, vous faire espérer qu'un huitième volume de *Froissart* sera mis sous presse avant la fin de cette année, et que la suite de l'ouvrage se poursuivra avec toute la régularité possible pour un si grand travail.

Nous voudrions pouvoir vous donner, Messieurs, la même certitude pour les *Lettres de Louis XI;* mais les nombreux et différents motifs qui retardent le commencement de cette publication dépendent malheureusement de trop de circonstances étrangères au bon vouloir et au zèle des deux éditeurs, MM. Vaesen et Étienne Charavay, et aux bienveillants et utiles conseils de leur savant commissaire responsable, M. J. Quicherat, pour que nous puissions vous donner la certitude d'un commencement prochain d'exécution. Le Conseil a cependant l'espérance de voir, sans de trop longs retards, la mise sous presse par M. Charavay d'un volume qui correspondrait à la première période de la vie de Louis XI, alors qu'il n'était encore que dauphin. De nombreuses archives de France, d'Italie, de Belgique et d'Espagne ont été fructueusement explorées par l'éditeur, et les résultats de ces recherches pourront donner lieu à un premier volume, qui serait plus tard complété par les découvertes et les informations auxquelles les études de M. Vaesen donneront certainement lieu.

Après vous avoir indiqué, Messieurs, les anciens projets de publications et leurs progrès plus ou moins lents, je dois vous faire connaître deux projets nouvellement admis, et dont le Conseil espère une rapide réalisation. Je veux parler d'une *Chronique française inédite du XIVe siècle,* rédigée par un clerc anonyme normand dont le nom n'a pas encore été reconnu, mais qui, attaché à l'un des chefs de l'armée dans la Guyenne et le Languedoc, et témoin oculaire d'une grande partie des événements qu'il raconte, de 1328 à 1370, pendant la première période de la guerre de Cent ans, présente souvent un contrôle utile de plusieurs récits de Froissart, surtout pour les opérations militaires.

Le manuscrit original de cette chronique, conservé à la Bibliothèque nationale, avait été signalé par M. L. Delisle, qui en avait fait une copie ; elle a été par lui obligeamment communiquée à M. Émile Molinier, attaché au musée du Louvre, qui en sera éditeur, avec la collaboration de son frère, attaché à la bibliothèque Mazarine, et qui est déjà chargé de l'édition de la *Chronique d'Auxerre.*

Un second manuscrit, qui existe dans la bibliothèque municipale de Toulouse, a été collationné par les éditeurs avec le manuscrit de Paris. Leur plan, conforme à celui adopté par M. Luce pour *Froissart,* consiste à éclaircir et analyser les récits de l'auteur par des sommaires analytiques. L'impression de ce volume, qui ne formera pas plus d'une quinzaine de feuilles, est commencée; le texte sera complété par l'introduction, par les tables, par quelques documents accessoires, et il fera partie d'une des plus prochaines distributions. Plusieurs autres chroniques normandes, rédigées en latin aux XIVe et XVe siècles, ont été plus anciennement signalées, éditées ou analysées, surtout pour l'une d'elles, par M. Chéruel, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie;* mais elles sont plus directement intéressantes pour l'histoire de Normandie, et elles ont toutes été rédigées en latin.

Le second projet de publication, récemment admis par votre Conseil d'administration, et que je dois aussi vous faire connaître, est celui des *Mémoires inédits d'Ezéchiel*

Spanheim sur la cour de Louis XIV et sur l'état de la France pendant les dernières années du XVIIe siècle.

Le manuscrit de ces mémoires, en partie autographe, en partie corrigé et annoté par l'auteur, a paru offrir une très réelle importance. Il appartient à M. Schefer, administrateur de l'École des langues orientales vivantes, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de la Société de l'Histoire de France[1]. M. Schefer a bien voulu en confier la publication à notre Société et en être lui-même l'éditeur. Il a pour commissaire responsable M. de Boislisle, si complètement familiarisé avec l'histoire du XVIIe siècle par ses nombreux travaux, et plus spécialement par ses recherches pour une nouvelle édition des *Mémoires de Saint-Simon.*

Ézéchiel Spanheim, né à Genève en 1629 et mort à Londres en 1710, est bien moins connu par ses travaux d'histoire politique et par ses fonctions diplomatiques auprès de plusieurs cours d'Europe, que par son érudition profonde et variée, par ses ouvrages de numismatique et d'archéologie, dont les principaux sont le célèbre traité *De præstantia et usu numismatum antiquorum,* dont il y a eu trois éditions, et sa traduction française du texte grec des *Césars de l'empereur Julien.* Il composa aussi quelques dissertations de polémique théologique, publiées soit à Genève, soit à Leyde, mais qui n'ont laissé de traces que dans l'histoire ecclésiastique, après les travaux beaucoup plus importants de son père. Les bibliothèques de Spanheim, achetées par le roi de Prusse et conservées à Berlin, renferment peut-être d'autres fragments manuscrits des rapports officiels adressés par Spanheim aux électeurs et au roi de Prusse, relations dont il est fait mention dans celle de 1690.

1. Ce manuscrit avait d'abord appartenu à M. Gaullieur, de Genève, qui en avait projeté la publication, non effectuée, et qui le fit connaître dans l'*Athenæum français* de 1856, où il en publia de très courts fragments, surtout un portrait de Racine, reproduit plus tard dans la grande édition des *Œuvres de Racine,* qui fait partie de la Collection des Grands écrivains dirigée par M. Ad. Regnier.

Spanheim avait cependant publié, dès 1657, un discours sur le *Palatinat et sur la dignité électorale contre les prétentions du duc de Bavière au vicariat de l'Empire*. Il était alors, à Heidelberg, gouverneur du fils de l'électeur palatin Charles-Louis, et fut chargé par celui-ci d'abord, puis par l'électeur de Brandebourg, d'importantes fonctions diplomatiques auprès de différentes cours d'Europe, surtout en Hollande, en France et en Angleterre, après un premier voyage à Rome, qu'il avait visitée sans fonctions officielles authentiques. Il avait eu souvent pour mission de défendre les droits et privilèges des électeurs protestants contre les électeurs catholiques, ayant toujours profité de ses fonctions diplomatiques pour protéger ses coreligionnaires de la Réforme contre les persécutions dont ils furent les victimes, surtout en France, par suite de la révocation de l'édit de Nantes. Spanheim était d'abord représentant de l'électeur palatin, puis simultanément, et enfin uniquement de l'électeur de Brandebourg, qui devint plus tard roi de Prusse.

C'est pendant l'une de ses plus longues et plus importantes fonctions diplomatiques en France, de 1680 à 1689, que Spanheim recueillit de nombreuses observations sur la cour de Louis XIV, sur sa personne, sur sa vie, sur sa politique, sur ses maîtresses, sur ses favoris, sur la famille royale, sur les personnages politiques les plus éminents et les plus illustres du temps, sur tous les ministres, et toujours dans leurs rapports avec Louis XIV, et sur l'administration publique du royaume. Il en rédigea le récit en 1690, à la fin de cette seconde mission, et après qu'il eut quitté la France, ainsi qu'il a pris soin de l'inscrire deux fois de sa main en tête des deux principales parties des mémoires sous ce titre : *Relation de la cour de France faite au commencement de l'année* 1690 (1re partie) ; et plus loin : *Seconde partie de la Relation de la cour de France, achevée sur la fin d'avril* 1690.

Indépendamment de ces deux dates, on en voit quelques autres indiquées dans le cours du récit, et qui précisent bien l'intervalle de temps pendant lequel Spanheim recueillit et

consigna par écrit ses observations et ses notes, les unes durant ses précédentes missions en 1666 et 1668, les autres dans sa dernière mission en France, de 1697 à 1702.

D'autres portions de ces mémoires ont été évidemment rédigées à différentes époques, et la principale partie, sinon la totalité, paraît avoir eu pour destination un rapport officiel sur la cour de Louis XIV à l'électeur de Brandebourg, devenu roi de Prusse, quoique cette destination ne soit pas indiquée dans les mémoires; mais elle est beaucoup plus probable que la présomption émise par M. Gaullieur, que Spanheim avait recueilli et rédigé ces notes pour l'instruction de ses neveux. Ce ne sont pas, en effet, des appréciations de personnes et d'événements rédigées au point de vue d'un observateur qui veut devenir historien plus tard, à la manière de Saint-Simon; ce sont des comptes-rendus politiques et quasi officiels, des informations sur la valeur des hommes politiques, sur les ressources financières et militaires à utiliser dans le cas de guerre imminente.

On peut y reconnaître deux périodes et deux modes de rédaction, indépendamment des dates précisées en tête de l'une des deux parties.

Dans une des rédactions, la plus récente, qui ne consiste qu'en une sorte de *memento* analytique, destiné sans doute à une composition ultérieure plus développée, en sommaires et en listes de personnes, avec des notes biographiques très succinctes, Spanheim indique par des signes variés les *qualités bonnes* et *mauvaises* de chacun des personnages. Ces indications, reportées aux individus, sont souvent très piquantes par leur sincérité et leur naïveté. C'est ainsi qu'on voit, entre autres, dans la liste des qualités mauvaises, les mentions suivantes : « A qui on ne fait pas d'atten-« tion, — brutal, — mauvaise conduite, — peu brave, — « extrêmement avare, — haï à la cour, — ennemi des « jésuites, — emporté, — étourdi, — dont les femmes sont « les maîtresses, — qui aime les femmes, — fastueux, — « méprisé, — qui aime le vin, etc. » La liste des bonnes qualités est plus restreinte. On y voit, entre autres : « Brave

« homme, — beaucoup d'esprit, — de bonne extraction,
« — dévot, — estimé de tout le monde, — estimé du roi, —
« fin et adroit, — grave, — honnête homme, — riche, etc. »

Quelques-unes des qualités données comme bonnes sont assez étranges.

Si l'on rapporte ces indications aux individualités, on voit longuement développés les caractères que Spanheim avait remarqués et probablement notés pour une rédaction future.

Les biographies de tous les personnages, importants à différents titres, de la famille royale, de la cour, du gouvernement, de l'administration politique, civile, militaire et financière de la France, à l'époque du séjour de Spanheim, sont très méthodiquement développées, parfois très piquantes, et généralement impartiales, quoique souvent sévères. On peut surtout remarquer les portraits des ministres Colbert, Le Tellier, Louvois, de Croissy, de Seignelay, etc. Ces portraits et ces narrations biographiques, tracés par un observateur attentif, seront très intéressants à comparer aux autres récits contemporains, et particulièrement à ceux laissés par Saint-Simon, généralement plus passionné et plus individuel, mais dont le style est supérieur à celui de Spanheim. Celui-ci, sauf quelques tournures un peu vulgaires et sans apprêt, ainsi qu'on le lui a quelquefois reproché, même pour ses travaux archéologiques, conserve cependant la physionomie des bons écrits du XVIIe siècle. Quand il fait usage d'expressions ou de tournures de phrases moins littéraires, il prend soin de s'en excuser ainsi : « Comme on parle,
« comme on appelle en France. »

Entre une foule d'autres renseignements d'un intérêt plus général, on remarque celui-ci, qui rappelle que le dévouement de Spanheim à ses fonctions diplomatiques ne lui faisait point oublier ses goûts pour la numismatique et l'archéologie. Déjà, à Rome, dans une de ses premières missions, il avait fait partie des associations d'antiquaires que la reine de Suède, Christine, avait formées ou encouragées. Il raconte, dans le récit de son séjour en France, qu'il fut admis dans plusieurs réunions d'antiquaires qui commençaient à se former à Paris

pendant le XVIIe siècle, d'abord chez le duc d'Aumont, où chaque membre de cette Société devait illustrer la vie d'un empereur romain par les médailles. Spanheim dit que ce grand dessein, auquel il avait pris une sérieuse part, et qui lui fournit sans doute les éléments d'un de ses ouvrages de numismatique, est resté imparfait, mais que les réunions savantes se sont continuées chez le président Bignon.

Spanheim raconte aussi que le père la Chaize avait le goût de la numismatique. Il l'attirait chez lui, disait-il, pour étudier ses collections. Spanheim ajoute que le célèbre confesseur de Louis XIV avait promis un évêché à un ecclésiastique qu'il lui avait recommandé pour l'obtention d'un bénéfice vacant, s'il pouvait déterminer son protecteur à se convertir au catholicisme.

Je ne m'étendrai pas davantage sur cette publication projetée, ne voulant, en aucune sorte, effleurer l'intérêt que vous causera certainement la lecture des mémoires de Spanheim, dont la publication sera un véritable service rendu par le possesseur du manuscrit, M. Schefer, aux études historiques et à notre Société.

Ce rapport sur les travaux de la Société depuis notre dernière assemblée générale serait incomplet, si je ne vous rappelais, Messieurs, plusieurs documents intéressants publiés par M. de Boislisle dans l'*Annuaire-Bulletin,* dont il a la direction et où il insère aussi de nombreuses et utiles indications bibliographiques. Des deux articles publiés en 1880, l'un a pour sujet l'*Inventaire, fait en* 1474, *des bijoux, vêtements, manuscrits et objets précieux appartenant à la comtesse de Montpensier*, d'après le document original conservé dans le chartrier de Thouars et communiqué par son possesseur, M. le duc de la Trémoïlle. La première partie de cet inventaire contient l'indication, très utile pour l'histoire du costume et des arts, d'objets de toilette à l'usage de la comtesse et mentionnés déjà, pour la plupart, dans d'autres inventaires analogues du XVe siècle; mais la partie la plus intéressante

est l'énumération de plus de deux cents manuscrits représentant par leur variété et leur caractère les plus riches collections privées de manuscrits du moyen âge. Ils paraissent, pour la plupart, identiques à ceux d'une autre collection formée par Suzanne de Bourbon au château d'Aigueperse, et dont on possède déjà des catalogues.

L'autre article continue la notice biographique et historique sur *Étienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire,* dont deux premières parties avaient été publiées précédemment.

Le Conseil auquel vous confiez, Messieurs, le choix et la surveillance de vos publications, avait espéré, ainsi que je vous le disais en commençant ce rapport, que plusieurs des volumes attribués à l'exercice de l'année 1881 vous seraient distribués avant cette Assemblée générale. S'il regrette vivement de n'y être point parvenu, il n'a rien négligé pour y réussir : tels que des rappels fréquents aux éditeurs d'ouvrages depuis longtemps choisis ; l'activité intelligente et infatigable de notre principal imprimeur M. Daupeley-Gouverneur ; l'adjonction aux ouvrages de longue haleine de publications d'une moindre étendue assurant un plus prompt achèvement ; le choix d'éditeurs plus spécialement et depuis plus longtemps occupés des études préparatoires nécessaires à la bonne et rapide exécution des ouvrages dont la publication leur était confiée. Toutes ces prudentes précautions n'ont cependant pas encore produit les résultats espérés. L'ensemble des volumes devant former ou compléter les éditions choisies, et, pour la plupart, commencées depuis plusieurs années, s'élève à un nombre qu'on ne présumerait pas, si l'on n'en constatait pas le détail, comme il est indiqué dans le tableau suivant que je soumets à votre appréciation. Cette liste présente, pour quatorze ouvrages, un total de trente-cinq volumes, dont la publication, autorisée souvent depuis plusieurs années, n'est point encore achevée, sans qu'il y ait de reproches à adresser aux éditeurs qui veulent bien prêter à la Société les efforts de leur savoir, de leur expérience et de leur dévouement.

1. *Extraits des Auteurs grecs* concernant *la Géographie* et l'*Histoire des Gaules*. — 3 vol. publiés, 2 vol. en préparation.

2. *Œuvres de Sidoine Apollinaire*. — 2 vol. au moins, en préparation.

3. *Chroniques de Rigord* et de *Guillaume le Breton* — 2 vol. au moins, dont un sous presse.

4. *Établissements de saint Louis*. — 3 vol., dont 1 vol. publié, 1 sous presse et 1 en préparation.

5. *Chronique d'Auxerre*, par Abolant. — 2 vol. au moins, en préparation.

6. *Chroniques de Froissart*. — 7 vol. publiés; 7 vol. en préparation.

7. *Chronique française du XIVe siècle*, par un clerc normand. — 1 vol. sous presse.

8. *Lettres missives de Louis XI*. — 3 vol. au moins, en préparation.

9. *Œuvres complètes de Brantôme*. — 10 vol. publiés; 2 vol. en préparation.

10. *Chroniques de Lefévre de Saint-Remy*. — 1 vol. publié; 1 vol. sous presse.

11. *Mémoires de Nicolas Goulas*. — 2 vol. publiés; 1 vol. sous presse.

12. *Mémoires de Villars*. — 4 vol. en préparation.

13. *Lettres de Villars*. — 2 vol. en préparation.

14. *Mémoires de Spanheim*. — 1 vol. sous presse.

Ces quatorze ouvrages, non encore terminés, doivent former au moins cinquante-deux volumes, sur lesquels il en reste trente-trois à publier.

Lorsque la Société de l'Histoire de France aura terminé ces nombreuses et diverses publications, sans renoncer à en ajouter successivement d'autres, mais avec une prudente réserve et après avoir liquidé, pour ainsi dire, une partie des dettes arriérées, elle pourra se féliciter d'avoir dignement répondu aux intentions de ses illustres et dévoués fondateurs; mais elle sera bien loin encore d'avoir accompli sa tâche et atteint le but qu'ils s'étaient proposé, il y a près de cinquante ans. Les sources historiques sont inépuisables, tant

il est possible et nécessaire d'étudier, sous leurs aspects multiples, les éléments divers de la vie intellectuelle et politique des nations. Bornons-nous à rappeler les principales et plus importantes publications : celles de l'Académie des inscriptions, bases solides de tant d'autres études analogues, — celles du Comité ministériel des travaux historiques, quoiqu'il n'embrasse que les documents inédits, dont le nombre et la diversité peuvent et doivent s'accroître indéfiniment, mais aussi avec une prudente et prévoyante réserve, — les catalogues descriptifs et analytiques des trésors de documents que possède notre grande Bibliothèque nationale, qui nous donne aujourd'hui une confraternelle hospitalité, — les publications de l'administration des Archives nationales, qui nous rend aussi le même service pour nos réunions mensuelles, — la Commission formée par l'administration municipale de la ville de Paris, qui a déjà publié de nombreux et importants ouvrages concernant Paris sous les différents points de vue de son histoire civile, politique, littéraire et industrielle, — l'association plus récente, mais qui ne sera pas moins féconde, formée pour la publication des anciens textes français, — celle dont le but est de mettre au jour des documents concernant l'histoire de l'Orient latin, — les nombreuses associations provinciales qui, depuis quelques années, ajoutent aux travaux personnels de leurs membres, souvent avec le concours des administrations municipales, d'intéressantes publications de documents originaux trop longtemps oubliés dans les archives départementales et municipales, — les inventaires descriptifs de ces mêmes archives, édités officiellement, aux frais de l'État, par leurs conservateurs, — les cours et les savantes publications de l'École des chartes, dont plusieurs élèves distingués donnent à la Société de l'Histoire de France le concours de leur dévouement et de leur instruction puisée dans les excellentes leçons de leurs professeurs, qui font aussi profiter notre Société de leur savante coopération. L'étude de toutes ces sources, aussi variées qu'instructives, ne modifiera sans doute pas la marche progressive de la société moderne, par une expérience qui reste plutôt à l'état de théorie, dans

les documents, qu'elle ne pénètre, comme exemples utiles, dans la vie publique; mais elle fournira de sérieux éléments d'appréciation des événements qui, sous des aspects et des noms divers, se reproduisent, presque toujours les mêmes, dans la vie politique des nations.

RAPPORT DE MM. LES CENSEURS SUR LES COMPTES DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE 1880.

Messieurs,

Des pièces et comptes présentés par le trésorier et le Comité des fonds de votre Société, il résulte que votre situation financière au 31 décembre 1880 peut s'établir comme suit :

Recettes.

La recette prévue au budget de 1880 était de	38,455fr.	80 c.
La recette effectuée a été de	34,680	05
Différence en moins . . .	3,775	75

Sur l'ensemble des recettes, les cotisations ont produit :

Savoir, 566 cotisations pour 1880 . .	16,980fr.	»» c.
— 41 cotisations arriérées. . .	1,230	»»
Total.	18,210	»»

La vente des livres au public a produit 3,019 fr. 50 c., c'est-à-dire 2,150 fr. de moins que l'année précédente, et 980 fr. 50 de moins que les prévisions.

Le chiffre des achats du ministère de l'Instruction publique et des bibliothèques de l'État est resté le même qu'en 1879, soit 1,518 fr.

Les intérêts des capitaux déposés en compte courant ont atteint 54 fr. 75.

Les recouvrements réalisés sur les cotisations de l'exercice

sont de 2,520 fr. inférieurs aux prévisions, et les encaissements sur les cotisations arriérées sont aussi inférieurs de 270 fr. aux recettes présumées.

En somme, l'écart entre les recettes présumées et les recettes encaissées présente une différence en moins sur les encaissements de 3,775 fr. 75 c.

Dépenses.

La dépense totale a été de	30,300fr.	50 c.
Savoir : Frais d'impression de 6 volumes	22,679	»»
Honoraires pour cinq volumes . . .	3,125	»»
Frais de poste pour l'*Annuaire-Bulletin*	25	»»
Indemnité au trésorier, au secrétaire, et frais de rédaction de l'*Annuaire-Bulletin*	900	»»
Traitement de l'agent	1,200	»»
Impressions diverses	250	55
Frais de librairie	1,351	65
Frais divers	769	30
Total égal	30,300	50

Les dépenses prévues au budget étaient de 32,350 fr. La différence en moins est de 2,049 fr. 50.

La situation financière au 31 décembre 1880 peut donc se résumer ainsi :

Recettes réalisées	35,380fr.	05 c.
Dépenses effectuées.	30,300	50
Excédent en caisse.	5,079	55

Le total des membres de la Société, qui était, au 1er janvier 1880, de 705, est descendu, au 1er janvier 1881, à 687.

Les écritures qui établissent les chiffres ci-dessus nous ayant paru régulières, nous avons l'honneur de vous proposer l'approbation des comptes du trésorier pour l'exercice 1880.

LE TELLIER DELAFOSSE. MORANVILLÉ,
rapporteur.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

41. — Brunetière (F.). Études critiques sur l'histoire de la littérature française. La Littérature française du moyen âge; Pascal; Mme de Sévigné; Molière; Racine, etc. In-18 jésus, VI-383 p. Paris, Hachette et Ce.

42. — Delahante (Adrien). Une famille de finance au XVIIIe siècle; mémoires, correspondances et papiers de famille réunis et mis en ordre. 2 vol. in-8, 502-562 p. et 21 photogravures. Paris, Hetzel et Ce.

Cette curieuse publication n'était originairement destinée qu'à une publicité fort restreinte; les amis de l'histoire se félicitent que l'auteur ait bien voulu l'éditer de nouveau à leur usage, et, par l'accueil qu'ils ont fait aux deux volumes, non seulement pour les documents dont l'un et l'autre se composent, mais aussi pour le caractère franc, simple et absolument impersonnel de cette « œuvre de bonne foi », ils lui ont déjà manifesté de toutes parts leur vive gratitude.

La publication se compose des papiers de quatre ou cinq générations d'une famille qui, depuis le commencement du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, n'a cessé de s'élever dans la société financière et d'y gagner, par le labeur constant et fécond de tous ses membres, un rang de plus en plus honorable. Ces papiers ne se prêtaient guère à une reproduction intégrale et textuelle : celui des représentants actuels du nom qui s'est chargé de les réunir et de les publier, a donc dû se borner tantôt à des extraits, tantôt même à de simples analyses, et il s'est montré très sobre partout où, de simple éditeur devenant historien, force lui était de présenter les personnages ou de relier les épisodes entre eux.

Le premier volume contient des notices sur l'abbé Pierre Delahante, chanoine de Soissons (1664-1723), sur son frère, Adrien Delahante, directeur des fermes de l'apanage du duc d'Orléans (1673-1737), et sur les deux fils de ce dernier, l'un maître des eaux et forêts du duché de Valois (1714-1792), l'autre fermier général du roi (1717-1792). Leur famille était originaire de Damery, en Soissonnais. Les notices, dont les éléments sont tirés des archives de la maison patrimoniale, renferment presque toutes des

détails intéressants sur l'administration de l'apanage du duc d'Orléans, sur la vie intérieure et le ménage des fondateurs de cette dynastie financière, ou sur l'existence des bourgeois d'une petite ville de province; mais c'est à la biographie beaucoup plus complète du fermier général que le lecteur s'arrête volontiers, car il y trouve nombre de renseignements et d'informations de première main qui manquaient jusqu'à présent. A part l'étude de M. Alfred Lemoine sur les fermiers généraux et quelques pages des *Mémoires de Mollien,* nous ne possédions guère que des articles techniques et des livres spéciaux, où l'on eût cherché en vain, cela se conçoit aisément, le caractère et la physionomie des personnages qui, sous le titre d'intéressés aux fermes générales du roi, faisaient mouvoir l'immense mécanisme des impositions indirectes et des douanes. Aussi l'auteur a-t-il jugé bon (et l'on ne saurait que l'en approuver) de réunir en tête de la biographie de son grand-oncle, Jacques Delahante, les notions préliminaires les plus indispensables. Il l'a fait en homme expert dans les questions administratives, et son exposé se recommande par beaucoup de netteté et de précision. On y relève ce mot bien significatif, recueilli jadis de la bouche d'un ancien employé de la Ferme : « Je ne crois pas que les fermiers généraux aient jamais été des voleurs ; mais ce que je puis affirmer, c'est qu'ils ont toujours été indignement volés. » On y voit aussi, comme d'ailleurs dans les *Mémoires de Mollien,* ce qu'il faut penser de la légende qui représente la Ferme comme une « réunion d'épicuriens, de pachas, de proconsuls pressurant le peuple pour satisfaire leur insatiable cupidité, » et, dans la liste des noms ainsi réhabilités, nous trouvons avec plaisir nombre de familles ou célèbres ou respectées. Tous ces détails instructifs se représentent, avec un intérêt nouveau, dans le second volume, qui est entièrement rempli par l'abrégé des mémoires d'Étienne-Marie Delahante, fermier général adjoint (1743-1829) et grand-père de l'éditeur. Ces mémoires sont écrits en forme de simple *memento,* sans autre prétention que de conserver le souvenir des faits : par conséquent, ils fourmillent de détails exacts, éminemment instructifs. Éducation au collège des Grassins, complétée par un séjour chez le procureur, puis chez le maître à écrire ; apprentissage à l'hôtel des Fermes, sous la direction de l'oncle qui était fermier général ; séjour d'un an à la direction de Coutances ; promotion au titre d'inspecteur-contrôleur général dans le même département, puis aux halles de Paris : telles furent les premières étapes du jeune financier avant d'entrer dans l'administration centrale comme chef de bureau, puis comme fermier général en survivance adjoint à son oncle. Il se trouvait dans cette dernière position lorsque sa ferme fut supprimée et liquidée, et il n'échappa au sort commun des membres de la compagnie, c'est-à-dire à l'échafaud, que grâce

à un décret rendu fort opportunément pour les adjoints, lorsqu'ils étaient déjà sur les bancs du tribunal, et quelques heures à peine avant que la sentence de mort fût prononcée contre Lavoisier et vingt-sept fermiers titulaires, ses collègues.

43. — Froissart (J.). Les Chroniques de J. Froissart. Édition abrégée, avec texte rapproché du français moderne, par Mme de Witt, née Guizot. Ouvrage contenant 11 planches en chromolithographie, 12 lettres et titres imprimés en couleur, 2 cartes, 33 grandes compositions tirées en noir et 252 gravures d'après les monuments et les manuscrits de l'époque. Gr. in-8, 844 p. Paris, Hachette et Ce.

Comme Villehardouin et comme Joinville, Froissart devait être mis à la portée d'un grand nombre de lecteurs que les difficultés de la langue du xve siècle, et parfois aussi les longueurs du récit ou les digressions peuvent rebuter. C'est donc une œuvre excellente de vulgarisation que Mme de Witt et ses éditeurs ont entreprise, et, des deux côtés, rien n'a été épargné pour que les résultats fussent dignes du grand chroniqueur. Réduit à des proportions encore très respectables et rendu intelligible pour tous, le texte n'en conserve pas moins une partie de ses allures originelles et de son charme naturel. Quant à l'illustration du volume, on peut dire que, chaque année, ce grand art de nos éditeurs modernes fait quelque progrès nouveau. Dans le *Froissart,* on remarquera surtout l'emploi des monuments sigillographiques, qui y tiennent, comme la numismatique dans la splendide *Histoire des Romains* de M. Duruy, une place importante. — J'aurais à exprimer quelques regrets. N'eût-il pas été, par exemple, possible et utile de donner une courte notice sur Froissart, sur son œuvre, sur les tendances accusées dans ses récits, et d'indiquer, au moins de distance en distance, la date des grands événements ?

44. — Forneron (H.). Histoire de Philippe II. 2 vol. in-8, IV-855 p. Paris, E. Plon et Ce.

Notre histoire pendant le XVIe siècle est si intimement et si constamment liée à celle de l'Espagne, que l'écrivain auquel nous avons dû, en 1878, deux remarquables volumes sur *les Ducs de Guise,* ne semble point sortir de son sujet lorsqu'il va, par delà les Pyrénées, étudier le règne de Philippe II : règne fécond en événements politiques aussi bien qu'en épisodes mystérieux, règne prodigieux d'ailleurs comme éclat, comme conséquences et comme durée, puisque, pendant un demi-siècle, le fils de Charles-Quint donna à l'Espagne la suprématie militaire en même temps que la gloire en tous les arts, et qu'unissant aux couronnes de son père

et de son aïeul celles de Portugal et d'Angleterre, il faillit réaliser la monarchie universelle.

Grâce aux ressources tirées non seulement des historiens espagnols, mais aussi et surtout des archives de Simancas, de la Flandre, de l'Espagne, de l'Angleterre et de la France, M. Forneron a renouvelé presque entièrement le sujet déjà traité par Prescott en Angleterre, par Campana, Herrera, Cabrera, Cordova, San Miguel, etc., en Espagne, et par Gr. Leti en Italie. A côté des chapitres consacrés à l'Espagne, à ses mœurs et ses idées religieuses, à sa lutte contre l'islamisme et contre la nationalité flamande, à son alliance avec l'Angleterre, au développement des arts, nous devons plus particulièrement signaler ceux où l'auteur expose, avec une grande abondance de pièces à l'appui, la rivalité de Philippe II et de Henri II, puis les rapports du roi d'Espagne avec Catherine de Médicis, ainsi qu'avec le roi de Navarre, et les progrès du protestantisme en France.

Suspendu au milieu de la seconde période de la lutte contre les Pays-Bas (1576), le récit attend par conséquent une suite, qui sera, nous n'en doutons pas, digne de ces deux premiers volumes.

45. — JOURDAIN (Ch.). Le Petit-Châtelet et l'Université. In-fol., 58 p. avec gravures et planches. Paris, Didot et Cᵉ.

(11ᵉ livraison de *Paris à travers les âges.*)

Dans cette grande entreprise de la maison Didot qui, loin de faire double emploi avec les publications historiques de la municipalité parisienne, devra leur être annexée quelque jour, une place et un rôle étaient nécessairement réservés au continuateur de Du Boulay, à l'historien de l'Université. Nul, mieux que notre éminent confrère, ne pouvait remplir cette tâche délicate de résumer, dans un cadre forcément restreint, la description et les annales de la partie du vieux Paris qui dut ses développements successifs à l'Université, aux écoliers qui en fréquentaient les établissements et aux maîtres qui firent sa gloire tant de fois séculaire. Que de souvenirs éveillent les noms de tous ces édifices, collèges, écoles, chapelles, églises et couvents, dont le dix-neuvième siècle voit actuellement disparaître les derniers vestiges, mais qui n'en conserveront pas moins une place d'honneur dans l'histoire de Paris et dans celle de la France intellectuelle! Le voyage est rapide, trop rapide à notre gré, à travers les rues et les quartiers; mais notre guide est des plus expérimentés, et, à côté de sa description substantielle, les éditeurs ont eu soin de placer un très grand nombre de vues d'édifices, de plans et de planches qui aideront à retenir la physionomie de l'antique *Civitas philosophorum.*

46. — LABORDE (marquis Léon de). Les Comptes des

bâtiments du roi (1528-1571), suivis de documents inédits sur les châteaux royaux et les beaux-arts au XVIe siècle. 2 vol. in-8, LXII-422-515 p. Paris, J. Baur.

(Publications de la Société de l'Art français.)

Ce recueil, d'un rare intérêt, se trouvait imprimé depuis longtemps sauf quelques feuilles du second volume, lorsque M. de Laborde mourut, sans avoir pu y mettre la dernière main, sans laisser ni plan, ni matériaux de l'introduction qui devait y être jointe et qui eût complété ses belles études sur la Renaissance. C'est à quelques-uns des anciens confrères et émules de M. de Laborde, membres de la Société de l'Art français, que nous devons l'achèvement et la mise au jour des deux volumes. Le premier tout entier et une moitié du second sont consacrés à la reproduction intégrale du ms. de la Bibliothèque nationale fr. 11179, qui renferme une copie des Comptes des bâtiments de 1528 à 1570, faite par l'historiographe André Félibien, avec la table d'un autre volume aujourd'hui perdu, qui allait de 1571 à 1599. La seconde moitié du tome II renferme : 1° deux séries d'extraits des acquits au comptant qui représentent les dépenses secrètes de François Ier ; 2° le compte d'exécution d'un pupitre monumental fait par Jean Goujon pour l'église Saint-Germain-l'Auxerrois (compte retiré par M. de Laborde de la reliure d'une collection des *Débats* qui figurait dans une salle de ministère); 3° des extraits d'un compte de Saint-Germain-en-Laye (1548-1550); 4° l'analyse d'un compte relatif à l'atelier de Benvenuto Cellini installé dans l'hôtel de Nesles, sous Henri II; 5° des fragments de comptes des travaux faits pour Catherine de Médicis au palais des Tuileries, à l'hôtel de Soissons et au château de Saint-Maur. Tous ces documents, on le voit, se rattachent aux plus célèbres édifices, aux œuvres des artistes les plus consommés du siècle des Valois : leur publication fait un grand honneur à l'érudit qui l'avait conçue et préparée, comme à la Société qui a mené l'entreprise à bonne fin.

47. — LAUWEREYNS DE ROOSENDAELE (L. de). Épisode de la paix de Brétigny; les otages de Saint-Omer (1360-1371). In-12, II-113 p. Saint-Omer, Fleury-Lemaire.

48. — MARTINE (le P. J.). Vie du R. P. Jean Eudes, instituteur de la Congrégation de Jésus et de Marie et de l'ordre de Notre-Dame-de-Charité. Manuscrit inédit, publié et annoté par l'abbé Le Cointe, de la Société des Antiquaires de Normandie. 2 vol. In-8, XXXII-958 p. et 2 portraits. Caen, Le Blanc-Hardel.

49. — MASSABIE (l'abbé B.). Question de prééminence entre les abbayes de Conques et de Figeac, laissée à l'état de doute par les conciles du XIe siècle et par les annalistes du XVIIe, aujourd'hui résolue avec toute la certitude désirable. In-12, 127 p. Figeac, l'auteur.

50. — MASSOUGNES (A. de). Les Jésuites à Angoulême, leur expulsion et ses conséquences (1516-1792); étude historique. In-8, VIII-184 p. Angoulême, Chasseignac et Ce.

51. — MÉCHIN (l'abbé). Documents inédits pour servir à l'histoire de la collégiale de Saint-Urbain de Troyes. In-8, 127 p. Troyes, Dufour-Bouquot.

(Extrait des Mémoires de la Société académique de l'Aube.)

52. — MERLAND (C.). Philippe Chabot, amiral de France. In-8, 72 p. Nantes, Ve Mellinet.

(Extrait des Annales de la Société académique de Nantes.)

53. — MICHEL (Marius). La reliure française depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. In-4, 150 p., avec fig. dans le texte, 22 planches et un frontispice par Hédouin. Paris, Morgand et Fatout.

54. — MOLINIER (C.). De fratre Guillelmo Pelisso, veterrimo Inquisitionis historico, thesim Facultati litterarum Parisiensi proponebat, ad doctoris gradum promovendus, Carolus Molinier, professor historiæ aggregatus. Accessit ejusdem Guillelmi Pelisso chronicon e Carcassonensi codice nunc primum omni ex parte editum. In-8, LXXVII-80 p. Le Puy, Marchessou frères.

55. — NOYELLE (E.). La Justice de l'échevinage à Amiens (1117-1597); discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel d'Amiens du 4 novembre 1879. In-8, 67 p. Amiens, Douillet et Ce.

56. — PAILLARD (C.). Notes et éclaircissements sur l'histoire générale des Pays-Bas et sur l'histoire de Valenciennes au XVIe siècle. In-8, VIII-168 p. Valenciennes, Ve Prignet.

57. — PALISSY (B.). Les œuvres de Bernard Palissy, publiées d'après les textes originaux, avec une notice historique

et bibliographique et une table analytique, par Anatole France. Grand in-16, XXVII-500 p. Paris, Charavay frères.

58. — PARIS (A.-J.). Le baron Liborel, avocat au Conseil d'Artois (1739-1829) ; note historique. In-8, 91 p. Arras, Rohard-Courtin.

(Extrait des Mémoires de l'Académie d'Arras.)

59. — PARIS-JALLOBERT (l'abbé P.). Registre de comptes de la paroisse d'Izé des XVe et XVIe siècles. In-8, 27 p. Rennes, Catel et Ce.

(Extrait des Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.)

60. — PHÉLIPPEAUX. Notice biographique et bibliographique sur Philippe Le Goust, médecin du XVIIe siècle. In-8, 19 p. Paris, V. A. Delahaye et Ce.

(Extrait des Archives de tocologie.)

61. — PICOT (E.). Notice sur Jehan Chaponneau, docteur de l'Église réformée, metteur en scène du mystère des Actes des apôtres, joué à Bourges en 1536. In-16, 27 p. Paris, Morgand et Fatout.

62. — PILOT DE THOREY (E.). Inventaire des sceaux relatifs au Dauphiné conservés dans les archives départementales de l'Isère. In-8, 151 p. Grenoble, Maisonville et fils.

(Extrait du Bulletin de la Société de statistique de l'Isère.)

63. — PIOLIN (dom P.). Abbaye de Notre-Dame de la Charité ou du Ronceray. In-8, 33 p. Angers, Germain et Grassin.

(Extrait de la Revue de l'Anjou.)

64. — PILIEUX (A.). L'épiscopat de Bossuet à Condom (1669-1671) ; supplément à la biographie et aux œuvres de Bossuet. In-8, 48 p. Bordeaux, Lefebvre.

(Extrait de la Revue de Gascogne.)

65. — POPLIMONT (C.). Notice généalogique sur la maison de Chanaleilles. In-8, 59 p. Saint-Germain, Bardin.

(Extrait de la France héraldique.)

66. — POTTIER (l'abbé C.). La mission apostolique de

saint Julien et la tradition de l'église du Mans avant 1645. In-8, 30 p. Mamers, Fleury et Dangin.

(Extrait de la Revue historique et archéologique du Maine.)

67. — POULBRIÈRE (l'abbé J.-B.). Simple note sur l'ancien prieuré de Montcalm, diocèse de Tulle. In-8, 16 p. Tulle, Crauffon.

(Extrait du Bulletin de la Société des lettres, etc., de la Corrèze.)

68. — PREVEL. Notice sur Odette ou Odinette de Champdivers et Marguerite de Valois, sa fille. In-8, 44 p. Nantes, Ve Mellinet.

(Extrait des Annales de la Société académique de Nantes.)

69. — PRÉVILLE (l'abbé de). L'hospice et les écoles de Morée. In-8, 11 p. Vendôme, Lemercier et fils.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique, etc., du Vendômois.)

70. — PROST (A.). Notice sur un sceau de Landfriede du XIVe siècle. In-8, 76 p. Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.

(Extrait des Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France.)

71. — QUINTARD. La commanderie de Xugney (Vosges). In-8, 17 p. et 3 pl. Nancy, Crépin-Leblond.

(Extrait des Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.)

72. — RATHEAU (A.). De la Fortification jusqu'au XVIe siècle, et examen critique de l'ouvrage du commandeur Escriva. In-8, 29 p. Paris, n° 39, rue de Grenelle-Saint-Germain.

(Publication du Spectateur militaire.)

73. — RUBLE (baron A. de). Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, suite de « Le mariage de Jeanne d'Albret ». Tome I. In-8, XI-446 p. Paris, Ad. Labitte.

Ce volume vient faire suite à celui dont il a été rendu compte ici-même en 1877 (*Annuaire-Bulletin*, p. 70-75), et est entièrement consacré à la vie des deux royaux époux, depuis leur mariage jusqu'au trépas de Henri II. L'auteur nous fait espérer que d'autres volumes, déjà en préparation, nous mèneront jusqu'à la fin de la vie de Jeanne d'Albret, et même nous feront connaître la jeunesse de Henri IV. Ce sont là des promesses qu'il faut enregistrer avec gratitude, car, mieux encore que dans son précédent livre, notre

érudit et laborieux confrère fait preuve dans celui-ci d'un véritable talent d'historien, et joint à l'abondance des informations, à la plus sérieuse critique, les agréments d'une narration vraiment littéraire. Des milliers de documents inédits, empruntés aux archives de l'Espagne, de la Navarre, du Béarn, de l'Angleterre, de la Hollande, aussi bien qu'à nos fonds de la Bibliothèque nationale ou du palais Soubise, forment la trame de cette étude, sans que nulle part le récit se trouve alourdi par leur multiplicité, ni encombré d'intercalations fatigantes pour le lecteur. Les références, les citations sont placées dans des notes très brèves et dans un appendice de plus de cent pages, où l'auteur donne tantôt les textes des pièces justificatives les plus importantes, et tantôt de simples cotes analytiques. Comme labeur, comme méthode, comme résultats obtenus, ce livre est certainement un des meilleurs qu'ait produits jusqu'ici l'année 1881, et nous ne saurions trop applaudir au succès du collaborateur qui, pour ses débuts, avait donné jadis à notre Société l'édition excellente de *Monluc*.

74. — SALMON (C.). Rictiovare, ou la dixième persécution dans la Gaule Belgique (302-304). In-8, 16 p. Amiens, Langlois.

75. — SAULCY (F. de). Histoire monétaire de Jean le Bon, roi de France. In-4, 143 p. et 6 pl. Paris, Van Peteghem.

76. — SÉVIGNÉ (Mme de). Le premier texte des lettres de Mme de Sévigné. Réimpression de l'édition de 1725, publiée par le marquis de Queux de Saint-Hilaire. Petit in-12, XIV-113 p. Paris, librairie des Bibliophiles.

77. — SOULTRAIT (de). Armorial historique et archéologique du Nivernais. 2 vol. In-4, XXXV-603 p. et 31 planches. Nevers, Michot.

78. — SOUPAIRAC (l'abbé V.). Petit dictionnaire géographique et historique du diocèse de Montpellier. Arrondissement de Saint-Pons-de-Thomières. In-12, XVI-162 p. Montpellier, Martel aîné.

79. — SUCHAUX (L.). Galerie héraldo-nobiliaire de la Franche-Comté. 2 vol. In-8, XVI-776 p. Paris, Champion.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

TENUE LE 7 JUIN 1881,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. S. LUCE, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal approuvé dans la séance du 5 juillet 1881.)

Les procès-verbaux de la précédente séance du Conseil et de l'Assemblée générale du 3 mai sont lus par le secrétaire; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

Le Conseil est informé de la perte très regrettable que la Société vient de faire d'un de ses membres les plus éminents, M. Duvergier de Hauranne, membre de l'Académie française.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1944. Mademoiselle DOSNE, place Saint-Georges; présentée par MM. G. Picot et J. Desnoyers.

1945. M. Charles GRIMBERT, avocat, place d'Armes, à Douai (Nord); présenté par M. le marquis de Beaucourt et M. le baron J. de Bernon. Son correspondant à Paris sera M. Tardieu, directeur de la librairie de la Société bibliographique, rue de Grenelle, n° 35.

1946. M. Édouard ROTT, secrétaire de la légation de Suisse, rue Singer, n° 24 *ter*, à Paris-Passy; présenté par MM. le baron de Ruble et Luce.

1947. M. Eugène GODINAT, docteur en médecine, à Châteauroux (Indre), présenté par les mêmes membres; correspondant, M. Loones.

Ouvrages offerts à la Société.

Publications périodiques. — *Bulletin de la Société bibliographique,* mai 1881. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 mai 1881. — *Revue historique,* mai-juin 1881.

Sociétés savantes. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 1er trimestre de 1881. — *Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres,* octobre-décembre 1880. — *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier,* tome XVI, 2e livraison, 1880. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* 4e trimestre de 1880. — *Bulletin mensuel de la Société centrale des Architectes,* supplément au bulletin de mars 1881.

Ouvrages offerts par les auteurs.

*De quelques inscriptions relatives à l'administration de Dioclétien : l'*Examinator per Italiam, *et le* Magister sacrarum cognitionum, par Édouard Cuq, ancien membre de l'École française de Rome, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux. (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome,* fascicule XXI.) — *Un curé de Charenton au XVIIe siècle,* par M. l'abbé P. Feret, un de ses successeurs. Paris, J. Gervais. In-12. — *Defensa del Apellido familiar de Juan Sebastian del Cano;* memoria por D. Nicolàs de Soraluce y Zubizarreta, individuo correspondiente de la Real academià de la Historia, etc., y consul de la republica Argentina en San Sebastian. Br. in-8. San Sebastian, Oses. — *Histoire des Romains,* par V. Duruy, 165e à 170e livraisons. — *L'Immersion et l'Infusion baptismale,* par l'abbé Corblet. Paris, 1880. Br. in-8. — *Du Catéchuménat,* esquisse historique, par l'abbé Corblet. Paris, 1880. Br. in-8. — *Annuaire du département de la Manche* pour l'année 1881. Un vol. in-8.

Correspondance et travaux de la Société.

MM. Romain Boulenger et Arbod remercient le Conseil de leur admission au nombre des sociétaires.

M. Picot s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Travers, secrétaire honoraire de l'Académie de Caen, offre à la Société l'Annuaire du département de la Manche pour l'année 1881, publication qu'il dirige depuis fort longtemps.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Daupeley-Gouverneur :

Les Établissements de saint Louis. T. II. 31 feuilles sont tirées; 32e feuille en placards. — T. Ier, 1 feuille tirée ; 2 feuilles en placards.

Chronique de Le Fèvre de Saint-Remy. T. II, introduction. 4 feuilles tirées.

Mémoires de Nicolas Goulas. T. III. 11 feuilles tirées; feuilles 12 et 13 en pages.

Chronique normande du XIVe siècle. 6 feuilles tirées; feuilles 7 à 9 en pages ou en placards.

Rigord. T. Ier. Feuilles 1 et 2 en pages.

Relation de Spanheim sur la cour de France. Feuille 1 en placards.

Le tome II des *Établissements de saint Louis* pourra être distribué avant les vacances. Quant au tome II de la *Chronique de Saint-Remy*, la rédaction de la table, dont M. Morand s'occupe activement, en retardera sans doute encore l'achèvement. L'impression des quatre autres volumes se poursuit aussi régulièrement que le permettent l'envoi et le retour des épreuves. Les deux volumes à distribuer au mois de novembre paraissent devoir être le tome II de *Saint-Remy* et la *Chronique normande*.

M. Cougny informe le Conseil que la copie du tiers environ du quatrième volume des *Extraits des auteurs grecs* est achevée. L'impression en est autorisée par le Conseil.

M. J. Quicherat, commissaire responsable des *Lettres missives de Louis XI*, rend compte de l'examen qu'il a fait de la copie préparée par M. Étienne Charavay pour la période de Louis XI dauphin. Cette copie paraît en état d'être mise sous presse; elle formera environ trois cents pages d'un volume, qui sera complété par quelques notes biographiques et généalogiques, placées à la fin, sur les principaux personnages auxquels ces lettres sont

adressées, ou dont il y est fait mention, et par une introduction sommaire sur la première partie de cette publication. On réservera pour la fin de l'ouvrage la table analytique générale.

La mission de M. Charavay en Italie paraît avoir été très fructueuse, ainsi qu'on en pourra juger par un rapport au Ministre qui doit être publié prochainement.

Le Conseil autorise la mise sous presse de ce premier volume, après approbation définitive de M. le commissaire responsable.

M. L. Delisle communique au Conseil un projet de publication nouvelle présenté par M. Molinier, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, et qui a pour objet un traité, à peu près inédit, du moine dominicain inquisiteur, Bernard Gui, mort évêque de Lodève en 1331. Ce traité, composé vers le commencement du XIVe siècle, sous le titre de *Practica officii Inquisitionis*, et connu jusqu'ici comme le principal manuel d'inquisition, est de cinquante ans plus ancien que le *Directorium Inquisitionum* de Nicolas Eymeric.

On connaît quatre manuscrits de la *Practica Inquisitionis*, dont trois sont du XIVe siècle. M. Molinier, qui les a déjà analysés dans sa thèse pour le doctorat, estime que ce texte pourrait former deux volumes, avec une introduction, une biographie de l'auteur, des analyses des principaux écrits originaux sur l'histoire de l'Inquisition et des tables. — La proposition de M. Molinier est renvoyée à l'examen du Comité de publication.

Élections.

Le Conseil procède au renouvellement de son bureau et des comités pour l'exercice 1881-1882.

Sont élus, à la majorité des suffrages :

Président : M. le marquis DE BEAUCOURT, premier vice-président de l'exercice précédent.

Vice-présidents : MM. Anatole DE BARTHÉLEMY et L. DELISLE.

Secrétaire. M. J. DESNOYERS conserve ses fonctions jusqu'en 1883, conformément au règlement.

Secrétaire adjoint : M. A. DE BOISLISLE.

Trésorier-archiviste-bibliothécaire : M. E. DUPONT.

Comité de publication.

Sont réélus :

MM. L. DELISLE, *président,*
EGGER,
JOURDAIN,
LALANNE,
J. QUICHERAT,
DE RUBLE.

Comité des fonds.

Sont réélus :

MM. BELLAGUET, *président,*
DE COSNAC,
VUITRY.

M. le comte de LUÇAY est élu en remplacement de M. Laloy, décédé.

M. Luce exprime sa reconnaissance de l'honneur que lui a fait le Conseil en le choisissant pour président de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler. Il ne peut mieux la témoigner qu'en reprenant, avec toute l'activité et la régularité possibles, la continuation du *Froissart,* interrompu depuis deux ans par des circonstances indépendantes de sa volonté.

La séance est levée à cinq heures.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

80. — CHARAVAY (Étienne). Revue des Documents historiques ; suite de pièces curieuses et inédites, publiées avec des notes et des commentaires. 7e année (1880). In-8, 204 p. Paris, Charavay frères.

Entre autres pièces relatives aux temps antérieurs à la Révolution, ce volume contient : le texte et le fac-similé d'une bulle de privilèges donnée en 1257 au profit des Chartreux, et d'une charte de l'église de Dommartin datée de 1266 ; des lettres ou instructions de Charles VII et de Marie d'Anjou, sa femme, de Louis XI, de Charles VIII, tirées des archives de Milan ou de celles de Lyon ; une protestation de Charlotte de Bourbon contre son entrée en religion (1566); un *memorandum* du comte de Toulouse sur la conduite à tenir par ses deux neveux, fils du duc du Maine, pendant la détention de leur père ; des épîtres de Madame de Pompadour et de l'abbé de Bernis à Voltaire; plusieurs pièces sur la donation de la statue de celui-ci au Théâtre-Français ; deux pièces sur la biographie du chevalier d'Éon ; divers documents d'histoire littéraire sur la première édition des lettres de Madame de Sévigné, sur la vente du livret de *Richard Cœur-de-Lion* par Sedaine, etc.; des fac-similés de brevets de communautés, d'adresses, de factures, de billets de faire part du XVIIIe siècle, etc.

81. — DUPUY (Ant.). Histoire de la réunion de la Bretagne à la France. 2 vol. in-8, XV-447 et 502 p. Paris, Hachette et Ce.

En se reportant à la liste bibliographique qui termine la préface de ce livre, on constate que les historiens n'ont point manqué à la Bretagne; cependant, si nombreux, si célèbres qu'ils puissent être, le sujet est loin d'avoir été épuisé, et, en recourant à des sources dont l'abord, jadis difficile ou interdit, même aux Bénédictins, devient chaque jour plus praticable, on pourrait presque le renouveler, ou tout au moins le traiter d'une façon nouvelle et en raviver certains aspects. C'est ce que M. Dupuy a fait en partie. Son étude est très intéressante et nourrie en ce qui concerne les faits purement bretons, qu'il établit à l'aide des registres de chancellerie ou des chroniques locales; mais il n'a pu approfondir d'une façon aussi satisfaisante d'autres faces du sujet qui ont un

caractère plus général. On sent que les matériaux lui ont dû faire défaut (il ne faut pas oublier que cet ouvrage est le fruit des loisirs d'un professeur au lycée de Brest) ; ou peut-être est-ce volontairement qu'il s'est cantonné dans un cadre trop restreint à notre gré. Le chapitre X^e^ et dernier, qui n'occupe pas moins de 170 pages dans le tome II, est seul à l'abri de cette critique. L'auteur y expose tour à tour, et avec une rare abondance de détails bien choisis, ce que la Bretagne était, à l'époque de la réunion, comme gouvernement, comme administration, comme société. C'est, selon nous, le morceau capital et celui que l'Académie des inscriptions et belles-lettres a dû viser particulièrement en décernant à M. Dupuy la plus haute de ses récompenses dans le concours de 1881. — M. Dupuy vient d'être chargé du cours d'histoire à la Faculté de Rennes.

82. — Labour (Fernand). M. de Montyon, d'après des documents inédits. In-8, 285 p. Paris, Hachette et Ce.

M. Labour étudie Montyon tour à tour comme magistrat, comme seigneur de village, comme causeur, comme homme politique, comme publiciste et comme philanthrope. Ce qui constitue la partie originale et nouvelle de son livre, après nombre de biographies et d'éloges, c'est la production de documents conservés aux archives du département de Seine-et-Marne (la correspondance de Montyon avec son régisseur, de 1787 à 1792), et dans lesquels se voit le menu détail de l'exploitation des trois seigneuries de Montyon, de Chambry et de Marchémoret. On ne laisse pas d'éprouver quelque étonnement à trouver là un Montyon non seulement économe, mais avare, non seulement sévère, mais impitoyable, presque féroce avec ses débiteurs, et étrangement parcimonieux jusque dans ses charités. Contre toute vraisemblance, c'est le régisseur qui se montrait compatissant et plein de bonnes intentions, et, lorsque l'ancien seigneur partagea entre les Académies et les hospices de Paris sa fortune considérablement grossie par des soins si méticuleux et parvenue au chiffre de sept millions ou à peu près, il n'en voulut distraire qu'une somme dérisoire de 300 francs pour la commune dont il portait le nom et qu'il avait, à bien dire, pressurée sans relâche. Aussi passe-t-on avec plaisir de cette partie de la nouvelle biographie à celle où M. Labour a exposé les œuvres posthumes de bienfaisance et de charité qui sont le vrai titre de gloire de Montyon.

Pour nous, à côté du philanthrope, nous apprécierons plus spécialement l'historien, l'auteur de la galerie de portraits intéressants qui est intitulée : *Particularités et observations sur les Contrôleurs généraux des finances*. M. Labour a été bien inspiré de reproduire les principaux morceaux de ce volume trop peu connu,

et peut-être un peu suspect parce que la justification manque à beaucoup de faits ou d'anecdotes ; il faut lire, à ce sujet, la polémique que Montyon, déjà octogénaire, eut à soutenir contre Mme de Staël, en 1815.

Je me permettrai de reprocher à l'auteur l'insuffisance de ses considérations sur la noblesse ou les familles nobles et sur les fonctions d'intendant que Montyon exerça pendant huit années.

83. — LÉRIS (G. DE). La comtesse de Verrue et la cour de Victor-Amédée II de Savoie. In-12, VIII-260 p. Paris, A. Quantin.

On sait que Jeanne-Baptiste d'Albert de Luynes, comtesse de Verrue et maîtresse du duc Victor-Amédée II de 1690 à 1700, joua un rôle assez important à la cour de Savoie pendant quelques années, puis revint prendre rang à Paris dans le monde des lettrés et des curieux. Cependant elle n'avait guère été étudiée jusqu'ici que comme collectionneuse, par les annalistes de nos musées ou de nos bibliothèques, et le côté vraiment historique de la « dame de volupté, » dénaturé par les romanciers, peut-être même par Saint-Simon, nous échappait à peu près complètement. On doit donc faire bon accueil au livre de M. de Léris, qui, sans épuiser le sujet ni le traiter sur tous les points avec une égale compétence, s'est servi de documents authentiques, particulièrement tirés des archives de Turin ou de notre dépôt des Affaires étrangères, et a, par conséquent, établi sur des bases solides un récit intéressant, agréable à lire, et instructif pour l'histoire de la fin du règne de Louis XIV.

84. — VIGNAT (G.). Cartulaire et histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Baugency, ordre de Saint-Augustin, publiés d'après l'original et le manuscrit de A. Duchalais. In-4, LXIII-532 p. et gravure. Orléans, Herluison.

(Extrait des Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.)

85. — VINCENT DE PAUL. Lettres de saint Vincent de Paul, fondateur des Prêtres de la Mission et des Filles de la Charité. 3 vol. in-8, X-2031 p., avec portrait et autographe. Paris, Pillet et Dumoulin.

86. — VITU. Molière et les Italiens, à propos du tableau des Farceurs, appartenant à la Comédie-Française. In-8, 22 p. Paris, Tresse et Ce.

(Extrait du Moliériste.)

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 5 JUILLET 1881,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE BEAUCOURT, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 2 août 1881.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire ; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. de Beaucourt exprime sa reconnaissance de l'honneur que le Conseil lui a fait en le nommant, pour cette année, président de la Société.

Le Conseil est informé du décès de M. Dufaure, l'un des plus illustres et des plus anciens membres de la Société, membre de l'Académie française et plusieurs fois ministre.

La Société a aussi perdu, depuis la dernière réunion, Mme de Vatry, née Hainguerlot.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1948. M. N. DE TERREBASSE, au château de Terrebasse, par Péage-de-Roussillon (Isère), présenté par MM. A. Maury et Loones ; correspondant, M. Chossonnery, libraire, quai des Augustins, n° 49.

1949. M. le comte AIMERY DE LA ROCHEFOUCAULD, rue de l'Université, n° 93 ; présenté par M. Siméon Luce et M. le comte de Luçay.

1950. M. le comte DE BALORRE, au château de la Cour, par Saint-Pourçain (Allier), présenté par M. le comte de Cosnac et M. Henri de Bonand ; correspondant, M. Loones.

1951. M. Lecoy de la Marche, archiviste-paléographe, professeur d'histoire à l'Institut catholique de Paris, rue du Four-Saint-Germain, n° 48; présenté par M. J. Desnoyers et M. le comte de Mas-Latrie.

Ouvrages offerts à la Société.

Publications périodiques. — *Revue historique,* juillet-août 1881. — *Revue des Questions historiques,* 1er juillet 1881. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 16 juin 1881. — *Bulletin de la Société bibliographique,* juin 1881. — *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers,* mai-juin 1881.

Ouvrages offerts par les auteurs.

Claude Baduel et la réforme des études au XVIe *siècle,* par M. J. Gaufrès. Un vol. in-8. Paris, Hachette et Ce. (Ouvrage couronné par l'Académie de Nîmes.) — *Notice sur la famille Charpinel,* par le comte de Charpin-Feugerolles. Br. in-8. Lyon, Mougin-Rusand. — *Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue* (*Forez*), *dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu*, 1062-1401, publié avec une notice historique et des tables par le comte de Charpin-Feugerolles, ancien député de la Loire, et M.-C. Guigue, ancien élève de l'École des chartes. Un vol. in-4. Lyon, L. Perrin. — *Histoire des Romains,* par V. Duruy, 171e à 174e livraisons.

Correspondance.

Mlle Dosne remercie le Conseil de son admission au nombre des membres de la Société.

M. A. de Barthélemy s'excuse de ne pouvoir assister à la séance du Conseil.

M. le comte de Charpin-Feugerolles fait hommage du volume ci-dessus indiqué sur la famille Charpinel.

M. Luce communique une lettre de M. F. Brunetière, demandant que le Conseil veuille bien lui donner un exemplaire complet des volumes publiés de *Brantôme,* dont il ferait le sujet d'un grand article dans la *Revue des Deux mondes*, pour l'hiver prochain.

Cette demande est renvoyée à l'examen du Comité des

fonds, avec remarque que les deux premiers volumes du *Brantôme* sont épuisés.

M. l'abbé Ulysse Chevalier, correspondant du ministère de l'Instruction publique à Romans, adresse à la Société un numéro-spécimen d'un *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Valence* qui doit servir d'organe à tous les diocèses compris dans l'ancien Dauphiné et le Vivarais. M. l'abbé Chevalier, secrétaire du Comité de rédaction de ce recueil, demande en échange l'Annuaire-Bulletin périodique de la Société.

Renvoi au Comité des fonds.

M. Reusens, l'un des rédacteurs principaux des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique* publiés périodiquement à Louvain, rappelle que ce recueil, depuis son origine, est envoyé à la Société en échange de l'Annuaire-Bulletin. L'échange, autorisé depuis longtemps, s'est opéré régulièrement jusqu'en 1875; depuis lors, quoique les *Analectes* aient continué d'être adressés à la Société, l'envoi de l'Annuaire-Bulletin a été interrompu. Si quelques livraisons des *Analectes* manquaient à la bibliothèque de la Société, M. Reusens s'empresserait de les faire livrer.

Le Conseil autorise l'envoi et invite M. le président du Comité des fonds à donner un bon pour les volumes postérieurs à 1875, qui sera remis au libraire indiqué par M. Reusens.

M. Bordier, au nom de M. Viollet, éditeur des *Établissements de saint Louis*, dont il est commissaire responsable, demande l'autorisation de faire faire un tirage séparé d'une portion de l'Introduction de cet ouvrage, qui comprend une grande partie du premier volume, actuellement sous presse. Il ne fixe pas le nombre d'exemplaires de ce tirage, qui serait fait à ses frais.

La demande de M. Viollet est renvoyée au Comité des fonds, avec cette réserve stipulée à l'avance que les exemplaires du tirage à part demandé ne pourront être vendus,

ni même distribués avant la publication du volume qui doit contenir cette introduction.

Renvoi au Comité des fonds.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Daupeley-Gouverneur :

Les Établissements de saint Louis. T. II. Ce volume est terminé ; il pourra être présenté à la prochaine séance et distribué immédiatement.

L'impression du tome Ier est commencée et marche rapidement. 2 feuilles sont tirées ; 5 autres sont composées.

Chronique de Le Fèvre de Saint-Remy. T. II. Les feuilles *a-d* de la Notice sont tirées ; on n'attend plus que le manuscrit de la Table pour terminer le volume.

Mémoires de Nicolas Goulas. T. III. 13 feuilles sont tirées ; feuille 14 en pages.

Chronique normande. 9 feuilles tirées ; feuilles 10 à 13 en pages. Le texte est terminé ; on attend la copie de l'Introduction et des Sommaires.

Rigord. 2 feuilles tirées ; feuilles 3 et 4 en placards.

Relation de Spanheim sur la cour de France. 1 feuille tirée ; feuilles 2 et 3 en placards.

Le Conseil décide, sur la proposition de M. le trésorier et après avoir entendu les observations de plusieurs membres, que le numéro d'inscription du premier volume des *Établissements de saint Louis* (n° 203) sera réservé et précédera le numéro du second volume, quoique celui-ci doive paraître antérieurement. Un avis de cette interversion sera joint au second volume.

La séance est levée à cinq heures.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

87. — LORT-SÉRIGNAN (comte DE). Guillaume III, stathouder de Hollande et roi d'Angleterre; étude historique sur la vie et les campagnes de ce prince, d'après les documents, la plupart inédits, du Dépôt de la guerre. In-8, 635 p., avec cartes, plans et portrait. Paris, J. Dumaine.

(Extrait du Spectateur militaire.)

M. de Sérignan est un de ces laborieux officiers, qui, documents en main, ont entrepris de reconstituer nos annales militaires et l'histoire vraie de nos guerres. Ce qui l'a entraîné à prendre pour sujet d'étude le roi Guillaume III, c'est moins le personnage en lui-même, quoiqu'il présente certainement bien des côtés remarquables et attachants, mais sa lutte de trente ans avec Louis XIV, cette lutte où les Turenne, les Condé, les Luxembourg soutinrent glorieusement l'honneur du nom français, et qui se termina, après de terribles vicissitudes et malgré des pertes énormes, par l'avènement des Bourbons au trône d'Espagne. Nos dépôts sont fort riches pour cette dernière période du XVIIe siècle, et il y reste beaucoup à trouver, beaucoup à produire, en regard de l'œuvre des historiens étrangers qui ont traité l'histoire de Guillaume; d'autre part, ces documents militaires ne peuvent que gagner à être mis en lumière par un homme du métier. C'est là le côté intéressant du livre de M. de Sérignan; les chapitres consacrés aux guerres de 1672 et de 1688 abondent en faits nouveaux, en discussions et en appréciations sérieuses, dont il faut tenir compte presque autant que des faits, et la Réunion des officiers a droit à toute notre gratitude pour avoir patronné cette publication.

88. — LUÇAY (comte DE). Des origines du pouvoir ministériel en France. — Les Secrétaires d'État depuis leur institution jusqu'à la mort de Louis XV. In-8, x-647 p. Paris, librairie de la Société bibliographique.

Les quatre premiers chapitres de cette étude avaient paru antérieurement à 1870, dans une revue de droit; si douze ou quinze années se sont écoulées avant que le volume s'achevât, ce délai a du moins permis à notre confrère d'approfondir encore mieux la seconde partie de son sujet et de mettre à profit les ressources nouvelles qui

deviennent plus abondantes chaque jour. Aussi, dans la forme actuelle, son livre est-il de nature à satisfaire les lecteurs les plus exigeants : c'est ce qu'on appellerait une étude définitive, si rien pouvait être définitif en fait de science. On y trouve non seulement un exposé très clair et agréable à suivre des phases et modifications de l'organisation ministérielle depuis la mort de François Ier jusqu'à celle de Louis XV (pourquoi s'être arrêté arbitrairement à cette date de 1774 plutôt qu'à 1789 ou 1791 ?), avec les traits caractéristiques, les grandes lignes de chaque époque, les documents principaux, les biographies et portraits des secrétaires d'État ou ministres célèbres qui, durant deux siècles et demi, ont contribué à l'œuvre de notre constitution administrative, mais aussi des considérations politiques et des jugements tels que nous pouvions les attendre de l'historien des *Assemblées provinciales sous Louis XVI* et d'un écrivain tout particulièrement versé en ces matières. Dernièrement, un éditeur se plaignait devant nous qu'il n'existât point encore de précis substantiels, clairs, courts et solides sur l'organisation de l'ancien régime, qui, entre les mains des gens désireux de connaître nos origines comparées à l'organisation de la France moderne, rendraient des services infinis, ne fût-ce qu'en dissipant les préjugés ridicules, les légendes absurdes, suivant lesquels notre pays ne daterait que d'un siècle à peine. En lisant le chapitre V des *Secrétaires d'État,* où est exposé et commenté, avec autant d'exactitude que de science, le système politique et administratif qui fonctionnait à la cour de Louis XV, on verra qu'il suffirait d'abréger et de mettre au point voulu des études comme celle de M. de Luçay pour combler la lacune signalée dans nos bibliothèques manuelles.

L'Appendice renferme un tableau des départements ministériels et une chronologie des secrétaires d'État, et même des chanceliers, gardes des sceaux, surintendants et contrôleurs généraux des finances, de 1547 à 1774; mais quelques-unes de ces listes ne sont qu'une reproduction de celles que l'on connaissait depuis longtemps, et qui auraient grand besoin d'être remaniées, contrôlées et vérifiées. — Je ferai un autre reproche à notre confrère. N'ayant pas songé tout d'abord à mettre des sommaires en tête de chacune de ses grandes divisions, il a réparé ce défaut à la fin du volume; mais n'eût-il pu élargir davantage ces sommaires, qu'il appelle *Table des matières*, et qui ne suppléent qu'imparfaitement à une vraie table analytique? N'était-il pas, tout au moins, praticable d'y multiplier les subdivisions et de joindre à chacune de celles-ci l'indication de page, comme on le fait souvent pour des publications d'un usage journalier?

89. — Mannier. Chroniques de Flandre et d'Artois, par Louis Brésin; analyse et extraits pour servir à l'histoire de

ces provinces de 1482 à 1560. In-8, VIII-334 p. Paris, J.-B. Dumoulin.

J'ai déjà eu, ici même, l'occasion de présenter un ouvrage des plus utiles dû à M. Mannier : *les Commanderies du grand prieuré de France* (1871). Revenu maintenant à l'histoire de ces provinces flamandes où il avait jadis trouvé les éléments d'une étude remarquable sur les noms de lieux, notre confrère nous donne, soit en texte, soit en analyse, la substance principale d'une chronique écrite vers la fin du XVIe siècle par un religieux des environs de Saint-Omer, et souvent citée par les historiens du pays, mais restée inédite jusqu'ici. Le premier volume du manuscrit, qui s'étendait depuis la création du monde jusqu'à l'an 1405, doit se trouver encore à Bruxelles; le second, qui allait jusqu'à l'année 1482, est perdu depuis longtemps ; M. Mannier ne s'est occupé que de la troisième et dernière partie, évidemment la plus intéressante, qui est conservée aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de Paris, et, grâce à un système mi-parti d'analyse et de reproduction par fragments, il en a réduit les proportions trop considérables et condensé en quelque sorte la valeur. Brésin n'était guère connu de nos historiens, et cependant les rapports des provinces du Nord avec la France ont été, surtout à partir de Louis XI, trop constants et intimes, pour qu'il n'y ait pas un grand profit à tirer de cette chronique, écrite, il est vrai, dans l'esprit bourguignon, mais revêtue de tous les caractères de bonne foi et de véracité. Il n'est donc pas contestable que le volume de M. Mannier doive rendre de véritables services, et j'ajouterai même que le procédé de reproduction adopté par notre confrère, quoique peu apprécié d'ordinaire, a le grand avantage de simplifier un texte trop touffu, qu'encombrent souvent des digressions oiseuses et sans valeur propre. De plus, l'Appendice, de 60 pages, fait connaître une série de documents de premier ordre sur l'état misérable de l'Artois pendant les guerres des XVe et XVIe siècles.

On regrette que le volume ne se termine pas par une table alphabétique, tout au moins par le relevé des sommaires que M. Mannier a mis en tête de chaque chapitre, et, en outre, que des dates courantes, au haut des pages, ne facilitent point le travail du lecteur.

90. — MOLINIER (A.). Inventaire sommaire de la collection Joly de Fleury. In-8, XXXXVI-114 p. Paris, Alphonse Picard.

(Extrait du Cabinet historique.)

On connaît peu encore la collection de 2555 volumes in-folio formée par les procureurs généraux du nom de Joly de Fleury et par quelques autres membres de cette famille parlementaire.

Longtemps, très longtemps, nous avons attendu les opérations de classement et d'inventaire jugées indispensables par l'administration de la Bibliothèque pour qu'elle pût être livrée aux travailleurs, et un pareil retard était vivement regretté de tous ceux qui avaient pu entrevoir ou deviner les richesses de ce fonds. Le voici aujourd'hui à la disposition du public, et quiconque s'occupe de l'histoire judiciaire, administrative ou financière du XVIIIe siècle (sans oublier qu'il s'y trouve mêlés de nombreux documents antérieurs), ne pourra plus désormais se dispenser de dépouiller les papiers Joly de Fleury. Les recherches y seront d'ailleurs facilitées par l'inventaire sommaire que l'Administration a fait exécuter par un de nos plus actifs collaborateurs, M. Auguste Molinier, et que celui-ci a publié dans le *Cabinet historique,* puis réédité à part, avec une introduction instructive et utile.

91. — VUITRY (Ad.). Les Monnaies sous Philippe le Bel et ses trois fils (1285-1328). In-8, 65 p. — Le Gouvernement royal et l'administration des finances sous Philippe le Bel et ses trois fils (1285-1328). In-8, 94 p. — Les Monnaies sous les trois premiers Valois (1328-1380). In-8, 140 p.

(Extrait du Compte-rendu de l'Académie des sciences morales et politiques.)

Ces trois brochures sont évidemment des fragments d'un second volume sur *le Régime financier de la France avant la révolution de* 1789 (voyez l'*Annuaire-Bulletin* de 1877, p. 241-245) dont la mise au jour, selon toutes probabilités, ne tardera guère. Nous aurons donc lieu d'y revenir plus facilement, avec plus de fruit, lorsque le travail se présentera dans son ensemble; et cependant il nous paraît impossible de ne pas signaler au passage des études où les questions les plus importantes, les moins bien établies jusqu'ici, les plus difficiles de l'histoire de nos origines administratives ou financières, sont exposées et, pour la plupart, élucidées avec une netteté rare. Ayant été un administrateur éminent avant de se consacrer à l'histoire, l'auteur se trouve dans des conditions exceptionnellement heureuses pour saisir lui-même et nous faire comprendre la relation si intéressante entre les idées, les coutumes, les institutions des temps les plus éloignés et celles des temps modernes. Nous ne saurions donc trop instamment recommander des travaux de cet ordre à tous ceux de nos confrères en histoire, professeurs ou élèves, écrivains ou simples curieux, qui veulent savoir non seulement les faits, mais leur raison d'être, leur signification et leurs conséquences.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 2 AOÛT 1881,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE BEAUCOURT, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 8 novembre 1881.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le président annonce le décès de M. Guadet, ancien directeur de l'enseignement à l'Institution nationale des Jeunes Aveugles, un des plus anciens membres de la Société, longtemps membre du Conseil, l'un des deux éditeurs et traducteurs de *Grégoire de Tours* et éditeur de la *Chronique de Richer*.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1952. M. Paul VIOLLET, bibliothécaire-archiviste de la Faculté de droit de Paris, rue des Lions-Saint-Paul, n° 7; présenté par MM. Bordier et J. Desnoyers.

1953. M. Auguste de CAÏEU, juge d'instruction au tribunal de première instance d'Abbeville (Somme); présenté par MM. L. Moland et E. Prarond.

Ouvrages offerts à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 juillet 1881. — *Bulletin de la Société bibliographique,* juillet 1881. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique,* publiées à Louvain. Plusieurs numéros arriérés, envoyés par M. Reusens, principal rédacteur.

Sociétés savantes. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, avril, mai et juin 1881.—*Mémoires* de la même Société, tome XVI (1879-1881), 2e partie, et tome XVII. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1881, n° 1. — *Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres*, janvier-mars 1881. — *Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet*, tome IV, 1877-1878. — *Annuaire du département de la Manche*, 53e année, 1881.

Ouvrages offerts par les auteurs.

Histoire des Romains, par V. Duruy, 175e à 178e livraisons. — *Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique sur les lettres de Louis XI et sur les documents concernant ce prince conservés dans les archives de l'Italie*, par Étienne Charavay, archiviste-paléographe. Br. in-8. (*Extrait des Archives des Missions scientifiques et littéraires.*) — *Introduction aux Mémoires du marquis de Sourches*, par le comte de Cosnac. Br. in-8.

En présentant son introduction aux *Mémoires du marquis de Sourches*, M. le comte de Cosnac rappelle que cet ouvrage, dont le manuscrit original et unique appartient à M. le duc des Cars, et dont il avait entretenu le Conseil il y a plusieurs années, est publié par MM. de Cosnac et A. Bertrand, et doit avoir quinze ou seize volumes, dont le premier paraîtra prochainement.

Correspondance.

M. le vice-recteur de l'Académie de Paris adresse une lettre d'invitation au président de la Société pour assister à la distribution des prix du Concours général des lycées.

M. de Boislisle s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. le comte de Balorre, M. le comte A. de La Rochefoucauld, M. Lecoy de la Marche et M. Humbert de Terrebasse remercient le Conseil de leur admission au nombre des membres de la Société.

M. Combes, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Bordeaux, propose la publication, par la Société, des lettres adressées par le chevalier du Bourk au ministre Chamillart, de 1705 à 1712. Ces lettres, conservées au ministère de la Guerre, et en très grande partie inédites, ont été plusieurs fois mentionnées comme offrant des renseigne-

ments intéressants sur les intrigues secrètes et les relations que la France eut avec l'Espagne au commencement du XVIIIe siècle. — Renvoi au Comité de publication.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Lahure :

Brantôme. T. XI (tables de l'ouvrage). 8 feuilles sont composées; l'éditeur fournit régulièrement la copie pour la composition des feuilles suivantes.

Imprimerie de M. Daupeley-Gouverneur :

Le tome II des *Établissements de saint Louis* est déposé sur le bureau du Conseil et sera mis immédiatement en distribution.

Annuaire-Bulletin, 1881. 8 feuilles tirées, la 9e en placards.

Chronique de Le Fèvre de Saint-Remy. T. II. La copie de la table qui doit compléter le volume vient d'être adressée à l'imprimerie par M. Morand.

Les Établissements de saint Louis. T. I. 5 feuilles sont tirées; feuilles 6 à 8 en placards. La copie de la plus grande partie du volume a été remise par l'éditeur.

Mémoires de Nicolas Goulas. T. III. 16 feuilles tirées; feuilles 17 et 18 en pages.

Chronique normande du XIVe siècle. 12 feuilles tirées; feuilles 13 et 14 en pages. La copie complétant le volume a été remise par l'éditeur, M. Émile Molinier.

Rigord. T. I. 4 feuilles tirées; feuilles 5 et 6 en placards.

Relation de Spanheim sur la cour de France. 4 feuilles tirées; feuilles 5 et 6 en placards.

M. Bellaguet, président du Comité des fonds, présente les

réponses de ce Comité à diverses demandes renvoyées à son examen, savoir :

Don d'un exemplaire de *Brantôme* à M. Brunetière; — échange de l'*Annuaire-Bulletin* avec le *Bulletin d'histoire et d'archéologie des diocèses de Valence*, etc., dirigé par M. l'abbé Ulysse Chevalier; — envoi de l'*Annuaire-Bulletin* depuis 1875 à M. Reusens, secrétaire de la rédaction des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, et continuation de cet échange; — autorisation pour M. Viollet de faire tirer à part et à ses frais 75 exemplaires d'une partie de l'Introduction des *Établissements de saint Louis*.

Les propositions conformes du Comité des fonds sont approuvées par le Conseil.

M. le président du même Comité présente aussi, conformément au règlement, le rapport suivant sur la situation de la caisse de la Société à la fin du premier semestre de l'année 1881 :

RECETTES.

Excédent de l'exercice 1880. . . .	4,979 fr.	55 c.
Produit de 453 cotisations	12,590	»»
Intérêts du Crédit foncier.	26	87
Rentes 3 °/₀ sur l'État	365	»»
	17,961	42

DÉPENSES.

Impression d'un volume	2,822	»»
Dépenses diverses	1,018	30
	3,840	30
Reste en caisse . . .	14,121 fr.	12 c.

Le Conseil est aussi informé que M. de Bourmont demande à remplacer sa souscription annuelle de sociétaire par une

somme versée en une seule fois et assurant un revenu égal à cette souscription annuelle, ainsi que cela se pratique dans plusieurs autres Sociétés. — Renvoi à l'examen du Comité des fonds, avec prière à M. de Bourmont d'indiquer positivement les conditions de sa proposition.

Le jour habituel de la prochaine réunion mensuelle du Conseil se trouvant être le 1er novembre, fête de la Toussaint, le Conseil est avisé que cette réunion n'aura lieu que le mardi suivant, 8 novembre.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

92. — Lair (J.). Louise de la Vallière et la jeunesse de Louis XIV, d'après des documents inédits, avec le texte authentique des lettres de la duchesse au maréchal de Bellefonds. In-8, vii-437 p. et 2 portraits. Paris, E. Plon et Ce.

La biographie de Mlle de la Vallière a été traitée très souvent et à des points de vue bien différents, soit par les pamphlétaires anonymes du temps, soit par les romanciers, les écrivains ou les historiens, soit enfin par les éditeurs des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* attribuées à l'illustre pénitente. En dernier lieu, nous avons eu les études de M. Pierre Clément et de M. l'abbé Duclos, et un article de feu M. Charles Giraud; mais il restait encore à reprendre le sujet avec toute la méthode désirable, en établissant le récit sur un dépouillement plus exact, plus complet qu'il n'avait été fait jusque-là, sinon de tous les documents manuscrits, qui échappent trop souvent aux recherches les plus patientes, du moins des très nombreuses publications du temps. C'est ce travail qu'a entrepris notre confrère et collègue au conseil de la Société de l'Histoire de France, M. Jules Lair. Je dois ajouter tout de suite que son livre est d'un vif intérêt et satisfera non seulement les lecteurs curieux, mais aussi les travailleurs. On ne peut faire de réserves à cet éloge que pour quelques points qui sont restés dans l'ombre, pour certaines erreurs de noms, ou pour l'insuffisance de la table finale.

Comme l'indique son titre, l'auteur a traité, en même temps que l'histoire des amours et de la pénitence de Mlle de la Vallière, celle des autres liaisons et galanteries qui remplirent vingt années de la jeunesse de Louis XIV ; peut-être plusieurs digressions de ce genre, quoique portant sur des personnages très intéressants, Mme de Montespan, Lauzun, Madame Henriette, ont-elles le désavantage de troubler un peu la suite du récit principal.

Le volume se termine par une réédition des lettres de la duchesse à son pieux ami M. de Bellefont, d'après un manuscrit beaucoup plus exact et authentique que les textes publiés pour la première fois, en 1767, par l'abbé Lequeux. M. Lair a trouvé ce recueil dans les archives du château de Bures, dont naguère il écrivait une remarquable monographie pour nos confrères de la Société de l'Histoire de Paris, et c'est précisément cette découverte qui l'a entraîné à préparer la présente étude.

93. — Magnienville (R. de). Le maréchal d'Humières et le gouvernement de Compiègne (1648-1694) ; documents pour servir à l'histoire d'une ville de l'Ile-de-France sous le règne de Louis XIV. In-8, xi-250 p., avec portraits, plans, etc. Paris, E. Plon et Cᵉ.

Louis de Crevant, marquis puis duc d'Humières, maréchal de France et grand maître de l'artillerie, né en 1623, mort en 1694, a une place assez considérable, sinon au premier rang, du moins au second, dans l'histoire du grand règne, et ce personnage que Mᵐᵉ de Sévigné appelait « le plus aimable et le plus aimé des courtisans », que Saint-Simon dit non seulement brave et magnifique, mais doué de « tous les talents de la cour et du grand monde », avec « toutes les manières d'un fort grand seigneur », serait intéressant à considérer de plus près qu'on ne le connaît jusqu'ici ; mais M. de Magnienville s'est moins préoccupé du maréchal, dont il se borne à résumer la carrière en quelques pages, sans rien donner de nouveau, que de faire le tableau du gouvernement de Compiègne tel qu'il était organisé sous Louis XIV, avec les officiers et magistrats groupés autour du gouverneur : lieutenant de roi, majors, attournés, maire, corps de ville, et de donner ensuite un aperçu de l'administration municipale considérée aux points de vue divers des finances, de la justice, de la police, etc.

94. — O'Reilly (E.). Mémoires sur la vie publique et privée de Claude Pellot, conseiller, maître des requêtes, intendant et premier président du parlement de Normandie (1619-1683), d'après de nombreux documents inédits,

notamment sa correspondance avec Colbert et le chancelier Séguier. Tome I : Claude Pellot, conseiller, maître des requêtes, intendant. In-8, XXIII-679 p. Paris, H. Champion ; Rouen, E. Cagniard.

M. O'Reilly est le magistrat de la Cour d'appel de Rouen à qui nous devions déjà une traduction des procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc. Le sujet de ses études actuelles et de l'ouvrage dont un premier volume seul a paru jusqu'ici appartient encore à l'histoire rouennaise, mais seulement par certains côtés et pour des temps beaucoup plus rapprochés de nous. Claude Pellot était fils d'un prévôt des marchands de Lyon. Il entra en 1641 au parlement de Rouen, le quitta durant la Fronde, fut nommé maître des requêtes après les troubles, remplit alors les fonctions d'intendant à Poitiers, Limoges, Montauban et Bordeaux, devint un des plus actifs collaborateurs de Colbert et deux fois son allié, rétablit l'ordre dans une des provinces qui avaient le plus souffert des dissensions civiles, reçut pour récompense, en 1670, la première présidence de Rouen, et mourut enfin un mois avant le grand ministre à côté duquel il avait travaillé plus de quarante ans. Si considérable qu'ait été le rôle joué par ce personnage, l'historien du parlement de Normandie l'avait négligé ; M. O'Reilly a voulu réparer ce déni de justice en mettant sous nos yeux tous les documents que lui ont fournis de patientes enquêtes dans les archives de la Seine-Inférieure, de Grenoble, Lyon, Agen, Bayonne, et surtout un dépouillement minutieux des correspondances de Colbert et de Séguier, dont la mise au jour est si fort à désirer. La forme adoptée par l'auteur est celle qu'ont suivie M. Chéruel dans ses *Mémoires sur Fouquet,* M. Rousset dans son *Histoire de Louvois,* Walckenaer dans ses *Mémoires sur Mme de Sévigné ;* mais on peut reprocher à M. O'Reilly d'avoir reproduit trop facilement, trop complaisamment, sans en rien réduire ni retrancher, sans faire des efforts suffisants pour en condenser la substance, certains documents très longs qui, ayant déjà figuré dans plusieurs ouvrages d'histoire administrative, sont par conséquent bien connus du lecteur sérieux. D'autres documents, inédits ceux-là, tiennent trop de place aussi pour le peu d'intérêt qu'ils offrent au point de vue de l'histoire générale. Quelques chapitres ne sont que des digressions hors d'œuvre, et d'autres, qui se rapportent aux institutions administratives, eussent pu être mieux ordonnés et disposés. Enfin, je crains que l'auteur ne se soit un peu plus enthousiasmé qu'il ne convenait en bonne justice pour son héros. Mais, ces observations faites, il faut reconnaître que le premier volume de *Claude Pellot,* qui s'arrête à la nomination de celui-ci comme premier président du parlement de Rouen,

renferme nombre de chapitres très intéressants pour l'histoire des intendants ou pour celle des provinces administrées successivement par Pellot, et des cours judiciaires ou des corps municipaux contre lesquels il eut plus d'une fois à soutenir l'autorité royale. L'auteur n'a rien épargné pour approfondir son sujet, surtout dans les parties les moins connues du public, et ces efforts consciencieux ont été le plus souvent récompensés : son livre est un de ceux qu'on doit recommander aux gens d'étude, et nous ne doutons pas que le second volume ne soit digne du premier.

95. — Seré-Depoin (E.). Trois catastrophes à Pontoise en 1788-1789 : la grêle, le grand hiver, la disette ; étude d'administration et de mœurs sous l'ancien régime. In-8, 295 p. Pontoise, Al. Seyès.

Les documents qui composent le fond de cette étude sont trois rapports de M. Pihan de la Forest, subdélégué de l'intendant à Pontoise, sur un orage de grêle qui désola une partie de la France le 13 juillet 1788, sur le terrible hiver qui marqua la fin de la même année, et sur la disette qui en fut la conséquence. Ces trois événements sont bien connus et ont déjà leur place dans nos annales scientifiques ; mais M. Seré-Depoin a voulu montrer quels furent les efforts des administrateurs de l'élection de Pontoise pour porter au mal les remèdes trop insuffisants qui étaient en leur pouvoir, et, en même temps, il présente à ses lecteurs un tableau de l'organisation qui fonctionnait aux derniers jours de l'ancien régime, en remontant de la ville et du département aux conseils mêmes du roi, pour revenir de là au clergé, et rechercher ensuite le rôle de la charité publique, celui des gazettes, du monde théâtral, du monde savant, etc. Ce sont là des sujets accessoires qui ne manquent pas d'intérêt, et l'auteur a su recueillir plus d'un renseignement curieux ; mais on regrette que son étude ne soit pas toujours conçue et écrite sur le ton qui convient à l'histoire et qui constitue en quelque sorte une garantie pour le lecteur.

96. — Voltaire. Le Sottisier de Voltaire, publié pour la première fois, d'après une copie authentique faite sur le manuscrit autographe conservé au musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, avec une préface par L. Léouzon Le Duc. In-8, xl-155 p. Paris, librairie des Bibliophiles.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

TENUE LE 8 NOVEMBRE 1881,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. L. DELISLE, VICE-PRÉSIDENT.

(Procès-verbal approuvé dans la séance du 6 décembre 1881.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1954. M. Bénier (Ernest), lieutenant de vaisseau, officier d'ordonnance de M. le ministre de la Marine, rue Royale, n° 2, à Paris; présenté par MM. Marin-Darbel et J. Desnoyers.

1955. M. Prévost (Gustave), substitut au tribunal civil d'Évreux, rue de la Banque, à Évreux (Eure); présenté par MM. Le Tellier-Delafosse et de Beaucourt.

1956. La *Bibliothèque de la ville de Rennes*, présentée par MM. Anatole de Barthélemy et J. Desnoyers; correspondant, M. Baer, libraire, rue de l'Ancienne-Comédie, n° 18.

La Société est informée de la mort de huit de ses membres :

MM. Floquet et James de Rothschild, membres du Conseil, Boulenger, Courtat, Éd. Garnier, Gilly, Sempé et Semichon.

M. de Beaucourt, président, empêché d'assister à la séance, écrit qu'il tient néanmoins à se faire l'interprète des regrets

de la Société pour les nombreuses et regrettables pertes qu'elle a subies pendant les vacances.

Ouvrages offerts à la Société.

Publications périodiques. — *Revue des Sociétés savantes des départements,* publiée par le ministère de l'Instruction publique. 7e série, tome IV. (Réunion annuelle de la Sorbonne, 1880.) — *Revue des Questions historiques,* 1er octobre 1881. — *Revue historique,* septembre-octobre et novembre-décembre 1881. — *Bulletin de la Société bibliographique,* août et septembre-octobre 1881. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 août, 15 septembre et 15 octobre 1881. — *Revue des Documents historiques,* 8e année, mars et avril-mai 1881. — *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers,* juillet-août et septembre-octobre 1881.

Sociétés savantes. — *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* tome XX, livraison 2. — *Annales de l'Académie de Mâcon,* 2e série, tome III. — *Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet,* tome V (1879-1880). — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* 1er trimestre de 1881. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 2e trimestre de 1881. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* année 1881, no 2. — *Bulletin de la Société archéologique de Touraine,* 3e et 4e trimestres de 1880. — *Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres,* avril-juin 1881.

Ouvrages offerts par les auteurs.

Quelques noms gaulois, par P.-Charles Robert, membre de l'Institut. Br. in-8. (Extrait du *Bulletin épigraphique de la Gaule*). — *Parrains et Marraines,* étude liturgico-historique, par l'abbé J. Corblet. Br. in-8. (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien.*) — *Jean Theurel* (1699-1807); *les portraits d'un fusilier centenaire,* par J. Delaville le Roulx. Br. in-8. — *Salomon de Brosse, architecte de Henri IV et de Marie de Médicis,* par Ch. Read. Br. in-18. (Extrait de la nouvelle édition de la *France Protestante*). — *Histoire des Romains,* par V. Duruy, 179e à 192e livraisons. — *Document inédit relatif à la guerre qui eut lieu en* 1368, *entre les Dauphinois et les Provençaux,* publié par le comte de Charpin-Feugerolles, ancien député. Br. in-4. — *Le manuscrit d'Isocrate, Urbinas CXI, de la Vaticane,* par Albert Martin, membre de l'École française de

Rome. Br. in-8. (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fascicule XXIV.) — *Distribution des prix du Concours général des lycées et collèges de Paris et de Versailles, année* 1881. Br. in-4. — *Rapport sur les objets d'art qui ont figuré à l'Exposition des arts et de l'industrie*, par M. Bapst. — *Les grandes scènes historiques du XVIe siècle*; reproduction fac-similé des gravures de Tortorel et Perrissin, contemporains des événements. Prospectus in-fol. Fischbacher, éditeur.

Correspondance.

MM. de Caïeu et Paul Viollet remercient le Conseil de leur admission.

M. le ministre de l'Instruction publique adresse deux circulaires destinées aux Sociétés savantes de France. Dans la première, il indique le projet de faire entreprendre un historique aussi complet que possible de toutes les Sociétés de France; dans la seconde, il rappelle que les Sociétés de Paris ont déjà été invitées à prendre part aux réunions annuelles des Sociétés départementales à la Sorbonne, et il adresse une liste des questions qui devront ou pourront être principalement discutées dans ces réunions. (Voir à la suite du procès-verbal.)

M. le vice-recteur de l'Académie de Paris informe le Conseil que le prix fondé par la Société pour être décerné à l'élève de rhétorique qui remporte le premier prix d'histoire au Concours général, a été obtenu cette année par l'élève Audiat, du lycée Charlemagne.

M. le directeur de la Smithsonian Institution, à Washington (États-Unis), demande à la Société de l'Histoire de France, comme à toutes les Sociétés correspondantes de cette Institution, la liste des ouvrages qu'elle a reçus jusqu'ici. — La réponse a été expédiée le 5 août.

M. de Beaucourt, empêché d'assister à la séance, adresse au Conseil une lettre de M. Beaune rappelant qu'il avait offert, il y a plusieurs années, de publier, avec la collaboration de M. Jules d'Arbaumont, une édition nouvelle des

Mémoires d'Olivier de la Marche, et que cette proposition avait reçu un accueil favorable. L'absence très prolongée de M. Beaune a suspendu la réalisation de ce projet; mais, actuellement, il serait, ainsi que son collaborateur, tout disposé à y donner suite, si le Conseil continuait à montrer les mêmes intentions qu'en 1869.

Cette proposition est renvoyée à l'examen du Comité de publication.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Daupeley-Gouverneur :

Le tome II de la *Chronique de Le Fèvre de Saint-Remy* est déposé sur le bureau et sera distribué incessamment aux sociétaires.

Les Établissements de saint Louis. Tome I. 17 feuilles tirées, feuille 18 en placards.

Chronique normande. 19 feuilles tirées, feuille 20 en pages, feuille 21 en placards.

Goulas. Tome III. 20 feuilles tirées, feuille 21 en pages, feuille 22 en placards.

Rigord. 9 feuilles tirées, feuille 10 en placards.

Spanheim. 6 feuilles tirées, feuilles 7 et 8 en pages, feuilles 9 et 10 en placards.

Imprimerie de M. Lahure :

Brantôme. Tome XI (tables). 12 feuilles tirées. La moitié du volume est composée ; la suite de la copie est remise régulièrement par l'éditeur, M. Lalanne.

M. L. Delisle, président du Comité de publication, rend compte de l'examen de deux propositions renvoyées à ce Comité.

1° M. Combes, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Bordeaux, propose la publication des *Lettres du colonel irlandais chevalier Tobie du Bourk*, adressées d'Espagne au ministre Chamillart, depuis 1705 jus-

qu'en 1712. Ces lettres autographes, conservées au ministère de la Guerre, ont déjà été remarquées et citées avec éloges par MM. V. Le Clerc et Sainte-Beuve. Elles présentent des informations nouvelles sur la cour et les affaires d'Espagne pendant une longue période de la guerre de la Succession d'Espagne. Cependant, tout en reconnaissant leur intérêt historique, le Comité regrette de ne pouvoir en proposer au Conseil la publication, pour deux motifs. Le premier, c'est que l'histoire des relations de la France avec l'Espagne sous le règne de Louis XIV a déjà été le sujet de nombreuses et importantes publications; que la principale, celle que M. Mignet a commencée, et dont il a publié plusieurs volumes dans la collection ministérielle des Documents inédits, n'est point encore terminée, et qu'il ne conviendrait pas que la Société de l'Histoire de France intervînt, par des publications accessoires, dans une œuvre historique dont on doit toujours espérer l'achèvement. Le second motif résulte des engagements pris par la Société pour une publication qui sera probablement très étendue et qui se rapporte à peu près à la même période historique : les *Mémoires et lettres du maréchal de Villars*, ainsi que pour un autre texte de la fin du XVIIe siècle, la *Relation de Spanheim sur la cour de Louis XIV*, qui s'imprime en ce moment.

2° La seconde proposition émane de M. Charles Molinier, professeur d'histoire au lycée de Toulouse, et est relative au traité composé vers le commencement du XIVe siècle, sous le titre de *Practica officii Inquisitionis*, par Bernard Gui, moine dominicain et inquisiteur, mort évêque de Lodève en 1331. Ce document, qui paraît être le seul grand manuel de l'Inquisition composé avant le *Directorium Inquisitorum* de Nicolas Eymeric, n'est pas seulement important au point de vue de l'histoire des hérésies et de la procédure inquisitoriale dans le midi de la France; il présente aussi un très grand nombre de renseignements historiques ou biographiques sur des personnages illustres, ou du moins intéressants à différents titres. En effet, les formules inquisitoriales et les jugements extraits des registres origi-

naux de l'Inquisition, qui constituent la plus importante partie de ce recueil, concernent des familles qui ont rempli un rôle plus ou moins considérable dans l'histoire de la France méridionale au XIIIe et au XIVe siècle. L'Inquisition et les hérésies, envisagées surtout au point de vue historique, ont été récemment le sujet de recherches d'autres érudits. M. Havet, qui s'en était particulièrement occupé, y a renoncé. M. l'abbé Douais, auteur d'un mémoire sur les sources de l'histoire de l'Inquisition, avait aussi exprimé le désir de faire publier par la Société de l'Histoire de France le même ouvrage de Bernard Gui ; mais, après mûr examen des deux propositions, le Comité n'a pas hésité à préférer celle de M. Ch. Molinier, qui est déjà préparé à cette publication par de précédents travaux et par une thèse de doctorat soutenue récemment. En conséquence, le Comité propose au Conseil d'agréer, mais seulement en principe, ce projet de publication, qui formerait deux volumes.

Les deux propositions du Comité sont discutées et acceptées par le Conseil.

M. Bordier donne avis que c'est par erreur que le nom de M. Ludovic Lalanne a été inséré parmi ceux des rédacteurs des notices du grand recueil d'estampes historiques sur les guerres religieuses du XVIe siècle, par Tortorel et Perrissin, que le libraire Fischbacher va faire reproduire sous la direction de M. A. Franklin, et dont le prospectus a été envoyé aux membres de la Société.

La séance est levée à cinq heures.

Programme des séances de la Sorbonne pour 1882.

1° Faire connaître les récentes découvertes de monnaies gauloises.

2° Étudier les questions relatives aux camps à murs vitrifiés ; s'attacher principalement à en déterminer la date.

3° Déterminer, en s'appuyant sur les inscriptions, les caractères de la sculpture de figures et d'ornements dans les monuments romains du midi de la Gaule.

4° Signaler et expliquer les inscriptions de l'antiquité trouvées en France dans ces dernières années.

5° Signaler et expliquer les inscriptions du moyen âge trouvées en France dans ces dernières années.

6° Quels sont les monuments et les produits de l'art ou de l'industrie, principalement ceux dont la date est certaine, qui peuvent servir à fixer les caractères de l'art mérovingien et de l'art carlovingien.

7° Signaler les caractères de l'architecture française du XIe siècle, d'après les monuments dont la date peut être fixée à l'aide de textes contemporains.

8° Faire connaître les systèmes d'après lesquels a été fixé le commencement de l'année, au moyen âge, dans les différentes régions de la France.

9° Faire connaître, d'après des documents authentiques, l'origine, l'objet et le développement des pèlerinages antérieurs au XVIe siècle.

10° Faire connaître l'organisation des corporations de métiers en France avant le XVIe siècle.

11° Étudier les procès-verbaux des réformateurs des coutumes au XVe et au XVIe siècle; y rechercher l'état de la législation et les progrès déjà réalisés à l'époque où ont pris fin les guerres avec les Anglais. — Dresser d'après ces procès-verbaux la statistique des bénéfices ecclésiastiques et des seigneuries laïques existant au XVIe siècle.

12° Mettre en lumière les documents historiques qui font connaître l'état de l'instruction primaire en France avant 1789.

13° Signaler et apprécier les documents relatifs aux assemblées provinciales du temps de Louis XVI qui n'ont pas encore été mis en œuvre par les historiens.

14° Exposer, d'après les textes et les monuments, l'état de l'imagerie populaire en France antérieurement à la fin du XVIIIe siècle.

15° État des bibliothèques publiques et des musées d'antiquités dans les départements. — Mesures prises pour que ces établissements contribuent aussi efficacement que possible au développement des travaux historiques et archéologiques.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

97. — SCHEFER (Ch.). Journal d'Antoine Galland pen-

dant son séjour à Constantinople (1672-1673). 2 vol. in-8, XVII-286 et 220 p. Paris, Ernest Leroux.

Antoine Galland, le linguiste érudit à qui nous devons, outre les contes arabes des *Mille et une nuits,* un grand nombre de travaux publiés ou inédits sur la philologie orientale et les antiquités, remplissait, à ses débuts, les fonctions de précepteur auprès du jeune duc de la Meilleraye et de quelques-uns de ses amis, lorsque la recommandation d'Arnauld d'Andilly, de Nicole et de Petitpied le fit prendre, comme bibliothécaire et secrétaire particulier, par M. Ollier de Nointel, qui allait remplacer à Constantinople l'ambassadeur la Haye-Vantelet. Galland devait faire la correspondance grecque et latine avec Rome, la terre sainte, la Hongrie, etc. ; de plus, Arnauld d'Andilly comptait sur lui pour obtenir des chefs des communautés chrétiennes d'Orient l'attestation de leur foi sur certains articles qui faisaient sujet de dispute avec le ministre Claude. Tout en s'acquittant de ses fonctions avec conscience et succès, Galland tint un journal fort curieux des événements qui marquèrent son séjour à l'ambassade, des excursions qu'il faisait, des monuments qu'il visitait, des manuscrits qu'on lui communiquait, etc. Une partie seulement de ce journal est parvenue jusqu'à nous et appartient à la Bibliothèque nationale ; elle ne commence qu'au 1er janvier 1672 (l'ambassade était arrivée à Constantinople le 22 octobre 1670) et s'arrête court au 30 septembre 1673, au milieu du voyage en Asie-Mineure qui causa plus tard la disgrâce de M. de Nointel, et à la suite duquel Galland revint directement en France. Le manuscrit est donc très incomplet ; mais il abonde en détails curieux sur les événements, les personnes et les choses, et il est particulièrement utile pour l'histoire de beaucoup d'ouvrages orientaux que possède maintenant la Bibliothèque. Le volume de 1673 avait été publié jadis, mais très incorrectement, dans la *Revue rétrospective* de M. Taschereau ; il n'est pas nécessaire de dire que la nouvelle édition est à la fois complète et aussi correcte, au point de vue spécial, qu'on pouvait l'attendre du directeur de l'École des langues orientales vivantes. Familiarisé de longue main avec Constantinople et la Turquie, comme avec l'histoire et la littérature des pays orientaux, notre éminent confrère, qui doit prochainement éditer pour notre Société la relation d'Ezéchiel Spanheim sur la cour de Louis XIV, a enrichi le texte de Galland de notes bibliographiques et biographiques des plus intéressantes, outre une préface sur les circonstances qui avaient amené la nomination de M. de Nointel comme ambassadeur et sur la situation des affaires jusqu'au jour de sa disgrâce. Il a ajouté en appendice quelques dépêches de Nointel et des documents relatifs à l'acquisition de livres et d'antiquités.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 6 DÉCEMBRE 1881,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE BEAUCOURT, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 3 janvier 1882.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le président annonce le décès de deux sociétaires : MM. Gérardin, inspecteur général de l'Instruction publique, et Gustave Dubois de l'Estang, conseiller maître à la Cour des comptes.

Ouvrages offerts à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 novembre 1881.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* année 1881, n° 3. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie,* juillet à septembre 1881. — *Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube,* t. XLIV, année 1880.

Ouvrages offerts par les auteurs.

Élections communales d'Orléans du 6 *mars* 1485; *atteinte aux privilèges de la cité, annulation de l'élection et confirmation des droits des habitants par Charles VIII;* extrait des registres des comptes d'Orléans, par M. Boucher de Molandon, de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, etc. Br. in-8. (Extrait de la *Revue des Sociétés savantes.*) — *Le Complot des fugitifs* (1563), par Francis Decrue. Br. in-8. (Extrait des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.*) — *Histoire des Romains,* par V. Duruy, 193e à 196e livraisons. — *L'amiral Coligny*, notice lue

par M. le comte de Laubespin dans la séance du Conseil général de la Nièvre du 9 septembre 1881. Br. in-8, accompagnée d'une photographie représentant le projet du monument à élever à la mémoire de Coligny. — *Les Invasions barbares en Gaule au Ve siècle et la condition des Gallo-Romains*, par Gustave A. Prévost. Br. in-8. (Extrait de la *Revue des Questions historiques*, juillet 1879.) — *Histoire de Charles VII*, par G. du Fresne de Beaucourt. Tome I. *Le Dauphin* (1403-1422). Paris, librairie de la Société bibliographique. — *Généalogie des rois de Chypre de la famille de Lusignan*, par le comte L. de Mas Latrie. Br. in-8. (Extrait de l'*Archivio Veneto*.)

Correspondance.

M. le comte de Laubespin, qui a pris une grande part à la découverte et au premier examen des manuscrits des *Mémoires de Michel de La Huguerye*, édités par M. de Ruble pour la Société, fait connaître son intention de publier, en supplément à cet ouvrage, un texte inédit signalé dans les collections de la Bibliothèque nationale par M. Depretz. Il y joindrait plusieurs lettres de Coligny et d'autres documents du temps.

M. Reusens informe le Conseil que plusieurs livraisons des *Analectes pour l'histoire ecclésiastique de Belgique*, publiés à Louvain sous sa direction, et qui manquent encore dans la bibliothèque de la Société, sont envoyées par la voie des échanges internationaux du ministère de l'Instruction publique.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Daupeley-Gouverneur :

Les Établissements de saint Louis. T. I. 23 feuilles tirées ; feuille 24 en pages.

Mémoires de Nicolas Goulas. T. III. 22 feuilles tirées ; feuilles 23, 24 et 25 en pages. On attend la copie de l'introduction et de la table.

Chronique normande du XIVe siècle. 22 feuilles tirées; feuilles *a* et *b*, formant la moitié de l'introduction, en pages.

Rigord. 10 feuilles tirées; feuilles 11 et 12 en placards.

Spanheim. 10 feuilles tirées; feuilles 11, 12 et 13 en placards.

Les deux volumes qui compléteront la livraison de 1881 paraissent devoir être les *Établissements de saint Louis* (tome I) et la *Chronique normande.*

M. Jourdain, au nom du Comité de publication, fait un rapport sur le projet d'une édition nouvelle des *Mémoires d'Olivier de la Marche.*

Cette proposition, présentée en 1867 et 1869 par MM. Beaune et d'Arbaumont, avait été alors accueillie favorablement, et admise en principe par le Conseil, sur le rapport de M. Léopold Delisle. L'exécution n'avait été différée depuis que par suite de l'éloignement et des occupations de l'un des éditeurs, M. Beaune. Celui-ci serait actuellement disposé, d'accord avec son collaborateur M. d'Arbaumont, à donner suite au projet primitif et à compléter la collation, déjà très avancée, des manuscrits qui ont été négligés par les précédents éditeurs, si le Conseil persistait dans ses favorables intentions. L'ouvrage formerait deux volumes.

Les précédents travaux des deux éditeurs sont assez connus et estimés pour présenter toutes garanties d'une bonne et utile publication. Aussi le Comité est-il d'avis de confirmer son premier avis.

La proposition du Comité de publication est adoptée par le Conseil, qui désigne M. de Beaucourt comme commissaire responsable.

Conformément à l'avis exprimé par le Comité des fonds, la demande de M. de Bourmont communiquée dans la dernière séance n'est pas agréée par le Conseil.

M. A. de Barthélemy, secrétaire du Comité ministériel des Travaux historiques et des Sociétés savantes, communique au Conseil une demande du ministère de l'Instruction

publique, réclamant, pour le *Répertoire* qui se prépare par les soins de ce département, deux exemplaires de l'*Annuaire-Bulletin* et un exemplaire des volumes publiés en 1881, conformément à une décision précédente du Conseil, afin qu'il en soit donné une analyse dans le nouveau recueil. — Le Conseil invite M. de Barthélemy à s'entendre avec l'administration pour que cet envoi soit effectué.

La séance est levée à cinq heures.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'INSTITUT AUX OUVRAGES HISTORIQUES.

L'Académie française, dans sa séance annuelle du 5 mai dernier, a décerné les prix suivants :

Prix Gobert. — Premier prix à M. Chéruel, pour le tome IV et dernier de son *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV.*

Second prix à M. Berthold Zeller, pour ses deux ouvrages intitulés : *Richelieu et les ministres de Louis XIII* (1621-1624), et *le Connétable de Luynes, Montauban et la Valteline.*

Prix Thérouanne. — Un prix de 2,500 fr. à M. le commandant Bourelly, pour son ouvrage intitulé : *Le maréchal de Fabert* (1599-1662). — Un prix de 1,500 fr. à M. le commandant de Piépape, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de la réunion de la Franche-Comté à la France.* — Une mention honorable à M. le commandant E. Hardy, pour son ouvrage intitulé : *Origines de la tactique française.*

Prix Archon-Despérouses. — Un prix de 2,500 fr. à M. Ludovic Lalanne, pour son *Lexique des œuvres de*

Brantôme. — Un prix de 1,000 fr. à M. Félix Frank, pour sa publication de l'*Heptaméron de la reine de Navarre*.

Prix Halphen. — Un prix de 1,000 fr. à MM. R. Kerviler et Éd. de Barthélemy, pour l'ouvrage intitulé : *Valentin Conrart, sa vie et sa correspondance*. — Un prix de 500 fr. à M. H. Welschinger, pour son ouvrage intitulé : *le Théâtre de la Révolution*.

Prix Guizot. — A M. Charles de Lacombe, pour son ouvrage intitulé : *le Comte de Serre, sa vie et son temps*.

Prix Marcelin Guérin. — Un prix de 1,500 fr. à M. Petit de Julleville, pour son *Histoire du théâtre en France; les Mystères*. — Un prix de 1,500 fr. à M. Édouard Fremy, pour son ouvrage intitulé : *Un ambassadeur libéral sous Charles IX et Henri III*.

Prix Montyon. — Un prix de 2,000 fr. à M. Albert Babeau, pour son ouvrage intitulé : *la Ville sous l'ancien régime*.

Un prix de 1,500 fr. à M. F. Labour, pour son livre intitulé : *M. de Montyon*.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance publique annuelle du 18 novembre, a décerné les prix suivants :

Antiquités nationales. — 1re médaille à M. Paul Fournier, pour son étude sur *les Officialités au moyen âge*. — 2e médaille à M. Bégule, pour sa *Monographie de la cathédrale de Lyon*. — 3e médaille à M. Thomas,

pour son *Essai sur les États provinciaux de la France centrale sous Charles VII.* — 4° Médaille (exceptionnelle) à M. Tuetey, pour sa publication intitulée : *Testaments enregistrés au parlement de Paris sous Charles VI,* et son édition du *Journal d'un bourgeois de Paris.*

Mentions honorables : 1° à M. Noël Valois, pour son ouvrage intitulé : *Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris;* 2° à M. Laffleur de Kermaingant, pour son *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel du Tréport;* 3° à M. Curie Seimbres, pour son ouvrage intitulé : *Villes fondées dans le sud-ouest de la France sous le nom générique de Bastides;* 4° à M. Joüon des Longrais, pour son édition de *la Chanson d'Aquin ou la Conquête de Bretagne par le roi Charlemagne;* 5° à M. l'abbé Bourgain, pour son ouvrage intitulé : *la Chaire française au XIIe siècle;* 6° à M. Vignat, pour son *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Baugency.*

Prix Gobert. — Premier prix à M. Dupuy, pour son livre intitulé : *Histoire de la réunion de la France à la Bretagne.*

Second prix à M. Al. Bruel, pour sa publication du *Cartulaire de Cluny.*

Prix Brunet. — A M. Auguste Molinier, pour sa *Bibliographie du Languedoc* (manuscrit).

Prix Lafons-Mélicocq. — A M. Flammermont, pour son *Histoire de la Municipalité de Senlis.*

Mention honorable à M. de Calonne, pour son ouvrage intitulé : *la Vie municipale au XVe siècle dans le nord de la France.*

II.

BIBLIOGRAPHIE.

98. — ADAM (L.). Les Patois lorrains. In-8, L-460 p. et carte. Nancy, Grosjean-Maupin; Paris, Maisonneuve et Cᵉ.

(Publications de l'Académie de Stanislas.)

99. — ALART (B.-J.). Documents sur la langue catalane des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne. In-8, 235 p. Paris, Maisonneuve et Cᵉ.

(Extrait de la Revue des Langues romanes.)

100. — ALÈGRE (L.). Notices biographiques du Gard (canton de Bagnols). T. I. In-8, 310 p. Bagnols, Baille.

101. — AMBERT. Louvois, d'après sa correspondance (1641-1691). In-4, 334 p. et grav. Tours, Mame et fils.

102. — AMIAUD (A.). Recherches bibliographiques sur le notariat français. In-12, XVI-233 p. et une grav. Paris, Larose.

103. — ANTOINE (H.). Recherches sur la paroisse et sur l'église de Saint-Pierre-de-Montsort. In-8, 81 p. et planche. Mamers, Fleury et Dangin.

(Extrait de la Revue historique et archéologique du Maine.)

104. — ARBELLOT (l'abbé). Étude sur les origines chrétiennes de la Gaule. Première partie : Saint Denys de Paris. In-8, 116 p. Paris, Haton.

105. — ARBELLOT (l'abbé). Les Chevaliers limousins à la première croisade (1096-1102). In-8, 72 p. Paris, Haton.

106. — ARBELLOT (l'abbé). Notice sur Gabriel Ruben, prêtre de l'Oratoire. In-8, 20 p. Limoges, Leblanc; Paris, Haton.

107. — ARBELLOT (l'abbé). Notice sur saint Antoine de Padoue en Limousin. In-8, 72 p. Limoges, Leblanc; Paris, Haton.

108. — ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. d'). Études grammaticales sur les langues celtiques. Première partie, introduction : Phonétique et Dérivation bretonnes. In-8, XV-122 p. Paris, Vieweg.

109. — ARDENAY (d'). Mémoires de J. B. H. M. le Prince d'Ardenay, avocat en parlement, négociant, juge-consul et maire du Mans; publiés et annotés par l'abbé Gustave Esnault, pro-secrétaire de l'évêché, secrétaire de la Société historique et archéologique du Maine (1737-1815). In-8, XVI-371 p. avec figures. Le Mans, Leguicheux-Gallienne.

110. — AUBÉ (B.). Les Chrétiens dans l'empire romain, de la fin des Antonins au milieu du IIIe siècle (220-249). In-8, VI-534 p. Paris, Didier et Ce.

111. — AUDIAT (L.). La surprise de Taillebourg et de Montandre (1593-1608); documents inédits. In-8, 35 p. Pons, Texier.

(Extrait des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.)

112. — AUDIAT (L.). Le Capitole de Saintes. In-8, 16 p. Saintes, Mme Mortreuil; Paris, Baur.

(Extrait du Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.)

113. — AUDIAT (L.) et H. VALLEAU. Un paquet de lettres (1576-1672) : Henri IV, Henri de Condé, comte de Soissons, maréchal d'Albret, Turenne, duc de Bouillon, Mme de Maintenon, Ninon de Lenclos. In-8, 46 p. Paris, Baur.

114. — AUDOUY (l'abbé). Notice historique sur le cardinal Tencin, archevêque d'Embrun, puis de Lyon. In-8, 80 p. Lyon, Vitte et Perrussel; Paris, Vic.

115. — AYRAULT (P.). Ordre et instruction judiciaire, par Pierre Ayrault, lieutenant criminel au présidial d'Angers; précédé d'une étude sur les progrès de la procédure criminelle en France, par Victor Jeanvrot, substitut du

procureur général près la Cour d'Angers. In-18 jésus, CXIII-301 p. Paris, Cotillon et Cᵉ; Chevalier-Marescq.

116. — BABEAU (Albert). Les rois de France à Troyes au XVIᵉ siècle. In-8, 84 p. Troyes, L. Lacroix.

(Extrait de la Revue de Champagne et Brie.)

Au milieu de ses grands travaux sur la Ville, le Village ou l'École, M. Babeau sait encore payer de fréquents tributs à l'histoire locale et aux Sociétés ou Revues qui ont la bonne fortune de le compter parmi leurs collaborateurs. En 1880, il a donné à la *Revue de Champagne et Brie* un très intéressant dépouillement des procès-verbaux du corps municipal de Troyes relatifs aux entrées solennelles de Louis XII, François Iᵉʳ, Henri II, Charles IX, ou à celles des gouverneurs de la province. Comme bien on pense, tous les arts étaient mis à contribution dans ces cérémonies, et les comptes rendus fournissent de curieuses indications sur ce point.

117. — BABEAU (A.). Henri IV à Troyes. In-8, 25 p. et planche. Troyes, Dufour-Bouquot.

(Extrait de l'Annuaire de l'Aube.)

118. — BABEAU (A.). L'église Saint-Pantaléon de Troyes, sa construction et ses objets d'art. In-8, 47 p. et planche. Troyes, Dufour-Bouquot.

(Extrait de l'Annuaire de l'Aube.)

119. — BABEAU (A.). Les anciennes tourelles des maisons de Troyes. In-8, 15 p. et planche. Troyes, Dufour-Bouquot.

(Extrait de l'Annuaire de l'Aube.)

120. — BAILLY. Un magistrat français en Savoie sous Henri IV et Louis XIII (le président souverain Claude Expilly). In-8, 48 p. Chambéry, Carron.

121. — BARBE (H.). Jublains, notes sur les antiquités; époque gallo-romaine. In-8, 27 p. et planches. Tours, Bouserez.

(Extrait des Comptes rendus du congrès tenu au Mans et à Laval par la Société française d'archéologie en mai 1878.)

122. — BARBIER. Saint Volusien, martyr, septième évêque de Tours et patron de la ville de Foix (Ariège). In-8, 51 p. Paris, Hugny.

(Extrait du Contemporain.)

123. — Barbier de Montault (Mgr X.). Inventaires de quelques églises rurales de l'Anjou. In-8, 36 p. Arras, Laroche.

(Extrait de la Revue de l'art chrétien.)

124. — Barbier de Montault (Mgr X.). L'anneau d'investiture du musée de Montauban. In-8, 51 p. et planche. Montauban, Forestié.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.)

125. — Bardinet (L.). Universitatis Avenionensis historica adumbratio; hæc apud Aquensem litterarum facultatem disputabat Léon Bardinet, jam licentiatus. In-8, 109 p. Limoges, Ve Ducourtieux.

126. — Barral (de). Étude sur l'histoire diplomatique de l'Europe de 1648 à 1791. In-4, III-390 p. Paris, Plon et Ce.

127. — Barthélemy (A. de). La colonne de Catherine de Médicis à la halle au Blé. In-8, 24 p. et 2 planches. Paris.

(Extrait des Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

128. — Barthélemy (A. de). Liste des noms d'hommes gravés sur les monnaies de l'époque mérovingienne. In-8, 23 p. Paris.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

129. — Barthélemy (Éd. de). Sapho; le Mage de Sidon; Zénocrate. Étude sur la société précieuse d'après des lettres inédites de Mlle de Scudéry, de Godeau et d'Isarn. In-18 jésus, III-230 p. Paris, Didier et Ce.

130. — Barthety (H.). L'hôpital et la maladrerie de Lescar, notice historique. In-8, 43 p. Pau, Ribaut.

131. — Batault (le R. P. J.). Lettres, avec notes historiques sur le rachat des esclaves à Alger (1676-1736). In-8, 83 p. Chalon-sur-Saône, Dejussieu.

132. — Baudel (M. J.). Notes pour servir à l'histoire des états provinciaux du Quercy. In-8, 51 p. Cahors, Layton.

133. — BAUDRILLART (H.). Histoire du luxe privé et public depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Tome III : le moyen âge et la renaissance; tome IV : le luxe dans les temps modernes. In-8, 704 et 740 p. Paris, Hachette et Cᵉ.

Le succès de ce livre a été complet avant même que la publication en fût achevée. L'œuvre du moraliste y côtoie si constamment notre histoire nationale, qu'il convient de signaler ici les deux derniers volumes, qui se rapportent au moyen âge et aux temps modernes. Le tome III nous présente successivement : le luxe jusqu'au XIᵉ siècle; la renaissance du luxe au moyen âge sous l'influence des croisades et de la féodalité; la démence du luxe depuis le XIVᵉ jusqu'au XVIᵉ; la communion intime du luxe et de l'art pendant le XVIᵉ. Après quoi, l'auteur consacre deux livres aux différentes sortes de luxe (table, fêtes publiques, arts somptueux, luxe funéraire) et à la censure du luxe. — Dans le tome IV, on s'arrêtera plus particulièrement sur les chapitres qui traitent du luxe et de l'introduction des soieries sous Henri IV, du règne de Louis XIV et du luxe en Espagne à la même époque, des prodigalités de l'époque suivante, des dépenses de la cour à la fin de la monarchie, de l'influence du luxe français sur les nations étrangères. — Peut-être est-il à regretter que M. Baudrillart n'ait pu faire plus souvent des comparaisons instructives entre le luxe étranger et le luxe français aux mêmes époques. Quelques pages dans le tome III sur l'Italie et un chapitre du tome IV sur l'Espagne ne représentent pas suffisamment l'appoint dont l'auteur avait lui-même, quelque part, indiqué la nécessité.

134. — BAVARD (l'abbé E.). L'hôtel-Dieu de Beaune (1443-1880), d'après les documents recueillis par M. l'abbé Boudrot, ancien aumônier de l'hôtel-Dieu. In-8, XVI-365 p. et 19 planches. Beaune, Batault-Morot.

135. — BAYONNE (le R. P. E. C.). Le monastère des Dominicaines de Langres (1621-1880). 2 vol. in-8, XIX-366-406 p. et portraits. Langres, Dangien.

136. — BEAUREPAIRE (Eug. de). Les essais historiques des moines de la congrégation de Saint-Maur au XVIIᵉ siècle sur le Mont-Saint-Michel. In-8, 34 p. Caen, Le Gost-Clérisse.

(Extrait des Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.)

137. — BEAUREPAIRE (Ch. ROBILLARD de). Cahiers des

états de Normandie sous le règne de Henri IV ; documents relatifs à ces assemblées, recueillis et annotés. T. I (1589-1601). In-8, 367 p. Rouen, Métérie.

138. — Belfort (A. de) et L. Merlet. Archives de la Maison-Dieu de Châteaudun, transcrites et placées par ordre chronologique; précédées d'une introduction. In-8, xli-293 p. Paris, Société de Numismatique; Châteaudun, Pouillier-Vaudegraine.

139. — Belton (L.) et F. Bournon. La famille de Denis Papin, d'après des documents inédits, avec un tableau généalogique. In-8, 36 p. Blois, Marchand.

140. — Bémont (Ch.). Simon de Montfort, comte de Leicester; son gouvernement en Gascogne (1248-1253). In-8, 37 p.

(Extrait de la Revue historique.)

141. — Benoit-Lévy (E.). Étude historique et juridique sur le serment « more judaïco ». In-8, 16 p. Paris, Cotillon et Cᵉ.

142. — Bérenger-Féraud (L. J. B.). Saint-Mandrier, près Toulon; contribution à l'histoire de la localité et de l'hôpital maritime. In-8, xx-524 p. et 7 planches. Paris, Leroux.

143. — Bertrandy-Lacabane. Essais et notices pour servir à l'histoire du département de Seine-et-Oise. Les Alluets-le-Roi. In-8, 50 p. Versailles, Cerf et fils.

144. — Bertrandy-Lacabane. Essais et notices pour servir à l'histoire du département de Seine-et-Oise. Les seigneurs et le marquisat de Blaru. In-8, 308 p. Versailles, Cerf et fils.

145. — Besnard (F. Y.). Souvenirs d'un nonagénaire. Mémoires de François-Yves Besnard, publiés sur le manuscrit autographe par Célestin Port, du Comité des beaux-arts et du Comité des travaux historiques, avec 2 portraits de l'auteur d'après Bodinier et David d'Angers. 2 vol. in-8, xxii-756 p. Angers, Lachèse et Dolbeau; Le Mans, Pellechat; Paris, Champion.

146. — Bezian Arroy. Brève histoire de l'abbaye de l'île Barbe. In-16, xi-191 p. Lyon, Georg.

147. — Bibliographie lyonnaise au xve siècle, par H. B. (Origines de l'imprimerie d'Albi en Languedoc, 1430-1484). In-8, 15 p. Lyon, Pitrat.
(Extrait de la Revue lyonnaise.)

148. — Bizouard (l'abbé J. T.). Histoire de sainte Colette et des Clarisses en Bourgogne (Auxonne et Seurre), d'après des documents inédits et des traditions locales. In-8, 296 p. et 3 grav. Paris, Haton.

149. — Blanc (C.). Étude sur l'administration des finances municipales. Le Municipe romain ; les Finances de la commune et la question des Octrois. In-8, 211 p. Paris, Cotillon et Ce.

150. — Blay de Gaix (G. de). Études historiques sur les seigneurs et barons de Gaïx, près Castres (Tarn), avec quelques détails sur les bâtiments du château de Gaïx, sur la juridiction et les autres droits de la seigneurie, etc. In-8, 240 p., avec 3 planches et armoiries. Montauban, Forestié.

151. — Blois (A. de) et F. Audran. Notice historique sur la ville de Quimperlé; suivie d'une histoire particulière de l'abbaye de Sainte-Croix, d'après le manuscrit de F. Bonaventure du Plesseix, continuée jusqu'en 1790 et publiée pour la première fois, avec appendice et notes. In-18 jésus, 241 p. Quimperlé, Clairet.

152. — Blot (A.). Notice historique et descriptive sur Évreux et ses environs. In-18 jésus, 126 p. Évreux, Dieu.

153. — Boileau (l'abbé J.-J.). Vie inédite de la duchesse de Luynes, publiée par Ph. Tamizey de Larroque. In-8, 69 p. Bordeaux, Duthu; Paris, Vic.

154. — Boislisle (A. de). Mémoires des intendants sur l'état des généralités, dressés pour l'instruction du duc de Bourgogne. T. I : Mémoire de la généralité de Paris. In-4, à 2 col., xcvi-858 p. Paris, Didot et Ce.
(Collection de Documents inédits sur l'histoire de France.)

155. — Bon (le) varlet de chiens, publié d'après le texte inédit d'un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, avec une notice par Paul Lacroix et des notes par Ernest Julien. In-16, XI-124 p. Paris, librairie des Bibliophiles.

156. — BONNABELLE (C.). Notes sur Ligny-en-Barrois, pour faire suite à l'étude sur les seigneurs de Ligny. In-8, 80 p. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre.

(Extrait des Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.)

157. — BONNABELLE (C.). Notice sur Lachaussée, canton de Vigneulles, arrondissement de Commercy (Meuse). In-8, 27 p. et planche.

(Extrait des Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.)

158. — BONNABELLE (C.). Notice sur Marville, commune de l'arrondissement de Montmédy (Meuse). In-8, 60 p. Montmédy, Pierrot.

159. — BONNARDOT (H.). L'abbaye royale de Saint-Antoine-des-Champs, de l'ordre de Cîteaux. In-8, 19 p. Paris, Didier et Cᵉ.

(Extrait de la Revue archéologique.)

160. — BONNASSIEUX (Pierre). Le château de Clagny et Mme de Montespan, d'après les documents originaux; histoire d'un quartier de Versailles. In-8, 201 p. et 5 gravures. Paris, Picard.

Du château élevé par Mme de Montespan sur les plans de Mansart et du parc délicieux que Le Nostre avait dessiné, il ne reste que le souvenir. C'est en 1767 que le morcellement des terrains fut autorisé par Louis XV, et en 1769 que la démolition du château s'exécuta pour faire place, non pas immédiatement, mais peu à peu, au quartier nouveau qui a conservé le nom de Clagny. La transformation n'est complète que depuis quelques années. Quelle qu'ait été la célébrité de cette résidence de la favorite, son histoire n'était pas encore étudiée d'après les documents originaux que possèdent les Archives nationales ou certaines propriétés du quartier de Clagny même : M. Bonnassieux, par des investigations patientes et heureuses, est parvenu à remonter beaucoup plus haut que l'abbé Lebeuf n'avait pu le faire dans l'*His-*

toire du diocèse de Paris, et jusqu'aux seigneurs qui possédaient Clagny vers la fin du XIVe siècle. C'est d'abord Guillaume de Vitry, notaire et secrétaire du roi Charles VI; puis Bureau Boudrac, gendre de Guillaume Vitry, et comme lui notaire et secrétaire royal, en même temps que clerc des comptes; Jean Dauvet, ambassadeur et premier président du parlement de Paris; Guillaume Dauvet, fils de Jean et maître des requêtes; Pierre Lescot, prévôt des marchands, procureur général en la Cour des aides, et enfin son illustre fils, l'architecte du Louvre, du jubé de Saint-Germain-l'Auxerrois, de la fontaine des Nymphes, etc. Sur ce personnage, le plus intéressant des anciens seigneurs de Clagny, M. Bonnassieux a eu la bonne fortune de rencontrer un certain nombre de documents restés inconnus jusqu'ici, et qui ajouteront beaucoup de valeur à son étude. — Des Lescot, le domaine passa aux Champrond, famille parlementaire, puis à l'hôpital des Incurables, de qui Colbert l'acheta le 30 novembre 1665, pour y renouveler les merveilles du « palais d'Apollidon et des jardins d'Armide. » Les dépenses furent relativement peu considérables : selon les comptes officiels, la construction coûta 2,073,000 livres, chiffre presque absolument conforme à celui que donne, non pas Saint-Simon, comme le dit M. Bonnassieux à la p. 71, mais le commis Marinier, dans un mémoire bien connu et reproduit par M. Chéruel à la suite du douzième volume de Saint-Simon. Un peu plus loin, en terminant le chapitre consacré à Mme de Montespan et avant de passer au duc du Maine, l'auteur a cru devoir citer deux lignes d'une lettre de Mme de Maintenon sur l'altière dame de Clagny, lettre « à sensation » et de la série de celles qui portent le nom de Mme de Saint-Géran comme destinataire. Il y a longtemps qu'on a fait justice de ces productions apocryphes de La Beaumelle.

161. — BONNASSIEUX (P.). Notes sur trois hôtels de Paris appartenant à Charles de Valois, frère de Philippe le Bel. In-8, 6 p.

(Extrait du Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

162. — BONNEL (S.). Notice biographique sur Guillaume-Louis du Tillet, dernier évêque d'Orange. In-8, 113 p. et grav. Meaux, Cochet.

163. — BONNIN (Th.). Cartulaire de Louviers; documents historiques originaux du Xe au XVIIIe siècle, la plupart inédits, extraits des chroniques et des manuscrits des bibliothèques et des archives publiques de la France et de l'Angle-

terre. T. II, 2e partie (xve siècle), et t. IV (xvie et xviie siècles). In-4, 269-260 p. Paris, Pedone-Lauriel.

164. — Bos (E.). Les Avocats aux conseils du roi, étude sur l'ancien régime judiciaire de la France. In-8, 572 p. Paris, Marchal, Billard et Ce.

165. — Bouchard (J. J.). Les confessions de Jean-Jacques Bouchard, parisien, suivies de son voyage à Rome en 1630, publiées pour la première fois sur le manuscrit de l'auteur. In-8, xxxvi-260 p. Paris, Liseux.

166. — Boucher de Molandon. La citadelle de la porte Bannier, construite à Orléans sous Charles IX; le capitaine Caban, premier commandant de cette forteresse. In-8, 8 p. Orléans, Jacob.

(Extrait des Bulletins de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.)

167. — Boudrot (l'abbé). Martyrologe de l'insigne collégiale Notre-Dame de Beaune. In-8, 431 p. Beaune, Batault-Morot.

(Extrait des Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune.)

168. — Bourgain (l'abbé L.). La chaire française au xiie siècle, d'après les manuscrits. In-8, x-399 p. Paris, Palmé.

169. — Bourgain (l'abbé L.). Les sermons latins rimés au moyen âge. In-8, 17 p. Angers, Lachèse et Dolbeau.

(Extrait des Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.)

170. — Bourgeois (l'abbé A.). Beire-le-Châtel et ses anciens fiefs; histoire, chronique et légende. In-8, 513 p. et planches. Dijon, Darantière.

171. — Bourmont (A. de). Lecture et transcription des vieilles écritures, manuel de paléographie des xvie, xviie et xviiie siècles, composé de pièces extraites des collections publiques et particulières, et destiné aux instituteurs. 1re livraison. Fascicule 1. In-fol., 12 p. et 5 planches de fac-

similés héliographiques. Caen, Le Blanc-Hardel; Paris, Picard.

172. — BOURNON (F.). L'hôtel royal de Saint-Pol à Paris. In-8, 131 p.

(Extrait du t. XI des Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

173. — BOURRET (Mgr J.-C.-E.). Procès-verbaux authentiques et autres pièces concernant la reconnaissance des reliques de sainte Foy, vierge et martyre, et de plusieurs autres saints honorés dans l'antique église de Conques, au diocèse de Rodez. In-8, 142 p. et planches. Rodez, Carrère.

174. — BOYER (H.). Recherches sur les anciennes voitures publiques dans le Berry et surtout à Bourges. In-4, 72 p. Bourges, Sire.

(Extrait des Mémoires de la Société historique du Cher.)

175. — BOZON (A.). De Vitale Blesensi thesim proponebat facultati litterarum Parisiensi A. Bozon, in Carmelitarum schola quondam alumnus. In-8, 108 p. Rouen, Giroux et Fourey.

176. — CAILLEMER (E.). Les manuscrits de Bouhier, Nicaise et Peiresc, de la bibliothèque du palais des Arts de Lyon. In-8, VIII-48 p. Lyon, Georg.

177. — CAILLEMER (E.). Notices et extraits de manuscrits de la bibliothèque de Lyon. In-8, 54 p. Lyon, Giraud.

(Extrait des Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.)

178. — CALONNE (A. de). La vie municipale au XVe siècle dans le nord de la France. In-8, VIII-340 p. Paris, Didier et Ce.

179. — CALLERY (Alphonse). Les Réformateurs de l'ancienne France. — Le précurseur de Law : La Jonchère (1718-1720). In-8, 15 p.

(Extrait de la France judiciaire.)

Il ne faut pas confondre l'ingénieur Toussaint Lécuyer de la Jonchère (1690-1740) avec le trésorier du même nom dont la faillite et le procès firent un certain bruit en 1722 et 1723. L'ingénieur

est surtout connu dans notre histoire économique pour une foule de projets et d'utopies dont la variété et le caractère tout au moins prématuré rappellent les projets et les utopies de certaine secte célèbre de notre propre siècle. Une des plus curieuses de ces productions est sans contredit le *Système d'un nouveau gouvernement en France*, imprimé en 1719-1720, et dans lequel La Jonchère exposait les moyens, « d'une part, de faire face aux charges léguées par Louis XIV (et même d'employer des sommes considérables à des travaux publics), et d'autre part, de mettre fin à l'arbitraire avec lequel étaient établis les impôts et aux vexations qui en accompagnaient la perception. » M. Callery donne une analyse du livre de La Jonchère, et il est intéressant d'y trouver l'indication d'une foule de travaux utiles réalisés dans notre temps. Quant aux réformes financières qui devaient fournir pour cela les milliards nécessaires, les contemporains de l'ingénieur me semblent en avoir très sainement apprécié le caractère irréalisable. M. Callery, au contraire, les estime bien préférables au système de Law, tout en accusant celui-ci de s'être approprié sans scrupule une grande partie des projets présentés par La Jonchère au Conseil des finances. Cette opinion n'est pas appuyée de preuves suffisantes, et, pour mon compte, je crois que Law n'a pas dû s'inspirer d'un précurseur beaucoup plus jeune que lui et survenu dans la carrière au moment où le Système prenait déjà tout son développement.

180. — Campardon (É.). Un artiste oublié, J.-B. Massé, peintre de Louis XV, dessinateur-graveur; documents inédits. Grand in-16, 302 p. Paris, Charavay frères.

181. — Cardevacque (Ad. de). Les places d'Arras; étude historique et archéologique sur la Grande-Place et la Petite-Place d'Arras et la rue de la Taillerie, qui les relie entre elles. Grand in-8, 429 p. et planches. Arras, Sueur-Charruey.

182. — Carré (G.). Histoire populaire de Troyes et du département de l'Aube. In-8, VII-482 p. Troyes, Lacroix.

183. — Carré de Busserolle (J. X.). Les usages singuliers de la Touraine. N° 2 : Le Chêne de la Mariée; le Banquet de Nivès. N° 4 : La Torture ; Question par l'eau; les Brodequins. In-8, 32 p. Tours, Semeur-Laplaine; Péricat.

184. — Castan (A.). La confrérie, l'église et l'hôpital de

Saint-Claude des Bourguignons de la Franche-Comté à Rome. In-8, 94 p. Besançon, Marion, Morel et Cᵉ; Paris, Champion.

(Extrait des Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.)

185. — CASTAN (A.). La retraite de Gaston d'Orléans en Franche-Comté et ses trois séjours à Besançon en 1631 et 1632. In-8, 51 p. Besançon, Dodivers.

(Extrait des Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.)

186. — CASTETS (F.). Le romant de la vie des pères hermites (Un miracle de Notre-Dame), suivi de : Sonnet contenant une recette d'alchimie, attribué à Dante et au frère Helyas. In-8, 31 p. Paris, Maisonneuve et Cᵉ.

(Extrait de la Revue des Langues romanes.)

187. — Catalogue de la bibliothèque de la ville de Troyes, par Émile Socard, conservateur. T. VII et VIII : ouvrages intéressant l'histoire de Troyes et du département de l'Aube; t. I et II. In-8, x-576 et VII-563 p. Troyes, Bertrand-Hu.

188. — Catalogue des manuscrits de la bibliothèque municipale de Caen, précédé d'une notice historique sur la formation de la bibliothèque, par Gaston Lavalley, bibliothécaire adjoint. In-8, LIX-281 p. Caen, Le Blanc-Hardel.

189. — Catalogue méthodique de la bibliothèque communale de Brest, dressé et rédigé par E. Fleury, bibliothécaire-archiviste de la ville. T. I, contenant la théologie et la jurisprudence (Brest, 1859). In-8, CLXVIII-428 p. Brest, Gadreau.

190. — CELLINI (B.). La vie de Benvenuto Cellini écrite par lui-même; traduction de Léopold Leclanché, notes et index de M. Franco; illustrée de 9 eaux-fortes par F. Laguillermie et de reproductions des œuvres du maître. In-8, 631 p. Paris, Quantin.

191. — CHAMARD (dom Fr.). Les origines chrétiennes de la Gaule. In-8, 64 p. Paris, Levé.

(Extrait du Contemporain.)

192. — CHAMPAGNY (F. de). Le conseil municipal de Paris de 1356 à 1880. In-8, 35 p. Paris, Gervais.
(Extrait du Correspondant.)

193. — CHANTEAU (F. de). Collections lorraines aux XVIe et XVIIe siècles; documents conservés à la Bibliothèque nationale, recueillis et annotés. In-8, 80 p. Nancy, Crépin-Leblond.
(Extrait des Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.)

194. — Charles-Félix de Savoie, roi de Sardaigne, restaurateur d'Hautecombe; sa vie intime, par un religieux de cette abbaye. In-18 jésus, x-424 p. et portrait. Annecy, Niérat et Ce; Hautecombe, les RR. PP. Cisterciens.

195. — CHARMASSE (A. de). Note sur le passage et le séjour des grandes compagnies dans la prévôté de Baigneux-les-Juifs en 1364 et 1365. In-8, 11 p. Paris, Champion.
(Extrait des Mémoires de la Société éduenne.)

196. — CHARPIN-FEUGEROLLES (comte de) et C. GUIGUE. Cartulaire du prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue (Forez), dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu (1062-1401); publié avec une notice historique et des tables. In-4, XXIV-379 p. Lyon, Perrin.

197. — CHARVET (E.). Les dernières années d'Antoine Loisel; avec un portrait lithographié par Mareschal. In-8, 48 p. Beauvais, Père.

198. — CHARVET (G.). L'abbaye de Cendras; notice historique et archéologique, suivie du catalogue analytique des abbés de Cendras. In-8, 33 p. Nîmes, Catélan.
(Extrait du Bulletin de l'Art chrétien.)

199. — CHAUDÉ (l'abbé). Histoire de Saulx-les-Chartreux, doyenné de Longjumeau, diocèse de Versailles. In-18, XIII-390 p. Paris, Palmé.

200. — CHAZAUD. Dictionnaire des noms de lieux habités du département de l'Allier. In-16, IV-283 p. Moulins, Desrosiers.

201. — CHOLET (E.). Remarques singulières de Paris,

d'après l'exemplaire unique de la Bibliothèque nationale accompagnant le plan de Vassalieu. Introduction et notes par l'abbé Valentin Dufour. In-8, xx-181 p. et plan. Paris, Quantin.

202. — Clarin (A.). Histoire épisodique de Bourgogne ; avec une introduction par M. P. Mignard, de l'Académie de Dijon. T. I. Gontran (vi^e siècle). In-8, xvi-267 p. et une grav. Dijon, Marchand.

203. — Clesse. Notions générales sur l'histoire des anciens duchés de Lorraine et de Bar. In-16, vii-115 p. Paris, Berger-Levrault et Ce.

204. — Coet (É.). Histoire de la ville de Roye. T. I. In-8, ix-587 p. et planches. Paris, Champion.

205. — Cohendy (M.). Lettres missives, la plupart autographes inédites, de la reine Marguerite de Valois. In-4, 29 p. Clermont-Ferrand, Thibaud.

206. — Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris, commencée sous les auspices de M. Michel Moring, continuée par M. Charles Quantin, directeur de l'administration générale de l'Assistance publique, publiée par M. Brièle, archiviste de l'administration. T. I. Délibérations de l'ancien bureau de l'Hôtel-Dieu. In-4 à 2 col., viii-200 p. Paris, Picard.

207. — Corlieu (A.). Histoire de Charly-sur-Marne. In-8, viii-296 p., avec cartes et dessins. Paris, Champion.

208. — Coryate (Th.). Voyage à Paris (1608); traduit et annoté par Robert de Lasteyrie. In-8, 34 p.

(Extrait des Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

209. — Courajod (L.). Germain Pilon et le tombeau de Birague par-devant notaires. In-8, 12 p. Paris, Champion.

210. — Coyette (l'abbé A.). La paroisse du Saint-Sépulcre d'Abbeville, etc., avec appendices, notes et pièces nombreuses. In-18 jésus, xii-557 p. Abbeville, Paillart.

211. — Cronicques (les) de Normendie (1223-1453),

réimprimées pour la première fois d'après l'édition rarissime de Guillaume le Talleur (mai 1487), avec variantes et additions tirées d'autres éditions et de divers manuscrits, et avec une introduction et des notes, par A. Hellot, de la Société de l'histoire de Normandie et de la Société rouennaise des Bibliophiles. In-8, XXIII-344 p. Rouen, Métérie.

212. — CUISSARD (C.). Documents inédits sur Abélard, tirés des manuscrits de Fleury conservés à la bibliothèque publique d'Orléans. In-8, 47 p. Orléans, Colas.

213. — CYPRIEN DE GAMACHES et APOLLINAIRE DE VALENCE. Mémoires de la mission des capucins de la province de Paris près la reine d'Angleterre, depuis l'année 1630 jusqu'à 1669. In-18 jésus, XII-375 p. Paris, Poussielgue frères.

214. — DELAVILLE LE ROULX (J.). Trois chartes du XIIe siècle concernant l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. In-8, 9 p. et fac-similé.

(Extrait des Archives de l'Orient latin.)

Ces trois chartes, dont deux extraites des archives de la Haute-Garonne et une des archives de Malte, se rapportent aux premiers temps de l'ordre. Dans la première figure le frère Gérard, que l'on considère comme fondateur de l'Hôpital. La dernière porte à la fois des souscriptions latines et des souscriptions grecques. Dates: 1100-1110 et 1173.

215. — DELAVILLE LE ROULX (J.). Jean Theurel (1699-1807); les portraits d'un fusilier centenaire. In-8, 30 p. et portrait. Tours, Rouillé-Ladevèze.

Notice sur les portraits d'un vétéran des anciennes armées, auquel son extrême vieillesse, poussée bien au delà des limites ordinaires, valut une sorte d'illustration en Touraine et en Bretagne. M. Delaville le Roulx a fait de cette brochure un très élégant livret nuptial, selon la mode italienne.

216. — DELAVILLE LE ROULX (J.). L'hôpital des Bretons à Saint-Jean-d'Acre, au XIIIe siècle. In-8, 24 p.

(Publications de la Société des Bibliophiles bretons.)

Analyse et textes des actes qui font connaître la fondation et la constitution de cet établissement hospitalier créé en 1254, par l'archevêque Guillaume de Tyr, d'origine saumuroise.

217. — DELISLE (L.). Feuillets d'un manuscrit de Cedrenus offert à la Bibliothèque nationale par la bibliothèque de l'université de Bâle. In-8, 4 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait des Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

218. — DELISLE (L.). Histoire générale de Paris; le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, étude sur la formation de ce dépôt, comprenant les éléments d'une histoire de la calligraphie, de la miniature, de la reliure et du commerce des livres à Paris avant l'invention de l'imprimerie. T. III et table de planches d'écritures anciennes. In-4 à 2 col., VIII-531 p.; table, XIV p. Paris, Impr. nationale.

219. — DELISLE (L.). Chronique de Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel; suivie de divers opuscules historiques de cet auteur et de plusieurs religieux de la même abbaye, d'après les manuscrits originaux. T. II. In-8, XIX-417 p. Rouen, Le Brument.

(Publication de la Société de l'histoire de Normandie.)

220. — DELISLE (L.). Notice sur un manuscrit mérovingien de la bibliothèque royale de Belgique (n° 9850-9852). In-4, 15 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait des Notices des manuscrits.)

221. — DEMAY (G.). Inventaire des sceaux de la Normandie recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières des départements de la Seine-Inférieure, du Calvados, de l'Eure, de la Manche et de l'Orne, avec une introduction sur la paléographie des sceaux et 16 planches photoglyptiques. In-4, XLIV-434 p. Paris, Imprimerie nationale.

M. Demay poursuit son œuvre avec autant de régularité que d'activité. Le nouveau volume, résultat de ses recherches dans les cinq départements qui représentent aujourd'hui la Normandie, ne contient pas moins de 3,187 types inédits. L'auteur nous y signale, « sous le titre d'hommes francs, paysans, manants et vavasseurs, une curieuse suite de personnages qu'on chercherait vainement ailleurs. » Il va sans dire que ces personnages se préoccupaient aussi

peu des règles de la sigillographie et de l'art héraldique que de la hiérarchie nobiliaire ou féodale, et cette irrégularité semble s'étendre aussi à une certaine partie de la noblesse normande. De même, la gravure des légendes et des sceaux laisse beaucoup à désirer et ne rappelle que rarement les types des provinces plus sensibles à l'art.

Très sommaire en ce qui concerne le volume lui-même, l'introduction se compose presque uniquement d'une notice des plus instructives sur la paléographie des sceaux, où l'auteur examine tour à tour, avec citations et exemples à l'appui : l'écriture, la ponctuation, les abréviations, la disposition des inscriptions, enfin la langue dans laquelle elles sont écrites. Il donne ensuite une liste alphabétique de mots abrégés qui se rencontrent sur les sceaux réunis et classés aux Archives nationales. Cette liste peut être d'une utilité journalière, et, aujourd'hui que les connaissances sigillographiques, ou du moins le goût de ces connaissances tend à se répandre parmi les érudits et les amis de l'histoire, les uns et les autres ne sauraient assez reconnaître les efforts que fait M. Demay, non-seulement pour mettre les matériaux à leur portée, mais pour leur en faciliter l'étude et rendre la science accessible à tous.

222. — Demeunynck (A.). Petite chronique lilloise, faits mémorables, curieux et intéressants des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, recueillis dans des manuscrits du temps, rédigés et mis en ordre. In-12, VIII-17 p. Lille, Lefebvre-Ducrocq.

223. — Deniau (l'abbé). Histoire de la Vendée, d'après des documents nouveaux et inédits. T. III. In-8, 660 p. et cartes. Angers, Lachèse et Dolbeau ; Briand et Hervé ; Le Voide, l'auteur.

224. — Denis (A.). Recherches bibliographiques et historiques sur les almanachs de la Champagne et de la Brie, précédées d'un essai sur l'histoire de l'almanach en général, compost, kalendriers, etc. In-8, V-59 p. Paris, Menu.

225. — Deschamps (E.). Œuvres complètes, publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par le marquis de Queux de Saint-Hilaire. T. II. In-8, LXXVI-381 p. Paris, Firmin-Didot et Ce.

226. — Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais, publié par la Commission dépar-

tementale des monuments historiques. Arrondissement de Boulogne. T. I. Grand in-8, 402 p. Arras, Sueur-Charruey.

227. — DIGOT (P.). Les ducs de Lorraine et Nancy. In-8, 73 p. Nancy, André.

228. — DISSARD. Un maître d'école au XVIIe siècle, à Saint-Haon-le-Châtel (Loire). In-8, 47 p. Roanne, Chorgnon.

229. — Documents relatifs à l'histoire de la ville de Craon, par R. R. In-12, 24 p. Laval, Moreau.

230. — DORET (l'abbé) et A. de MONARD. Recherches sur Montjeu et ses seigneurs. Première partie : Les sires de Montjeu (1279-1596). In-8, 280 p. avec planches et tableaux. Autun, Dejussieu père et fils; Paris, Champion.

(Extrait des Mémoires de la Société éduenne.)

231. — DOUBLE (L.). L'empereur Charlemagne. In-18 jésus, XVIII-291 p. Paris, Fischbacher.

232. — DOUET D'ARCQ (L.). Inventaire, après décès, des biens meubles de Me Pierre Cardonnel, chanoine de Notre-Dame de Paris (1438). In-8, 28 p.

(Extrait des Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

233. — DRAMARD (E.). Bibliographie géographique et historique de la Picardie, ou catalogue raisonné des ouvrages tant imprimés que manuscrits, titres, pièces et documents de toute nature, relatifs à la géographie et à l'histoire de cette province. T. I. In-8, XXIII-494 p. Paris, Dumoulin; Aubry.

234. — DROCHON (l'abbé A.). Journal de Paul de Vendée, capitaine huguenot (1611-1623), précédé d'une notice sur le Bois-Chapeleau et sur les familles de Vendée et d'Appelvoisin. In-8, 217 p. Niort, Clouzot.

(Extrait des Mémoires de la Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres.)

235. — DUBOIN. La justice et les sorciers au XVIe siècle. In-8, 50 p. Nîmes, Clavel-Ballivet et Ce.

236. — Le Duc (dom P.). Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé; publiée pour la première fois, d'après le manuscrit de l'auteur, suivie de pièces justificatives et accompagnée de notes, par R. F. Le Men, archiviste du Finistère. In-8, 671 p. Quimperlé, Clairet.

237. — Dufour (A.) et F. Rabut. Notes diplomatiques inédites du père Monod, conseiller de S. A. Madame Royale, régente. In-8, 34 p.

(Extrait des Mémoires de l'Académie de Savoie.)

238. — Duhamel (L.). La charte de Courthézon. In-12, 114 p. Paris, Champion.

239. — Duhamel (L.). La chronique d'un notaire d'Orange. In-18 jésus, 168 p. Paris, Champion.

240. — Dupain (S.). Notice historique sur le pavé de Paris. In-8, IV-341 p. Paris, Mourgues.

241. — Dupontacq. Les Gaulois et les Romains, ou introduction à l'histoire de France d'après les écrivains du temps. In-12, 344 p. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre.

242. — Durand (P.). Monographie de Notre-Dame de Chartres; explication des planches. In-4, XII-182 p. Paris, Impr. nationale.

(Collection de Documents inédits sur l'histoire de France.)

243. — Durante. Il Fiore, poëme italien du XIIIe siècle, en deux cent trente-deux sonnets, imité du Roman de la Rose; texte inédit, publié avec fac-similé, introduction et notes, par Ferdinand Castets, de la Société pour l'étude des langues romanes. In-8, XXIV-184 p. Paris, Maisonneuve et Ce.

244. — Duruy (G.). Histoire de Turenne. In-18 jésus, 158 p., avec portrait et plans. Paris, Hachette et Ce.

245. — Dussieux (L.). Le château de Versailles, histoire et description. 2 vol. in-8, XVI-512-476 p., gravures et planches hors texte. Versailles, Bernard.

Pour se guider dans l'histoire de Versailles, si intimement liée à celle de la monarchie, comme dans le dédale des appartements

du château, on ne possédait jusqu'ici que le catalogue descriptif dressé par feu M. Eudore Soulié et les volumes publiés par M. J.-A. le Roi. Quelle que fût la compétence de ces deux auteurs, leurs livres laissaient beaucoup à désirer comme méthode et présentaient même aux chercheurs des difficultés trop souvent rebutantes. La mort ayant empêché que M. Soulié reprît le sujet ainsi qu'il le projetait, avec plus d'ordre comme avec plus de développements, cette tâche est revenue de droit au savant professeur de Saint-Cyr qu'il avait eu jadis pour collaborateur dans les deux publications monumentales des journaux du marquis de Dangeau et du duc de Luynes, et qui, préparé de longue main, par un commerce de chaque jour, une étude de tous les instants, nous présente aujourd'hui une œuvre vraiment remarquable à tous égards.

Au point de vue de l'histoire du château et du domaine de Versailles, il y avait une foule d'erreurs légendaires à corriger, de lacunes à combler, de dates et d'éléments chronologiques à établir sur des données sûres, de transformations successives à suivre minutieusement, de renseignements à recueillir de toutes sources, à coordonner et contrôler les uns par les autres; d'une part les documents écrits, d'autre part les monuments graphiques s'étaient accumulés en si grand nombre que l'entreprise s'en trouvait plutôt embarrassée que facilitée. Au milieu de cette surabondance de matières et de matériaux, M. Dussieux a trouvé le moyen de faire marcher concurremment l'histoire de chaque époque et la description de chaque partie du château ou de ses dépendances pendant la même époque. Le premier volume contient ainsi les trois périodes de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV pour ce qui concerne le château et la cour. Le second donne la suite pour le règne de Louis XVI et pour la période de 1789 à 1880, puis passe aux ailes du château, à la chapelle, aux trois salles de spectacle, aux dépendances (grand-commun, écuries, vénerie), aux jardins, parcs et potager, et enfin aux maisons royales construites postérieurement : la Ménagerie, Clagny, Trianon, Marly. Une cinquième partie, d'une quarantaine de pages seulement, est consacrée à la ville de Versailles, dont l'histoire et la description ont été, chacun le sait, traitées beaucoup plus longuement par M. Le Roi. L'ouvrage se termine par une table des « artistes et ouvriers cités ». On s'étonne qu'elle ne soit pas plus « générale », et l'on se demande quels motifs M. Dussieux a pu avoir d'en exclure les noms des personnages nombreux qui tiennent une si large place dans ses deux volumes et leur donnent le caractère d'une étude historique bien plutôt que d'un livre sur la construction, l'ornementation et la décoration du château royal.

La reproduction à l'eau-forte d'une gouache de Cochin qui a

pour sujet une représentation de l'opéra d'*Acis et Galatée* par Mme de Pompadour sur le théâtre des Petits-Appartements (23 janv. 1749), neuf planches anciennes en héliogravure et vingt-trois plans, la plupart inédits, complètent cette publication aussi utile qu'intéressante pour quiconque s'occupe de l'histoire du XVIIe et du XVIIIe siècle.

246. — ESMEIN (A.). Histoire de la procédure criminelle en France, et spécialement de la procédure inquisitoire, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours. In-8, XI-596 p. Paris, Larose et Forcel.

247. — ESTOURBEILLON (R. de l'). Notice sur le prieuré de la Papillaye en Anjou. In-8, 11 p. Nantes, Forest et Grimaud.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique de Nantes.)

248. — FAGE (R.). Une ancienne justice : la Cour d'appeaux de Ségon. In-8, 150 p. Limoges, Chapoulaud.

249. — FAGNIEZ (G.). Le commerce extérieur de la France sous Henri IV (1589-1610). In-8, 48 p.

(Extrait de la Revue historique.)

250. — FAUCON (M.). La rédaction de la coutume d'Auvergne en 1510, d'après un rôle des Archives nationales. In-8, 15 p. Clermont-Ferrand, Ferdinand Thibaud.

251. — FAYET. Recherches historiques et statistiques sur les communes et les écoles de la Haute-Marne. In-8, XXXIII-388 p. Langres, Dangien ; Paris, Dumoulin et Ce.

252. — FERET (l'abbé P.). Un curé de Charenton au XVIIe siècle. In-12, IV-164 p. Paris, Gervais.

253. — FERRIÈRE (H. de la). Lettres de Catherine de Médicis. T. I (1553-1563). In-4 à 2 col., CLXXI-733 p. Paris, Impr. nationale.

(Collection de Documents inédits sur l'histoire de France.)

254. — FÈVRE (Mgr). Le pèlerinage de Blécourt, son principe, ses origines, son église et ses annexes. In-8, 151 p. Wassy-sur-Blaise, Bauvière.

255. — FÈVRE (Mgr). Souvenirs et monuments d'Eurville. In-8, 183 p. et planches. Paris, Cagnon.

256. — Fierville (Ch.). Documents inédits sur Philippe de Commynes. In-8, 200 p. Paris, H. Champion.

Ce volume se compose de deux mémoires dont les éléments sont tirés des papiers de la baronnie d'Argenton, conservés actuellement, avec le chartrier ducal de Penthièvre, dans les archives du département des Côtes-du-Nord. L'un a trait à des procès soutenus par Commynes à propos de la ferme du sel des Ponts-de-Cé, qui lui avait été concédée par Louis XI, et d'une grosse galéasse qu'il possédait sur la mer Méditerranée. Dans le second, l'auteur « suit pas à pas les péripéties et les phases diverses d'un autre procès séculaire soutenu contre les Chabot et les Châtillon par les familles de Chambes, de Commynes et de Brosse, à propos de l'héritage d'Antoine d'Argenton, et qui se termina par la défaite de Commynes et de ses héritiers. » — Ces documents n'avaient été connus ni de Mlle Dupont, ni de M. Kervyn de Lettenhove : M. Fierville en a tiré les détails les plus curieux, soit sur le caractère processif et les affaires financières de Commynes, soit sur l'existence qu'il menait dans son domaine d'Argenton; le second mémoire surtout abonde en renseignements nouveaux.

257. — Finot (J.). Étude sur la mainmorte dans le bailliage d'Amont aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, d'après des documents inédits provenant des archives départementales et communales de la Haute-Saône. In-8, 172 p. Vesoul, Suchaux.

(Extrait du Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.)

258. — Le Fizelier (J.). Anne de Laval, princesse de la Trémoïlle (1505-1553). In-8, 37 p.

(Extrait de la Revue historique et archéologique du Maine.)

259. — Flammermont. Histoire des institutions municipales de Senlis. In-8, XVI-312 p. et fac-similé héliographique. Paris, J. Vieweg.

(Bibliothèque de l'École des hautes études, 45e fascicule.)

M. Flammermont avait obtenu, en 1878, une des récompenses de l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour sa thèse manuscrite sur l'histoire de Senlis au moyen âge. Se réservant de revenir plus tard sur la première partie de ce travail, qui comprenait l'histoire proprement dite de la ville de Senlis, il en a repris d'abord la seconde partie, depuis la fin de la guerre de Cent ans jusqu'à la mort de Henri IV, et lui a donné les développements voulus pour former un tableau complet des institutions munici-

pales de Senlis et des vicissitudes qu'elles subirent durant plusieurs siècles. Le livre se divise en deux époques distinctes. Dans la première, qui va de 1173 à 1320, quatre chapitres sont successivement consacrés à l'établissement du régime municipal et de la commune, à la justice et la guerre, aux finances, à la ruine de la commune; dans la seconde, divisée également en quatre chapitres, l'auteur étudie la liquidation de la commune et la formation du nouveau régime, l'administration municipale, les affaires de la ville et ses finances. Enfin viennent 72 pièces justificatives, parmi lesquelles on distingue le texte des tablettes de cire de 1319 conservées aux archives de Senlis, avec un fac-similé en héliogravure. M. Flammermont s'est plus particulièrement servi des manuscrits du chanoine Afforty qui appartiennent à la bibliothèque de Senlis, et dont il donne l'histoire dans sa préface. Les résultats de son travail témoignent une fois de plus de l'intérêt que peuvent présenter les études d'histoire administrative locale, et des services que rendront ces contributions partielles pour l'histoire municipale de la France. L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné à ce livre le prix Lafons-Mélicocq de l'année 1881.

260. — Fleury (G.). Histoire civile du Sonnois, notes et critiques sur les barons du Sonnois, vicomtes de Châtellerault au XIIIe siècle. In-4, 19 p. et sceaux.

(Extrait de la Revue historique et archéologique du Maine.)

261. — Fleury (P. de). Notes additionnelles et rectificatives au Gallia christiana. In-4, 76 p. Angoulême, Baillarger.

262. — Fleury (P. de). Tableau général des minutes de notaires déposées aux archives de la Charente. In-8, 23 p. Angoulême, Chasseignac.

263. — Fochier (L.). Souvenirs historiques sur Bourgoin; titres et documents divers relatifs à cette ville. In-8, IX-516 p. Vienne, Savigné; Paris, Thorin.

264. — Foulquier-Lavergne (P.). Étude historique et statistique sur le canton de Saint-Sernin. In-8, 110 p. Rodez, de Brocca.

265. — Fourier de Bacourt. Vie du bienheureux Pierre de Luxembourg, étudiant de l'université de Paris, évêque de Metz et cardinal (1369-1387), avec portrait, lettres et

pièces justificatives. Grand in-16, VII-352 p. Paris, Berche et Tralin.

266. — FOURNIER (P.). Les Officialités au moyen âge; étude sur l'organisation, la compétence et la procédure des tribunaux ecclésiastiques ordinaires en France de 1180 à 1328. In-8, XXVI-333 p. Paris, Plon et Cᵉ.

267. — FRAICHINET (l'abbé). Notice biographique sur saint Germain des Prés, évêque de Paris, précédée d'une introduction sur son culte à Laroque-Timbaut (diocèse d'Agen). In-18, 260 p. Agen, Vᵉ Lamy.

268. — FRAIN (E.) Mœurs et coutumes des familles bretonnes avant 1789, démontrées à l'aide de documents tirés, pour la plupart, d'archives domestiques. Introduction et notes. T. I. Les fondateurs de la chapelle Notre-Dame en Saint-Léonard de Fougères. In-8 carré, 166 p. Vitré, Guays; Rennes, Plihon.

269. — FRANCE (H. de). Le temple neuf de Montauban; étude historique et archéologique sur les anciens temples et l'introduction de la réforme en cette ville. In-8, 87 p. et planches. Montauban, Forestié.

270. — FRANCK (Ad.). Réformateurs et publicistes de l'Europe (XVIIᵉ siècle). In-8, 520 p. Paris, C. Lévy.

271. — FRANKLIN (A.). Les anciens plans de Paris; notices historiques et topographiques. T. II. In-4, 272 p., avec plans. Paris, Willem.

272. — FREMY (Éd.). Un ambassadeur libéral sous Charles IX et Henri III; ambassades à Venise d'Arnauld du Ferrier, d'après sa correspondance inédite (1563-1567; 1570-1582). In-8, IX-429 p. Paris, Leroux.

273. — FREMY (Éd.). La vie publique et privée d'un homme d'État au XVIᵉ siècle : Henri de Mesmes, seigneur de Roissy et de Malassise, d'après ses mémoires. In-8, 52 p. Paris, Gervais.

(Extrait du Correspondant.)

274. — GAUFFRETEAU (J. de). Chronique bordeloise. T. II (1600 à 1638). In-8, 485 p. et tableau. Bordeaux, Gounouilhou.

275. — GAUFRÈS (M. J.). Claude Baduel et la réforme des études au XVIe siècle. In-8, X-354 p. Paris, Hachette et Ce.

276. — GAUTHIER (J.). Les documents franc-comtois des archives de Neuchâtel (Suisse). In-8, 43 p. Besançon, Dodivers et Ce.

(Extrait du Bulletin de l'Académie de Besançon.)

277. — GAUTIER (le P.). Armorial de la Chambre des comptes de Dijon d'après le manuscrit inédit du père Gautier, avec un chapitre supplémentaire pour les officiers du bureau des finances de la même ville; par J. d'Arbaumont. Grand in-8, LII-516 p. avec armoiries. Dijon, Lamarche.

278. — GAUTIER (A.). Précis de l'histoire du droit français. In-8, VII-277 p. Paris, Larose et Forcel.

279. — GENET (l'abbé J.-V.). Une famille rémoise au XVIIIe siècle; études historiques sur la vie, l'administration et les travaux littéraires de Jean-Louis Lévesque de Pouilly; la vie et les travaux littéraires de Jean Lévesque de Burigny; la vie et la carrière diplomatique de Gérard Lévesque de Champeaux; la vie et les travaux littéraires de Simon-Louis Lévesque de Pouilly. In-8, VI-416 p. et planche généalogique de la famille Lévesque. Reims, Monce.

(Extrait des Travaux de l'Académie de Reims.)

280. — GÉRARD (P.). Des changements de nom de communes. In-8, 23 p. Nancy, Berger-Levrault et Ce; Paris, même maison.

(Extrait de la Revue générale d'administration.)

281. — HALPHEN (Eugène). Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Bellièvre (1602), publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale. In-8, IX-51 p. Paris, H. Champion.

Ces lettres, toutes tirées du manuscrit fr. 15896, avaient échappé

à l'éditeur du grand recueil de la collection des Documents inédits. Elles sont au nombre de quarante-cinq. Quatre ont trait au procès du maréchal de Biron, et fournissent des particularités intéressantes; les autres ne traitent que d'affaires secondaires et de détails de l'administration de la justice.

282. — HARDY (E.). Bayard (1495-1524). In-4, 183 p., avec 28 fig. et portrait. Paris, Dumaine.

283. — HAURÉAU (H.). Histoire de la philosophie scolastique. Seconde partie. 2 vol. in-8°. T. I, 463 p.; t. II, 495 p. Paris, Pedone-Lauriel.

284. — HAVET (J.). L'hérésie et le bras séculier au moyen âge jusqu'au XIIIe siècle. In-8, 71 p. Paris, Champion.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

285. — Inventaire-sommaire des archives du département de la Côte-d'Or antérieures à 1790, rédigé par M. Joseph Garnier, archiviste. Archives civiles, série C. Intendances. T. I. Grand in-4 à 2 col., XXIV-243 p. Dijon, Darantière.

286. — Inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à 1790, rédigé par M. Célestin Port, archiviste. Maine-et-Loire. Archives ecclésiastiques. Série G. Clergé séculier. Grand in-4 à 2 col., 339 p. Angers, Lachèse et Dolbeau.

287. — JOURDAIN (Ch.). Mémoire sur les commencements de la marine militaire sous Philippe le Bel. In-8, 42 p. Imprimerie nationale.

(Extrait des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

Étude fort intéressante, qui, à l'aide de textes divers destinés au tome XXIV du recueil des *Historiens de la France*, fait remonter les origines de la marine militaire française jusqu'aux dernières années du XIIIe siècle, c'est-à-dire trente ou quarante ans au delà de l'époque où les plus récents travaux historiques nous avaient signalé l'existence d'une flotte royale. De ces textes il résulte que, « depuis la guerre de Gascogne jusqu'à la fin de son règne, Philippe le Bel s'est occupé de faire construire des navires de toute grandeur, de les équiper, d'en affréter d'autres dans les ports de France ou dans les ports étrangers, de veiller à la garde des côtes; qu'il a eu des amiraux préposés au commandement de ses flottes et des agents chargés des fournitures; qu'il a frappé des contributions spéciales

sur les villes de commerce voisines du littoral, intéressées plus spécialement à la sûreté des mers; qu'enfin, sans avoir à beaucoup près complété l'organisation du service maritime, il a laissé, sous ce rapport, à ses fils et à leurs successeurs, une tradition et des exemples que ceux-ci devaient continuer. »

288. — LAUZUN (Ph.). Lettres inédites de Marguerite de Valois (1580), tirées des archives de la ville de Condom. In-8, 40 p. Auch, Félix Foix.

(Extrait de la Revue de Gascogne.)

Ces neuf lettres de Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, sont écrites, sauf une seule, aux consuls de Condom, et relatives à des faits de la guerre des Amoureux ignorés jusqu'à présent, même dans le pays gascon. Elles complètent et expliquent plusieurs lettres du roi de Navarre publiées dans le supplément des *Lettres missives*, et « montrent (conformément aux dires de d'Aubigné) Marguerite acharnée à la guerre, prenant la plume à défaut de l'épée pour soulever la Gascogne, réveiller le zèle de ses seigneurs, créer des partisans à son mari, enrôler sous sa bannière les villes, les bourgades et les châteaux, et employer toutes ses qualités de reine et de femme à contrecarrer les projets de ses ennemis. »

289. — LAUZUN. (Ph.). Un ballet agenais au commencement du XVIIe siècle. In-8, 67 p. Agen, F. Lamy.

Le manuscrit retrouvé et publié par M. Lauzun ne donne point d'indications suffisantes, soit sur la date, soit sur les circonstances où ce divertissement pastoral dut être exécuté. Tout ce qu'il révèle, ce sont les noms des personnages de la noblesse agenaise qui remplirent les rôles; encore ne fallait-il pas moins que la science spéciale de l'éditeur pour faire l'identification de chacun.

290. — LEFÈVRE-PONTALIS (Amédée). Le Calvinisme dans le Dunois au XVIe siècle et au XVIIe. In-8, 20 p.

(Extrait du Bulletin de la Société Dunoise.)

Notice sur le temple de Châteaudun et sur la procédure qui aboutit à la suppression de ce temple (1663-1682). L'auteur s'est servi principalement de pièces conservées aux Archives nationales. Il donne aussi quelques renseignements sur l'église réformée de Marchenoir.

291. — MAS LATRIE (comte DE). Commerce et expéditions militaires de la France et de Venise au moyen âge. In-4, 240 p. Paris, Imprimerie nationale.

(Extrait du tome III de *Mélanges* de la collection des Documents inédits.)

Les documents réunis sous ce titre, et tirés presque tous des archives de Venise, intéressent non seulement l'histoire commerciale de nos grandes villes du Midi dans la mer Méditerranée, ou celle des relations du négoce vénitien avec la France, mais un grand nombre de points de nos annales politiques, diplomatiques et militaires, comme : les tentatives de Charles de Valois pour reconquérir Constantinople, les projets de croisade de Philippe de Valois, la compétition des ducs de Bourgogne et des rois de Sicile au sujet du royaume de Thessalonique, le rachat des chevaliers français pris à Nicopolis, les entreprises de Louis II et René d'Anjou pour reconquérir Naples, etc.

292. — Mas Latrie (comte de). Projet d'empoisonnement de Mahomet II et du pacha de Bosnie accueillis par la république de Venise (1477-1526). In-4, 12 p.

(Extrait des Archives de l'Orient latin.)

De délibérations retrouvées par M. de Mas Latrie dans les archives des Inquisiteurs d'État, et qui n'avaient point été connues jusqu'ici, il ressort que le conseil des Dix accepta les offres qu'on lui faisait d'empoisonner ou de tuer : 1° Mahomet II ; 2° Omar-Beg, sandjac de Bosnie, qui assiégeait Croïa ; 3° un rebelle du nom d'Isidore de Cos, qui conspirait contre la république. Il est probable, comme le dit M. de Mas Latrie, que ce ne sont pas là des faits exceptionnels et uniques dans l'histoire de Venise.

293. — Piépape (L. de). Histoire de la réunion de la Franche-Comté à la France ; événements diplomatiques et militaires (1279-1678), avec notes, pièces justificatives et documents inédits. 2 vol. in-8, xix-483-512 p. et cartes. Paris, H. Champion ; Besançon, H. Morel et Ce.

L'auteur, qui est un officier distingué du service d'état-major, explique dans son avant-propos qu'il avait eu d'abord le projet d'écrire une histoire militaire de la Franche-Comté, et que peu à peu il a fini par faire un livre qui « n'est, à proprement parler, ni l'histoire militaire ni l'histoire politique, mais simplement le récit des négociations et des luttes qui, du xiiie au xviie siècle, ont, à différents intervalles, préparé ou retardé l'entrée de cette province frontière dans la grande patrie française, but maintes fois poursuivi, maintes fois abandonné. » Nous n'avons donc point affaire à un ouvrage technique, à une étude purement militaire. D'ailleurs, il n'est besoin que d'en parcourir quelques pages et de voir les citations et les références, pour s'assurer que les bons auteurs, les chroniques locales et les documents originaux ont fourni d'amples contributions et des bases

solides. Écrit avec patriotisme, mais sans idées préconçues ni parti pris, le livre de M. de Piépape prendra place à côté de cette *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France,* du comte d'Haussonville, qui reste le type des études de ce genre. Je le signale avec la même satisfaction que les volumes de M. Dupuy sur la réunion de la Bretagne, quoique, à bien dire, ces deux ouvrages aient été conçus et exécutés dans des conditions très différentes l'un de l'autre. L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le second prix Thérouanne, de l'année 1881, à M. le commandant de Piépape.

294. — RAYNAUD (G.). Voyage de Charles-Quint par la France, poème historique de René Macé, publié avec introduction, notes et variantes. In-8, xxxvj-93 p. Paris, Alph. Picard.

Quoique René Macé ait son rang dans la liste des historiographes royaux, et qu'on retrouve d'assez nombreux témoignages de l'admiration de ses contemporains pour ses œuvres poétiques, nous ne savons rien ou presque rien de lui, et nous sommes bien loin de connaître son œuvre complet. Le poème qu'il composa par ordre de François Ier à l'occasion du passage de l'empereur en France, n'a qu'un faible intérêt littéraire et n'offre pas d'ailleurs une autorité suffisante au point de vue historique. « Comme composition, comme style, comme langue, le *Voyage* est plus que médiocre, » nous dit l'éditeur lui-même; mais il est utile de posséder avec toutes les garanties désirables un texte qui, en donnant la mesure de l'école à laquelle appartenait Macé, présente aussi des aperçus sur la société et la cour du temps, et certains détails sur la ville de Paris. M. Raynaud y a joint en outre une bibliographie intéressante des pièces historiques ou littéraires du même genre composées à l'occasion du voyage de Charles-Quint.

295. — SAINT-SIMON (duc DE). Mémoires publiés par MM. Chéruel et Ad. Regnier fils, et collationnés de nouveau pour cette édition sur le manuscrit autographe ; avec une notice de M. Sainte-Beuve. Table alphabétique, rédigée par M. Paul Guérin. In-18 jésus à 2 col., 396 p. Paris, Hachette et Ce.

Cette table, la première à proprement parler qui soit digne de ce nom, sera désormais d'un grand secours comme instrument de recherche, et, sans être aussi complète au point de vue analytique que le sera sans doute la table de l'édition avec commentaire, actuellement en cours de publication, elle complétera heureusement

l'édition de 1873-75, dont les mérites et les avantages ont été reconnus ici même, dans l'*Annuaire-Bulletin* de 1875, p. 62-64.

296. — SAULNIER (Fréd.). Notes et documents historiques et biographiques : les comédiens à Rennes au XVIIe siècle ; la marquise de Créquy et ses origines bretonnes ; Pierre Hévin et sa famille à Rennes. In-8, 49 p. Rennes, Ch. Catel.

(Extrait des Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.)

297. — STEENSTRUP (J.). Études préliminaires pour servir à l'histoire des Normands et de leurs invasions, avec une introduction de E. de Beaurepaire, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie. In-8, 240 p. Paris, H. Champion.

(Extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie.)

Les travaux des savants danois sur les peuples avec lesquels ils ont la même affinité que nos compatriotes normands, jouissent d'un juste crédit en France et ont créé entre les deux nations des relations utiles de confraternité scientifique. L'auteur des *Études préliminaires* est le fils d'un célèbre naturaliste et archéologue de Copenhague qui était associé à l'Institut de France. Lui-même fait partie des Antiquaires de Normandie, et il a déjà consacré trois volumes aux établissements danois en Normandie et dans les îles Britanniques. C'est le premier de ces volumes, dont le titre particulier est : *les Normands, introduction au temps des Normands*, qu'il a traduit pour ses confrères de France, comme les intéressant de plus près et plus particulièrement. Tour à tour les sources populaires de l'histoire des Normands, leurs noms, les expéditions de leurs premiers chefs Lodbrog et Rollon, l'établissement des Scandinaves en Normandie, l'organisation des armées et des flottes de ces conquérants, la législation du roi Frode le Pacifique, sont étudiés avec autant de perspicacité dans les déductions que de solidité dans l'érudition. Aussi ce travail ne peut-il manquer d'avoir le même succès en France qu'en Angleterre et en Allemagne.

298. — TUETEY (Alex.). Journal d'un bourgeois de Paris (1405-1449), publié d'après les manuscrits de Rome et de Paris. In-8, XLIV-419 p. Paris, H. Champion.

(Publications de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

Une réédition de ce texte si important pour l'histoire de la pre-

mière moitié du xve siècle était nécessaire, car de nombreuses incorrections le déparaient honteusement. M. Tuetey y a porté remède en prenant pour base d'établissement un manuscrit conservé au Vatican, dans le fonds de la reine Christine, et qui appartint, avant cette princesse, aux érudits Fauchet et Petau. Un des exemplaires que possède la Bibliothèque nationale est plus complet, mais moins correct : il a fourni des additions importantes. Malheureusement, aucune des cinq ou six copies connues ne révèle le nom de l'auteur. M. Tuetey a dû traiter longuement cette question dans sa préface, et, après avoir discuté et combattu l'opinion de M. Longnon, qui, en 1876, concluait pour Jean Baurigout, curé de l'église Saint-Nicolas-des-Champs, il a cru pouvoir établir que l'auteur du *Journal* était un chanoine de Notre-Dame, comme Baurigout, mais qu'il s'appelait Jean Chuffart et qu'il remplit les fonctions de chancelier de la cathédrale après Gerson. Les deux thèses ont été soutenues vivement et s'appuient, l'une comme l'autre, sur d'ingénieuses déductions, qui prouvent une profonde connaissance des documents parisiens du xve siècle; mais on ne peut dire, croyons-nous, que la discussion soit positivement close et la question résolue d'une manière irréfragable par des preuves absolues. Il reste encore place pour un troisième érudit.

La nouvelle édition du *Journal* se distingue, non seulement par les soins donnés à l'établissement du texte, mais par une abondance de notes substantielles, instructives, curieuses, où plusieurs séries de documents des Archives nationales ont été très heureusement utilisées, notamment les manuscrits du greffier Nicolas de Baye, que M. Tuetey avait dû jadis publier pour notre Société, et le mérite exceptionnel de cette édition du *Journal* est entré en ligne de compte lorsque l'Académie des inscriptions lui a décerné une des médailles de son dernier concours au recueil de *Testaments* inséré par M. Tuetey dans la collection des Documents inédits. On peut se souvenir que ce recueil aussi nous avait été proposé, il y a quelques années, par notre défunt confrère Henri Lot.

299. — Valfrey (J.). La Diplomatie française au xviie siècle : Hugues de Lionne, ses ambassades en Espagne et en Allemagne, la paix des Pyrénées, d'après sa correspondance conservée aux archives du ministère des Affaires étrangères. In-8, cxxxi-335 p. Paris, Didier et Ce.

La vie de Lionne, « une des mieux remplies que nous offre l'histoire politique du xviie siècle », et sa correspondance, qui, « s'ouvrant à la fin du ministère de Richelieu et comprenant celui de Mazarin tout entier, ne finit, par la mort du ministre, que trois ans après le traité d'Aix-la-Chapelle, et dépasse en étendue celle de Richelieu ou de Mazarin, sans toutefois en avoir partout

le relief et l'éclat, » formaient un champ d'exploration bien tentant pour les diplomates curieux des souvenirs de leurs prédécesseurs. Nous devons considérer comme une bonne fortune pour l'histoire que le premier occupant se soit trouvé être l'un des familiers les plus studieux et les plus diserts du dépôt des Affaires étrangères, et qu'il ait pu, sans retard, lors du ministère de M. le duc Decazes, profiter des mesures de communication libérale réclamées depuis si longtemps. C'est ainsi que, dès 1877, a paru un volume sur les ambassades de Lionne de l'année 1642 à l'année 1656, à savoir : la mission à Parme (1642-1643), pour réconcilier le duc Odoard avec Urbain VIII, mission à peu près ignorée de tous les historiens; et l'ambassade à Rome et en Italie (1655-1656), pour traiter l'affaire du cardinal de Retz et celles du conclave. Un second volume vient de paraître, qui contient l'historique et les documents des conférences secrètes de Madrid (1656), de l'élection de l'empereur Léopold, de la constitution de la ligue du Rhin, « une des conceptions diplomatiques les plus heureuses du règne de Louis XIV », et enfin de la négociation du traité des Pyrénées, « le monument le plus achevé de l'ancienne diplomatie française. »

Après avoir hésité entre une simple publication des textes ou une histoire de Lionne, M. Valfrey s'est arrêté à « une forme de récit qui, dit-il, en laissant le plus souvent la parole à Lionne lui-même, fait de chacune des belles négociations qu'il a dirigées une sorte de tableau dans lequel le lecteur saisira sur le vif l'ancienne diplomatie française, et, ajoute M. Valfrey, un de ses représentants les plus accomplis. »

Chaque volume est précédé d'une introduction considérable et de haut intérêt. La première a pour sujet Hugues de Lionne, sa famille, son extraction, sa carrière. J'ai déjà signalé (année 1879, p. 173) une publication de M. le docteur U. Chevalier sur le même point; M. Valfrey s'en est amplement servi, et de plus a été assez heureux pour retrouver aux archives de l'Assistance publique, à Paris, huit cartons de papiers de la famille de Lionne. Grâce à ces documents, les origines du ministre et son *cursus honorum* se trouvent parfaitement établis; mais il reste encore beaucoup d'incertitude sur ses premières liaisons avec Mazarin et ses débuts dans la diplomatie. — L'introduction du second volume, plus étendue que celle du premier, fait connaître la situation politique de l'Europe depuis 1630 jusqu'à 1660 et l'origine des difficultés internationales auxquelles les négociations de Münster et, en dernier lieu, la paix des Pyrénées, portèrent remède.

M. Valfrey promet de retracer plus tard l'histoire des neuf ans de ministère pendant lesquels, « après avoir préparé avec prudence et conduit avec patriotisme la guerre de Dévolution, Lionne sut la terminer glorieusement par le traité d'Aix-la-Chapelle. »

300. — VALSON (C. A.). — Les savants illustres du XVIe et du XVIIe siècle. 2 vol. in-18 jésus. T. I, LXXXIII-346 p.; t. II, 382 p. Paris, Palmé.

301. — VELLOT (A.). Vie d'Artus Prunier de Saint-André, conseiller du roy en ses conseils d'Estat et privé, premier président aux parlements de Provence et de Dauphiné (1548-1616), d'après un manuscrit inédit de Nicolas Chorier (archives de M. le marquis de Virieu); publiée avec introduction, notes, appendices, et la correspondance inédite de Saint-André. In-8, LVIII-390 p. Paris, Picard.

302. — VOGÜÉ (Marquis DE). Madame de Maintenon et le maréchal de Villars; correspondance inédite. In-8, 67 p. Paris, J. Gervais.

(Extrait du Correspondant.)

De l'ensemble des documents qui doivent servir à notre édition des *Mémoires de Villars*, M. le marquis de Vogüé a détaché un certain nombre de lettres du maréchal et quelques-unes de Mme de Maintenon. Les unes et les autres donnent un avant-goût de ce que sera la prochaine publication, et la façon dont elles sont présentées par le savant éditeur fait augurer encore mieux de son travail définitif. Les lettres sont comprises entre les années 1703 et 1714 et ont trait aux événements les plus considérables de cette période de la vie du maréchal : la campagne d'Allemagne, la pacification du Languedoc, la campagne du Rhin, celle du Nord (1708 et 1709).

303. — ZELLER (J.). La Diplomatie française vers le milieu du XVIe siècle, d'après la correspondance de Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, ambassadeur de François Ier à Venise (1539-1542). In-8, XIII-416 p. Paris, Hachette et Ce.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA PREMIÈRE PARTIE

DE L'ANNUAIRE-BULLETIN

DE L'ANNÉE 1881.

Décret reconnaissant la Société de l'Histoire de France comme établissement d'utilité publique, 5.
Règlement de la Société de l'Histoire de France, 6.
Liste des membres de la Société, 9.
Bibliothèques associées, 38.
Sociétés correspondantes, 39.
Liste des membres du Conseil d'administration, 41.
Bureau de la Société nommé en 1880, 41.
Comité de publication, 42.
Comité des fonds, 42.
Jours des séances de la Société, 42.
Agent de la Société, 42.
Liste des ouvrages publiés par la Société depuis sa fondation, 43.
Ordre de publication des ouvrages édités par la Société, 46.

I. — *Analyse des procès-verbaux.*

Annonce de publication, 162.
Assemblée générale, 81-119.
Beaucourt (M. le marquis de). Lecture à l'Assemblée générale, 79-81.
Budget de la Société, 76, 148.
Censeurs : MM. Moranvillé et Le Tellier-Delafosse. — Rapport à l'Assemblée générale, 80, 118-119.
Comité des fonds, 76, 147, 148.
Communication de documents, 59, 60, 70, 71, 72, 79.
Comptes-rendus des publications de la Société, 58, 138, 148.

Dépôt des publications de la Société demandé par le ministère de l'Instruction publique, 67, 68, 75, 76, 163, 164.
Desnoyers (M. J.), secrétaire. — Rapport à l'Assemblée générale, 95-118.
Dons d'exemplaires, 58, 138, 148.
Échanges de publications, 139, 148, 155, 162.
Élections : des membres du Conseil, 81, 82; des censeurs, des membres du bureau et des comités, 132, 133.
Frais de magasin, 75.
Institut. Prix décernés aux ouvrages historiques, 164-166.
Invitation à assister aux réunions annuelles des Sociétés savantes, 155.
Lettre du roi Louis XII, 71, 72.
Lieu de réunion de l'Assemblée générale, 79.
Luce (M. Siméon), président. — Discours à l'Assemblée générale, 82-95.
Missions demandées par des éditeurs, 59, 60, 70, 132.
Nécrologie : Mme Thiers, 49; MM. Am. Berger et de Merlemont, 65; M. Duvergier de Hauranne, 129; M. Dufaure et Mme de Vatry, 137; M. Guadet, 145; MM. Floquet, J. de Rothschild, Boulenger, Courtat, Garnier, Gilly, Sempé, Semichon, 153; MM. Gérardin et Dubois de l'Estang, 161.
Numéros d'ordre des volumes publiés, 140.
Ouvrages offerts, 49, 50, 57, 58, 59, 65, 66, 67, 73, 74, 78, 130, 138, 139, 145, 146, 154, 161, 162.
Présentation de membres nouveaux, 49, 57, 65, 73, 78, 129, 137, 138, 145, 153.
Prix d'histoire au Concours général, 155.
Procès-verbaux des séances : 4 janvier 1881, 49; 1er février, 57; 8 mars, 65; 5 avril, 73; 26 avril, 78; 3 mai, 81; 7 juin, 129; 5 juillet, 137; 2 août, 145; 8 novembre, 153; 6 décembre, 161.
Programme des séances de la Sorbonne pour 1882, 158, 159.
Publications de la Société : Propositions, 51, 61, 69, 132, 146, 155, 163. — Distribution de 1881, 131. — Situation en 1881, 116.
Annuaire-Bulletin, 50, 74, 114, 115, 147.
Auteurs grecs relatifs à la Gaule, 50, 58, 59, 68, 74, 75, 96-97, 131.
Brantôme, 50, 51, 58, 68, 74, 99, 100, 101, 147, 156.
Chronique d'Auxerre, par Robert Abolant, 59, 105, 106.
Chronique de Le Févre de Saint-Remy, 50, 74, 103, 104, 131, 140, 147, 156.
Chronique normande du xiveᵉ siècle, 51, 52, 59, 71, 74, 109, 131, 140, 147, 156, 163.
Chroniques de Rigord et de G. le Breton, 51, 68, 106, 131, 140, 147, 156, 163.

Établissements de saint Louis, 50, 51, 59, 68, 69, 70, 74, 75, 79, 80, 101, 102, 103, 131, 140, 147, 156, 162.
Froissart, 107, 108, 133.
Gestes des évêques de Cambrai, 97, 98.
Lettres du chevalier du Bourk, 146, 147, 156, 157.
Lettres missives de Louis XI, 51, 59, 71, 108, 131, 132.
Lettres de Jean de Montreuil, 61, 69.
Mémoires de La Huguerye, 50, 58, 98, 99, 162.
Mémoires de Nicolas Goulas, 50, 59, 68, 74, 104, 131, 140, 147, 156, 162.
Mémoires d'Olivier de la Marche, 155, 156, 163.
Mémoires du maréchal de Villars, 51, 107.
Œuvres de Sidoine Apollinaire, 105.
Pratique de l'Inquisition, 132, 157, 158.
Relation sur la cour de France, par Éz. Spanheim, 71, 75, 109, 114, 131, 140, 141, 156, 163.

Rapports sur la situation de la Société, 76, 148.
Rectification d'une erreur d'annonce, 158.
Sociétaires rayés pour retard de payement des cotisations, 76, 77.
Souscription annuelle ne pouvant être remplacée par un versement unique, 148, 149, 163.
Tirage à part d'une introduction, 139, 148.
Vote des sociétaires non présents à l'Assemblée générale, 79.

II. — *Bibliographie.*

Abbayes, 63, 125, 126, 127, 136, 173, 174, 180, 183, 186, 188.
Abbeville, 181.
Abélard, 182.
Administration, 53, 141, 144, 152, 173.
Agen, 194.
Ajaccio, 62.
Albi, 173.
Albret (le maréchal d'), 168.
Albret (Jeanne d'), 127.
Alchimie, 179.
Alger, 170.
Allemagne, 198.
Allier (dép. de l'), 180.
Alluets-le-Roi (les), 172.
Almanachs, 184.
Amiens, 62, 125, 177.
Amiraux, 125.
Amont (bailliage d'), 189.
Angers, 168, 172.
Angleterre, 141, 182.
Angoulême, 125.
Anjou (province d'), 170, 188.
Antoine de Padoue (saint), 168.
Antonins (les), 168.
Apostolicité, 126.
Appeaux (cour d'), 188.
Appelvoisin (famille d'), 185.
Archéologie, 169, 170, 176, 178, 180, 184-186, 188, 192.
Archives, 193.
Ardenay (J.-B. le Prince d'), 168.
Armée, 62.
Armoriaux, 128, 192.
Arras, 178.
Artois (pays d'), 126, 142.
Aube (dép. de l'), 178, 179.
Autographes, 134.

Auvergne (prov. d'), 188.
Auxonne, 173.
Avignon, 170.
Avocats, 54, 126, 176.
Ayrald (le B.), 61.
Ayrault (Pierre), 168.

Baduel (Cl.), 192.
Bagnols-sur-Cèze, 167.
Baigneux-les-Juifs, 180.
Baillis, 64.
Ballets, 194.
Barbe (île), 173.
Barrois (pays de), 181.
Bâtiments du roi, 128.
Baugency, 136.
Bayard, 193.
Beaune, 171, 176.
Beauté (fief de), 62.
Beaux-arts, 178.
Beire-le-Châtel, 176.
Belgique (pays de), 128.
Bellièvre (M. de), 192.
Bénédictins (religieux), 54, 171.
Berry (prov. de), 177.
Besançon (Martin), 63.
Besançon (ville de), 179.
Besnard (Fr.-Yves), 172.
Bibliographie, 167, 173, 184, 185.
Bibliothèques, 54, 62, 143, 177, 179, 183.
Biographies, 124, 126, 168, 169, 173, 174, 180, 188, 189, 191, 192, 197, 200.
Birague (M. de), 181.
Blaru, 172.
Blécourt, 188.
Blois (Vital de), 177.
Boileau (l'abbé J.-J.), 173.
Bois-Chapeleau (le), 185.
Bordeaux, 192.
Bosnie (pays de), 195.
Bossuet, 126.
Bouchard (J.-J.), 176.
Bouhier, 177.
Bouillon (le duc de), 168.
Boulonnais (pays), 185.
Bourbon (Antoine de), 127.
Bourgeois de Paris (le), 197.
Bourges, 177.
Bourgogne (prov. de), 173, 181.
Bourgogne (le duc de), 173.
Bourgoin, 190.
Bourgueil-en-Vallée, 63.
Brésin (Louis), 142.
Brest, 179.
Bretagne, 134, 182, 191, 197.
Brétigny (paix de), 124.
Bretonne (langue), 168.
Brie (pays de), 184.
Bureaux des finances, 192.

Caban (le capitaine), 176.
Caen, 179.
Capitouls, 63.
Capucins (religieux), 182.
Cardonnel (Pierre), 185.
Caricatures, 62.
Cartulaires, 136, 175, 180, 181, 186.
Castres, 62.
Catalogne (pays de), 167.
Catalogues, 62, 179, 190.
Catherine de Médicis, 170, 188.
Cedrenus, 183.
Cellini (B.), 179.
Celtique (langue), 168.
Cendras, 180.
Cerdagne (pays de), 167.
Chabot (Philippe), 125.
Chaise-Dieu (la), 180.
Chambres des comptes, 192.
Champagne (province de), 61, 184, 188.
Champdivers (Odette de), 127.
Chaualeilles (maison de), 126.
Chapelle-la-Reine (la), 61.
Chaponneau (J.), 126.
Charenton, 188.
Charlemagne, 185.
Charles VIII, 63.
Charles-Quint, 196.
Charly-sur-Marne, 181.
Chartres, 186.
Châteaudun, 172.
Châteaux, 173, 174, 186.
Châtelet de Paris, 123.
Châtellenies, 62.
Châtellerault, 190.
Chine, 63.
Chorier (Nic.), 200.

Christianisme, 128, 167, 168, 179.
Chroniques, 63, 122, 142, 181, 183, 184, 186, 192.
Clagny, 174.
Clarisses (religieuses), 173.
Clergé, 193.
Colette (sainte), 173.
Collections, 180.
Collégiales, 125.
Comédiens, 136, 197.
Commanderies, 127.
Commerce, 188, 194.
Commynes (Philippe de), 189.
Compagnies (les grandes), 180.
Compiègne, 150.
Comptes, 123, 126.
Condé (H. de), 168.
Condom, 126, 194.
Conques, 125.
Conques-en-Rouergue, 177.
Côte-d'Or (dép. de la), 193.
Courthézon, 186.
Coutumes, 72, 188.
Couvents, 124, 171.
Craon, 185.
Créquy (la marquise de), 197.
Croisades, 167.
Curés, 188.

Dante (le), 179.
Dauphiné (prov. de), 126, 200.
Delahante (famille), 120.
Deschamps (Eustache), 184.
Dictionnaires, 128, 180, 184.
Dijon, 192.
Diplomatie, 170, 186, 191, 198, 200.
Dominicaines (religieuses), 171.
Dunkerque, 64.
Dunois (pays), 194.

Échevinages, 125.
Écoles, 127, 185, 188, 192.
Églises, 125, 126, 167, 169, 170, 176, 178, 181, 186, 188, 191, 193.
Embrun, 168.
Empoisonnements, 195.
Entrées solennelles, 169.
Épiscopat, 126, 175.
Ermites, 179.
Esclaves, 170.
Espagne, 122, 198.
États provinciaux, 170, 172.
Eudes (Jean), 124.
Eurville, 188.
Évreux, 174.
Expilly (Claude), 169.

Féodalité, 194.
Fermes générales, 120.
Ferrier (A. du), 191.
Figeac, 125.
Finances, 120, 144, 173, 177.
Flandre, 142.
Fleury-sur-Loire, 182.
Foix, 169.
Fortifications, 127.
Fougères, 191.
Foy (sainte), 177.
Franche-Comté, 178, 179, 189, 192, 195.
François Ier, 200.
Froissart (Jean), 122.

Gaches (Jacques), 62.
Gaïx, 173.
Galland (Antoine), 159.
Gallia christiana, 190.
Gallo-Romains, 169.
Gard (dép. du), 167.
Gaules, 128, 167, 179, 186.
Gaye, 61.
Gembloux (Sigebert de), 87.
Généalogies, 126, 172, 173, 174, 185, 190.
Géographie, 128, 185.
Germain-des-Prés (Saint-), 191.
Gérou (dom), 54.
Godeau, 170.
Gontran de Bourgogne, 181.
Goust (Ph. le), 126.
Grammaire, 168.
Gravure, 178.
Guillaume III, 141.

Hagiographie, 55, 61, 167-169, 173, 176, 177, 190, 191.
Hautecombe, 180.
Haute-Marne (dép. de la), 188.
Helyas (le frère), 170.

Henri IV, 168, 169, 172, 188, 192.
Henriette d'Angleterre, 182.
Hérésies, 193.
Hévin (Pierre), 197.
Hollande, 141.
Hôpitaux, 127, 170-172, 178, 181.
Hôtels-Dieu, 171, 181.
Humières (le maréchal d'), 150.

Imprimerie, 173.
Inquisition, 125, 193.
Inquisitoire (procédure), 188.
Instruction publique, 192.
Intendants, 53, 150, 173, 193.
Inventaires, 126, 143, 185, 193.
Investitures, 170.
Isarn, 170.
Italiens (comédiens), 136.
Izé, 126.

Jean le Bon, roi, 128.
Jérusalem, 182.
Jésuites, 63, 125.
Joly de Fleury (collection), 143.
Jonchère (T. de la), 177.
Jublains, 169.
Julien (saint), 127.
Jurisprudence, 74, 168, 179, 188, 191, 192.
Justice, 64, 125, 185, 188.

Labbe (le P. Joseph), 63.
Lachaussée, 174.
Landfriede, 127.
Langres, 171.
Languedoc (prov. de), 62.
Laroque-Timbaut, 191.
Laval (Anne de), 189.
Law (Jean), 177.
Le Duc (dom P.), 186.
Lenclos (Ninon de), 168.
Lescar, 170.
Lettres, 140, 168, 170, 181, 188, 192, 196, 200.
Lévesque (famille), 192.
Liborel (le baron), 126.
Ligny-en-Barrois, 174.
Ligue, 62.
Lille, 184.
Limousin (prov. de), 167, 168.
Lionne (H. de), 198.
Littérature, 62, 120.
Loc-Dieu, 63.
Loisel (Antoine), 180.
Lorraine (province de), 64, 167, 174, 180, 181, 185.
Louis XIII, 169.
Louis XIV, 149, 170.
Louviers, 175.
Louvois (le marquis de), 167.
Luxe (le), 171.
Luxembourg (Pierre de), 190.
Luynes (duchesse de), 173.
Lyon, 62, 168, 173, 177.

Macé (René), 196.
Magistrats, 169, 176.
Mahomet II, 195.
Maine-et-Loire (dép. de), 193.
Mainmorte, 189.
Maintenon (Mme de), 168, 200.
Maisons-Dieu, 172.
Maladreries, 170.
Malte (ordre de), 182.
Mans (le), 127, 168.
Manuscrits, 143, 177, 179, 182-184.
Marine, 193, 194.
Martin (saint), 55.
Martine (le P. J.), 124.
Martyrologes, 176.
Marville, 174.
Massé (J.-B.), 178.
Maurienne (pays de), 62.
Médecine, 126.
Mémoires, 62, 168, 172, 185.
Mérovingiens, 170, 183.
Mesmes-Roissy (H. de), 191.
Metz, 80.
Ministres, 141.
Missions, 63, 126.
Molière, 120, 136.
Monnaies, 64, 128, 144.
Monod (le P.), 186.
Mont-Saint-Michel (le), 171, 183.
Montandre, 168.
Montauban, 170, 191.
Montcalm, 127.
Montespan (la marquise de), 174.

Montfort (Simon de), 172.
Montjeu, 185.
Montpellier, 128.
Montyon (M. de), 135.
Morée (pays de), 127.
Municipalités, 52, 150, 173, 177, 180, 189.
Mystères, 126.

Nancy, 185.
Nicaise, 177.
Nivernais (pays de), 128.
Nogent-sur-Marne, 62.
Normandie, 172, 181, 183, 197.
Notaires, 167, 186, 190.
Notre-Dame (miracles de), 179.
Notre-Dame de Baugency, 136.
Notre-Dame-de-la-Charité, 126.

Octrois, 173.
Officialités, 191.
Onomastique, 192.
Orange, 175, 186.
Oratoire (maison de l'), 167.
Orléans, 176.
Orléans (Gaston, duc d'), 179.

Paléographie, 176, 183.
Palissy (B.), 125.
Papes, 72.
Papillaye (la), 188.
Papin (Denis), 172.
Paris, 54, 63, 123, 170, 173-175, 177, 180, 181, 183, 185, 186, 191, 197.
Pascal, 120.
Patois, 167.
Pavé, 186.
Pays-Bas (les), 125.
Peiresc (N.-Cl.), 177.
Pèlerinages, 188.
Pelisse (Guillaume), 125.
Pellicier (Guill.), 200.
Perrin (Jean), 64.
Pellot (Claude), 150.
Perthois (pays de), 61.
Philippe le Bel, 144, 193.
Philippe II, roi d'Espagne, 122.
Philologie, 167, 168.
Philosophie, 193.
Picardie (prov. de), 185.
Pilon (G.), 181.
Plans, 191.
Poésie, 64, 80, 184, 186, 196.
Pontoise, 63, 152.
Pouillés, 80.
Précieux et précieuses, 170.
Prédicateurs, 176.
Protestantisme, 126, 191, 194.
Provence (pays de), 200.
Prunier de Saint-André (A.), 200.
Publicistes, 191.
Pyrénées (paix des), 198.

Quercy (pays de), 170.
Quimperlé, 173, 186.

Racine (Jean), 120.
Réformateurs, 177, 191.
Réforme, 62.
Reims, 192.
Reliure, 125.
Rennes (archevêché de), 80.
Rennes, 197.
Rictiovare, 128.
Rochemaillet (Michel de la), 63.
Romains, 64, 72, 168, 173, 179, 186.
Rome, 176, 179.
Ronceray (abbaye du), 126.
Rose (roman de la), 186.
Rouergue (pays du), 62, 63.
Roussillon (prov. de), 167.
Roussillon (Girard de), 62.
Roye, 181.
Ruben (Gabriel), 167.
Rubys (Claude de), 72.

Saint-André (A. Prunier de), 200.
Saint-Antoine-des-Champs (abbaye), 174.
Saint-Antonin-en-Rouergue, 63.
Saint-Haon-le-Châtel, 185.
Saint-Jean-d'Acre, 182.
Saint-Mandrier, 172.
Saint-Maur (congrégation de), 54, 171.
Saint-Omer, 124.
Saint-Pantaléon (église), 169.

Saint-Pierre-de-Monsort, 167.
Saint-Pol (hôtel), 177.
Saint-Pons-de-Thomières, 128.
Saint-Sauveur-en-Rue, 180.
Saint-Sernin, 190.
Saint-Simon (le duc de), 196.
Saintes, 168.
Sapho, 170.
Sarcelles, 62.
Sardaigne (roi de), 180.
Saulx-les-Chartreux, 180.
Savoie (duché de), 136, 169, 186.
Savoie (maison de), 180.
Sciences, 200.
Scudéry (Mlle de), 170.
Sculpture, 181.
Secrétaires d'État, 141.
Ségon, 188.
Seigneuries, 173.
Seine-et-Oise (dép. de), 172.
Senlis, 64, 189.
Seurre, 173.
Sévigné (Mme de), 120, 128.
Sidon (le mage de), 170.
Sigillographie, 126, 127, 183.
Sociétés, 62.
Soissons (le comte de), 168.
Soissons (hôtel de), 170.
Sonnois (pays du), 190.
Sorcellerie, 185.
Statistique, 188.
Suisse, 192,

Taillebourg, 168.
Tellier (Michel le), 53.
Tencin (le cardinal de), 168.
Testaments, 72.
Theurel (Jean), 182.
Théologie, 179.
Thones, 64.
Tillet (G.-L. du), 175.
Tombeaux, 181.
Topographie, 180, 192.
Torigny (Robert de), 193.
Tortures, 178.
Toulouse, 63.
Touraine (prov. de), 178.
Tourelles, 169.
Tournay, 62.
Tours, 169.
Trémoïlle (la princesse de la), 189.
Troyes, 61, 125, 169, 178, 179.
Turenne (le vicomte de), 163, 186.
Turquie (pays de), 159, 160.

Universités, 123, 170.
Usages, 178, 191.

Valenciennes, 125.
Vallière (Mlle de la), 149.
Valois (les rois de la branche de), 144.
Valois (Charles de), 175.
Valois (Marguerite de), 127, 181, 194.
Vassalieu, 181.
Vendée (Paul de), 185.
Vendée (pays de), 184.
Vénerie, 174.
Venise, 194, 195.
Verrue (la comtesse de), 136.
Versailles, 186.
Victor-Amédée II, 136.
Villars (le maréchal et la maréchale de), 77, 200.
Ville (la), 52.
Vincent de Paul (saint), 64, 136.
Voitures, 177.
Voltaire, 152.
Volusien (saint), 169.
Voyages, 18, 176.

Xugney, 127.

Zénocrate, 170.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

SECONDE PARTIE.

DOCUMENTS ET NOTICES HISTORIQUES.

L'ENTREVUE D'ARDRES.

1396.

M. Paul Meyer nous a offert pour l'*Annuaire-Bulletin* une relation inédite de l'entrevue qui eut lieu les 27, 28 et 30 octobre 1396, dans les environs d'Ardres, entre le roi Richard II d'Angleterre et Charles VI, et à la suite de laquelle le premier de ces princes emmena, pour l'épouser quelques jours plus tard, la petite Isabelle de France, âgée de sept ans environ. Ce document, dû évidemment à un des scribes qui suivaient la cour anglaise, se trouve copié, parmi d'autres pièces intéressant l'histoire ou la législation d'Angleterre, dans le manuscrit 46 de la bibliothèque d'Oriel-College, à Oxford [1]. Il y occupe les fol. 104 v° à 106 v°. La copie est du temps même. Nous y trouvons un grand nombre de détails curieux, surtout pour l'histoire des mœurs, et c'est une pièce justificative qui figurera honorable-

1. Voir la description de ce manuscrit dans les *Catalogi codicum manuscriptorum qui in collegiis aulisque Oxoniensibus hodie asservantur*, par M. Coxe (Oxford, 1852).

ment quelque jour dans le commentaire du passage de Froissart relatif au même fait[1]; mais on en doit surtout rapprocher la *Chronique du religieux de Saint-Denis sur le règne de Charles VI*[2], dont le récit provient d'un témoin français et complète notre texte. On remarquera, dans l'un comme dans l'autre, l'abondance des cadeaux échangés entre les deux cours. Le religieux de Saint-Denis commence en ces termes[3] :

« Le roi Charles, voulant, conformément au désir du roi d'Angleterre, hâter le mariage de sa fille bien aimée, fit venir les plus habiles orfèvres de Paris, et leur commanda des chaînes d'or du plus grand prix, des bracelets, des colliers, des bagues, des carcans et des couronnes de l'or le plus pur, des parures de toute couleur et de toutes sortes, des étoffes d'or et de soie, enrichies de peintures diverses et de pierreries, des chariots couverts, des selles et des freins d'or et d'argent pour servir d'ornements aux chevaux. Tout devait être terminé en peu de temps : l'adresse et l'activité des ouvriers y pourvurent. »

M. Meyer a bien voulu ajouter à sa communication quelques notes philologiques, et M. Siméon Luce s'est très obligeamment chargé de faire, autant que le permettait l'état de ce texte anglo-normand, l'identification de la plupart des personnages dont la liste clôt le document.

Le joesdy proschein devant le fest des apostres Simon et Jude[4], l'an de grace mille trois centz quatrevins et seize, après manger, le roy nostre sire[5] s'en chevachea hors de Caleis vers Guynes, et en sa compaignye le duc de Berry, luyquel estoit envoié a Caleis pur prendre le serment du roi pur les gentz alantz avec luy a l'assemblée a tenir entre les deux royes, sur les champs, près du

1. Édit. Kervyn de Lettenhove, t. XV, p. 273-275. On trouve dans les pièces justificatives, t. XVIII, p. 582, le serment prêté par Richard II dans cette entrevue, le 28 octobre, et dont l'original est conservé aux Archives nationales, J 643, n° 35 [6].

2. Édit. Bellaguet, t. II, p. 450-471.

3. Traduction de M. Bellaguet, p. 451.

4. Le 26 octobre.

5. Ou *nostre seigneur*, c'est en abrégé. Dorénavant nous écrirons *n. s.* Il s'agit, bien entendu, de Richard II.

molyn d'Ardre[1]; et sur le chemyn près de Guynes, le duc d'Orliens[2] encontra nostre dit s. le roi ovec .v^c^. chivalx, et s'en chivacherent ensemble les deux ducs avec luy jusques al chastel de Guynes, y demurans au souper; et après souper le roi donna au duc de Berry un ouche[3] près de .v^c^. marcz, et au duc d'Orliens un hanap et un ewer près de .ij^c^. li.; si pristrent ils coungé, et s'en depar-

1. C'est le serment dont M. Kervyn de Lettenhove a publié le texte, daté seulement du 28 octobre. Le moulin d'Ardres existe encore.

2. Ms. *le duc Loriens*.

3. Plus loin il sera question d'une « *ouche* de trois cent livres. » C'est le mot français *nouche*, qui, étant passé en Angleterre, y a perdu son *n* initiale. C'était un bijou, mais de quelle sorte? *Nusca* se trouve, parmi d'anciennes gloses germaniques, expliqué par *fibula* (voy. du Cange). *Nusches, nosches* est fréquent en ancien français (*Rolant*, v. 637; *Aye d'Avignon*, v. 347, etc.). On a aussi *nosca* en provençal (*Flamenca*, v. 5991). M. de Laborde, *Glossaire des émaux*, cite deux exemples de *nouche* d'après un inventaire écrit en 1322, en Angleterre, et conjecture que ce mot est d'origine anglaise, hypothèse qui ne peut être soutenue en présence d'exemples français antérieurs au XIIIe siècle. Mais il est certain que ce mot a été reçu de bonne heure en Angleterre. On le trouve dans Chaucer (*Cant. Tales*, éd. Wright, v. 8258, et *The House of Fame*, v. 260), sous la forme *nowches, nouches*. Bientôt il se réduit à *ouch*, qu'on trouve dans le *Promptuarium Parvulorum*, dictionnaire anglais-latin composé vers 1440, où il est rendu par « monile ». *Ouches*, au pluriel, est également rendu par « monilles » dans le dictionnaire de Sherwood (à la suite de Cotgrave). Dans le dictionnaire de Jean de Garlande, au XIIIe siècle, « monilia » est expliqué en français, selon les mss., par *colliers, nuches, affiques* (*Jahrb. f. roman. Literatur*, VI, 296). De même en ancien toscan, où *nusche* traduit « monilia » (voy. *Cento nov. ant.*, Milano, 1825, p. 56, note). Voilà donc, à des époques différentes, il est vrai, et en des pays divers, deux sens bien distincts pour le même mot : celui de « fibula » et celui de « monile »). D'autre part, dans l'*Esclaircissement de la langue françoyse* de Palsgrave (édit. Génin, p. 248), on lit : « *nouche* or *broche*, afficquet » — et plus loin : « *ouche for a bonnet*, afficquet (c'est le sens *fibula*), « *ouche*, a jowell, bague. » Le sens de « nœud, fermail », proposé par M. de Laborde, ne me paraît pas suffisamment justifié; d'autre part, *nouche* ne peut être à proprement parler un collier, puisqu'il est fait mention de colliers en d'autres endroits de notre texte. Je pense qu'il s'agit d'un bijou composé de plusieurs pierres réunies, et pouvant se porter suspendu au cou, par le moyen d'un collier ou d'un ruban. Ce sens s'appliquerait assez bien à tous les exemples connus du mot. Il faut ajouter que, partout où notre texte parle d'*ouche*, le religieux de Saint-Denis dit : *monile*.

tirent chevachantz icelluy nuit a Ardre, la ou le roi ffrançois estoit.

Le venderdy proschein ensivant, au matyn, proclamation estoit fait denz le chastell que nully n'iroit as tentes, ne ne porteroit espée, dague ne baston ferree, sinoun les .iiij. gentieux assignez pur l'assemble[1]. Or [ce] fait, le roy n. s. arraiez en une gowne longue de rouge velvuet, sur son test un chapeu plein des perles pendans, ovec un riche coler entour le col, de la livrée le roi franczois, ovec un graunt cerf en son arme, et ses gens assignez pur aler ovec luy arraiez en gownes de drap ruge ove bendes de blanc de la livrée du roigne que derrein murrust, s'en chivacherent jusques as tentes du roi n. s.

Si estoient[2] les tentes de nostre partie fichiez en nostre terre et les tentes de Ffrance en lour terre, et par entre la pavillion du conseil de Ffrance estoient .lxx. paas, et en le my estoit un chemyn qui departist lour terre et la nostre, en quelle estoit le lyeu lymittee pur l'assemble des rois, et illeoques fichiez certeins estakes.

Et vint après de Ardre le roi ffrançois ovec graunt somme de minstralcie[3] et grant fuson des gentz, chivachans a lour tentes; et ycelly entré en son tent, de sa chambre tantost envoia au roi n. s. le counte de Saint Poul[4], luy signifiant la venue du roi de Ffraunce, demandant aussi a quele heure l'assemble se ferroit; et semblablement y feu envoyé au roy ffranceois pur nostre partie, pur icelle cause, le comte de North[5]. Et report sur ce fait d'un part et d'autre, y furent envoiez au roi n. s. de la parte de Ffraunce, pur luy conduire a son pavillion du consail, les ducs de Berry et de Burgoigne, d'Orliens, Burbon et de Britaigne, le comte de Sancer, le viscounte de Meleun, Mons. Besgues de Vilains et le sire de Roussi; et a l'encontre y feurent envoiez au roi ffranceois, pur luy conduir a son pavillion du consail, les ducs de Lancastre et de Glowcestre et les countes de Derby,

1. *Chronique du religieux de Saint-Denis*, p. 452-457 : « Que reges ambo jusserunt suis gentibus servare. » Ce texte parle (p. 454) de quatre cents (et non quatre) chevaliers et écuyers désignés pour assister de part et d'autre à l'entrevue. Il faut donc lire dans le nôtre *.iiij*c., comme p. 216.

2. Cf. le *Religieux*, p. 452.

3. Anglais : *Minstrelsy*.

4. Enguerrand de Saint-Pol, que le roi Charles désigna deux jours plus tard pour aller comme gouverneur à Gênes (*Religieux*, p. 464).

5. *Northumberland ?* Voyez huit lignes plus loin.

Rutland, Mareschal, et Northumbr, encountrans l'uns l'autres a my chemyn du lyeu limitee pur l'assemble. Et yceux entrans les tentes d'une part et d'autre, et les espices et vin pour les rois d'une part, et d'autre pur les seigneurs, d'une costé et d'autre demandez et amesnez, maintenant après les ducs et seigneurs de Ffrance susdictes asmesnerent le roy d'Engleterre a son pavillion du consail et tous les gens de nostre partie, fors pris certains grauns et seigneurs assis en frounture d'ambedeux les costés de meïsme la pavillion; et semblablement conduerent noz ducs et seigneurs susdictes le roy ffranceois a soun pavillion du consail, ycellour roy arraiez en botes et espoures[1] de noir, et chaunces blancs et rouge, et une gowne de rouge velvet, ovec bendes urelés de blanc et noir, court jusques a my quisse, ovec un coler de soun propre liverée et un cerf en l'arme, et sur son teste une chaperon de noir plain des perles pendanz; et ses ducs, countes, seigneurs et chevaliers vestuz en mesme la suite de drap ovec autieux[2] bendes, et les esquiers en rouge soi ovec semblables bendes, et chaperons de noir pur la greindre partie. Si furent ils assis en frounture d'ambecost de lour pavillion en ordre, par manere come furent les nostres et come l'em sembleroit a bataille. Et un poy après ambedeux les rois s'en alerent à l'entré de lour pavillions, le conte de Huntington portant l'espée devant le roi d'Engletere, et le comte de Harecourt portant l'espée devant le roi de Ffrance; et entresigues faitz par entre yceux contes, tantost s'en alerent ambedeux rois ovec leur espée devaunt au lieu[3] limitee : si feu nostre roi de bone et graciouse semblant; mais l'autre roi defailla en partie de son semblant. A ce bien aperceu, tantost n. s. le roi luy prist par les braas et luy comforta en taunt qu'il estoit par ce de meilleure chiere et confort que n'estoit devant, et s'en parlerent longe temps ensemble; et a lour assemble touz les gens d'une part et d'autre genuloient longe temps jusques a la terre. Et après, les aspices et vin furent demandez et amesnez d'une part et d'autre; et lors le roi d'Engleterre donna au roi ffranceois un graunt hanap d'or, quel le roi fist faire en l'an de son regne .xliiij., près de .vij^c^. marcz, ovec une ewer d'or[4].

1. Éperons, en anglais *spurs*.
2. Pour *autels*, telles.
3. Ms. *lier*.
4. « Inde munera largientes, ex auro et gemmis duo vasa, scilicet vinarium et aquale, rex Karolus regi alteri concedens, is ab eodem vice

Et après, pur comfort du poeple, s'en alerent ambedeux rois main [en main] jusques au dicte molyn, la ou les heraudes d'une part et d'autre osterent lours espées, alors portées arriere, et d'illecques returnerent par le cost des Ffranceois, regardans les persones et lour array, et s'en revindrent par la cost des Englois, regardantz lour persons et lour array. Et après s'en alerent ambideux les royes main en main au pavillion du consail de France, et furent amesnez espices et le vin. Et lors le roi ffranceois donna au nostre seigneur le roi un hanap d'or, ovec un ewer plain des perles et autres peres preciouses, et auxi un nef d'or esteant sur un orse, et, a chescun fin de mesme la nief, desuis, un tigre regardantz en un vitre[1]. Et ce fait s'en alerent ensemble main en main au pavilion du consail

versa unum cifum aptum ad cervisiam potandum, cum vase eciam aquali, non sine graciarum actionibus, recepit. » (*Religieux*, p. 458.)

1. Le *Religieux* ne parle que d'un *navis aurea ingentis ponderis*. — La représentation d'un tigre contemplant son image dans un miroir fait allusion à une croyance qui a été fort répandue au moyen âge, et qui doit remonter jusqu'aux bas temps de l'antiquité. On racontait que, lorsque des chasseurs avaient enlevé à une tigresse ses petits, ils semaient sur leur route, pour retarder sa poursuite, des miroirs : la tigresse s'attardait à y contempler son image, croyant reconnaître sa progéniture. Entre les auteurs qui ont fait mention de cette fable, on peut citer Albert le Grand, *De Animalibus*, l. XXVI (voy. Berger de Xivrey, *Traditions tératologiques*, p. 525), Alexandre Neckam, *De Laudibus divinæ sapientiæ*, éd. Th. Wright (Londres, 1863), p. 489, et le franciscain Barthélemy de Glauvil, ou l'Anglais, qui écrivait au milieu du XIIIe siècle (voy. Jourdain, *Recherches sur les anciennes traductions latines d'Aristote*, 1843, p. 358-360). Voici le texte de Barthélemy, en regard duquel je place le passage correspondant du *Trésor* de Brunet Latin :

BARTHOLOMÆUS ANGLICUS. *De proprietatibus rerum*, liv. XVIII, ch. CII, *De Tigride*.	BRUNET LATIN, éd. Chabaille, § CXCIX, p. 251-2.
« Qui autem omnes catulos deferre cupit, specula magna in itinere derelinquit, que mater insequens in via invenit et, in eis se intuens, de sua imagine filios esse credit. Circa autem suam umbram illic detenta et circa filiorum extractionem de vitro occupata, dat raptori spacium fugiendi, et sic per umbram decipitur, ne	« Et sachiez que la ou ele trueve son lit vuit de ses filz, ele ensuit tost et isnelement les traces dou veneor qui les emporte; mais li hom qui le set et qui molt redoute sa cruauté, et qui set bien que fuite de cheval ne d'autre chose ne l'en porroit garantir, si giete emmi la voie par ou la beste doit venir plusors mireors. Et quant la beste

d'Engleterre, demandez et amesnez espices et vin an grant foison. Et lors nostre seigneur le roi luy donna un ouche[1] près de .v^c^. marcz. Et après s'en alerent ensemble au lieu limitee pur l'essemble, la ou estoit entre eux purparlé et acordez que a lour deux coustages serra fait en icelluy lieu, en perpetuel memoire, une chapelle appellé la chapelle de Nostre Dame de Pees[2]. Et après pristrent chescun l'autre par la main et s'en departirent.

Le samedi, le jour des apostres Simon et Jude, au matyn, le roy nostre seigneur, arraiez en une gowne de velvet blanc et rouge mollé jusques a my jambe[3], ovec botes et espours, et les

raptorem pro catulorum liberatione ulterius persequatur. »

vient la, et ele aperçoit la figure et la semblance de son cors, ele cuide que ce soit ses filz; si le torne tant que ele le brise; et quant ele voit que ce est neanz, puis s'en va outre, jusqu'à tant que ele retrueve .j. autre mireor, et garde et regarde por la pitié de ses filz, or a l'un, or a l'autre, tant que li veneor s'en vont a sauveté. »

La même fable, légèrement modifiée, a fourni un élément de comparaison à deux troubadours : « Le monde est comme la tigresse qui, « pour se regarder, abandonne ses petits » (Bernard Alahan de Narbonne, dans Raynouard, *Choix*, V, 64). — « Ainsi que la tigresse auprès « du miroir, qui, pour mirer son beau corps, oublie son affection et son « tourment, de même, quand je vois celle que j'adore, j'oublie mon mal, « et ma douleur est soulagée » (*Ibid.*, III, 458). C'est probablement sur ces textes que Sainte-Palaye s'est fondé pour supposer qu'en Orient on chassait les tigres au miroir : « Il paraît que cette chasse n'était guère « connue en France que par le rapport des croisés qui avaient voyagé « dans le Levant. Nos écrivains ne nous en donnent quelque idée que par « les figures et les comparaisons qu'elle leur a fournies pour orner leurs « compositions amoureuses. On y voit entre autres détails (*quels peuvent « être ces autres détails?*) que, lorsqu'on voulait dérober à une tigresse ses « petits, on l'amusait en lui présentant un miroir, et qu'on profitait du « moment où elle contemplait attentivement sa figure pour faire l'enlè- « vement » projeté. (*Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, éd. Nodier, II, 242.) On voit que la supposition de Sainte-Palaye repose sur un fondement bien fragile.

1. « Monile preciosum auro et gemmis ornatum. » (*Religieux*, p. 460.)

2. *Religieux*, p. 458.

3. Probablement « mêlé », cf. p. 217, l. 7 du bas. Le *Religieux* (p. 458) dit que, les deux jours, le roi de France vint « in simplici habitu usque ad genua, cornetam plicatam in modum serti deferens, » et que celui

.iiij^c. genteux chevaliers en draps d'or, et esquiers en soi de la liverée du roi, chivacherent as tentes, et d'illeoques s'en alerent a pés tanque au pavilion de consail d'Engleterre, le roi n. s. entreant icel pavilion, ovec certains seigneurs et autres ses gens assis en frounture d'ambecouste du pavilion, come par devant; et semblement fesoit le roi ffraunceois, erraiez en son primer arraie sanz rien chaunger, assembler ses gens arraiés en lour primer arraie en frounture d'ambecost de son pavilon. Et après s'assemblerent les rois au lieu limiteez, ovec certains persones, et s'emparlerent ensemble. Et pur ce que i feu graunt vent et plus avisé estoit de l'assent de eux et de lour conseaux qu'ils aillerent ensemble au pavilon de consail de Ffrance, et, yceux entranz mesme le pavilon, et les espices et vin amesnez a graunt plenté, tantost estoit criez que les persones dehors, d'une parte et d'autre, soi taillerent[1] a les tentes[2]. Et ce fait, les deux rois entrerent en parlance ovec lour conseaux sur certains pointz de traité, et, yceux pointes declarez par especiale, le roi n. s., ovec son consail, s'en ala desuis a la dextre partie du dicte pavilion, la ou les sees du roie fraunceois en graunt noblay et riches estoient faitz. Et ycelluy roy ffranceois se retraha a la sinistre partie de son pavilon, ovec son consail, la ou ses portes et hanaps d'or et autres vesseux d'or estoient mys sur un cuppeborde[3] a graunt richesse; et y conseillerent atant, entrecommunantz souvent les conseaux d'une costé et d'autre, tanque par entre eux sur yceux pointz estoit pleinement acordez et en escript redigee. Et ce fait, s'en ala le roi franceois desuis au roy n. s. ovec son consail, et yceux rois soulement, un[4] poy parlans ensemble. Et en la moien temps[5] mesme les pointz estoient amesnez en escript, et devaunt les roies lieuz[6], genoillantz devaunt eux lour consaux; lesqueux tenir et garder yceux rois, avec lour conseilx, estoient jurrez sur les sains evangelies. Et ce fait, demanderent espices et vin. Et lors le roi

d'Angleterre était vêtu « similiter, cum talari tamen tunica. » Le second jour, Richard portait un capuchon.

1. Ms. *taillerent;* il faut *aillerent,* au sens d'*alassent,* comme plus haut.

2. « Et quia in ingressu aer nubibus condempsatus venturam intemperatam pluviam portendebat, nobiles qui locum regium exterius ambiebant jusserunt intra ingredi et finem consilii cum summo silencio expectare. » (*Religieux*, p. 460.)

3. Dressoir; en anglais, *cupboard.*

4. Ms. *d'un.*

5. Entre temps, comme en anglais : *in the meantime.*

6. « Et lus devant les rois. »

franceois donna au roi d'Engleterre deux grauntz boteux d'or; item une table ovec un ymage de saint Michell plain des perles et autres peres preciouses; item une table ovec une trinité d'or et perles; item une table d'une ymage de saint George d'or et perles et autres perres preciouses; item une autre table ovec une crois plain des perres preciouses et nostre s. Ihesu Christ genelerent[1] au pee de crois[2]. Et après s'en aillerent ambedeux rois main en main vers le lieu de l'assemble, et, en le my chemyn par entre la dicte pavilon et le lieu de l'assemble, le roy n. s. donna au roi franceois un coler des perles et autres preciouses perres de la liverée de la roigne que derrein murrust, près de .v^m^. marcz; luyquel coler le roi franceois mist entour son propre cole, et le roi d'Engleterre le ferma, em priant que le roi ffranceois voudreit mangier ovec luy en ses tentes le lundy proschein ensivant. Et ce par luy graunté et ottroié, s'en allerent au lieu de l'assemble et pristrent coungé l'un a l'autre, et s'en departirent.

Le diemenge lors proschein ensivant n'assemblerent pas, mais y vendrent au manger au roi, deinz le chastell de Guynes, le duc de Berry et le viscounte de Melein; et après manger le roi donna au duc de Berry une ouche près de .iii^c^. li.; et après pristrent congié et departirent. Et au souper vint le duc d'Orliens, a qui le roi donna après souper son hanap ovec un ewer d'or; et il donna tantost au roi un hanap ovec une ewer d'or garnisez des perles et autres perres preciouses plus riche; et après le roi luy donna un ouche près de .ij^c^. li.; et il donna au roi un meliour ouche. Le roi donna auxi a luy un annel ovec une riche rubis, et il donna au roi un melliour annel; et après s'en parti a Ardre reguarde orgoil[3].

Le lundi proschein ensivant, au matyn, le roi n. s., arraiez en une gowne longue tukke[4] de velvet blew et d'or mollé, s'en chevachea as tentes, ses gentz arraiez en liverée de soy; et iceux, la descendans, s'en alerent a pee jusques au pavilon du consail d'Engleterre, touz nos genz, forspris certains seigneurs esteans en pavilon ovec le roi, assis en frounture d'ambe cost du pavilon. Et poi après vint le roi ffranceois a son pavilon du consaill, arraiez come devant, ovec une chapeu noir et une cerf fichiez en la frount, et ycelluy

1. Sans doute *genouillant.*

2. Le *Religieux* dit que ce présent se composait de « quatuor altarium ecclesiasticorum ornamenta, margaritarum varietate auroque contexta, » qui représentaient la Trinité, le mont des Oliviers, saint Michel et saint Georges; plus, deux flacons d'or et de pierreries, valant plus de 16,000 fr.

3. Est-ce un surnom de la ville d'Ardres?

4. L'anglais *tucked,* relevé, retroussé?

coler entour soun col quel le roi n. s. luy donna le samady par devant, ovec la sygne du soleil en son arme. Et ses gens arraiez come devant et assis en frounture d'ambecost du pavilon du consail de France, par manere come firent les nostres, si assemblerent ambedeux rois au lieu d'assemble et s'en parlerent un poy ensemble, et après s'en alerent main en main au pavilon du consail d'Engleterre; et parmy icelly pavilon s'en alerent secrement, ovec .viij. seignurs a plus, a la grand tent du roi n. s., y demorantz la venue du roigne; et la demanderent espices et le vin. Si donna alors n. s. au roy franceois un hanap ovec un ewer d'or et une botell de cristal garnisez des perres preciouses près de .v^c^. marcz. Et en le moien temps la roigne estoit venuz et amesnez au pavilon du consail de Ffrance[1], a laquelle s'en alerent les duchesses de Lamkastre et de Gloucestre et la countesse de Huntyngdon, ovec lour damoiselles. Et bien après les ducs de Berry et de Burgoine, vestuz en rouge velvet, porterent la roigne entre eux au lieu de l'assemble, la ou y estoit mys et desplaiez un drap de flour de lys sur la terre, iceluy duc de Berry portant la partie dextre et le duc de Burgoine portant la partie senestre de la roigne, alant par devant le duc d'Orliens, et après sivantz les countesse de Nivers et de Seint Poulle et les filles des ducs de Burgoine et de Burbon et la dame de Coucy. Et yceux audict lieu un poi reposantz, touz noz gens genoilloient a la tere, selonc l'ordenance sur ce fait, et de illeoques la porterent au pavilion du consail d'Engleterre. Si estoit la roigne vestuz en une estroite cote de l'auncien manere, de bleu velvuet, poudré de floure de lis d'or, et sur son test une cornal d'or et peres preciouses en manere d'une coronne. Et report sur ceo fait as rois esteans ancquore en la graunt tente que la roigne estoit venuz, tantost s'en alerent ensemble au pavilion du consail d'Engleterre; et iceux jointement entrans mesme le pavilon, tantost la roigne genoilla entre les ducs. Si alla le roi n. s. et baisa la roigne et les autres dames de Ffrance; et après s'en alerent ambedeux les rois desus a la haut see du pavilon; et poi après la roigne estoit amesnez a son peere, et il la baisa, parlans un poi ensemble; et, ce fait, les ducs amesnerent la roigne devant le roi n. s. anfin qu'i[l] la purroit bien veoir et regarder; et, après estoit amesné a son piere, si prist il sa fille par la main, disant au roi n. s. : « Très cher filz, j'ay amesné cy la creature « que jeo plus aime du monde, forspris ma femme et mon filz le

1. *Religieux*, p. 466-467 : « De presentacione filie regis. »

« Dauphin, » em priant trés cher piere de Ffraunce, de son graciouse et honurable doun octroiant de la prendre sur les convenans entre eux faitz, et meesmement par deux causes : « Le « primere est, » dit le roy n. s., « anfin que, par my ceste « alliance, nous et noz subgis puissent[1] vivre en peas et transquil- « litee, et par ceo venir meuls[2] an bon fin et conclusion du peas « perpetuele entre nous et noz roialmes. Secundement, pur eschi- « ver l'effusion de sang chrestien que purroit vreissemblement « avenir si ceste alliaunce n'eüst esté fait entre nous a ceste fois. » Si pria le roi ffranceois n. s. le roi de bien amer et chericer[3] sa fille en cas qu'el seroit foial et plesaunt a luy, et de luy certifier si ele serreit autrement, anfin que il puisse luy donner autiel benison come elle avera deservie. Et ce fait, les deux rois entrerent en parlaunce si la roigne demorroit au mangier ou noun; et, pur briefté de temps, estoit advisé par le roi de France que pur le meulz estoit expedient que la roigne irroit par devaunt a Caleis. Et lors le roi ffranceois donna as duchesses de Lancastre et de Glowcestre et a la countesse de Huntyngdon et a Johanne fille a mons. de Lancastre colers[4] de son liverée de broincoddes[5] et enferma entour lour colles. Et après s'en alerent ambedeux rois a la grant tente du roi n. s. Et en le main temps le coronall de la roigne estoit tenssez en une coffre, et la chare amesné à l'entrée du pavilon, en laquelle s'entra la roigne e les dames de Nivers, et aussy les filles des ducs de Burgoigne et de Burbon; et s'en chivacherent d'illecques jusque a la graunt tente du roi, longetemps en icel chare y demurans, et les dames de Lancastre et de Glowcestre[6], Huntyngdon et autres esteants sur lour chivaux près de chare. Si vint après le roi ffranceois hors du tente, ovec son espée portée devaunt la chare; et tantost sa fille genoilla et pria son piere de sa benison, em priant auxi de la recommander a la roigne de Ffrance sa miere; et maintenant son piere luy benoia et baisa, et luy donna un anelle, et luy comanda d'estre foial et plesante a son filtz d'Engletere. Si plorerent ambedeux, et en

1. Ms. *puissans.*

2. Mieux; ms. *melut.*

3. Pour *chérir.* Le mot est fait d'après les formes où le thème est allongé : *cherissons*, *cherissoie*, anglais *cherisch.*

4. Ms. *colees.*

5. Est-ce un nom de lieu, ou un mot anglais défiguré : *brown cloth* ou *brown cloak ?* Le texte du *Religieux* (p. 468) n'éclaire pas ce passage.

6. Ms. *gowe.*

après baisa les autres dames en dicte chare, donnant a chescun de eux un anell. Si descenderent des chivaux les duchesses de Lancastre et Glocestre et la countesse de Huntyngdon et la fille de mons. de Lancastre, les queux ycely roi ffranceois baisa, et donna a chescune de eux un anell; et après soy retourna a la tente, et si departy la roigne vers Caleis, ovec dousze chares de dames et damoiselx venantz en sa compagnie.

Et ce fait, s'en aillerent ambedeux rois au manger, le roy de Ffrance seant en la dextre coste du roi n. s., et on guise de Ffraunce estoit servie de tout viande boill[i]e en un esquelle, et tout autre viande tostée en un autre esquelle, et le roi n. s. en guise d'Engletere serviez. Et après manger demanderent espices et vin, et donna le roi ffranceois au roi n. s. une ouche ovec une espice[1] plate d'or plein d'espices, et a l'encontre il luy donna un dextrier ovec une celle d'argent surorrez. Et ceo fait, pristrent coungé ensemble et se baiserent doucement, et s'en aillerent hors du tente et pristrent lour chivaux; et le roi n. s. amesna son piere de Ffraunce entour cynkquante pas de la pavilon du consail de Ffrance vers Ardre, et la mistrent lour mains ensemble sanz baiser, et departirent, le roy de Ffrance chivalcheant ycelluy noet a Ardre, et le roy n. s. la noet a Caleis.

S'ensuent les noms des seignours que vindrent ovecque le roi ffranceois :

Le duc de Berry,
Le duc de Burgoigne,
Le duc d'Orliens,
Le duc de Burbon,
Le duc de Bretaigne,
Antoigne, fitz a duc de Burgoigne,
Johan, fitz au duc de Burbon,
Le fitz au duc de Bares,
Le counte de Harecourt,

1. Ce mot est peut-être écrit ici par erreur; si on le supprimait, le sens n'en serait que meilleur. Les plats pour épices figurent dans les anciens inventaires; voyez le *Glossaire* du comte de Laborde. Le *Religieux* (p. 468) dit aussi que Charles VI offrit à son futur gendre « unum vas auri solidum, speciebus porrigendis aptum, cum sumptuoso monili. » Il ajoute que Richard et le duc de Lancastre donnèrent à leur tour des colliers, mais ne parle pas du dextrier dont il va être question à la ligne suivante.

Le conte de Seint Poul,
Le conte de Sancer,
Le conte de Nammeur.
Le conte de Nortenburche,
Loïs, fitz au conte de la Marche,
Le viscont de Meleun [1],
Le viscont d'Arsis [2],
Le sir de Courcy [3],
Le mestre des Albaltrees [4],
Mons. Begue de Vilains [5],
Le sr de Burdes [6],
Le sr de Bossyns [7],
Le sr de le Bret et deux ses fitz [8],
Le sr de Ponte [9],
Le sr de la Roche de Ffonceden,
Mons. Loies de Harecourt [10],
Mons. Pyers, frere au roi de Naverne [11],
Mons. Guillam Marchell, gardein du privee seal de Ffrance [12],
Mons. Rich. Paynell [13],
Montagu esquier [14],

1. Guillaume IV, comte de Tancarville et vicomte de Melun.
2. Jean la Personne, vicomte d'Acy.
3. Enguerrand VII, sire de Coucy, fils d'Enguerrand VI et de Catherine d'Autriche.
4. Jean, seigneur de Bueil et de Montrésor, institué maître des arbalétriers de France en 1396 (*Hist. généal.*, t. VIII, p. 62 et 63).
5. Pierre de Villaines, dit le Bègue, comte de Ribadeo en Espagne.
6. Peut-être *des Bordes*, de la famille du porte-oriflamme qui venait d'être tué à la journée de Nicopolis, le 28 septembre précédent.
7. Y avait-il en 1396 un seigneur de Beaucens (Hautes-Pyrénées, arr. et cant. d'Argelès-de-Bigorre) ?
8. Arnaud Amanieu, sire d'Albret.
9. Renaud VI, sire de Pons, fils de Renaud V et de Jeanne d'Albret.
10. Louis de Harcourt, vicomte de Châtellerault.
11. Pierre de Navarre, comte de Mortain, frère de Charles III, roi de Navarre.
12. Guillaume Martel, seigneur de Bacqueville, « le plus prochain que le roi (Charles VI) eust », dit Froissart; chambellan dudit roi.
13. Richard Paynel.
14. Jean de Montaigu, écuyer, fit montre à Valognes en 1407 (mss. Clairambault, vol. 76, p. 5917).

Le viscounte d'Aunay[1],
Le s^r de Benell,
Le s^r de Castillion[2],
Le s^r Barent,
Le s^r de Vergy[3],
Le s^r de Roys[4],
Le s^r de Daunssy[5],
Le s^r de Saveuse,
Le s^r de Orgemond[6],
Le s^r de la Roche Guyon[7],
Mons. Edwarde de Bares[8],
Mons. Charles de la Bret[9],
Mons. Charles de Roan[10],
Mons. Jaques de Harecourt[11],
Mons. Cocherell,
Mons. Roche Cheward[12],
Les .ij. chevaliers de Cipre,
Mons. le Morf et son comp.,
Bouciqout[13],
Reymond de Try[14],

1. Jean de Clermont, vicomte d'Aunoy, seigneur de Montreuil près Vincennes.

2. Gaucher de Châtillon, IIe du nom, seigneur de Châtillon.

3. Jean III, seigneur de Vergy.

4. Roye?

5. David, seigneur d'Auxy, fils de Jean d'Auxy et de Catherine de Melun.

6. Amaury, seigneur d'Orgemont, de Chantilly et de Montjay.

7. Guy V, seigneur de la Roche-Guyon, vicomte de Roncheville.

8. Édouard de Bar, fils aîné de Robert, duc de Bar, et de Marie de France.

9. Charles d'Albret, fils aîné d'Arnaud Amanieu, sire d'Albret.

10. Charles de Rohan, seigneur de Guémené et de Gyé, fils de Jean Ier, vicomte de Rohan, et de Jeanne de Navarre.

11. Jacques de Harcourt, seigneur de Montgommery et de Noyelles-sur-Mer, second fils de Jean V, comte de Harcourt, et de Blanche de Ponthieu.

12. Jean II, vicomte de Rochechouart, chambellan de Charles VI et de Jean, duc de Berry.

13. Jean le Meingre, dit Boucicaut, IIe du nom, surnommé le Jeune, fils de Jean le Meingre, dit Boucicaut, Ier du nom, et de Florie de Linières, créé maréchal de France le 23 décembre 1391.

14. Raymond de Trie n'est pas mentionné dans la généalogie de la maison de Trie dressée par le P. Anselme (*Hist. généal.*, t. VI, p. 672 et 673).

Johan de Try[1],
Chastel Morant[2],
Charles de Saveuse[3],
Witard de Bours[4],
Piers de la Tremoille[5],
Johan Tutville[6],
Johan de Beaumont[7],
Monyn,
Merew,
Tassin,
Thibaud,
Baudekin,
Thechull,
Bertere.

S'ensuivent les noms des dames et damoiselles :

La countesse de Neviers,
La fille du duc de Burg.,
La fille du duc de Burbon,
La countesse de Seint Poull,
La dame de Courcy[8],
La dame de Sauvement[9],

1. Jean de Trie, seigneur de Lattainville, fils de Renaud de Trie et de Jeanne de Bellengues, était gardien du quartier des tentes à l'entrevue d'Ardres. Son testament a été publié récemment dans le recueil de M. Tuetey.

2. Jean, seigneur de Châteaumorant, chambellan de Charles VI ?

3. Charles de Saveuses, fils aîné du seigneur de Saveuses mentionné ci-dessus.

4. Guillaume, dit Witard de Bours, chambellan de Jean, duc de Bourgogne.

5. Pierre de la Trémoïlle, baron de Dours, troisième fils de Guy IV et de Radegonde des Bordes.

6. Jean II, sire d'Estouteville et de Valmont.

7. Jean de Beaumont, fils de Henri de Beaumont et de Marguerite de Were, fille du comte d'Oxford, amiral d'Angleterre et capitaine de Cherbourg. C'est Jean de Beaumont qui avait négocié en 1395 le mariage de Richard II et d'Isabelle de France.

8. Isabelle de Lorraine, dame de Coucy, fille de Jean Ier, duc de Lorraine, et de Sophie de Würtemberg, mariée à Enguerrand VII, qui était veuf en premières noces d'Isabelle d'Angleterre, fille d'Édouard III.

9. Si la lecture est bonne, c'est sans doute Marie de Montagu, mariée

La dame d'Auvyll[1],
La dame de Pryaux[2],
La damoiselle Bone, fille au duc de Burgoigne[3],
La damoiselle de Seint Poull[4],
La dame de Bolleinvilliers l'aisné,
La dame de Boloignivilers le puisné, vicountesse de Morle,
La dame de Lysk[5],
La dame de Wanering[6],
La dame de Maisons,
La dame de Lactaunville, femme de mons. Johan de Try[7],
La dame de Bois Maleserbes[8],
La dame de Daussi,
La dame de Baillieul[9],
La femme de mons. Lowys de Posshi,
La damoiselle Seint Venent,
La femme de Giles de Frenlonde.

à Henri du Sauvement, seigneur de Baleure, et mentionnée dans l'*Histoire généalogique*, t. I, p. 558.

1. Sans doute Auvilliers, en Normandie.

2. Marguerite, fille de Pierre, seigneur de Préaux, et de Jeanne Crespin, veuve de Jean, seigneur de la Rivière, mariée à Jacques de Bourbon, troisième fils de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, grand bouteiller de France.

3. Bonne de Bourgogne, fille de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et de Marguerite de Flandres, alors fiancée à Jean, fils aîné de Louis II, duc de Bourbon, morte à Arras le 10 septembre 1399.

4. Jeanne de Luxembourg, fille de Valeran de Luxembourg, nr° du nom, comte de Saint-Pol, et de Mahaud de Roeux.

5. Alix de Vermeilles, dame de Licques (Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-sur-Mer, c. de Guines), veuve de Jean de Becourt, seigneur de Licques, mentionné par Froissart comme ayant pris part au siège de Mehedia ou d' « Afrique » en 1390.

6. Sans doute *Wavering*, forme anglaise de Wavrin. La « dame de Wavrin » devait être la femme du seigneur de ce nom.

7. Catherine de la Trémoïlle, mariée à Jean de Trie, seigneur de Lattainville, mentionné ci-dessus.

8. Jacqueline de la Grange, femme de Jean de Montaigu, seigneur du Bois-Malesherbes.

9. Ce nom doit désigner Eustachie de Barbançon, femme de Jean II, seigneur de Ligne et de Bailleul, conseiller et chambellan de Charles VI.

SEMBLANÇAY

ET

LA SURINTENDANCE DES FINANCES

Dans la *Notice sur Étienne de Vesc*[1], j'ai eu l'occasion d'établir que le cardinal Briçonnet, principal ministre de Charles VIII, ne porta jamais le titre de surintendant des finances dont la plupart des historiens l'ont revêtu et le revêtent encore ; que ce personnage, simple général des finances, élevé par la faveur royale au-dessus de ses collègues, ne possédait même plus aucune charge, étant entré dans les ordres et devenu évêque, lorsque son maître lui confia la direction suprême des affaires. A ce propos, j'ai dit que le titre de chef et surintendant des finances ne dut être créé que vingt ou trente ans plus tard, au profit de Jacques de Beaune de Semblançay, beau-frère de Briçonnet. Quelques recherches faites depuis lors me permettent de mieux préciser ce point, qui ne laisse pas d'avoir une certaine importance pour la chronologie administrative, et sur lequel les historiens, même les plus récents et les mieux autorisés, ne sont pas d'accord entre eux[2].

1. *Annuaire-Bulletin*, 1879, 2e partie, pp. 304-310 et 328.

2. Martin du Bellay, Antoine le Féron et du Haillan qualifient Semblançay « superintendant des finances »; Beaucaire le dit « *quæstor summus* »; Bouchet, qui donne le texte de la sentence de 1527 (*Annales d'Aquitaine*, p. 412), ne se sert point du terme de *surintendant;* Varillas, et Bayle d'après Varillas, disent : « trésorier de l'Épargne »; Gaillard, après s'être servi de l'expression de « surintendant des finances » (*Histoire de François Ier*, tome II, p. 344), semble avoir voulu revenir sur ce premier dire dans l'appendice de son dernier volume (tome VIII, p. 245), en établissant d'après les titres que le célèbre financier n'avait plus d'autre charge que celles de chambellan et de gouverneur de Touraine

Jacques de Beaune était fils d'un riche marchand et banquier de Tours [1] que Louis XI avait donné comme argentier au dauphin Charles. Après avoir débuté lui-même dans le négoce, source de tant de grandes fortunes politiques en Touraine [2], et avoir fait ensuite les fonctions de trésorier général des finances d'Anne de

lorsque François Ier lui confia le pouvoir. Parmi les auteurs modernes, Michelet dit : « le trésorier Semblançay », comme Bayle et comme Varillas. M. Henri Martin s'exprime ainsi (tome VIII, p. 18, note 1) : « Semblançay, un des quatre généraux des finances, paraît avoir eu une certaine suprématie sur les trois autres, et Martin du Bellay le qualifie de *superintendant des finances.* » Feu M. Pierre Clément, dont l'étude sur Semblançay (dans *Trois drames historiques*, 1857) était jusqu'à ces derniers temps la seule approfondie de toutes celles qu'on possédait, s'est toujours servi de la qualification de surintendant, bien qu'elle ne figurât dans aucune des nombreuses pièces exhumées par lui. Dans son *Étude sur Gilles Berthelot, constructeur du château d'Azay-le-Rideau, et sur l'administration des finances de cette époque,* M. Loiseleur donne toujours le titre de surintendant à Semblançay, comme à son beau-frère Guillaume Briçonnet, quoiqu'il reconnaisse, lui aussi, n'avoir trouvé ce titre dans aucun document officiel, ni ailleurs que dans Martin du Bellay ; mais il ajoute que Semblançay conserva sa charge de général des finances tout en prenant la surintendance restée sans titulaire depuis la mort de Briçonnet : ce qui est une double inexactitude. Enfin il a paru tout récemment (janvier 1882) dans la *Revue historique* un très important article de feu M. Paulin Paris sur *Louise de Savoie et Semblançay*, où l'éminent et regretté académicien ne donne point le titre de surintendant à ce personnage, et conteste même qu'il ait jamais été général des finances.

1. Son père, Jean de Beaune, portait très certainement ce nom ; voir les pièces originales dont une est indiquée dans l'*Annuaire-Bulletin* cité plus haut, p. 306, note 1, la généalogie DE BEAUNE dans le P. Anselme, tome VIII, p. 285, et le passage, déjà cité aussi, de l'*Histoire de François Ier* par Gaillard, tome VIII, p. 245. La légende adoptée un peu trop facilement par M. Paulin Paris, et d'après laquelle le nom patronymique de Semblançay aurait été Fournier, ne semble point avoir de fondements sérieux ; elle ne se trouve d'ailleurs que dans des pamphlets, chez des écrivains sans autorité, ou dans des dossiers du Cabinet des titres qui n'ont aucun caractère historique. Jean de Beaune mourut vers 1486 ; le texte du partage de ses biens se trouve dans le ms. fr. 20251, fol. 139.

2. Il était encore marchand à Tours lorsque, en 1487, il acquit d'un chambellan du roi, nommé François Bérard, divers fiefs à Montrichard et aux environs. (Archives du département d'Indre-et-Loire, E 45.)

Bretagne[1], il remplaça en 1496, dans la charge de général des finances au département de Languedoc, Pierre Briçonnet, propre frère de son beau-frère le cardinal Guillaume[2]. Il resta en fonctions jusque vers l'année 1516, résigna alors au profit de son fils Guillaume de Beaune[3], devint chambellan du roi François Ier, gouverneur et bailli de Touraine, joignit à ces charges les titres de vicomte de Tours et de baron de Semblançay[4], et eut en outre l'« administration de toutes les finances » de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême et d'Anjou, mère du roi[5]. Les auteurs de l'*Histoire généalogique des grands officiers*[6] disent que le « gouvernement des finances » lui fut confié par lettres du 27 janvier 1517 (ancien ou nouveau style); mais ils n'indiquent pas, selon leur habitude presque constante, où se trouvait ce document au XVIIIe siècle. C'est sans doute le même que mentionne en ces termes la table générale des Mémoriaux de la Chambre des comptes de Paris : « Jacques de Beaune de Saint-Blançay commis pour avoir l'œil et intendance sur le

1. Jusqu'en 1495; Bibliothèque nationale, *Chartes royales*, vol. 24, pièce du 7 février 1517.

2. Guillaume Briçonnet avait épousé Raoulette de Beaune. — Si l'on s'en rapportait à l'*Histoire généalogique*, tome VI, p. 440, cette charge de Languedoc aurait été possédée, avant Pierre Briçonnet, par Jean de Beaune, père de Jacques; mais c'est une erreur évidente. Le même ouvrage, à l'article BEAUNE, cite une quittance donnée par Jacques, en qualité de général des finances, le 1er mars 1497. Voir aussi l'*Histoire de Languedoc*, t. V, pp. 87, 89 et 96.

3. Les lettres de rémission accordées en 1529 à ce fils de Semblançay, et publiées par M. Pierre Clément (*Trois drames historiques*, p. 398), disent qu'il avait eu la résignation de son père treize ans environ avant cette date. Guillaume eut plus tard le département de Languedoil et Guyenne.

4. Voir au Cabinet des titres le recueil de *Pièces originales*, v° BEAUNE. Ce fut vers le milieu de 1520 que, conjointement avec son fils Guillaume, il acquit les fief et vicomté de Tours, et il y fit incorporer peu après divers fiefs secondaires et fonds de terre. (Mémorial de la Chambre des comptes BB, fol. 84, aux Arch. nat., P 2304, p. 493.) Il possédait déjà la baronnie de Semblançay en 1517. (Mémorial AA, reg. P 2304, pp. 89-103.) Officiellement, il ne se servait que de son titre de chambellan, comme d'ailleurs faisait deux siècles auparavant Enguerrand de Marigny.

5. Pièce originale de 1516, 7 février.

6. Tome VIII, p. 285.

fait des finances, » et qu'en effet nous retrouvons dans les volumes que la Chambre reconstitua en partie après l'incendie de 1737[1]. Il est ainsi conçu :

François, par la grâce de Dieu roi de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Comme, pour la grande loyauté et fidélité que de longtemps avons trouvées en la personne de notre amé et féal conseiller et chambellan Jacques de Beaune, chevalier, sieur de Saint-Blançay, et l'expérience qu'il a eue au fait de nos finances, dont il a exercé l'état et l'office de général tant des temps et vivant de feus nos très chers seigneurs et prédécesseurs les rois Charles VIII, Louis XI[e][2] et notre beau-père, dernier décédé, que Dieu absolve, et de nous depuis notre avènement à la couronne jusques à depuis un an en çà ou environ, que l'avons retenu auprès de nous audit état et office de chambellan et, de son consentement, donné entièrement la charge de sondit office de général à notre amé et féal conseiller Guillaume de Beaune, son fils, nous eussions, dès ledit temps, pour les raisons dessusdites et considérant que nos amés et féaux les trésoriers de France et généraux de nos finances ne sont et ne peuvent être ordinairement devers nous, pour les chevauchées et visitations de leurs charges et autres nos affaires qui[3] leur convient et avons ordonné qu'ils fassent, et aussi pour besogner et entendre au fait de leursdits états, voulu, ordonné et commandé à notredit conseiller et chambellan le sieur de Saint-Blançay qu'il prît la charge, connoissance et intendance du fait et maniement de toutes nosdites finances, tant ordinaires qu'extraordinaires, et, pour ce faire, soit trouvé ensemble et avec nosdits trésoriers de France et généraux de nosdites finances, et aussi pour avoir et garder en ses mains l'état général d'icelui et de nosdites finances, ensemble les états particuliers qui sont par nous faits auxdits trésoriers de France et généraux de nosdites finances, et prendre d'eux au vrai les valeurs de leursdites charges, pour par nous en faire chacun an les états, et pareillement voir les états des officiers comptables

1. Mémorial AA (1516-1519), fol. 255, vol. P 2304, pp. 265-269, de l'exemplaire original conservé aux Archives nationales. Comparer, d'après le texte donné par M. Lacabane, puis par M. Pierre Clément, les lettres de décharge accordées en 1315 à Enguerrand de Marigny, qui, simple chambellan, administrait les trésors du Temple et du Louvre et la chambre du roi.

2. *Sic*, pour *Louis XII*[e]. Le copiste avait d'abord écrit : « Charles huit et Louis onzième, notre beau-père. »

3. *Qu'il.*

de notre maison, et de notre très chère et très amée compagne la reine, et de nos enfants, entendre aux voyages et ambassades qui se font journellement pour nos affaires, récompenses et dons, et aux acquits qui en sont expédiés, et iceux, pour plus grande sûreté, apostiller de sa main, et faire payer les deniers par le receveur général de nos finances de la charge de Languedoil ou autres qu'il avisera qui mieux le pourront porter; et généralement de besogner, vaquer et entendre en toutes les autres choses qui touchent et concernent et dépendent du fait de nosdites finances; et, en ensuivant lequel commandement, et pour nous obéir et faire service, il ait depuis exercé ladite charge au mieux de son pouvoir, et fait encore de présent en grand soin, labeur, sollicitude et diligence, sans qu'il ait pris de nous, pour ce faire, aucune lettre de pouvoir. Et pour ce qu'à l'avenir l'on pourroit demander en vertu de quoi il a vaqué, vaque, entend et s'entremet èsdites affaires de nos finances en la forme que dessus, est bien requis, pour sa décharge, lui donner nos lettres de pouvoir, pour en faire apparoir si besoin est. Savoir faisons que nous, les choses dessusdites considérées, voulant, comme dit est, notredit conseiller et chambellan ledit sieur de Saint-Blançay avoir la connoissance et intendance de nosdites finances ordinaires et extraordinaires, afin que d'icelles il nous avertisse et communique pour lui en déclarer notre vouloir, plaisir et intention, icelui notre conseiller et chambellan, pour ces causes et pour la confiance qu'avons de sa personne et de ses sens, prud'hommie, loyauté, conduite, expérience et diligence, avons commis, député et ordonné, commettons, députons et ordonnons par ces présentes, et lui avons donné et donnons plain pouvoir et autorité de besogner et vaquer au fait de nosdites finances ordinaires et extraordinaires, et avoir l'œil et intendance sur le fait d'icelles et aux dépêches desdits voyages et ambassades, dons, présents et récompenses que faisons, et, afin que le tout soit mieux calculé et entendu, et pour plus grande sûreté, postiller les acquits que nous en commanderons et qui en seront expédiés par les secrétaires de nos finances en la forme et manière que dessus est déclaré; lesquelles dépêches et expéditions qui ont été ainsi faites par notredit chambellan depuis que lui donnâmes ladite charge, et celles qu'il fera ci-après, nous avons validées et autorisées, validons et autorisons tout ainsi que si, dès ledit temps, il eût obtenu le présent pouvoir. Si donnons en mandement à nos amés et féaux chancelier, gens de nos comptes, trésoriers de France et généraux de nos finances, et à chacun d'eux à son égard comme à lui appartiendra, qu'icelui notre conseiller et chambellan ledit sieur de Saint-Blançay, duquel avons

toute plaine et entière confiance, en exerçant ladite charge et pouvoir, ils aient à faire entendre et obéir tous ceux et ainsi qu'il appartiendra. Car tel est notre plaisir, nonobstant quelconques ordonnances et restrictions, mandements ou défenses à ce contraires. En témoin de ce, nous avons signé ces présentes de notre main, et à icelles fait mettre notre scel. Donné à Amboise, le vingt-septième janvier, l'an de grâce mil cinq cent vingt un.

On remarquera que ce texte porte la date de 1521, et non celle de 1517, donnée par l'*Histoire généalogique*. Il y a cependant divers motifs de croire que la copie de la Chambre des comptes est fautive en ce point. Bien qu'elle soit revêtue, suivant les prescriptions réglementaires, d'un certificat de collation par un maître des comptes, les incorrections qu'elle présente dans divers endroits autorisent tout d'abord cette supposition. On y lit en outre que Jacques de Beaune a quitté les fonctions de général des finances pour celles de chambellan « depuis un an en çà ou environ. » Or, les lettres de rémission accordées à son fils Guillaume[1] disent que celui-ci, âgé de trente-six ans environ en 1529, n'en avait que vingt-trois environ lorsque son père résigna l'office de général en sa faveur : ce qui donne la date approximative de 1516 pour cette résignation, et celle de 1517 pour notre document. J'ajouterai encore que, selon les itinéraires dressés par le marquis d'Aubais, François Ier se trouvait le 30 janvier 1517 (ancien style) à Amboise, tandis qu'en 1521 (1522, nouveau style) la cour passa le mois de janvier à Saint-Germain-en-Laye ou dans les environs de Paris. Enfin, notre pièce se trouve placée entre deux autres textes de 1517 et 1518, dans un registre des Mémoriaux qui ne va pas au delà de l'année 1519. Ces arguments autorisent, si je ne m'abuse sur leur valeur, à ne tenir aucun compte de la date de 1521, et à reporter à l'année 1517, ancien style, c'est-à-dire à 1518, notre commission, la première qui proclame la nécessité d'établir, en dehors et au-dessus des trésoriers de France et généraux des finances, appelés sans cesse loin de la cour, une administration sédentaire, ayant charge de centraliser les états de recette et de dépense, d'établir les éléments du budget

1. Elles ont été publiées par M. Pierre Clément, *Trois drames historiques*, p. 398.

et de la comptabilité, de régler l'assignation des fonds, d'ordonnancer les dépenses extraordinaires et subsides divers[1]. Si le terme même de *surintendance* n'y figure point, s'il n'est question que de « plain pouvoir et autorité de besogner et vaquer au fait des finances ordinaires et extraordinaires, et avoir l'œil et *intendance* sur le fait d'icelles, » on n'en doit pas moins reconnaître que ce sont bien là les fonctions d'un surintendant, et, quoique nulle part, soit dans les actes émanés de l'autorité royale ou provenant de Semblançay lui-même, soit dans les documents et les mémoires de son temps[2], ce titre ne se présente une seule fois, cependant notre texte justifie dans une certaine mesure les auteurs qui ont fait commencer à Semblançay et à l'année 1518 la chronologie des surintendants des finances[3].

1. On lit dans plusieurs chronologies que François Ier établit dès lors, au-dessous du surintendant, deux intendants des finances et des contrôleurs; mais je n'ai point trouvé trace de ces fonctionnaires dans les documents du temps. Tout au moins les contrôleurs de l'Épargne ne datent-ils que de 1527, comme on le verra plus loin, p. 248, note 1.

2. Martin du Bellay, le seul qui l'appelle *superintendant*, écrivait sous Henri II.

3. Ce terme de *surintendant*, ou plutôt de *superintendant*, est d'ailleurs bien antérieur; on le retrouve, ainsi que celui de *souverain des finances*, appliqué à des généraux des finances du XIVe et du XVe siècle, mais sans caractère officiel, et n'exprimant qu'une certaine suprématie partielle sur l'administration financière. Plus anciennement, sous Philippe le Bel, il y avait, dit-on, un souverain des trésoriers, en même temps capitaine du Louvre et gardien du trésor qui y était déposé. Boutaric dit que « la direction des finances était alors confiée à un *surintendant*, dont le titre n'avait rien de déterminé. » Dans la première partie du XVIe siècle, on voit très souvent le terme de *superintendant* et celui de *superintendement* accolés officiellement à la qualité de général ou de trésorier des finances. *Superintendant* ne fit place à *surintendant* que dans la première moitié du XVIIe siècle. Vaugelas (cité par M. Littré) a relevé dans Ménage cette observation « que M. de la Vieuville avait été *superintendant* et *surintendant* des *finances*, et que, quand il les eut la seconde fois, on disait *surintendant*. » En effet, dans la première commission de Charles, marquis de la Vieuville (6 janvier 1623), il est qualifié *superintendant*, tandis que ses successeurs Champigny et Marillac sont appelés *surintendants* dans la leur, en date du 27 août 1624 (Arch. nat., O1 9, fol. CXXVIII et CXXXV); mais, dans le renouvellement de cette dernière commission en 1625 (fol. CXXXVII V°), on trouve en même temps *surintendant* et *superintendant*, et, en 1645,

Depuis le commencement du règne [1], Semblançay avait dirigé le maniement des finances, soit comme général, soit comme chambellan, sans « aucune lettre de pouvoir [2]. » On conçoit quelles conséquences une situation aussi irrégulière pouvait avoir pour le favori autant que pour l'État. Il était de bonne administration d'y porter remède, avec effet rétroactif pour le passé : c'est ce que François Ier fit par la commission du 23 janvier 1518. Mais bientôt les circonstances devinrent telles que Semblançay dut encore demander des pouvoirs plus étendus, ou du moins plus précisément déterminés. Cette nouvelle commission, dont on va lire le texte d'après un *vidimus* authentique du temps, est datée du 4 novembre 1521, et, grâce aux documents déjà publiés sur le procès de Semblançay [3], on aperçoit très nettement pourquoi et dans quelles conditions elle fut délivrée au surintendant.

François Ier venait de remporter sur l'armée impériale, au passage de l'Escaut, un avantage qui eût pu être décisif sans l'opposition de certains de ses conseillers (22 octobre 1521). Mouzon, Bapaume, Landrecies et Bouchain ayant été repris successivement, on avait l'espérance de débloquer Tournay; mais, en Italie, la situation de M. de Lautrec était de plus en plus mauvaise, et c'est de ce côté que se tournaient tous les efforts. Or, depuis plusieurs mois, Louise de Savoie et le cardinal du Prat, dont les historiens ont caractérisé sévèrement le rôle néfaste et qui, fort hostile à Semblançay [4], était alors à la tête de l'administration intérieure, s'évertuaient l'un et l'autre à trouver des fonds pour le payement des troupes auxiliaires

Mazarin est encore nommé *superintendant* et ordonnateur général des bâtiments. D'autre part, Bodin, dans sa *République* (1576), disait déjà *surintendant*.

1. Ceci est dit en propres termes dans des lettres de François Ier que cite M. Paulin Paris (*Revue historique*, pp. 29-30).

2. On le voit mentionné comme « présent » à la signature d'ordonnances de finances du 7 octobre 1515, de décembre 1517, d'août 1520, de mars 1523. Dans la première seulement, il est qualifié général des finances.

3. Soit dans l'étude de M. Pierre Clément, soit dans celle de M. Paulin Paris.

4. Il était, dit Martin du Bellay, « de longtemps mal mû contre le seigneur de Semblançay, jaloux de sa faveur et de l'autorité qu'il avoit sur les finances. » (*Mémoires*, p. 164.)

attendues de Suisse. Il n'y avait plus à compter sur « aucun denier tant dudit seigneur roi que de madite dame, » et, quoiqu'on eût « mis en avant de créer des offices de conseillers, les vente des greffes et création d'offices d'élus en Languedoc, avec autres créations d'offices par tout le royaume, » les coffres de l'Épargne se trouvaient si complètement vides qu'il avait fallu emprunter cent mille livres aux « Florentins de Lyon » pour parer aux besoins les plus pressants, puis prendre « de toutes bourses » lorsque le roi avait voulu aller visiter la frontière des Ardennes. Au retour, et avant de rejoindre son armée en Artois, il avait prévenu le Conseil privé, dans une séance où assistait Semblançay, à Troyes[1], que, de toute nécessité, « il fallait donner une bonne bataille pour employer le mois. » — « Lors fut mis en avant l'invention des amortissements, et d'envoyer à Paris et autres villes du royaume pour faire des emprunts. Les amortissements faits à Paris ne vinrent à temps, et Semblançay fut contraint de faire plusieurs emprunts tant à Paris que par tout le royaume. Cependant Madame vint à Compiègne et à Meaux, où lui envoya plusieurs lettres, en ensuivant lesquelles Semblançay a fait telle diligence qu'il fournit à Meigret (contrôleur des guerres) la somme de 891,375 livres 16 sols 6 deniers. De plus, Semblançay prêta encore 279,026 livres pour subvenir aux urgents affaires dudit seigneur[2]. »

Le roi d'ailleurs, en plusieurs occasions et à diverses reprises, lui avait manifesté sa gratitude.

« Monsieur de Semblançay, écrivait-il le 16 octobre de la frontière d'Artois[3], vous m'avez tant de fois et en toutes mes affaires, mêmement aux plus nécessaires, si bien secondé et aidé de vous et de vos amis et crédit, que ne sera jamais que

1. Le roi alla à Troyes en avril et en septembre 1521. La présence de Semblançay lors du premier séjour est attestée par les comptes de dépenses de la ville (voir Babeau, *les Rois de France à Troyes*, p. 33, note 4); mais, comme le séjour dont il est question ici est postérieur à celui que fit la cour à Autun (août 1521), il s'agit, selon toute apparence, de celui du mois de septembre, pendant lequel fut dressé un rôle de vaisselle à emprunter des Parisiens : voir plus loin, page 238, note 2.

2. Extraits du procès reproduits par M. Paulin Paris, p. 36-37.

3. Lettre reproduite par M. Pierre Clément, p. 373-374, d'après la copie du procès.

ne vous aie en estime et réputation de meilleur serviteur de mon État que j'aie ni que saurois avoir en mon royaume, et serois ingrat si ne le reconnoissois envers vous et les vôtres, mêmement le grand service que vous m'avez dernièrement fait pour le payement des Suisses et aventuriers qui sont à mon service, lequel, sans vous et votre crédit et conduite, étoit demeuré, dont moi et mondit royaume et sujets étions en danger de tomber en gros inconvénient, qui est un service que ne mettrai jamais en oubli..... Par quoi vous prie, mais c'est autant qu'un bon maître peut faire à un bon et loyal serviteur, que vous m'aidiez encore pour cette fois..... car j'entends bien, à cette heure mieux que jamais, de quoi m'a servi et sert votre crédit, que je veux garder comme un trésor en mes affaires. Et pour ce faites en sorte que j'en sois du tout tenu à vous, et qu'on puisse dire que vous seul avez été cause d'un si grand bien et honneur pour moi et mon royaume. »

La veille du jour où cette lettre si flatteuse partit pour Paris, Semblançay écrivait de son côté au roi[1], sur le ton du désespoir, que « le cœur ni le vouloir ne le faillaient pas, mais le crédit et les bourses » ; qu'il craignait de ne plus pouvoir emprunter ; que le prince avait peut-être tort de « mettre sur lui toute son espérance et fondement d'un si grand et si gros affaire, » et que, pour son compte personnel, plutôt que d'échouer, il aimerait mieux « déloger d'avant sans retour[2]. »

Le 18 octobre, autre lettre[3] : « ..... J'ai entendu, sire, le grand desir et affection que vous avez de secourir M. de Lautrec pour le payement de vos Suisses et autres gens de pied étant en votre duché de Milan. Sire, incontinent avoir entendu par Madame votre vouloir, j'ai dépêché incontinent à diligence, et connoissant de combien l'affaire vous touche par vos lettres, et la bonne espérance que vous plaît de votre grâce me donner me fait toujours croître le vouloir de y mettre en votre service tout tant que j'ai en ce monde, et, de crainte qu'il y ait faute,

1. Lettre datée de Paris, 15 octobre, ms. fr. 2964, fol. 48; P. Clément, pp. 387-388, et P. Paris, p. 23.
2. « Pour moi, ajoute-t-il, rien ne demeurera si le puis trouver. »
3. Inédite; ms. fr. 2964, fol. 50.

j'en ai fait deux dépêches encore, et tout en extrême diligence, que n'a été sans grosse difficulté, parce que l'argent est serré de tous côtés pour les trois armées que vous avez et ceux qui sont contre vous, qui en sont en plus grande nécessité trois fois que vous n'êtes. Sire, je suis après pour trouver votre payement des Suisses, des six mille aventuriers, artillerie et cas inopinés, qui sont pour le moins 200,000 livres, lesquels seront fournis tant par emprunt que d'inventions, et, après avoir fait la provision de Milan et la dépense de votre guerre que vous avez faite depuis six mois, c'est une grosse dépense qui nous fait serrer les bourses; et si n'y a heure perdue qui n'y soit employée, voyant la grande nécessité où vous en êtes et où votre personne est, qui m'y fait mettre sans y rien épargner, par l'obligation de service, d'amour et d'honneur..... »

Ayant eu communication de ces lettres alarmantes, Louise de Savoie, qui se trouvait à Compiègne, entre l'armée royale et Paris, dépêcha son secrétaire familier, Philibert Babou, « pour rafraîchir et consoler Semblançay en l'excessive peine et travail où il avait été depuis trois mois en ça, et était encore. » Appuyé dans ses dires par l'archevêque d'Aix et par les autres commissaires qui venaient de prendre part aux opérations d'emprunt, Semblançay prouva à Babou qu'à force d'user de son crédit personnel pour le service du roi, « il y avait mis le tout pour le tout, et pour dix fois plus qu'il n'avait vaillant; » si on ne le soutenait, ce serait sa « totale ruine et perdition et celle de ses amis [1]. »

A la suite de cette entrevue, il écrivait ceci au trésorier Robertet : « Quant à M. le trésorier Babou venu ici, oncques de ma vie je n'y avois pensé quand Madame le m'envoya, et, tel qu'il est, a été bon pour aucuns serviteurs (?) du roi pour son profit. Je ne demande pas à tourmenter ne travailler personne. Je ne desire que voir le roi de son retour à la gloire et l'honneur que ces bons serviteurs desirent, et de ma part je ferai

1. Lettre de la reine au trésorier Robertet, datée de Compiègne, 23 octobre; ms. fr. 2978, fol. 18. Cette lettre a été donnée, ainsi que la suite de la correspondance, par M. Pierre Clément, pp. 385-386. Cf. une autre lettre du 28 octobre donnée par M. Paulin Paris, p. 25.

toujours comme j'ai bonne envie de servir, et ne tiendra que d'en trouver (?). Ma volonté ne diminue point; il n'y a que les bourses et l'argent que ne se treuve plus. Monseigneur, je me suis bien passé du pouvoir jusques ici, et ferai encore tant que le voyage durera, en me confiant au roi que me sera toujours bon maître et qu'il aura souvenance de mes services; et, si je pouvois mieux faire, je le ferois[1]..... »

Conformément au désir dont l'expression était rapportée par Babou, la mère du roi fit préparer, à l'adresse de l'archevêque d'Aix[2] et du surintendant, une commission pour emprunter des espèces ou des matières métalliques, passer des engagements et des contrats, faire rendre compte à divers officiers de finance et employer les restes qui en proviendraient, avec « pouvoir audit de Semblançay pour assurer ceux de qui il a emprunté, afin de garder son crédit pour toujours, et au besoin en faire service au roi, aussi pour dédommager et garder de perte, comme la raison le veut, ceux qui, en telles affaires, ont secouru ledit sieur. » Robertet eut ordre de faire dépêcher et sceller sans retard cette commission, de manière que Semblançay connût, à n'en point douter, la gratitude de son maître et reprît courage[3]. C'est celle dont on va lire le texte[4].

François, par la grace de Dieu roi de France, à nostre amé et féal conseiller Jacques de Beaune, chevalier, [seigneur][5] de Samblançay, nostre chambellan ordinaire, gouverneur et bailly de Touraine, salut et dilection. Comme, pour la tuition et deffence de nostre royaume, pays, terres et seigneuries, et resister aux effors, invasions et surprinses que noz ennemys se sont efforcez

1. Lettre du 28 octobre; ms. fr. 2963, fol. 87.

2. Ce prélat (Pierre le Filleul, nommé en 1508, mort en 1540, à cent deux ans) était un collaborateur assidu du chancelier Duprat en matières financières. Il fut nommé lieutenant au gouvernement de Paris en 1522.

3. Lettre de Louise de Savoie, du 23 octobre. Marguerite d'Angoulême écrivit aussi au surintendant; sa lettre est reproduite dans l'étude de M. P. Clément, p. 386.

4. Bibl. nationale, recueil de *Pièces originales,* vol. 248, v° Beaune, n° 71.

5. La pièce se trouvait usée et lacérée par le milieu lorsqu'on l'a classée dans le volume actuel. Je mets entre crochets [ ] les mots ou passages détruits.

faire sur iceulx, les voul[lant] piller, ruyner et destruire, comme il est certain et notoire à chascun, nous ayons esté contrainctz mectre sus et dresser plusieurs grosses et puissantes armées, tant par terre que par mer, deça et dela les mons, en l'une desquelles sommes en personne et avons ja par longtemps esté es pays de Henault et [Ar]thoys, et avec nous quarente ou cinquente mil hommes de pié, dont y a douze ou treize mil Suisses, et grant nombre de gens de cheval, tellement que avons chassé nosdicts ennemys, prins leurs villes, places et pays, et fait plusieurs autres grans exploictz de guerre sur eulx, dont il ne sera de longtemps qu'ilz ne s'en sentent et qu'ilz ne craignent à nous assaillir et offendre[1]. Mais il fault entendre que, pour entretenir et souldoyer nosdictes armées et tant et si groz nombre de gens que avons à nostre soulde, il nous a convenu faire de si grandes et [ext]resmes despences, fraiz et mises qu'il n'est pas créable et ne se pevent estimer : à quoy impossible nous eust esté de povoir satisfaire ne fournir, à la moictié près, des deniers de noz finances, dont ja estions fort en arrière lors que la guerre commença, et aussi des vendicions et engaigemens de nostre dommaine, aydes, gabelles et impositions, emprunctz particulliers de deniers et vaisselle, retranchemans de pensions, gaiges et estatz des princes et officiers de nostre royaume et de la despense de nostre maison, création d'offices[2], et plusieurs autres voyes et moyens que avons eu et trouvé pour recouvrer argent, n'eust esté par le moyen et credit de vous, seigneur de Samblançay, qui y avez employé tant et si avant, à nostre prière et par nostre commandement et ordonnance, en vous asseurant verballement de vous en acquicter, que, en vostre propre et privé nom, et par voz cedulles et obligacions personnelles[3], vous avez empruncté et estes encore redevable de plus de cinq cens mille livres tournois pour nozdictes affaires,

1. Comparez la lettre écrite par François Ier à Semblançay, le 16 octobre précédent, et reproduite par M. Pierre Clément, pp. 373-375.

2. Sur les créations d'offices, voir le *Journal d'un bourgeois de Paris*, édité par Lud. Lalanne, p. 123 et suiv.; H. Martin, *Histoire de France*, tome VIII, p. 23, et, en général, sur les procédés mis en usage dans le cours de cette guerre, un fragment du procès donné par M. P. Paris dans l'article de la *Revue historique*, p. 36.

3. Voir deux de ces cédules, datées de 1515 et 1516, dans le ms. fr. 2964, fol. 80 et 86. Il emprunte des matières monétaires pour « aider au roi à supporter les grands frais qu'il a besoin de faire au fait de ses guerres. »

tant aux bancquiers à Lyon, Paris et dela les montz, que à plusieurs particulliers, gens d'eglise, gentilz hommes, bourgeois, marchanz et autres personnaiges de nostredict royaume, et aussi des deniers consignez et sequestrez en noz courts et juridictions[1]. Et, pour ce faire et employer vostredict credit, vous avons, dès le moys de septembre derrenier, envoyé en nostre ville dudict Paris, où vous avez trouvé et finé partie desdictes sommes en vaisselle d'argent qui ont esté aval[luées] et apreciées, et après baptues et forgées en noz Monnoyes en ensuivant l'ordonnance sur ce par nous faicte[2], et tous lesdictz deniers par vous fourniz et baillez au tresorier de l'extraordinaire de noz guerres, maistre Lambert Meigret, pour convertir ou fait de sa commission; et n'est [ri]ens plus certain que, sans vous et vostredicte ayde et credit, noz affaires estoient en voye et dangier de tomber en groz inconvenient, dont nous et noz subgectz en eussions porté de grandes pertes et dommaiges, veu la grande fure[ur et] viollance dont noz[dictz] ennemys nous estoient venuz assaillir. Et pour ce que nous sommes deuement advertiz que, pour trouver et recou-

1. Sur cet emprunt par autorité des deniers consignés par les particuliers, voir l'*Étude historique sur les consignations antérieurement à* 1816, par M. Maurice Roy, p. 33-35.

2. « Pour fournir aux armées, furent faits gros emprunts sur le peuple du royaume, qui en eut beaucoup à souffrir, mêmement à Paris..... Après furent mis les gros emprunts particuliers sur les manants et habitants de la ville de Paris : tellement qu'on demandoit aux uns 1000 écus, aux autres 800, 400, 500 écus, et plus ou moins, à les rendre. Puis on demanda par les maisons de la vaisselle d'argent, et par tout le royaume..... » (*Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 134-135). Le « roolle de l'emprunct de la vaisselle d'argent que le roi..... entend estre faict en sa bonne ville et cité de Paris, » signé à Troyes le 12 septembre 1521, pendant le séjour en cette ville dont il a été parlé plus haut, se trouve dans le ms. Béthune, fonds fr. 2962, fol. 9-13. Les présidents du Parlement et de la Chambre des comptes étaient taxés à 100 marcs; les simples conseillers à 50 marcs, et les généraux de la justice, ceux des monnaies, les gens des requêtes, les élus, le trésorier des chartes et cinq ou six autres personnages dans des proportions analogues. Le reste des bourgeois devait fournir une masse de 2,000 marcs. Pour s'exempter de la livraison, certains magistrats, comme le premier président Nicolay, prêtèrent 3,000 livres. Les trésors des églises ne furent pas plus épargnés que la vaisselle des particuliers. Peu après, en 1522, on eut recours à un emprunt d'État qui est regardé comme l'origine de la dette publique; il se fit au taux exorbitant du denier 12 (plus de 8 p. 0/0), et encore fallut-il user de contrainte envers les principaux bourgeois et notables.

vrer lesdictes sommes, tant en deniers que vaisselle, il vous a convenu faire plusieurs groz dons et promesses d'argent [ ] que autres qui ont aydé à les trouver, et pareillement avoir et envoyer en plusieurs et divers lieux de nostre royaume, mesmement en toutes les bonnes villes d'icelluy, en nostre court et ailleurs, en dilligence, postes et à journées, gens [ ] personnaiges pour aller faire lesdictz emprunctz, recouvrer et apporter lesdictes sommes et vaisselles, et bailler voz cédulles et obligacions, qui ne s'est seu ne peu faire sans grandes despences, fraiz et mises, lesquelles nous voullons, comme ray[son es]t, porte[r et] faire payer en manière que n'y ayez aucune perte ne dommaige, et pareillement faire rembourser ceulx ausquelz vous estes débiteur et desquelz vous avez empruncté et pourriez empruncter cy après, pour nozdictes affaires de la guerre, tant qu'ilz dureront, afin de faire garder vostre crédit, recouvrer vozdictes cédulles et obligacions, et que vous ne les vostres ne demouriez chargez, soit besoing vous bailler povoir et mandement pactent à ceste fin. Nous, à ces causes et pour la très grande, parfaicte et ent[ière] confiance que avons de vostre personne et loyaulté, vous donnons povoir et auctorité et mandement special de faire payer par tel ou telz de noz changeur de nostre Trésor, receveurs generaux, tresorier de l'extraordinaire de noz guerres, commis aux payemens, receptes et recouvremenz des deniers de noz finances ordinaires et extraordinaires, decimes, jubillez, croisades, compositions, admortissemens, restes de comptes et autres parties casuelles, et sur les premiers et [plus clairs deniers] d'icelles, toutes et chacunes lesdictes sommes par vous prinses et emprunctées, et celles que prendrez et emprunctérez cy après pour nozdictes affaires de la guerre, autant qu'ilz dureront, soit en argent comptant ou en vaisselle et autrement; et [ ] vous aurez fait don gracieux, ordonnances ou tauxations, tant à ceulx qui vous ont fait et feront lesditz prestz, que à ceulx qui ont vacqué et servy pour le fait d'iceulx, ainsi que cy dessus est dit, et dont vous ferez voz roo[lles] de vostre main, sans ce qu'il soit besoing en iceulx roolles et ordonnances nommer les personnaiges qui auront fait lesdictz prestz, ausquelz auront esté par vous faiz lesdictz dons, et lesquelz nous ne voulons y estre nommez, ne qu'ilz soient tenuz en bailler aucunes [tant] seullement vosdictes ordonnances, signées de vostre main, que avons auctorisées et auctorisons et voullons estre d'un tel effect et valleur, et pareillement lesdictz mandemens que

expedirez pour lesdictz remboursemens, comme si par nous ilz estoient expediez. En man[dant] par cesdictes presentes à noz amez et feaulx les generaulx de noz finances qu'ilz seuffrent et permettent toutes lesdictes sommes que, par vozdictz mandemens et ordonnances, seront payez par lesdictz comptables ou aucuns d'eulx, pour les causes que dessus, estre allouées es comptes et rabatues des receptes d'iceulx comptables, et lesquelles nous y voullons estre allouées par noz amez et feaulx les gens de noz comptes, ausquelz nous mandons ainsi le faire, en rapportant par chacun desdictz comptables le *vidimus* de cesdictes presentes, auquel voullons foy estre adjousté[e com]me à l'original, avec vozdictz ordonnances, mandemens et roolles, en tant que à chacun pourra toucher, et, pour chacune partie desdictz remboursemens, la quittance dudict tresorier Meigret ou autre qui aura cy après la charge du payement de l'extraordinaire de noz guerres, de la reception [en]semble celles de ceulx à qui seront faictz lesdictz remboursemens seullement; et quant ausdictz voyages, postes, vaccacions, peynes, labeurs, travaulx et autres choses qui seront par vous tauxées et ordonnées pour le faict desdictz emprunctz et autr[ ] ent et deppendront de nosdictes affaires de la guerre, reserve desdictz dons secretz que avez faictz et ferez à ceulx qui ont presté et presteront, et qui y ont aydé et ayderont, les quictances des parties, avec vozdictes ordonnances, sans autres choses quelzc[onques. Car tel] est nostre plaisir, nonobstant qu'il feust besoing ausdictz comptables de rapporter autres acquictz, quictances, ordonnances, ou que les choses requissent plus ample povoir que les sommes à quoy se montent et monteront lesdictz emprunctz, dons et ta[uxacions]ent cy declarez ne condicionnez en l'estat general de nozdictes finances, et quelzconques autres ordonnances, restrinctions, mandemens ou deffences à ce contraires.

Donné au camp à Moussi[1], le quatriesme jour de novembre, l'an de grace mil [cinq cens] vingt et ung, et de nostre regne le septiesme. Par le Roy : Robertet; et scellées en simple queue de cire jaulne.

1. Monchy-le-Preux. Après avoir passé une partie du mois d'octobre à l'abbaye du Mont-Saint-Martin, puis avoir pris plusieurs petites places des environs de Valenciennes, le roi se trouvait le 1er novembre 1521 à Saudemont (Pas-de-Calais, arr. Arras, canton Vitry), selon l'itinéraire du marquis d'Aubais ; cf. les *Mémoires de Martin du Bellay*, pp. 144-146.

Et audessoubz est escript : « Colacion faicte à l'original par moy, notaire et secr[etaire du Roy nostre sire]. » *Signé :* PREUDOMME.

[La presente] coppie a esté colacionnée à une autre
coppie [tirée] de l'original d'icelle, le vingt deuxiesme
[ ] l'an mil cinq cens vingt sept, par
[moy ,] notaire et secretaire du Roy nostre sire.

DUVERNAY.

Outre cette commission, Semblançay eut des lettres de créance pour faire le recouvrement des restes dus par les comptables et des autres fonds « dont le roi pourrait être aidé plus promptement. » Cette pièce, qui compléterait la première, ne se retrouve plus[1]; mais notre document suffit à montrer quel avait été jusque-là le rôle *extra-officiel*, si je puis m'exprimer ainsi, de Semblançay, mettant son crédit personnel au service du roi, empruntant pour lui « en son propre et privé nom, » sans autre garantie que de vagues promesses de remboursement[2], faisant plutôt le rôle de « banquier de la cour » que celui de ministre des finances[3], c'est-à-dire dirigeant de toutes parts les agents intermédiaires qui servaient à trouver encore quelques restes de crédit, et qui, naturellement, prélevaient des droits de courtage sous les formes les plus variées. Le dispositif du pouvoir délivré le 4 novembre 1521, en ce qui concerne le remboursement de ces frais de négociation ou celui des prêts d'argent et de matières, fait entendre clairement que, réduite aux derniers expédients, la cour empruntait à des conditions inavouables tant elles étaient onéreuses[4]. Cette situation ne pouvait se pro-

1. Elle figure dans la table du Mémorial BB, fol. 271.

2. « Je vous prie y faire plus que le possible, lui écrivait le roi, et ne vous souciez de rien, car je vous satisferai et garantirai de toutes choses, comme vous connoîtrez par effet. »

3. C'était d'ailleurs l'usage, dans ces temps difficiles, que les « généraux conseillers du roi par lui ordonnés sur le fait et gouvernement des finances » fissent des avances considérables, comme de 20 ou 30,000 écus à la fois. Voir le vol. 24 des *Chartes royales*.

4. C'est ce que dit le roi lui-même dans des lettres d'octobre 1520, pour Mme de Boisy : « Pour raison et à cause des grandes charges et affaires que, depuis notre avènement à la couronne, nous avons eu à supporter et conduire, tant pour la conquête de notre duché de Milan, pour

longer, et ce fut au manque d'argent que, cinq ou six mois plus tard, on attribua le désastre de Lautrec devant la Bicoque et la perte du Milanais [1], soit que Semblançay n'eût pas effectué les envois promis, soit que ces envois n'eussent pu arriver à destination, soit enfin que la régente les eût détournés et retenus pardevers elle. De là vint aussi, comme chacun sait, la disgrâce de Semblançay, provoquée ou marquée par un premier procès civil dont les incidents dramatiques, quoique souvent étudiés, ne laissent pas de présenter encore des côtés obscurs et mystérieux [2].

laquelle il nous a convenu longuement entretenir une grosse et puissante armée, que pour résister au feu empereur, qui, après ladite conquête, s'efforça de nous chasser de notredit pays et duché de Milan, que pour avoir paix avec les cantons des anciennes ligues d'Allemagne, aussi pour pacifier et appointer avec eux de certaines querelles qu'ils faisoient à nous et à notre royaume, tant du temps de notre très cher seigneur et beau-père le roi Louis, que Dieu absolve, et nous pareillement pour le recouvrement en nos mains et obéissance de notre forte ville et cité de Tournay, étant ès mains des Anglois, et autres grandes charges et affaires qui nous sont survenues pour la tuition et défense de notre royaume, et pour la conservation et entretènement de la paix, que, grâce à Dieu, nous avons par tout notre royaume, pays et seigneuries de notre obéissance, il nous ait fallu supporter et soutenir de grands et innumérables frais, mises et dépenses, à quoi les deniers de nos finances ordinaires et extraordinaires n'aient pu, à beaucoup près, fournir, attendu mêmement la grande reste et arrière en quoi, à notredit avènement à la couronne, trouvâmes le fait des finances, montant à 1,400,000 livres et plus, à cause des grandes affaires qui survinrent à feu notredit seigneur et beau-père le roi Louis, quelque temps avant son trépas, pour résister aux Anglois, qui descendirent en notredit royaume, et autres affaires, comme il est notoire; et tellement qu'au défaut de nosdits deniers et finances, fûmes contraint, pour l'importance dont étoient lesdites affaires à nous et à la chose publique de notre royaume, de prendre de certains marchands et banquiers plusieurs grosses sommes de deniers, qui couroient à gros intérêts sur nous de foire en foire..... » (Mémorial, P 2304, p. 1367-1368.)

1. C'est particulièrement à la discussion des causes de cette défaite qu'est consacré l'article de feu M. Paulin Paris qui a récemment paru dans la *Revue historique*.

2. Beaucoup de documents resteraient encore à recueillir sur Semblançay, soit dans les manuscrits de Béthune (fr. 2933, 2962 à 2965, 2969, 2977, 2981, 2990), soit dans divers autres recueils de pièces originales. La copie du procès (fr. 2940-2941) constitue d'ailleurs le dossier le plus important; mais il faudrait aussi dépouiller les registres des Mémoriaux de la

Les poursuites ne commencèrent qu'en 1524; mais, dès le commencement de l'année précédente, plusieurs changements importants se produisirent dans l'administration des finances. En premier lieu, le 17 janvier 1523 (nouveau style), une commission de magistrats[1] fut constituée sous la présidence du chancelier, à l'effet de « voir, visiter, examiner, arrêter et affiner en la meilleure diligence que faire se pourrait les comptes du changeur du Trésor, des receveurs généraux des finances, trésoriers des guerres et commis à l'extraordinaire, ensemble de ceux qui avaient tenu le compte des deniers venus des inventions qui par ci-devant avaient été faites pour subvenir aux affaires du roi[2]. » Avant même que cette opération eût donné quelques résultats, une partie du pouvoir passa dans les mains d'un nouveau venu tout dévoué à la régente et que nous avons déjà

Chambre des comptes de Paris cotés AA à DD, HH et TT (ou du moins la table de ces registres, qui ne sont reconstitués que partiellement), et certaines liasses des archives du département d'Indre-et-Loire, notamment E 40 et 44-46. Le carton des Archives nationales coté J 958 contient quelques documents originaux sur le procès du surintendant ou sur les suites. Dans les mss. fr. 2965 et 5502, on trouverait encore des documents relatifs à ses comptes, à ses biens, etc.

1. Charles Guillart, président au parlement; Gilles Berthelot, président des comptes; Eustache Luillier et Pierre Brinon, maîtres des comptes; Jean Michon, auditeur, et Pierre Le Duc de Villevaudé.

2. Arch. nationales, carton J 958. Par d'autres lettres en date du 21 janvier et du 5 février, l'archevêque d'Aix (déjà cité ci-dessus) fut adjoint aux six commissaires, et leur mission étendue à « toutes choses qu'il leur semblerait bon, utile et profitable de faire pour parvenir à voir et entendre l'état et fonds des finances, » c'est-à-dire à toutes les comptabilités, même du temps passé, avec tous pouvoirs pour agir sur les comptables dans les conditions où agissait en temps ordinaire la Chambre des comptes. Aussi celle-ci fit-elle des difficultés pour enregistrer une délégation qui empiétait si gravement sur ses propres attributions. Elle ne céda que le 18 mars, après une jussion expresse et par crainte d'encourir l'indignation royale (Mémorial, P 2304, p. 869-878). Ce retard explique en partie comment la commission ne put fonctionner que vers le milieu de l'année 1523; du moins on ne trouve dans le dossier J 958, à la suite des lettres de pouvoir, que les procès-verbaux de l'examen des comptes de Guillaume Prud'homme, receveur général de Normandie. Ils sont datés du mois de juillet 1523, et je croirais volontiers que la commission ne procéda guère plus tard.

vu plus haut apparaître entre celle-ci et Semblançay. Philibert Babou, berrichon d'origine, après avoir débuté comme grenetier du roi à Bourges (1504) et avoir rempli ensuite les fonctions d'argentier de Louis XII (1510)[1], possédait depuis trois années environ[2] une des quatre charges de trésorier de France et était commis au maniement des fonds de l'extraordinaire des guerres[3]. Il faisait en outre l'office de secrétaire des commandements auprès de Louise de Savoie et jouissait de toute sa confiance. S'il est vrai que cette princesse méditait alors la perte du surintendant, on doit considérer comme un prélude des hostilités entre les deux partis les lettres royales en date du 18 mars 1523 (nouveau style) qui créèrent pour Babou une charge de trésorier de l'Épargne et receveur général des parties casuelles et inopinées, — c'est-à-dire de tous les principaux fonds dont l'État subsistait en un temps où les revenus ordinaires, fort peu considérables d'ailleurs, se trouvaient d'avance consommés, aliénés, absorbés par les charges locales, et où, par contre, le système des « inventions, » des « affaires extraordinaires, » comme on dit plus tard, entrait en pleine activité[4]. Le produit des revenus réguliers (domaine, aides et équivalents, tailles et gabelles) devait continuer à venir aux mains du changeur du Trésor ou des receveurs généraux; mais désormais le trésorier de l'Épargne centraliserait entre ses mains toutes les ressources extraordinaires, « pour les mettre en réserve à l'intention de plus grandes et urgentes affaires, et sinon s'en servir au rachat du domaine aliéné ou engagé. » Voici d'ailleurs le texte même des lettres royales[5] :

1. Il est qualifié contrôleur de l'argenterie dans des mandements de 1515 et 1516.

2. Sa réception est indiquée dans la table des Mémoriaux (BB, fol. 288) parmi des pièces d'août-septembre 1520. Les quatre trésoriers de France exerçaient la « superintendance sur le fait du domaine et revenu ordinaire », tandis que les généraux avaient la « superintendance sur le fait des aides, tailles, gabelles et toutes autres impositions et finances extraordinaires. »

3. Il avait cette commission dès le début du règne; *Pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents de la Chambre des comptes de Paris*, n° 10.

4. On trouvera le budget de cette année 1523 dans le ms. Dupuy 486, fol. 137-241.

5. Mémorial CC, fol. 161 v°, registre P 2304, p. 879. Ce document a

François, par la grâce de Dieu roi de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Comme chacun sache assez les grandes et insupportables charges que, par ci-devant, et même depuis deux ans en çà, avons eu à supporter et soutenir pour résister aux mauvaises et damnées entreprises de nos ennemis et adversaires les élu empereur et roi d'Angleterre, qui, avec leurs adhérents envieux de la prospérité de notredit royaume, venant contre les traités de paix, confédération et amitié jurée entre nous et eux, se sont efforcés invader, piller et détruire icelui notre royaume, et de fait l'ont assailli en plusieurs et divers lieux et endroits, tant par mer que par terre, avec grosse puissance, cuidant soudainement la mettre en leur obéissance, piller et butiner ou, pour le moins, nous ruiner d'argent, et en ce pour diminuer et affoiblir notre force, pour après, à la longue suite, parvenir à leurs obtats et intentions; à quoi toutes voies, grâce à Notre Seigneur, qui toujours aide au bon droit, avons remédié et pourvu, et non seulement défendu nosdits royaume, pays et sujets, mais chassé et repoussé nosdits ennemis et toute leur puissance jusque dedans leur pays, à leur honte et confusion, ce qui n'a pu être fait sans une merveilleuse et inestimable dépense, qui nous a été malaisée à soutenir et supporter, tant parce que lesdites entreprises ne nous étoient prévues, que aussi à l'occasion de ce que n'avions deniers en réserve ne épargne pour subvenir en affaires de telle promptitude et importance; et tellement nous ont pressé lesdites affaires, que, outre ce que nous avons pu tirer des deniers ordinaires de notre domaine et des aides, équivalents, tailles et gabelles, dont nous faisons état chacun an, avons été contraint par nécessité de nous aider encore par vente et aliénation d'aucunes portions de notre domaine, création d'offices, emprunts, tant à intérêts des étrangers que sans intérêts de nos bons et loyaux officiers et sujets, amortissements de terres tenues par les gens d'église et de main morte, venditions de nos bois en grande quantité, retranchement de nos dépenses et de notre très chère et très amée compagne la reine et de nos enfants, fonte de notre vaisselle, crues et charges sur notre pauvre peuple, et autrement en plusieurs manières et autres et divers moyens, le tout par urgente nécessité; dont encore, pour l'accélérité et promptitude d'iceux affaires, a convenu faire recevoir les deniers et iceux faire distri-

été publié par Fournival dans le *Recueil général des titres concernant... les présidents-trésoriers de France,* mais hors de son rang de date, pp. 215-217, et avec quelques différences de texte.

buer et passer par tant de mains que n'en avons eu la certitude et connoissance telle qu'il appartient. Et pour cette cause, avec ce que déjà avons avertissements des grands et gros préparatifs de guerre que font encore nosdits ennemis et adversaires pour nous venir assaillir par divers endroits de notre royaume cette saison d'été prochaine, nous, voulant pourvoir d'heure à nosdites affaires et éviter de ne tomber dans la perplexité où nous sommes trouvé par ci-devant au fait de nosdites finances, ainsi que dit est ci-dessus, ayons avisé faire lever et tenir en une main seulement tous les deniers casuels et inopinés qui nous sont dus et pourront ci-après échoir, de quelque nature ou condition qu'ils soient, non compris les valeurs de notre domaine, aides et équivalents, tailles et gabelles, dont nous faisons état chacun an, pour iceux deniers casuels et inopinés être tenus en réserve et épargne afin de nous aider en nos plus grandes et urgentes affaires, et, où lesdites affaires cesseroient, servir au rachat de notre domaine ainsi engagé et aliéné que dit est, ou autrement ainsi que verrons être à faire pour le bien de nous et de la chose publique de notre royaume, par quoi soit à présent besoin ordonner et proposer aucun notable personnage au fait dessusdit, en ce expert et connoissant, et à nous sûr et féable, savoir faisons que, pour la parfaite et entière confiance que nous avons de la personne de notre amé et féal conseiller, trésorier de France, Me Philbert Babou, et de ses sens, suffisance, loyauté et bonne diligence, sachant qu'au cas qui s'offre de présent il sera pour nous y bien et loyaument servir, continuant ses autres grands et louables services qu'il nous a ci-devant faits en plusieurs charges et affaires où nous l'avons employé, èsquelles il s'est toujours si bien acquitté que la connoissance de ces faits nous donne l'expérience de ses vertus, icelui, pour ces causes et autres bonnes et grandes considérations à ce nous mouvant, avons fait, créé et ordonné, faisons, créons et ordonnons par ces présentes trésorier de notre Épargne et receveur général de toutes et chacunes les parties casuelles et inopinées de nos finances à nous advenues et qui ci-après nous pourront advenir et échoir, de quelque qualité, nature ou condition qu'elles soient, sans aucunes excepter ou réserver, fors seulement les valeurs de notre domaine, aides, équivalents, tailles et gabelles, dont nous faisons état général chacun an; pour icelui office avoir, tenir et dorénavant exercer par notredit conseiller Me Philbert Babou, et lesdites parties casuelles et inopinées lever et recevoir par ses simples quittances, par les mains de nos officiers comptables et autres personnages qu'il appartien-

dra, et, icelles reçues, les nous garder et retenir en réserve et épargne, pour en faire la distribution pour nos expresses affaires quand et ainsi que par nous et nos mandements[1] ou rôles signés de notre main lui sera ordonné; le tout à tels gages, pensions, taxations et bienfaits qui par nous lui seront taxés et ordonnés, sans que on puisse dire ledit office incompatible avec sondit état et office de trésorier de France, dont, attendu que en cestui second office l'avons nous-même choisi et élu, et qu'il l'a de notre exprès commandement accepté, nous l'avons relevé et dispensé, relevons et dispensons de notre plus ample grâce, plaine puissance et autorité royale, par cesdites présentes, par lesquelles mandons à nos amés et féaux les gens de nos comptes, trésoriers de France et généraux de nos finances, à chacun d'eux si comme à lui appartiendra, que notredit conseiller Me Philbert Babou, duquel nous avons prins et reçu le serment dudit office en tel cas accoustumé, ils fassent, souffrent et laissent jouir et user d'icelui, ensemble des honneurs, prérogatives, prééminences, franchises, libertés, gages, pensions et taxations dessusdites, et à lui obéir et entendre de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra ès choses touchant et regardant ledit office de trésorier de notre Épargne et receveur général de toutes et chacunes les parties casuelles et inopinées de nosdites finances. Et par rapportant cesdites présentes signées de notre main, ou *vidimus* d'icelles fait sous scel royal, et quittance de notredit trésorier Me Philbert Babou seulement, nous voulons tous et chacun les payements qui lui seront faits par nosdits officiers comptables à l'occasion dessusdite être alloués en leurs comptes et rabattus de leurs recettes par nosdits gens des comptes, auxquels nous mandons ainsi le faire sans aucune difficulté. Car tel est notre plaisir. En témoin de ce, nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donné à Saint-Germain-en-Laye, le dix-huitième jour de mars, l'an de grâce mil cinq cent vingt-deux, et de notre règne le neuvième.

FRANÇOIS.

Par le Roi : ROBERTET[2].

1. Les mêmes mandements que le roi adressait aux généraux des finances pour faire payer par tel ou tel receveur général, et qui constituent aujourd'hui en grande partie, au Cabinet des manuscrits, l'importante série des *Chartes royales*.

2. Ces lettres ne furent enregistrées que neuf jours plus tard, sur une jussion du roi.

Neuf mois plus tard, le 28 décembre 1523, une ordonnance royale ajouta à ce système de centralisation des fonds et de la comptabilité que désormais le changeur du Trésor et les dix receveurs généraux entre lesquels la perception de tous les revenus et impôts était alors répartie verseraient à l'Épargne, au château de Blois, le montant de leurs recettes respectives, sauf déduction des charges régulièrement assignées. Ce serait le trésorier de l'Épargne qui ferait l'encaissement et la distribution des deniers de toute nature; il tiendrait une double comptabilité, sur registres distincts, et recevrait, en outre, chaque année, des trésoriers de France et des généraux des finances, un état abrégé par estimation des recettes de chaque département [1].

La création de la commission d'enquête et surtout l'établissement de la caisse du trésorier de l'Épargne marquent et impliquent forcément la fin de la surintendance de Semblançay. Selon toute apparence, il était visé plus particulièrement que le reste des financiers dont on s'était servi jusque-là, et Louise de Savoie dirigeait cette manœuvre [2]; mais il tint bon contre l'orage. En vain la commission d'enquête, augmentée de l'archevêque d'Aix, fit étendre ses pouvoirs à « toutes choses qu'il lui semblerait être bon, utile et profitable pour parvenir à voir et entendre l'état et fond des finances, encore que ces matières n'eussent été exprimées dans les premières lettres [3]; » en vain François Ier enjoignit à Semblançay, qui ne

1. Le maniement des divers agents des finances fut réglé avec soin par cette ordonnance, dont le texte est au Mémorial DD, fol. 1 v°, reg. P 2304, p. 1083. — Par une ordonnance complémentaire du 5 mai 1527, deux auditeurs des comptes furent institués comme contrôleurs généraux de l'Épargne, des deniers extraordinaires et des parties casuelles. C'est l'origine première de ce contrôle général qui devait remplacer la surintendance en 1661. Les deux ordonnances se trouvent dans les collections de Fontanon, de Rebuffi et de Fournival, et dans le *Recueil des anciennes lois françaises* d'Isambert.

2. Voir un rapport présenté au parlement le 13 décembre 1525 (Arch. nat., X1a 1529, fol. 36 v°).

3. Lettres subsidiaires des 21 janvier et 5 février 1523 indiquées plus haut, p. 243, note 2. La mauvaise grâce de la Chambre des comptes, sa persistance même à refuser les pièces comptables nécessaires aux com-

voulait pas se reconnaître comptable, de fournir ses livres comme un simple financier, et d'envoyer à Blois « tous les registres et autres papiers qu'il avait devers lui du fait des finances depuis l'avènement du roi » (1er novembre 1523) ; en vain une commission spéciale[1], où figuraient, comme dans celle de janvier 1523, le président Guillart et l'auditeur Michon, fut désignée le 15 mars 1524 pour recevoir ses productions et pour les examiner avec le concours du contrôleur des guerres Lambert Meigret et de Thomas Rapouel[2], comptable de Bordeaux : ce fut seulement le 1er juin 1524 que, menacé d'être mis aux mains de la justice s'il ne s'exécutait dans un bref délai[3], Semblançay fit déposer à Blois les pièces originales de sa gestion et en livra une copie à la chambre du Conseil, dont le siège était à Paris, dans l'enceinte même de la Chambre des comptes. Devant les enquêteurs, bien que Louise de Savoie eût donné pleins pouvoirs à Meigret et à Rapouel pour « impugner et débattre » les pièces produites par Semblançay, bien que celui-ci, qui soutenait avec raison n'être nullement justiciable de la commission, eût à faire à plusieurs magistrats de tendances suspectes[4], on ne put le convaincre que d'avoir mal tenu sa comptabilité et d'avoir fait une confusion fâcheuse entre les deniers du roi et les fonds ou les intérêts particuliers de sa mère. En tant que malversations, rien ne fut prouvé, et l'arrêt rendu par les commissaires le 27 janvier 1525 (François Ier étant alors en Italie) fut tout à son avantage, puisque, sans rien décider quant à l'authenticité des pièces produites devant eux, ils le reconnurent réellement créancier du roi pour une somme

missaires, rendirent l'œuvre de ceux-ci à peu près nulle. La commission finit par être supprimée en 1527 (P 2304, p. 1545-1549) et les gens des comptes reprirent toute leur autorité propre sur les comptables.

1. P. Paris, p. 30.

2. Rapouel devint plus tard secrétaire de la Chambre du roi et maître des comptes.

3. Lettre du roi, 29 mai 1524, reproduite par M. P. Paris, p. 29.

4. L'un avait épousé en secondes noces la mère de Philibert Babou, un autre avait publiquement accusé Semblançay de desseins hostiles à la Chambre des comptes, un troisième s'était concerté avec Meigret et Rapouel ; mais Semblançay ne put les faire récuser. Voy. P. Paris, p. 32.

énorme de près de seize cent mille livres, dont moitié environ appartenant à Louise de Savoie, et une autre partie aux marchands et banquiers qui avaient été les intermédiaires ou les associés de Semblançay dans ses opérations d'emprunt[1]. Il eut donc toute liberté de se retirer dans une de ses terres de Touraine[2]; mais, deux ans plus tard, les poursuites, qui avaient ainsi échoué au civil, furent reprises au criminel, et une commission extraordinaire, dirigée par le premier président de Selve, le condamna au gibet pour « larcins, faussetés, abus, malversations et mal administration des finances du roi[3]. » C'est sur ce dernier acte du drame que les auteurs ne s'accordent point. Pour mon compte, s'il n'était pas bien hasardeux de se ranger à l'opinion d'un écrivain tel que Varillas contre celle du plus récent historien de cet épisode[4], je dirais volontiers que, pressé par des demandes d'argent de plus en plus impossibles à satisfaire, Semblançay avait prouvé que le roi lui était déjà redevable de sommes énormes[5]; on en prit prétexte pour lui demander des comptes : il les rendit dans les formes, justifia son dire, et eut gain de cause en 1525; mais son tort fut alors de demander tout à la fois justice de ceux qui l'avaient dénoncé, qui avaient suscité contre lui une inimitié toute-puissante, et de réclamer le remboursement de ce qu'il avait avancé pour le service de son maître. Afin de se débarrasser de ces revendications, les conseil-

1. Cet arrêt du 27 janvier 1525 a été publié plusieurs fois.

2. Gaillard, *Histoire de François Ier*, tome II, p. 351.

3. Sentence du 9 août 1527, exécutée le 11. Une copie qui se trouve dans les mss. Joly de Fleury, vol. 2504, fol. 69, est suivie d'une note indiquant que le corps de Semblançay fut détaché du gibet le 18 août, et mis en terre sainte à l'église Saint-Laurent, avec le consentement du roi, moyennant qu'on ne fît aucune solennité : ce qui se trouve en désaccord avec le récit de M. Paulin Paris (p. 46-47), ou prouve du moins que cette grâce fut obtenue par les héritiers de Jacques de Beaune sans que son ennemi le cardinal du Prat en eût été avisé.

4. M. Paulin Paris.

5. A la fin de l'année 1521, il avait présenté à la Chambre treize quittances qui le constituaient créancier de 1,574,342 liv. 10 s. 5 d. sur les comptables, et il résulte du procès de 1524 que le roi s'était reconnu débiteur de cette somme le 28 février 1522, comme les commissaires le reconnurent aussi dans l'arrêt du 27 janvier 1525.

lers du roi et Louise de Savoie gagnèrent un des commis de Semblançay (celui-ci en avait fait son beau-frère); ils eurent par ce moyen des quittances d'affaires secrètes qui, à tort ou à raison, pouvaient le faire convaincre de péculat, et des juges nouveaux, soigneusement choisis, l'envoyèrent au gibet de Montfaucon.

De fait, ai-je dit plus haut, les pouvoirs de Semblançay, ou, si l'on veut, sa surintendance prit fin avec la création du trésorier de l'Épargne. C'est ce que note en termes précis le *Journal d'un bourgeois de Paris*[1] : « En février 1523 (ancien style), le roi, pourvoyant à ses finances avec son conseil, délibéra faire rendre compte à messire Jacques [de] Beaune, seigneur de Semblançay, natif de Tours et l'un des quatre généraux de France, de toute la charge et administration qu'il avoit eue, tout le temps passé, des finances du roi; et pour ce faire lui furent ordonnées six personnes..... Et ordonna le roi que dorénavant ses finances ne passeroient plus par nuls fors que par les mains du trésorier Babou, et que rien ne se feroit plus sans le conseil du roi, et les trésoriers et généraux des finances n'auroient plus les finances du roi, et que tous receveurs et gens des finances comptables apporteroient tous les deniers ès mains dudit Babou : ce que fut fait à cause des larcins et pilleries qui se faisoient ès finances du roi, et que ledit de Beaune demandoit grands deniers au roi, qu'il disoit lui être dus par le roi, et qu'il avoit fait de grosses acquisitions..... »

Le roi, ou plutôt la régente sa mère[2], tint la main à ce que le nouveau mécanisme de centralisation, « avisé et ordonné plus par l'inspiration divine que autrement, » fonctionnât avec régularité. Comme beaucoup de receveurs ne s'acquittaient point assez vite, une commission de « gens de vertu et expérience aimant le bien du roi et de la chose publique de son royaume » fut chargée de faire une enquête sur l'état des recettes et de reconnaître si les titulaires avaient rempli ou non leur devoir.

1. Édité par Lud. Lalanne pour la Société, p. 195.

2. Louise de Savoie, nommée régente une première fois le 15 juillet 1515 (*Chartes royales*, vol. 24, pièce 20), puis une autre fois le 12 août 1523, en prévision de l'expédition d'Italie, que retarda la trahison du connétable, fit confirmer ses pouvoirs par d'autres lettres du 17 octobre 1524, le roi étant alors à Pignerol (Mémorial, P 2304, pp. 945-960 et 1037-1039).

En attendant, tous receveurs, grenetiers, fermiers ou aultres officiers furent sommés, le 9 juillet 1524, d'apporter leurs fonds arriérés à l'Épargne dans le délai d'un mois, sous peine de privation d'office et d'amende du quadruple, « comme gens indignes du service du roi et de la chose publique de son royaume[1]. »

On voit que Philibert Babou peut être considéré comme le successeur immédiat de Semblançay, avec des attributions d'ailleurs assez différentes; mais il ne resta pas longtemps à la tête de l'Épargne : dès le 11 mai 1525[2], il résigna au profit de Guillaume Prud'homme, tout récemment nommé général des finances au département de Normandie, et ne conserva que son office de trésorier de France, avec la surintendance des finances de Louise de Savoie[3], qu'il semble avoir eue en 1524 de la dépouille de Semblançay.

1. « Connoissant, dit cette ordonnance, que bien et support ce nous a été d'avoir fait tomber en une main tous les deniers du terme de septembre et quartier d'octobre, novembre et décembre dernièrement passés, et que, sans crue de tailles, emprunts, retranchements ne reculements, en avons soutenu le faix de nos guerres plus de sept mois entiers, et davantage de ce acquitté plusieurs débets en quoi nous étions constitué du passé, qui est chose quasi incroyable; sachant aussi et prévoyant par ce combien nous pourroient servir et secourir les deniers qui nous restent du temps passé, s'ils étoient en une main comme les autres; désirant, sur ce, obvier à la malice desdits officiers recélant nosdits deniers, après ce que, en notre présence, avons fait mettre cette matière en délibération de Conseil avec grands et notables personnages, etc. » (Mémorial, P 2304, p. 1029-1035.)

2. Bibl. nat., ms. fr. 5779, fol. 94.

3. C'est du moins ce que doit signifier un passage de l'*Histoire généalogique des grands officiers* (tome VIII, p. 181) où il figure comme pourvu de la surintendance des finances, le 4 août 1524, par Louise de Savoie, confirmé en 1531, et nommé surintendant de la maison de la reine Éléonore en 1534. Il devint aussi maître d'hôtel du roi en 1544, avec titre de conseiller au Conseil privé, mais garda jusqu'à sa mort (vers la fin de 1557), conjointement avec son fils, la charge de trésorier et général des finances ordinaires et extraordinaires au département de Tours. (Mémoriaux, fol. 321 v°, et VV, fol. 145.) Vers 1531, il reçut une commission pour signer en finance quoique n'ayant pas la charge de secrétaire des finances (Mémorial FF, fol. 346); ce pouvoir était probablement restreint aux finances de la mère du roi. C'est le grand-père de la belle Gabrielle et du premier duc d'Estrées.

Guillaume Prud'homme[1], comme Babou, était un serviteur très estimé de Louise de Savoie[2], « grand amateur d'Apollo et des Muses, » dit quelque part Marot. Ayant heureusement passé, comme receveur général des finances de Normandie, par les mains des commissaires de 1523[3], il jouissait de toute la confiance de la cour. François Ier l'anoblit en 1528[4], le maintint jusque vers 1540 dans le poste de trésorier de l'Épargne, et lui donna alors une des charges de secrétaire d'État[5].

En passant aux mains de Guillaume Prud'homme, les pouvoirs de Philibert Babou furent considérablement diminués par la distraction des deniers des finances extraordinaires et des parties casuelles, dont Jean de la Guette fut receveur général à partir de 1525. Du reste, le système de centralisation établi par l'ordonnance du 18 mars 1523 ne donna pas tous les avantages qu'un essai préalable[6] en avait fait espérer[7], et,

1. Il signait : *Preudomme* (voyez plus haut, p. 241). Il avait débuté comme receveur des aides à Lisieux, sous Louis XII, était devenu receveur général en Normandie, et n'avait quitté cette charge que le 1er juillet 1524, pour passer général des finances au même département, en place de Thomas Bohier. Une copie de ses provisions de général se trouve au Cabinet des titres, dans les pièces originales du dossier PRUD'HOMME.

2. Elle le qualifie « homme d'esprit, bon serviteur, soigneux et diligent. »

3. Ci-dessus, p. 243, note 2.

4. Ms. fr. 5503, fol. 71.

5. Il fut alors remplacé à la trésorerie de l'Épargne par Jean du Val, ancien receveur et payeur du parlement, puis changeur du Trésor.

6. « Considérant, est-il dit encore dans cette ordonnance, le bien et aide que nous ont naguère fait les deniers de la taille du terme de septembre dernier passé en les faisant passer en notre Épargne et par une main. »

7. « Les receveurs généraux, contrevenant à notre ordonnance, n'auroient fourni et délivré lesdits deniers par eux reçus de nos receveurs particuliers ès mains du trésorier de notre Épargne aux jours et termes qu'ils les devoient fournir et bailler, ains les aucuns d'eux s'en seroient aidés en leurs affaires, tellement qu'ils en seroient démeurés en gros arrière et reste envers nous, à notre grande perte et dommage, et si nous auroient compté les frais des recouvrements desdits deniers à grosses et excessives sommes, sans en vouloir aucune chose diminuer ou rabattre de leurs gages et pensions pour partie desdits frais et recouvrements, suivant notredite ordonnance..... » Une autre ordonnance du 8 juin suivant (P 2305, p. 1327 et suiv.) dit encore que, malgré les

au bout de quelques années, en février 1532, une nouvelle caisse fut établie, à Paris cette fois, dans une des tours du Louvre[1], pour recevoir des diverses recettes du roi tous les deniers de nature quelconque, sauf ceux des parties casuelles et les fonds destinés au payement des charges locales[2]. Cette caisse centrale fut placée sous la surveillance de trois hauts magistrats[3] et sous la garde de deux archers spécialement choisis

exemples de sévérité, les financiers « font pis qu'auparavant, aveuglés d'avarice et cupidité, et déjà invétérés en leurs malversations en manière qu'ils ne s'en peuvent abstenir, lesquelles choses adviennent à cause des états qu'eux, leurs femmes, enfants et serviteurs portent tant en habillements, fourrures, chaînes, bagues, multitude de chevaux et de serviteurs, que pour leurs mangeailles, bâtiments, dots qu'ils donnent à leurs filles, et acquisition de trop plus que leurs patrimoines et les gages et bienfaits qu'ils ont de nous ne le peuvent supporter, et, pour l'entretenir, sont contraints de malverser davantage; plusieurs, mal fondés en biens, achètent à grosses sommes de deniers leurs offices, la plupart desquels empruntent la finance à gros intérêt et se remboursent sur leurs pilleries, exactions et malversations : tellement que ne voyons pour le présent d'autre remède pour mettre fin ès dites pilleries si ce n'est d'aggraver la peine de ceux qui délinqueront, et aussi de leur défendre la superfluité des dépens qu'ils font, et que nous dorénavant baillions les offices de nos finances à gens fondés en patrimoine, de bonne conscience et bien renommés, sans prendre d'eux aucune récompense.... »

1. C'est à Paris que les « coffres » du roi avaient été placés du XIIIe au XIVe siècle, d'abord dans le palais de la Cité, puis au Temple, et plus tard au « moyen étage » de la tour du Louvre (Le Chanteur, *Dissertation historique et critique sur la Chambre des comptes*, p. 333; Boutaric, *la France sous Philippe le Bel*, pp. 228-230; Douët d'Arcq, *Pièces inédites du règne de Charles VI*, n° LXII). Berty n'a pu indiquer avec certitude dans quelle tour François Ier replaça l'Épargne en 1532; mais il a signalé un jeton où figure une entrée du Louvre, peut-être celle du Sud, avec la légende : *In hoc ærarium Franciæ*. En tout cas, il se trouve aujourd'hui, après bien des siècles et bien des transformations du système financier, que la caisse centrale du Trésor public a son siège à deux ou trois cents mètres tout au plus de l'emplacement de la tour choisie en 1532 par François Ier.

2. Ordonnance du 7 février 1532; Mémorial FF, fol. 349, reg. P 2305, p. 1271. J'ai donné ce texte dans les *Pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents*, n° 53. L'original est actuellement aux Archives nationales, carton J 958.

3. Les premier et second présidents de la Chambre des comptes, et, comme suppléant, un conseiller maître.

dans la maison royale. Le maniement (recette et distribution) des fonds ainsi centralisés et leur comptabilité demeuraient aux mains du trésorier de l'Épargne; leur sortie ne devait se faire que sur mandements patents à lui adressés par le roi et en la présence de deux des commissaires au moins. Un service de clercs expérimentés était adjoint au trésorier, avec l'allocation nécessaire pour frais et menues dépenses. La recette générale des finances extraordinaires et parties casuelles restait seule en dehors, confiée au titulaire particulier[1].

Douze ans s'écoulèrent avant que cette division des services disparût. Ce fut l'importante ordonnance du 17 janvier 1544 sur la comptabilité qui régla leur fusion définitive. François Ier s'y exprime en ces termes (article IV) : « Pour ce que plusieurs fois nous a été remontré par le receveur général de nos parties casuelles que, à cause de son office ayant titre et charge de trésorier et receveur général de nos finances extraordinaires et parties casuelles, lui doit appartenir de faire le recouvrement et recette de tous nos deniers extraordinaires, et que, au trésorier de notre Épargne appartient seulement la recette de nos domaines, aides, équivalents, tailles et gabelles, qui est notre revenu ordinaire; après avoir considéré les causes de la création, institution et séparation desdits deux offices, entendu les remontrances et raisons tant dudit receveur général des parties casuelles que dudit trésorier de notre Épargne, regardé les meilleurs moyens de faire recevoir nosdits deniers sans confusion, le plus clairement et à moindres frais qu'il sera possible, et trouvé, comme par ci-devant avons connu, être très requis et profitable que le compte général de nosdits deniers soit tenu par un seul comptable résidant près de nous; à ces causes et autres à ce nous mouvant, avons déclaré et ordonné, déclarons et ordonnons par ces présentes que ledit trésorier de notre Épargne recevra comptant ou en assignation tous nos deniers ordinaires et extraordinaires par les mains des receveurs généraux de nos finances et parties casuelles, et non par autres mains, afin que sa recette puisse être facilement et certainement

1. J'ai dit que Jean de la Guette la conserva jusqu'à la fin du règne.

contrôlée et vérifiée par la dépense des états et comptes desdits receveurs généraux[1]. »

Le dernier avril de l'année suivante, 1545, l'office de trésorier de l'Épargne fut déclaré non vénal. « Nous avons éprouvé, est-il dit dans l'ordonnance, que c'étoit le moyen le plus sûr pour avoir prompte et certaine connoissance du fond et administration de nos finances à toute heure qu'il nous plaisoit y regarder, pourvu que ledit office fût entre mains d'homme expérimenté, loyal, diligent et stable...[2] »

Ainsi, dans cette première période du XVIe siècle où la plupart des historiens, — même ceux qui se sont occupés le plus spécialement des finances et de l'administration, — n'ont relevé que des prodigalités et des dilapidations indéniables d'ailleurs, on peut constater un progrès réel de l'organisation financière et de la centralisation administrative. Sans doute les circonstances défavorables qui marquèrent les dernières années du règne, puis les factions intestines de la cour et la trop grande puissance des financiers entravèrent longtemps l'action du mécanisme nouveau et en diminuèrent les heureux résultats; mais, amélioré et fortifié encore par les ministres du roi Henri II[3], le service de trésorerie créé en 1523 put subsister jusque sous le règne de Henri IV, et l'on y retrouve même les éléments du système que Colbert devait perfectionner un siècle plus tard. Toutefois, il n'était pas possible que l'administration, la direction suprême des finances, surtout au point de vue politique, restassent entre les mains d'un simple trésorier, d'un agent comptable, et, avant la fin du règne de François Ier, puis sous ses deux successeurs immédiats, des favoris, des personnages de grande race et de haut crédit, représentant tour à tour telle

1. Mémorial, P 2307, p. 283.

2. Mémorial, P 2307, p. 739-741. Il est dit dans cette ordonnance que Babou s'était fait décharger de l'Épargne par Louise de Savoie, qui l'avait donnée à Guillaume Prud'homme, que celui-ci exerça pendant quinze ans environ, et que, se sentant vieil et maladif, il fit pourvoir à sa place Jean du Val.

3. Ordonnances des 12 avril 1547 et d'octobre 1556, rétablissant toutes les prescriptions qui avaient été abandonnées pendant les derniers temps de François Ier.

ou telle faction triomphante, exercèrent le pouvoir durant des périodes plus ou moins longues. Si l'on veut établir aussi complètement que possible la chronologie des ordonnateurs des finances, le témoignage unanime des contemporains obligera à y porter les noms de ces personnages, avec des dates approximatives, alors même qu'aucun document plus authentique ne caractérise leurs fonctions, titres et attributions, et ne fixe la durée de leurs pouvoirs[1]. C'est seulement sous Charles IX, en

1. La participation de ces personnages au gouvernement des finances peut se préjuger surtout de leur assistance à la rédaction des ordonnances de finances et autres actes importants du Conseil : mais, à ce compte, il faudrait aussi relever d'autres noms qui figurent dans les ordonnances de la première moitié du règne : ceux du grand maître Boisy, de l'amiral Bonnivet, de Lautrec, du cardinal du Prat, du cardinal de Tournon. D'ailleurs, un passage de la relation présentée en 1561 par l'ambassadeur vénitien Michel Suriano explique bien la situation des choses. Il s'exprime ainsi :

« Le Conseil des affaires, où se délibère ce qui touche l'État en général, est composé de bien peu de personnes, qui sont dans l'intimité du Roi. Quelquefois c'est un seul homme qui est tout le Conseil, comme le connétable du temps du roi Henri, et le cardinal de Lorraine du temps du roi François. Ce Conseil est nouveau; il a été fondé par François Ier, qui n'aimait pas à avoir beaucoup de conseillers, et qui fut le premier à prendre sur les affaires de l'État de grandes résolutions de son chef. Il s'appelle le Conseil des affaires, car le Roi le tenait avec ses plus intimes à l'heure de son lever et en satisfaisant même à ses nécessités corporelles, ce qui s'appelle en français *les affaires*. Ce nom lui est resté quoique le mode en soit varié de beaucoup. Maintenant, c'est une espèce de conseil ordinaire et l'on y admet les personnages principaux et les plus avant dans la confiance du Roi. C'était dans le Conseil privé qu'on discutait auparavant les points les plus importants du gouvernement de l'État : maintenant, ce Conseil ne connaît que des choses ordinaires qui doivent être réglées par les constitutions du royaume, ou bien de celles dont le Roi n'aime pas à s'occuper. Ainsi, dans le Conseil des affaires, le Roi exerce son pouvoir absolu ; dans le Conseil privé, il exerce son pouvoir ordinaire. Les parlements, qui jouissent d'une autorité suprême en tout ce qui concerne l'administration de la justice et des lois, notamment le parlement de Paris, modifient quelquefois, ou interprètent, ou cassent les délibérations du Conseil privé; mais il n'y a personne qui puisse porter la main sur l'autre. Le seul pouvoir qui serait en mesure de tempérer le pouvoir royal serait l'assemblée des États, qui représentent le royaume comme l'Angleterre et l'Écosse sont représentées par leur parlement, et comme l'Allemagne l'est par sa diète. On les convoquait jadis

1564, qu'on voit Artus de Cossé, baron de Gonnor et comte de Secondigné, grand panetier de France, se qualifier « superintendant des finances, » aux gages de dix mille livres par an [1]. A partir de cette époque, la filiation de ses successeurs peut se suivre régulièrement, et cependant il ressort, d'abord d'une phrase d'Arnauld d'Andilly qu'on trouvera plus loin (p. 266, note 4), puis du résultat négatif des recherches faites jusqu'ici, que l'usage de délivrer soit un brevet, soit une commission de surintendant, commença seulement sous la régence de Marie de Médicis : Sully lui-même n'aurait eu ni l'un ni l'autre.

On sait qu'après la disgrâce de Foucquet, le titre de surintendant fut définitivement supprimé, et que le pouvoir passa aux mains des contrôleurs généraux.

La dernière commission de surintendant, celle qui fut délivrée le 21 février 1659 au même Foucquet, est conçue en ces termes :

Le poids et la difficulté de l'administration des finances de notre royaume augmentant tous les jours par les dépenses extraordinaires auxquelles la continuation de la guerre nous oblige, et étant arrivé le décès du sieur Servien, auquel, conjointement avec vous, nous en avions commis la surintendance, nous aurions lieu de penser au choix d'un sujet capable de remplir la place qu'il occupoit, si la confiance que nous avons en votre fidélité éprouvée pendant six années dans cette fonction, la prudence et le zèle que vous y avez fait connoître, l'assiduité et la vigueur que vous y avez apportée, avec l'expérience que vous avez acquise et les preuves que nous avons de votre conduite en cet emploi et en plusieurs autres occasions pour notre service, ne nous donnoient toute assurance que non seulement il n'est point nécessaire de partager les soins de cette charge et de vous en soulager par l'adjonction d'un collègue, mais aussi qu'il importe au bien de notre État et de notre service, pour la facilité des affaires et la promptitude des expéditions, que l'administration de nos finances ne soit point divisée, et que, vous étant entièrement commise à vous

tous les ans, ou bien toutes les fois qu'on avait à délibérer sur quelque chose d'une grande importance. » (*Relations des ambassadeurs vénitiens*, publiées par Tommaseo dans la collection des Documents inédits, tome I, p. 513.)

1. Recueil de *Pièces originales*, v° Cossé, au Cabinet des manuscrits.

seul, nous serions mieux servi, et le public avec nous. A ces causes, et pour la confiance que nous avons en votre personne, et confirmant le pouvoir que nous vous avons ci-devant donné, nous vous avons de nouveau, et en tant que besoin sera, constitué, ordonné et établi, et, par ces présentes signées de notre main, constituons, ordonnons et établissons seul surintendant de nos finances, pour désormais les administrer avec plein et entier pouvoir, ainsi qu'en votre conscience vous le jugerez nécessaire pour notre service, et jouir de cette charge aux honneurs, autorité, prérogatives, prééminences, fonctions, états et appointements tels qu'en ont joui tous ceux qui l'ont exercée, sans que de cette administration vous soyez tenu de rendre raison en notre Chambre des comptes, ni ailleurs qu'à notre personne.... Mandons et ordonnons aux trésoriers de notre Épargne et autres nos officiers de finances et comptables qu'ils vous obéissent et entendent diligemment aux choses concernant ladite charge; défendons auxdits comptables d'acquitter aucunes partie de dons, ou autrement quelques acquits qui leur en soient expédiés, s'ils ne sont visés et accompagnés de vos ordonnances particulières ainsi qu'il a toujours été pratiqué[1].

La surintendance était arrivée alors à son apogée, mais laissait voir de graves défauts d'organisation, des vices même, auxquels il était urgent de porter remède. Ne recevant aucun fonds et ne dépensant aucune somme, par conséquent n'étant responsable devant aucune juridiction de finance, ne devant compte qu'au roi seul, ne connaissant d'autre règle que celle du bon vouloir royal, d'autre loi que celle de sa propre conscience — comme il était dit dans la formule de la commission et dans celle du serment d'entrée en charge[2] —, le surintendant exerçait avec trop de sécurité ses fonctions d'ordonnateur. « Son autorité, dit quelque part Saint-Simon[3], est très grande, mais toute précaire, comme celle des secrétaires d'État.... Ces officiers si dangereux par une autorité sans bornes dans la dispensation des revenus de toute espèce que les rois lèvent, dont ils ne sont

1. Arch. nat., O¹ 7, fol. 44.
2. Voyez ci-après, p. 268, note 2.
3. Dans son mémoire sur la Renonciation; *Écrits inédits de Saint-Simon*, publiés par M. Faugère, tome II, pp. 283-286.

tenus de rendre aucun compte, ne sont grands que par la confiance de leur maître et le besoin des sujets. Le concours de ces deux choses les éleva à un degré de puissance extrême, qui, accru par l'augmentation infinie de la puissance des rois qu'ils ont entre les mains sur les finances, et par celle en ce genre de leur volonté et de leurs besoins, fait tout trembler et tout ployer sous le surintendant, depuis surtout qu'il n'y a plus de remontrances et que le patrimoine de tout françois est passé en entier en ses mains pour en disposer comme bon lui semble. Mais rien de tout cela n'arrive par la fonction naturelle ni immédiate du surintendant : il n'a droit de lever un seul denier, ni d'effet, ni même d'apparence; tout, en ce genre, se fait au nom du roi, par des arrêts, des déclarations, des édits, des rôles signés en commandement par un secrétaire d'État et vérifiés dans les Cours : sans quoi, rien.... Comme les secrétaires d'État, le surintendant est un personnage grandement respecté, très craint, très obéi, parce qu'il a l'oreille et la confiance du roi, parce qu'il tient sous sa plume la fortune des particuliers les plus grands.... Mais, non plus que les secrétaires d'État, le surintendant ne peut rien ordonner par soi-même à personne sinon aux financiers, dont la lie, séparée du reste des hommes, quelque florissante qu'elle soit aujourd'hui, ne peut prétendre à former un corps dans l'État.... De là il faut conclure que le surintendant est bien le maître effectif des levées et de tous les biens de tous les sujets du roi, mais de derrière la tapisserie, pour faire parler, écrire, commander le roi, lequel est obéi par le respect de son nom, et nullement par la seule voix de cet officier.... »

Dans les mémoires par lesquels Colbert prépara et provoqua la chute définitive de la surintendance[1], on peut voir exposées tout au long et établies avec une compétence sans égale les considérations historiques, administratives et financières qui firent condamner le dernier titulaire; mais, à bien dire, la surintendance ne subit qu'une éclipse tout à fait momentanée, puisqu'au bout de moins de cinq ans ses pouvoirs se

1. *Lettres, instructions et mémoires de Colbert,* publiés par P. Clément, tome II, pp. 17 et suiv., et tome VII, pp. 164-183, 201-213.

trouvèrent reconstitués entre les mains d'un contrôleur général qui, sous le couvert d'un titre beaucoup plus modeste et derrière le « vain fantôme extérieur » du chef du Conseil royal des finances, ressaisit en réalité la toute-puissance[1].

Les chronologistes ou les historiens spéciaux ont donné un grand nombre de listes des surintendants, contrôleurs généraux et ministres des finances; aucune cependant ne paraissant jusqu'ici avoir été dressée sur les documents mêmes, d'après des données suffisamment sûres, on ne trouvera peut-être pas hors de propos que je place à la suite du mémoire qu'on vient de lire un tableau dressé tout récemment pour le *Bulletin de statistique et de législation comparée* que publie le Ministère des Finances. Je me bornerai à y faire quelques modifications d'après des renseignements recueillis depuis lors, et à y joindre les notes nécessaires dans les endroits où il y a quelque incertitude de dates et de faits. Autant que possible, je me suis reporté aux commissions et brevets, qui fixent d'une façon sûre l'époque d'entrée en charge et le titre ou la fonction; la plupart de ces pièces, à partir du XVIIe siècle, se trouvent réunies dans les registres du Secrétariat de la Maison du roi: c'est ce que j'indique par un astérisque. Ne voulant point faire en même temps la biographie des titulaires, je me borne à marquer quelles charges ils exerçaient au moment de leur nomination, et, à la fin de l'article, je place le titre officiel attribué à chacun d'eux[2].

A. B.

1. *Écrits inédits de Saint-Simon*, tome II, pp. 349-350; cf. la lettre anonyme adressée au Roi en 1712, ou simplement préparée, par Saint-Simon, dans le tome IV des *Écrits inédits* que publie M. Faugère, tome IV, pp. 31-32.

2. On trouve encore des détails, en dehors des chronologistes, dans les manuscrits fr. 3441, 4222 et 4589, Brienne 257, Lancelot 104, dans les *Mémoires d'André d'Ormesson*, à la suite de ceux d'Olivier, tome II, pp. 701 et suiv., dans l'*Encyclopédie méthodique des finances*, tome I, p. 386, dans le recueil Cangé, 4e série, boîte 7, dans le mémoire de Colbert, *Lettres*, tome II, pp. 19-38, etc.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES SURINTENDANTS, CONTROLEURS GÉNÉRAUX, DIRECTEURS, MINISTRES, ETC.

PRÉPOSÉS A L'ORDONNANCEMENT DES FINANCES

DEPUIS FRANÇOIS Ier JUSQU'A LA RÉVOLUTION.

1515. — Jacques de Beaune, baron de Semblançay, général des finances, chambellan ordinaire du Roi, gouverneur et bailli de Touraine.

18 mars 1523. — Philibert Babou de la Bourdaisière, trésorier de France. — Trésorier de l'Épargne.

11 mai 1525. — Guillaume Prud'homme, général des finances. — Trésorier de l'Épargne.

10 février 1538. — Anne de Montmorency, connétable de France[1].

1. Les chronologies fixent au 10 février 1538, temps de la maladie de François Ier, la prise de possession de la « souveraine disposition des finances » par le connétable. Jusqu'en 1537, les Mémoriaux nous montrent le cardinal de Tournon faisant les fonctions de premier ministre et négociant des emprunts ou des aliénations; mais les documents plus positifs font défaut ou ne sont pas assez probants pour qu'on porte son nom sur la liste. Quant au connétable et à son successeur l'amiral d'Annebaut, les correspondances politiques publiées dans le tome I du recueil de Ribier ne permettent pas de douter que l'un et l'autre n'aient dirigé toutes les affaires à l'intérieur comme à l'extérieur, les finances comme la guerre ou la diplomatie. Brantôme (tome III, pp. 337-338) le dit positivement du connétable, et ajoute qu'il « entendoit très bien les finances et les a bien fait gouverner de son temps. » Comme grand maître de France, avant d'être promu connétable (1538), son nom figure dans la plupart des séances du Conseil et au pied de quantité d'ordonnances. La relation de l'ambassadeur vénitien Marino Giustiniano dit, en 1535, que le grand maître est moins en crédit qu'auparavant, depuis que le congé a été donné à sa sœur Mme de Châtillon; que l'amiral (qui était alors Philippe de Chabot-Brion) a beaucoup d'autorité, de familiarité et de franchise avec le roi, mais ne veut pas se charger des affaires; que le cardinal de Tournon est homme sage et calme; que le conseiller le plus en crédit est le cardinal de Lorraine

1541. — Claude d'Annebaut, amiral de France et gouverneur de Normandie[1].

31 mars 1547. — Anne de Montmorency[2].

1552[3]. — Jean de Saint-Marcel, seigneur d'Avanson, conseiller au Conseil privé et ambassadeur[4].

(Jean, archevêque de Reims, mort en 1550), à qui on communique tous les secrets, sans qu'il entre dans aucune négociation ou ait aucune charge publique, et que, somme toute, le maniement des affaires se fait entre le grand maître et l'amiral. (*Relations*, publiées par Tommaseo, tome I, p. 107.) Le nom de l'amiral Brion se retrouve dans plusieurs ordonnances de finances des années 1541 et 1542; il mourut le 1er juin 1543.

1. Selon l'*Histoire généalogique* (tome VII, p. 177), cet amiral fut fait principal ministre après la disgrâce du connétable, et François Ier lui donna, le 3 février 1546, avec la jouissance du domaine de Compiègne et « pour une plus grande marque de sa confiance, » l'administration de toutes ses finances, dont il s'acquitta dignement jusqu'à l'avènement de Henri II; mais le document du Mémorial NN, fol. 219, auquel renvoie ce passage et qui est mentionné dans la table comme « don du châtel et seigneurie de Compiègne sa vie durant, » ne se retrouve pas. Le connétable eut un don pareil en 1547 (Mémorial). Brantôme (tome III, pp. 210-211) donne des détails sur l'administration de d'Annebaut, « qui avoit la charge de tout, car le roi le tenoit pour un très homme de bien, d'honneur, et rempli d'une bonne et sincère âme. » François Ier lui légua cent mille livres, et adjura son successeur de conserver un si fidèle ministre; mais « M. le connétable, qui n'aimoit pas M. d'Annebaut, en garda le roi Henri, et prit la charge du tout, et posséda son maître. » Dans sa relation de 1546, le vénitien Cavalli dit que le roi se décharge presque entièrement des affaires sur le cardinal de Tournon et l'amiral; mais, dans une ordonnance du 3 avril 1547 portant règlement pour le Conseil, le cardinal de Lorraine est cité immédiatement après le roi de Navarre et avant tous les autres conseillers qui doivent, chaque matin, traiter les matières d'État et de finance et y donner ordre et provision. (Luçay, *les Secrétaires d'État*, p. 15.)

2. Le connétable prêta serment au roi Henri II le 12 avril 1547. Depuis lors son nom figure dans les ordonnances, avec ceux du cardinal de Lorraine, du duc d'Aumale, du chancelier, du maréchal de Saint-André, du duc de Guise, etc. « Le connétable, dit en 1554 la relation de J. Capello (Tommaseo, tome I, p. 571), est celui des membres du Conseil étroit dont le roi fait le plus de cas. » Le cardinal de Tournon devait le suppléer dans le Conseil lorsqu'il allait à l'armée.

3. Cette date, que donnent les chronologistes, doit être celle de la mort de l'amiral d'Annebaut.

4. Favori de Diane de Poitiers. Dans une lettre du mois d'août 1548 (publiée par M. G. Guiffrey, p. 30), on la voit remercier le duc d'Aumale d'avoir fait accorder une charge de maître des requêtes à M. d'Avanson,

10 juillet 1559. — Charles, cardinal de Lorraine[1].

10 février 1564. — Artus de Cossé, baron de Gonnor et comte de Secondigné, grand panetier et maréchal de France[2]. — Surintendant des finances.

1575. — Pompone de Bellièvre, ambassadeur[3]. — Surintendant des finances.

1578. — François d'O, chevalier des ordres et gouverneur de Paris[4]. — Surintendant des finances.

et dire qu'elle n'en a plus besoin à cette heure. D'Avanson fut cependant pourvu de cette charge la même année, présida le Grand Conseil en 1551, puis alla en ambassade à Rome. Dans des pièces de 1559-60, les seules que j'aie trouvées, il ne se qualifie que conseiller au Conseil privé.

1. Confirmé par Charles IX le 5 décembre 1560 (recueil Cangé, 4me série, boîte 7). Les *Mémoires de Castelnau* (tome I, pp. 2-3) disent qu'il fut chargé des finances en remplacement du connétable, à la mort de Henri II. Il fit les fonctions de premier ministre, et, selon Brantôme (tome IV, p. 276), il « entendoit très bien les finances et les savoit toutes sur le bout du doigt, et où il en falloit prendre. » Dès 1554, on le voit chargé de négocier des emprunts, de faire rédiger les ordonnances, etc.

2. Brantôme, tome IV, p. 84 : « Le roi et la reine se trouvoient bien de ses avis, ce disoient-ils ; aussi l'avancèrent-ils, car ils le firent surintendant des finances, où il ne fit pas mal ses affaires, etc. » Dans la suite du récit, il n'est plus question que d'*intendance* des finances. Cossé fut fait maréchal de France en 1567, tomba en disgrâce en 1573, et mourut le 15 janvier 1582. Selon les chronologies, il aurait dirigé les finances depuis le 10 février 1563 (anc. style) jusqu'à l'arrivée de Henri III. Dans la correspondance de Catherine de Médicis, dont le premier volume vient d'être publié par M. le comte de la Ferrière (Documents inédits), presque toutes les lettres à M. de Cossé-Gonnor traitent d'affaires de finances. « Nous n'avons de rien plus affaire que d'argent, comme vous connoissez mieux que personne, » lui écrit-elle le 20 août 1562. Mais elle ne le qualifie jamais que conseiller au Conseil privé dans le temps même où il prenait, comme on l'a vu plus haut (p. 258), le titre de superintendant. — Guillaume de Marillac, que Brantôme qualifie *surintendant* dans la même période, ne fut qu'intendant et contrôleur général des finances de 1569 à 1573. De même, Claude Marcel, que P. de l'Estoile (tome I, pp. 224 et 256) qualifie aussi *surintendant*. De même encore, Jean le Fèvre de Caumartin.

3. Dans les pièces originales, de 1575 à 1583 et même à 1585, Bellièvre prend encore le titre de *superintendant*, quoique, selon toute apparence, M. d'O lui eût succédé au bout de trois ans. Plus tard, il ne se qualifie que conseiller aux Conseils privé et d'État. Henri IV le fit chancelier en 1599.

4. Voir les *Œconomies royales*, tome I, pp. 140 et 172, et tome II, p. 95. M. d'O mourut le 24 octobre 1594.

Octobre 1594. — Le duc de Nevers, chef du Conseil des finances; le chancelier de Cheverny, le duc de Retz, MM. de Matignon, de Bellièvre, de Harlay-Sancy, de Schönberg et de Maisse. — Conseil des finances[1].

1595. — Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, colonel général des gardes suisses et premier maître d'hôtel du Roi[2]. — Surintendant des finances.

1598. — Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, puis duc de Sully, conseiller au Conseil des finances et grand voyer de France[3]. — Surintendant des finances.

1. M. de Sancy avait espéré hériter de la surintendance; mais l'inimitié de Mme de Liancourt fit remplacer cette charge par un Conseil de huit membres, qui, selon le mot de Henri IV, « mangeoient le cochon ensemble avec les intendants par compère et commère. » Voir les *Œconomies royales*, tome I, pp. 189, 190, 192, et tome II, pp. 96, 98, et une grande lettre de Henri IV à Sully, 15 avril 1596, dans les *Lettres missives*, tome IV, p. 567.

2. Voir les *Mémoires de J.-A. de Thou*, p. 365, et les *Historiettes de Tallemant*, tome I, pp. 109-110. Sully, rival de Sancy, refuse à celui-ci le titre de surintendant; mais il ressort, soit des pièces, soit des *Remarques sur les Mémoires de M. de Sully*, par Marbault, que Sancy eut la surintendance de 1596 à 1598 sans que le Conseil cessât de subsister (*Œconomies*, tome II, pp. 23, 29, 30, 35, 37, 39). On parvint à faire entrer Sully dans ce conseil en avril 1696, pour qu'il en préparât la réorganisation (*Lettres missives*, tome IV, p. 567).

3. Selon Marbault, Sully, qui avait eu grand'peine à s'introduire dans le Conseil des finances, eut la surintendance en avril 1598. P. de l'Estoile (tome VII, p. 123) place cet événement en juin : « En ce mois, le roi mit entre les mains de M. de Rosny, qui étoit de la Religion, l'entière administration et maniement de ses finances, et en ôta Sancy. » Cf. les *Œconomies*, tome I, pp. 224, 228, 250, 285, et tome II, p. 90. La disgrâce de Sancy remontait un peu plus haut, au temps du siège d'Amiens (Tallemant des Réaux, tome I, pp. 109-110), et, selon M. Clamageran (*Histoire de l'impôt en France*, tome II, pp. 333-334), ce serait à cette époque, en avril 1597 (Sancy se convertit le mois suivant et eut la charge de colonel des Suisses en août, selon P. de l'Estoile), que Sully aurait été déclaré seul responsable et seul maître de l'administration; le titre de surintendant ne lui aurait été donné qu'en 1599. Il prend tout au moins dans des documents officiels de 1602 et des années suivantes (*Pièces originales*, vol. 327, fol. 282, 286, 289; *Lettres missives de Henri IV*, tome V, p. 97) la qualité de *superintendant général des finances*, aux appointements de 14,400 livres. Mais peut-être, et cela même paraît assez certain, n'avait-il, non plus que son prédécesseur, ni brevet ni commission : ce qui expliquerait comment le règlement du 5 février 1611 sur le Contrôle général des finances (Fournival, *Recueil*

26 janvier 1611. — Guillaume de l'Aubespine, baron de Châteauneuf; Jacques-Auguste de Thou, président au parlement de Paris; Pierre Jeannin, président au parlement de Bourgogne, conseiller d'État et contrôleur général des finances[1]. — Direction des finances.

Octobre 1614. — Pierre Jeannin, baron de Montjeu. — Surintendant des finances.

24 mai 1616. — Claude Barbin, seigneur de Broyes[2]. — Contrôleur général des finances.

24 avril 1617. — Pierre Jeannin[3]. — Surintendant des finances.

7 septembre 1619. — *Henri de Schönberg, comte de Nanteuil, maréchal de camp général, grand maître de l'artillerie, etc.[4]. — Surintendant des finances.

des trésoriers de France, p. 422) dit que « la suppression de l'état de superintendant des finances faite par le règlement de l'an 1594 (c'est-à-dire lors de la création du Conseil), dont aucun rétablissement n'a été fait depuis, tiendra. »

1. *Œconomies*, tome II, pp. 83-87 et 410, et *Mémoires de Pontchartrain*, p. 311. La surintendance, comme on vient de le voir dans la note qui précède, fut supprimée officiellement par le règlement du 5 février 1611, qui y substitua un certain nombre de membres du Conseil unis au contrôleur général et aux intendants, et renouvelables chaque année par commission. Jeannin dit à ce propos (*Négociations*, p. 714): « La régente me donna l'emploi des finances sous le nom de *contrôleur général,* avec pareil pouvoir que si elle m'eût donné le titre de *surintendant* que le roi qui règne à présent m'attribua aussitôt qu'il fut entré au gouvernement du royaume, lequel toutefois j'exerçois toujours, tant durant la régence de la reine mère que depuis, non en particulier, mais en commun avec M. le chancelier, M. le garde des sceaux, quand il y en a eu, quelques-uns de Messieurs du Conseil et les intendants. » L'historien de Thou ne fut nommé de ce conseil que malgré lui; voir sa lettre au président Jeannin dans la notice qui précède ses propres *Mémoires*, p. 268 de l'éd. Michaud et Poujoulat, ou dans le tome XV de la traduction de son *Histoire,* p. 210.

2. *Journal inédit d'Arnauld d'Andilly*, pp. 166-168 et 426. Selon *Pontchartrain* (pp. 363-365), en forçant Jeannin à remettre le contrôle général et les finances aux mains de Barbin, la régente lui laissa « en apparence la charge de surintendant, pour quelque sorte d'honneur et de récompense. » Mais Barbin eut tout le pouvoir jusqu'à la mort du maréchal d'Ancre.

3. *Mémoires de Pontchartrain*, pp. 387 et 391, et *de Fontenay-Mareuil,* p. 120; *Journal inédit d'Arnauld d'Andilly*, pp. 291 et suiv.

4. *Mémoires de Pontchartrain*, p. 408, et *de Fontenay-Mareuil*, pp. 168 et

6 janvier 1623. — *Charles, marquis de la Vieuville, grand fauconnier de France, etc.[1]. — Surintendant des finances.

Conseil de six directeurs[2].

27 août 1624. — *Jean Bochart de Champigny, contrôleur général des finances, et Michel de Marillac, conseiller d'État[3]. — Surintendants des finances.

20 février 1626. — Michel de Marillac[4]. — Surintendant des finances.

9 juin 1626. — Antoine Coiffier-Ruzé, marquis d'Effiat, plus tard maréchal de France[5]. — Surintendant des finances.

4 août 1632. — *Claude de Bullion, conseiller d'État, et Claude Bouthillier, secrétaire des commandements et conseiller d'État[6]. — Surintendants des finances.

171; *Journal inédit d'Arnauld d'Andilly*, pp. 433 et 448. « M. de Schönberg, dit ce dernier, prend séance dans le Conseil de la direction le 7 septembre 1619, au-dessus de M. le président Jeannin, et, l'après-dînée, au Conseil des ministres, au-dessus de M. de Cadenet. Il a eu un brevet du 10 pour marcher immédiatement après les officiers de la couronne. Il a eu aussi une commission pour la charge de surintendant des finances, signée le 7 et scellée le 10. Nul n'en avoit eu auparavant lui, car M. de Sully n'avoit rien du tout, et M. le président Jeannin seulement un brevet. » La commission et le brevet en question, avec un autre brevet de continuation des états et appointements pour Jeannin, sont les premières pièces de ce genre que l'on retrouve dans les registres du Secrétariat de la Maison du roi, aux Archives nationales. — Sur la surintendance de Schönberg, voir le *Journal de Bassompierre*, tomes II, p. 153, et III, pp. 164-179.

1. Voir les *Mémoires de Fontenay-Mareuil*, pp. 172, 176, *et le Journal inédit d'Arnauld d'Andilly*, p. 441.

2. Sur ce Conseil, voir le *Journal de Bassompierre*, tome III, p. 167.

3. Le marquis de la Vieuville, disgracié par l'influence du cardinal de Richelieu, fut mis en arrestation le 12 août 1624. M. de Champigny garda le Contrôle général tout en passant surintendant. Sa commission en commun avec Marillac n'avait de valeur que pour un an et fut renouvelée en 1625.

4. Brevet dans les mss. Brienne 257, fol. 375, et Lancelot 104, fol. 261. Michel de Marillac quitta la surintendance pour devenir garde des sceaux.

5. Commission dans les mss. Lancelot 104, fol. 261, Brienne 257, fol. 405, et fr. 4589. Cf. le *Journal de Bassompierre*, tome III, p. 250. Le marquis d'Effiat devint maréchal de France le 6 janvier 1631 et mourut le 27 juillet 1632. « Il apprit à voler à ceux qui l'ont suivi, » dit Tallemant.

6. Claude de Bullion mourut le 22 décembre 1640. Sur lui et son

22 décembre 1640. — Claude Bouthillier, continué comme surintendant des finances.

10 juin 1643. — *Nicolas de Bailleul, conseiller d'État, président au parlement de Paris et chancelier de la reine-régente, et Claude de Mesmes, comte d'Avaux, conseiller d'État et secrétaire des ordres du roi[1]. — Surintendants des finances.

16 juillet 1647. — *Michel Particelli d'Hémery, contrôleur général des finances[2]. — Surintendant des finances.

9 juillet 1648. — *Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, maréchal de France et grand maître de l'artillerie.

Étienne[3] d'Aligre, maître des requêtes et intendant de la marine, et Antoine Barrillon de Morangis, conseiller d'État, directeurs des finances[4].

collègue, voir les *Historiettes*, tome II, pp. 146 et 149, les *Lettres de Chapelain*, tome I, p. 43, etc.

1. La mort de Louis XIII nécessitant un remaniement général de l'organisation administrative, Bouthillier fut remplacé par deux surintendants, sous lesquels d'ailleurs Hémery eut réellement la direction des finances avec le titre de contrôleur général, jusqu'au jour où il prit pour lui-même la surintendance (*Mémoires d'André d'Ormesson*, tome II, p. 704, *Mémoires de Monglat*, p. 195, et *Mémoires de Nicolas Goulas*, tome I, p. 461). D'Avaux servit presque toujours à l'extérieur, en mission diplomatique (Tallemant, t. IV, pp. 415-416). Sur son collègue Bailleul, voir aussi Tallemant, t. V, p. 401. En se démettant, le 16 juillet 1647, Bailleul resta ministre d'État. Deux règlements importants dressés en 1645, l'un pour la direction des finances, l'autre pour le contrôle général, se trouvent dans les registres du Secrétariat.

2. Ms. fr. 4589; *Mémoires de Nicolas Goulas*, tome II, pp. 227-228 et 313-314; Tallemant, tome IV, pp. 24-25, etc. — A côté de la commission du 16 juillet, on trouve le texte du serment prêté le 18, « d'administrer les finances selon que vous le jugerez le mieux en votre conscience, de tenir la main que tous les officiers comptables s'acquittent fidèlement de leur maniement, et généralement de faire en cette charge tout ce qu'un bon et fidèle sujet et serviteur doit faire. » D'Hémery conservait le Contrôle général.

3. *Mémoires de Nicolas Goulas*, tome II, p. 314, et *Lettres de Colbert*, tome II, p. 23 ; ms. fr. 4178, fol. 48-53.

4. M. de la Meilleraye n'eut plein pouvoir d'ordonner des finances qu'en présence des deux directeurs nommés le même jour que lui, « pour signer les expéditions et ordonnances, » et non comptables. Ces adjoints subalternes, dit Goulas, étaient « gens de grande intégrité, mais peu entendus en cès sortes d'affaires. » Leur commission fut renouvelée plusieurs fois jusqu'à la nomination de Colbert comme contrôleur général ;

15 avril 1649. — *Étienne d'Aligre et Antoine Barrillon de Morangis. — Directeurs des finances.

9 novembre 1649. — Michel Particelli d'Hémery et Claude de Mesmes d'Avaux[1]. — Surintendants des finances.

Mêmes directeurs.

25 mai 1650. — *René de Longueil, marquis de Maisons, président au parlement de Paris. — Surintendant des finances[2].

Mêmes directeurs.

8 septembre 1651. — Charles, marquis, puis duc de la Vieuville[3]. — Surintendant des finances.

Mêmes directeurs.

8 février 1653. — *Abel Servien, ministre d'État, et Nicolas Foucquet, procureur général au parlement de Paris[4]. — Surintendants des finances.

Étienne d'Aligre, Antoine Barrillon de Morangis et Claude Ménardeau-Champré, directeurs des finances[5].

pendant sept mois de l'année 1649, ils remplacèrent le surintendant (*Mémoires de Conrart*, pp. 608-610), puis revinrent au même état que devant. De 1653 à 1659, leur nombre fut porté à trois.

1. Ms. Lancelot 104, fol. 279. Hémery mourut le 23 mai 1650. Voir les *Mémoires de Monglat*, p. 230, le *Journal d'André d'Ormesson*, tome II, p. 705, la *Muse historique*, tome I, p. 11, et la *Gazette* de 1650, p. 688. La retraite de M. d'Avaux cédant la place au président de Maisons fut, dit d'Ormesson, « une action de prudence et de générosité tout ensemble. »

2. M. de Maisons fut fait ministre d'État le jour suivant, 26 mai. Disgracié lors de la majorité du roi (5 septembre 1651), il fut relégué deux ans plus tard en Normandie, et ne put reprendre ses fonctions de président qu'en 1656.

3. Voir les *Lettres de Colbert*, tome I, pp. 109, 110, 123, 124, 299, et tome II, p. 24; ms. fr. 4589. M. de la Vieuville mourut en fonctions, le 1er janvier 1653.

4. Voir la *Gazette*, 1653, p. 175, et le *Ministère de Mazarin*, par M. Chéruel, tome I, pp. 400-402. Le brevet est du 8 février, la commission du 10. Selon un règlement du 24 décembre 1654, Servien eut pour sa part la guerre et les maisons royales, avec la signature des assignations; Foucquet fut chargé de pourvoir au recouvrement des fonds et à la passation des traités, prêts et avances, d'examiner les propositions, de préparer et enregistrer les édits, déclarations et arrêts (Arch. nat., KK 1454). En fait, Foucquet fut seul surintendant, même du vivant de Servien.

5. *Journal d'André d'Ormesson*, tome II, p. 705. M. Ménardeau-Champré fit les fonctions de contrôleur général de 1655 à 1657.

21 février 1659. — *Nicolas Foucquet[1]. — Surintendant des finances.

Étienne d'Aligre et Antoine Barrillon de Morangis, directeurs des finances.

15 septembre 1661. — *Conseil royal des finances[2] : le maréchal de Villeroy, chef.

Mêmes directeurs.

Jean-Baptiste Colbert, Denis Marin et Jacques le Tillier, intendants des finances.

12 décembre 1665. — Jean-Baptiste Colbert, intendant des finances[3]. — Contrôleur général des finances.

Le maréchal de Villeroy, chef du Conseil royal.

6 septembre 1683. — *Claude le Peletier, président au parlement de Paris et prévôt des marchands[4]. — Contrôleur général des finances.

Le duc de Beauvillier, chef du Conseil royal (* 6 décembre 1685).

20 septembre 1689. — *Louis Phélypeaux de Pontchartrain, intendant des finances. — Contrôleur général des finances.

1. Servien était mort le 17 février 1659 ; voir les *Lettres de Colbert*, tomes II, p. 31 et suivantes, et VII, pp. 165 et suivantes et 400. Foucquet fut arrêté le 5 septembre 1661.

2. Le Conseil royal des finances fut composé de cinq personnes, desquelles devait être l'un des trois intendants des finances, chargé de l'Épargne et de l'enregistrement des recettes et dépenses. Ce furent le chancelier Séguier, le maréchal de Villeroy, M. d'Aligre, directeur des finances, M. de Sève et Colbert. Voir l'*État de la France*, 1663, tome II, pp. 490-493 ; *Lettres de Colbert*, tome II, pp. 40, 65, 67, 749-750. Saint-Simon a consacré deux pages intéressantes (tome X, pp. 280-281) à la création de cette charge de chef du Conseil qui, « avec un nom et une représentation, ne devoit rien faire en effet dans les finances et laisseroit à Colbert l'autorité entière d'y tout faire et d'y tout régler. »

3. Les provisions de Colbert, celles par conséquent d'où sortit le Contrôle général sous sa nouvelle forme et avec les attributions qu'il conserva pendant cent vingt-cinq ans environ, n'ont été retrouvées qu'après de longues recherches de la part de M. Pierre Clément, dans un fonds des archives du département de la Côte-d'Or ; le texte en est imprimé dans l'Appendice du dernier volume des *Lettres de Colbert*, t. VII, pp. 402-403.

4. Le texte de cette commission a été publié dans l'Appendice du tome Ier de la *Correspondance des Contrôleurs généraux des finances*, ainsi que celui de la commission de M. de Pontchartrain.

5 septembre 1699. — *Michel Chamillart, intendant des finances[1]. — Contrôleur général des finances.

20 février 1708. — *Nicolas Desmaretz, directeur des finances. — Contrôleur général des finances.

Le maréchal de Villeroy, chef du Conseil royal (* 2 septembre 1714).

15 septembre 1715. — Adrien-Maurice, duc de Noailles, président du Conseil des finances[2]. — Conseil des finances.

28 janvier 1718. — Marc-René de Voyer, marquis d'Argenson, ancien lieutenant général de police, garde des sceaux[3]. — Directeur des finances.

Le maréchal de Villeroy, chef, et le duc de la Force, pré-

1. Sous Chamillart, deux offices de directeur des finances furent créés par l'édit de juin 1701 et achetés par MM. d'Armenonville et Rouillé du Coudray; ce dernier fut remplacé le 22 octobre 1703 par Nicolas Desmaretz.

2. Le Conseil fut composé du maréchal de Villeroy, des ducs de Noailles et de la Force, du marquis d'Effiat, de MM. Amelot, le Peletier des Forts, Rouillé du Coudray, le Pelletier de la Houssaye, d'Ormesson, Fagon, Taschereau de Baudry, de Gaumont, Gilbert de Voisins, Bouvard de Fourqueux, d'Argenson et Dodun. Le maréchal de Villeroy conserva son ancien titre de chef du Conseil, mais sans se mêler des affaires (comme d'ailleurs il l'avait fait depuis 1714), et le duc de Noailles, comme président du nouveau Conseil, eut toute l'autorité. Voir les *Mémoires de Saint-Simon,* tomes XII, pp. 232 et 271-272, et XIV, p. 293. En outre, le régent forma, le 26 juin, un Comité des finances, composé de huit membres du Conseil de régence : les ducs de Saint-Simon, de la Force et de Noailles, le maréchal de Villeroy, le maréchal de Bezons et son frère l'archevêque de Bordeaux, le marquis d'Effiat et M. le Peletier de Souzy. Ce comité fonctionna trois mois. Voir les *Mémoires de Saint-Simon,* tome XIV, pp. 3-7, 103, 113-114.

3. Voir les *Mémoires de Saint-Simon*, tome XIV, pp. 314-320. D'Argenson et Law traitèrent toutes les affaires à eux seuls ou avec le régent, le Conseil des finances n'eut plus d'occupations, et le duc de la Force, « à qui le vain nom de président du Conseil des finances et de celui du commerce fut donné lorsque le duc de Noailles le quitta, n'eut plus de département. » (*Ibidem*, p. 369.) M. d'Argenson était qualifié « garde des sceaux de France ayant la direction et l'administration principale des finances. » Déchargé des finances le 5 janvier 1720 et fait ministre d'État, il ne rendit les sceaux que le 7 juin suivant, en en conservant tous les honneurs et privilèges. Le maréchal de Villeroy garda le titre de chef du Conseil jusqu'à sa mort, et fut alors remplacé par le duc de Charost.

sident du Conseil des finances et du Conseil du commerce.

4 janvier 1720. — Jean Law. — Contrôleur général des finances.

7 juin 1720. — Michel-Robert le Peletier des Forts, conseiller aux Conseils des finances et de régence. — Commissaire général des finances.

12 décembre 1720. — *Félix le Pelletier de la Houssaye, conseiller d'État. — Contrôleur général des finances.

21 avril 1722. — *Charles-Gaspard Dodun, conseiller aux Conseils de régence. — Contrôleur général des finances.

14 juin 1726. — *Michel-Robert le Peletier des Forts. — Contrôleur général des finances.

20 mars 1739. — *Philibert Orry de Vignory, intendant en Flandre. — Contrôleur général des finances.

Le duc de Charost, chef du Conseil royal (* 23 juillet 1730).

Le duc de Béthune, chef du Conseil royal (* 19 mars 1745).

6 décembre 1745. — *Jean-Baptiste de Machault d'Arnouville, intendant en Hainaut. — Contrôleur général des finances.

30 juillet 1754. — *Jean Moreau de Séchelles, intendant en Flandre. — Contrôleur général des finances.

25 avril 1756. — *François-Marie Peirenc de Moras, intendant des finances, adjoint au précédent depuis le 17 mars 1756[1]. — Contrôleur général des finances.

25 août 1757. — *Jean-Baptiste de Boullongne, intendant des finances. — Contrôleur général des finances.

4 mars 1759. — *Étienne de Silhouëtte, maître des requêtes[2]. — Contrôleur général des finances.

23 novembre 1759. — *Henri-Léonard-Jean-Baptiste Bertin, maître des requêtes et lieutenant général de police à Paris. — Contrôleur général des finances.

13 décembre 1763. — *Clément-Charles-François de l'Averdy, conseiller au parlement de Paris. — Contrôleur général des finances.

1. Nous n'avons que la commission du 17 mars; peut-être n'en fut-il pas expédié une seconde le 25 avril, lorsque M. de Moras remplaça définitivement son beau-père M. de Séchelles.

2. Le duc de Béthune étant mort le 11 février 1759, il ne fut pas procédé à son remplacement comme chef du Conseil royal des finances.

27 septembre 1768. — Étienne Maynon d'Invau, conseiller d'État[1]. — Contrôleur général des finances.

22 décembre 1769. — *Joseph-Marie, abbé Terray, conseiller au parlement de Paris. — Contrôleur général des finances.

24 août 1774. — *Anne-Robert-Jacques Turgot, secrétaire d'État de la marine. — Contrôleur général des finances.

Le comte de Maurepas, chef du Conseil royal (21 mai 1774).

21 mai 1776. — *Jean-Étienne-Bernard de Clugny, intendant à Bordeaux. — Contrôleur général des finances.

21 octobre 1776. — *Louis-Gabriel Taboureau des Réaux, intendant en Hainaut. — Contrôleur général des finances.

*Jacques Necker, directeur général du Trésor royal (22 octobre 1776[2]).

27 juin 1777. — Jacques Necker. — Directeur général des finances.

21 mai 1781. — *Jean-François Joly de Fleury, conseiller d'État[3]. — Administrateur général des finances.

Le comte de Vergennes, chef du Conseil royal (* 23 février 1783).

29 mars 1783. — *Henri-François-de-Paule le Fèvre d'Ormesson, intendant des finances. — Contrôleur général des finances.

3 novembre 1783. — *Charles-Alexandre de Calonne, intendant en Flandre et Artois. — Contrôleur général des finances.

10 avril 1787. — *Michel Bouvard de Fourqueux, conseiller au Conseil royal des finances. — Contrôleur général des finances.

*Étienne-Charles de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, puis de Sens, chef du Conseil des finances (1er mai 1787), premier ministre (août 1787-25 août 1788)[4].

3 mai 1787. — *Pierre-Charles Laurent de Villedeuil, intendant à Rouen. — Contrôleur général des finances.

1. La commission de ce contrôleur général se trouve dans le Mémorial de la Chambre des comptes coté P 2496, fol. 231.

2. Les brevets de Necker comme directeur général du Trésor d'abord, puis des finances, ont été publiés dans l'étude récente de M. O. d'Haussonville.

3. M. de Maurepas étant mort le 21 novembre 1781, il ne fut pas procédé à son remplacement comme chef du Conseil royal jusqu'au 23 février 1783, que ce titre fut donné au comte de Vergennes, secrétaire d'État des affaires étrangères, qui le conserva jusqu'à sa mort, 13 février 1787.

4. Le titre de chef du Conseil des finances fut supprimé, comme celui de premier ministre, lors de la disgrâce de M. de Brienne.

31 août 1787. — *Claude-Guillaume Lambert, conseiller au Conseil royal. — Contrôleur général des finances.

26 août 1788. — *Jacques Necker. — Directeur général des finances.

* Entre le 12 juillet 1789, date de l'exil de Necker, et le 15 juillet, date de son rappel, un ministère nouveau fut nommé, dans lequel le baron de Breteuil, ministre d'État, eut le titre de chef du Conseil royal des finances[1].

29 juillet 1789. — Jacques Necker. — Premier ministre des finances.

29 juillet 1789. — Claude-Guillaume Lambert, continué dans ses fonctions. — Contrôleur général des finances.

30 novembre 1790. — *Antoine Valdec de Lessart, maître des requêtes. — Contrôleur général des finances[2].

1. Le *Moniteur* du 12 juillet 1789, n° 18, porte M. de la Galaisière comme ayant reçu le titre de contrôleur général en même temps que M. de Breteuil eut celui de chef du Conseil royal; mais cet article du journal n'a pas de caractère officiel et les registres de la Maison du roi ne contiennent que la commission de M. de Breteuil. On n'y trouve pas non plus les commissions ou brevets en vertu desquels Necker, revenant de l'étranger, devint premier ministre des finances et M. Lambert reprit possession du Contrôle général. Peut-être ce dernier n'avait-il pas quitté ses fonctions au 12 juillet.

2. L'*Almanach* de 1791 (p. 263) le qualifie ministre d'État et des finances.

La loi du 27 avril-25 mai 1791 consomma le démembrement des attributions du Contrôle général. Une partie, combinée avec la plupart des attributions de l'ancienne secrétairerie d'État de la Maison du roi, qui portait depuis 1790 la dénomination de ministère de l'Intérieur, fut confiée, sous ce dernier titre, à M. Valdec de Lessart, lequel joignait déjà aux fonctions de contrôleur général celles de ministre de l'Intérieur (nommé le 30 janvier 1791, en remplacement de M. de Saint-Priest et après *intérim* de M. de Montmorin). L'autre partie, sous la dénomination de ministère des Contributions publiques, passa des mains de M. de Lessart en celles de M. Tarbé, lors de la promulgation de la loi. Dans les derniers jours de novembre, Valdec de Lessart fut chargé du ministère des Affaires étrangères, dont il faisait l'*intérim* depuis la retraite de M. de Montmorin, et il eut pour successeur à l'Intérieur Cahier de Gerville. Décrété d'accusation et emprisonné le 10 mars 1792, sur la proposition de Brissot, il fut massacré à Versailles le 9 septembre 1792, avec les prisonniers d'Orléans.

NOTICE BIOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

SUR

ÉTIENNE DE VESC,

SÉNÉCHAL DE BEAUCAIRE.

(Suite[1].)

III.

Les chroniques et les correspondances du temps abondent en détails sur les cérémonies et les fêtes qui marquèrent la prise de possession par les vainqueurs, sur leur admiration pour toutes les merveilles que les arts et le pays lui-même présentaient à leurs yeux éblouis, sur les incidents qui suivirent, au point de vue militaire, leur entrée dans Naples[2]. Nous nous arrêterons de préférence sur les mesures administratives qu'ils prirent pour organiser la conquête, et d'abord, car ce fut la première préoccupation de tous, sur le partage du butin, charges, biens, titres, domaines, dont il convenait de dépouiller les vaincus. Sans attendre que l'on fût entré dans Naples, et avant même d'être à Capoue, Charles VIII avait nommé M. de Montpensier vice-roi de la capitale, délégué un gouverneur du port, un capitaine de la mer, pourvu au gouvernement des forteresses qui étaient encore au pouvoir des Aragonais. Les grandes charges et les places importantes revinrent, comme il était juste, aux chefs de l'armée ou aux conseillers qui avaient pris la meilleure part aux opérations de la conquête[3]. M. d'Aubigny eut la vice-

1. Voyez l'*Annuaire-Bulletin* de 1878, p. 265-285, celui de 1879, p. 293-334, et celui de 1880, p. 227-268.

2. Voir les bulletins donnés par M. de la Pilorgerie, M. de Cherrier, Sanudo, Commynes, les journaux napolitains de Giacomo Gallo, de Notar Giacomo, etc.

3. L'énumération partielle qui va suivre est dressée principalement

royauté de Calabre, M. de Lesparre celle de la Pouille, M. de Ligny l'office de grand sénéchal, Jean Rabot celui de protonotaire et chef de la justice, Antoine de Ville de Domjulien le gouvernement de Brindisi, Guillaume de Villeneuve[1] la charge de douanier royal à la douane des troupeaux de la Pouille et de l'Abruzze et celle de capitaine-châtelain de la ville de Trani. Cytain, l'ambassadeur, devint surintendant des munitions et de l'artillerie de Naples. Florimond Robertet, principal secrétaire du roi, prit l'office de commissaire royal dans la terre de Labour et celui de maître des ports; Commynes, une douane d'exportation et un gros office dans Naples; le chambellan Perceval de Boulainvilliers, la charge de capitaine de la grasse[2] de la terre de Labour; le roi d'Yvetot, autre chambellan, l'office de maître des ports et de secrétaire de la Calabre; le maître d'hôtel Gilbert de Pierrepont, dit d'Arizoles[3], l'office de douanier de Naples; Paul-Émile, chroniqueur et conseiller du roi, l'office de greffier de la ville de Lecce, dans la terre d'Otrante, etc. La répartition des villes et des châteaux se fit de même que celle des charges, et l'on dut y employer, non seulement le produit des confiscations de biens d'Aragonais, mais le domaine royal. Au dire de Sanudo[4], le premier gratifié fut aussi celui qui avait été le premier à venir négocier en Italie, Perron de Baschi, devenu un grand personnage, un « monseigneur » : il reçut le comté de Sarno, enlevé au napolitain Mathieu Coppola. Après lui, le cardinal de Saint-Pierre obtint le domaine de Capoue et l'abbaye de San-Germano[5]. M. de Bresse eut la principauté de Squillace, appartenant au fils d'Alexandre VI qui avait suivi le roi Ferdinand dans sa retraite; Antoine de Baissey, bailli de Dijon, fut

d'après les registres de chancellerie *Exequtoriale* et *Comune* conservés aux Grandes Archives de Naples. Cf. Sanudo, p. 231 et 246 de l'imprimé.

1. Le Dauphinois dont on a des mémoires estimés sur l'expédition. Étant à Naples, il passa au nom de sa femme Catherine *de Gaudiaco*, le 30 mars 1495, une procuration qui se trouve aujourd'hui dans la collection de *Quittances* du Cabinet des manuscrits, vol. 113, n° 1060.

2. Subsistances.

3. Plus tard ambassadeur.

4. Ms., fol. 83, et p. 231 de l'imprimé; Guazzo, fol. 100 v°.

5. Ayant rejoint l'armée devant Capoue, il ne quittait plus le roi, et « ogni giorno stava in consultatione. »

fait comte d'Arena et de Stilo, en Calabre, ainsi que capitaine et châtelain de Reggio; le maître d'hôtel Guillaume de Villeneuve eut encore pour sa part les comtés de Luceria et de Foggia, avec le palais que possédait Ferdinand Ier dans cette dernière ville. A M. d'Aubigny revint le marquisat d'Yraccia; à François d'Alègre, le comté de Montealto et le marquisat d'Amantea; à Gracien de Guerre, le comté de Montorio; celui de Conversano, au comte de Ligny; ceux de Martina et de Francavilla, à Pierre Briçonnet, frère de M. de Saint-Malo et général des finances de Languedoc[1]; celui de Seminara, au chambellan Guillaume Tiercelin. Les propriétés ou deniers confisqués sur les partisans de la dynastie aragonaise furent l'objet d'une semblable distribution : à Nicolas de Pavie, familier du roi, tous les biens de Jean de Sangro; à Méry de Rochechouart, seigneur de Mortemart, et à Hugues de Villelume, seigneur de Montbardon, quatre mille ducats dus par la ville de Manfredonia; à Claude Alamant, diverses terres et la dépouille mobilière du châtelain de Gaëte; au bailli de Vitry, les biens du marquis de Pescaire et du comte de Montorio; à M. de Clérieux, outre le marquisat de Cotrone, la dépouille d'un juif nommé don Isaac Abaçanelli; à Fabrice Colonna, celle de Virginio Orsini; à son frère Prosper, le duché de Trajetto, Fondi, Montefortino et les autres terres des Caïetani et des Conti; aux bâtards d'Armagnac et de Lautrec, les maisons et « masseries » de Sorrente saisies sur le comte de Terranova; au vidame de Chartres[2], les biens d'un Catalan nommé Jacques Vidal, avec deux belles terres en Labour. Le prince de Salerne, dont la flotte, mal dirigée par Louis de Villeneuve-Trans, seigneur de Serenon, n'arriva à Naples que trop tard[3],

1. Sanudo (fol. 83, p. 231 de l'imprimé), et après lui Guazzo (fol. 100), ont dit que « M. de Languedoc, » envoyé en mission à Rome peu avant qu'on entrât dans Naples, y mourut au bout de quelques jours dans le logis du cardinal de Saint-Denis. Il doit s'agir là du président du parlement de Languedoc, et non du général Pierre Briçonnet. Lors de la seconde conquête, sous Louis XII, le général Briçonnet se fit confirmer et renouveler ce don, malgré la résistance de la cour de la Sommaire. Nous avons trois lettres de Louis XII au chancelier Nicolay sur ce sujet.

2. Jacques de Vendôme, chambellan.

3. Commynes, tome II, p. 368, et Sanudo, fol. 83 v°, p. 231-232 de l'imprimé.

reprit possession de sa principauté, ainsi que Cajazzo de son comté, avec tous leurs privilèges de barons du royaume[1]. Le prince de Bisignano fut aussi largement récompensé que Salerne. Les Colonna reçurent plus de trente châteaux. Beaucoup de Français enfin obtinrent la jouissance de droits domaniaux : M. de la Trémoille, M. de l'Isle et le président de Ganay, celle des salines de Calabre; le chambellan Antoine de Ville, fait duc de Monte-Sant'Angiolo et gouverneur de Brindisi, eut un revenu de douze cents ducats sur la douane de Manfredonia; Jean de Bonneval, tout le fer et l'acier qui pouvaient se trouver dans Castellamare; Antoine de Clermont et Jeannot de Tardes, le péage du pont de Cannes, près Barleta, etc. La domesticité royale ne fut pas moins bien traitée que l'armée : médecins, apothicaires, barbiers, cuisiniers de la bouche, écuyers de cuisine, fauconniers ou simples archers de la garde[2] eurent leur part aussi bien que les chambellans, les gentilshommes ordinaires, les écuyers tranchants, les échansons, etc., et chacun s'empressa tout aussitôt de négocier au mieux son morceau de la curée et d'en dépenser le produit en plaisirs ou en parures somptueuses. Pendant deux mois, les rues de Naples offrirent un spectacle de magnificence inouïe[3].

Étienne de Vesc ne fut point oublié. Sa part dans la distribution des grands fiefs se composa du comté d'Avellino, autrefois possédé — singulière coïncidence — par les seigneurs de Baux, ses prédécesseurs à Caromb[4], du comté d'Atripalda[5], du duché

1. Cajazzo, renvoyé par Ludovic le More avec un corps d'armée, avait rejoint les Français en chemin, le 8 février; mais bientôt, pressé d'aller se mettre au service de la ligue qui se préparait, il repartit de Naples le 8 avril et se rendit à Milan. Ses biens furent confisqués en juillet.

2. Jean de Vesc, archer de la garde du roi, eut ainsi, le 8 avril 1495, l'office de greffier près le capitaine de la terre de Lipari.

3. Sanudo, fol. 195 v°, p. 250 de l'imprimé. Ce chroniqueur dit qu'on trouva dans le Château-Neuf de telles masses d'étoffe de soie et d'or, que les Français renoncèrent à leurs habillements ordinaires de *panno*.

4. Caromb avait appartenu, dans le treizième siècle, à une branche cadette de cette maison, non moins considérable dans le royaume de Naples qu'en Provence et dans le Comtat.

5. Les comtés d'Atripalda (en français, la Tripaude) et d'Avellino étaient voisins l'un de l'autre, dans le Principat ultérieur.

d'Ascoli, enlevé aux fils de l'ancien duc, qui s'étaient renfermés, avec les derniers défenseurs de la dynastie aragonaise, dans la « roque » de Gaëte[1], et enfin du duché de Nola, « où est un beau bois de haute futaie, avec grandes prairies et belles fontaines, à huit milles de Capoue[2]. » Dans la répartition des sept grands offices de la couronne, notre sénéchal eut celui de grand chambellan[3], auquel étaient attachées la surintendance des finances du royaume et la haute présidence de la Cour des comptes ou *Sommaire*[4]. Son expérience dans les matières administratives, comme sénéchal ou comme conseiller du roi, et dans les questions de finance, comme président de la Chambre des comptes de Paris, l'avait dû naturellement désigner pour ces importantes fonctions, que Virginio Orsini remplissait sous le gouvernement déchu[5]. En outre, il conserva sa compagnie de

1. Sanudo, fol. 89, et p. 246 de l'imprimé. Ascoli di Satriano est situé dans la Capitanate.

2. *Chronique de Jean d'Auton*, tome I, p. 279. Nola avait été donné par les princes aragonais au fameux condottiere Pitigliano, qui y fut pris par les hommes d'armes de M. de Ligny, peu avant l'entrée dans Naples. (Guichardin, I, LXVII.)

3. Le bulletin officiel reproduit par M. de la Pilorgerie (p. 200) est très inexact : il dit que le sénéchal a été fait « *amiral* et comte d'un comté valant douze mille ducats de revenu, et capitaine des châteaux de Naples et Gaëte. » Les véritables titres que porta depuis lors Étienne de Vesc, et qu'on retrouve dans les ordonnances de la sénéchaussée de Beaucaire, sont : *Dux Astuli et Nole, comes Avellini et Atripalde, magnus camerarius Sicilie, consiliarius et cambellanus regis, senescallus*, etc. (Ménard, *Histoire de Nîmes*, tome IV, Preuves, p. 67.)

4. Les registres contenant les ordonnances du grand chambellan en 1495 et 1496, contresignées : ESTYENE DE VESC, sont conservés aux Grandes Archives de Naples, et portent les cotes *Comune* 36 et 37. M. Paul Lacroix les avait signalés jadis en 1839, dans sa 7e dissertation sur *les Manuscrits français conservés dans les bibliothèques d'Italie* (p. 61-62), et j'espère en faire connaître quelque jour le contenu intéressant. Un diplôme original daté de Castel-Capuana, le 15 mars, signé par Charles VIII et contresigné : ESTYENE DE VESC, *grant camberlan*, est exposé au musée de nos Archives nationales, n° 535; voir l'*Inventaire*, p. 306.

5. Virginio Orsini, allié à la monarchie aragonaise, lui était resté fidèle, quoique ses fils fussent allés, par mesure de précaution, offrir leurs services au roi Charles avant son entrée à Rome. (*Campagne et bulletins de la grande armée*, publiés par M. de la Pilorgerie, p. 110.)

soixante ou soixante-dix lances des ordonnances, et reçut le commandement d'une des forteresses les plus importantes du royaume, celle de Gaëte. On sait quel rôle cette place a joué dans toutes les guerres de Naples, en raison de sa position presque inexpugnable[1]. La ville s'était rendue aux Français, sans coup férir, le 16 février; mais la citadelle ou « roque » tint bon plus d'un mois, défendue par un fils de Pierre Branet, ancien trésorier du roi Alphonse, et par un connétable ou capitaine de gens de pied albanais surnommé Tutto-il-Mondo. L'altitude la protégeait contre les projectiles de l'artillerie française[2], et elle était ravitaillée pour tenir longtemps. Toutefois, les assiégeants ayant pris position dans une église de Saint-François dont les murs abattus en partie formèrent un excellent épaulement pour les canons, le gouverneur, qui d'ailleurs savait la reddition des châteaux de Naples et ne pouvait plus espérer de secours, offrit de capituler[3]. On ne voulut lui accorder d'autres conditions que

1. Sanudo (fol. 81, p. 226 de l'imprimé) et Guazzo (fol. 95 v° et 96) donnent les renseignements qui suivent sur l'histoire et l'état de Gaëte : « Cette ville, sise au bord de la mer, à vingt milles de Terracine, fut bâtie douze cents ans avant la venue du Christ, par le troyen Énée, en mémoire de Caïeta, sa nourrice, ainsi que le raconte Virgile au début du 6e livre de l'*Énéide*. Elle a un très beau port et est ornée de fontaines, avec des orangers, des pommiers et des citronniers en abondance. C'est une petite place, mais très forte. La citadelle est inexpugnable, à la cime d'une roche, sur le sommet de laquelle on trouve une tour antique, de vaste circonférence, bien construite en murs de douze palmes d'épaisseur, avec des pierres énormes dont quelques-unes sont de longueur pareille. A l'intérieur, une autre tour est partagée en quatre chambres à voûtes très élevées, dans deux desquelles on a une eau très agréable qui se distille de la pluie en passant à travers les murs et les voûtes, et se purifie parfaitement. Au-dessus de la porte est une pierre de marbre portant cette inscription : *Lucius Numancius*, etc. Le bourg s'étend en demi-cercle autour du port. Le pays est charmant et rempli de jardins. »

2. Sanudo dit à cette occasion (p. 265 de l'imprimé) : « Les Français ne se servent pas de bombardes comme les nôtres; ils en ont en forme de passe-volants, qui portent de très grosses ballottes de métal et de fer, qui peuvent ruiner une muraille d'assez loin, comme on le vit à Naples, où ils canonnaient le château de l'Œuf à près de deux milles de distance. » On sait du reste quel effet avait produit, dès l'arrivée en Italie, l'artillerie si légère et si mobile de Charles VIII.

3. C'est ainsi que s'exprime Sanudo; mais la *Cronica di Napoli di*

la vie sauve, avec menace de pendre toute la garnison, si elle attendait l'assaut, et il ouvrit les portes le 10 mars. Ses troupes furent renvoyées en chemise, selon l'usage italien[1]. Deux jours plus tard, Étienne de Vesc vint prendre possession de la place[2].

Comme principal promoteur de l'expédition, notre sénéchal occupa de droit l'une des premières places dans le Conseil qui fut chargé d'organiser l'administration du royaume conquis, et qui, selon les rapports vénitiens[3], se composait du cardinal de Saint-Malo, de M. de Bresse, du « maréchal de Beaucaire, » du maréchal de Gié, de MM. de la Trémoille, d'Aubigny, de Montpensier, de Ligny et de Myolans, du président de Ganay[4], chargé des fonctions de chancelier, et d'un célèbre Napolitain, Gioviano Pontano, qui n'avait pas voulu suivre en Sicile son ancien maître, son bienfaiteur, Ferdinand d'Aragon, et dont les Français mirent en réquisition la sagesse pratique et la grande popularité.

Commynes et les historiens qui l'ont suivi ont sévèrement caractérisé la conduite de ce Conseil; ils incriminent même les façons d'agir de ses principaux chefs, et Mézeray[5] va jusqu'à dire qu'il ne comptait que « quatre ou cinq hommes sans expérience, le comte de Ligny, Briçonnet, de *Vers* et le président Ganay, lesquels y avoient toute l'autorité et firent commettre tant de si lourdes fautes que, s'ils eussent été un peu plus habiles gens, il y auroit eu sujet de les soupçonner de trahison. » — Quelle trahison? Ces favoris que Commynes nous a déjà représentés entraînant de force leur maître et ses armées par delà les monts pour s'assurer, l'un un duché dans la Calabre ou dans la Pouille, un autre quelque office de la couronne de Naples,

Notar Giacomo, p. 189, accuse le défenseur de Gaëte, qu'elle nomme Frédéric Scorrent, de s'être rendu lâchement aux premières volées de canon.

1. Sanudo, fol. 97, p. 265 de l'imprimé, et Guazzo, fol. 114 v°.

2. *Journal d'André de la Vigne*, dans l'*Histoire de Charles VIII*, de Godefroy, p. 139, et dans l'*Histoire des conquêtes de Naples*, par Gonon (1842), p. 80.

3. Sanudo, fol. 87, p. 241 de l'imprimé.

4. Que Sanudo appelle « le prévôt de Paris. »

5. *Histoire de France*, t. II, p. 241.

un troisième encore le chapeau de cardinal, et qui viennent d'arriver au but, qui tiennent la proie si longtemps convoitée, si laborieusement poursuivie,— admettrons-nous qu'ils n'eurent d'autre hâte que de trahir leur prince au profit du souverain détrôné, et de compromettre pour quelques milliers de ducats cette conquête dont la jouissance presque entière leur était libéralement abandonnée par un maître généreux entre tous? Ces récriminations, ces suppositions inconsidérées ne supportent pas l'examen, et il faut chercher ailleurs les éléments de dissolution, les erreurs, les fautes qui firent tomber des mains de Charles VIII le sceptre de la maison d'Anjou presque aussi rapidement que le jeune prince en avait pris possession.

Après une conquête si facile que « c'était miracle, » les Français avaient trouvé partout, mais plus encore à Naples, un accueil de nature à leur ôter toute crainte, toute défiance pour l'avenir. Peuple et noblesse, également empressés à acclamer Charles VIII, le recevaient « à grande joie et solennité, et tout le monde, ajoute Commynes[1], lui vint au-devant, et ceux qui plus étoient obligés à la maison d'Aragon, les premiers.... Jamais peuple ne montra tant d'affection à roi ne à nation comme ils montrèrent au roi; et pensoient être tous hors de tyrannie.... Et y vinrent tous les princes et seigneurs du royaume pour faire hommage, excepté le marquis de Pescaire. » Le prince répondit par des largesses. En entrant dans San-Germano, son premier soin avait été de proclamer par un édit solennel que tous les Napolitains bannis ou émigrés sous la domination aragonaise, de quelque rang qu'ils fussent, pouvaient revenir prendre possession de leurs biens, qu'une investiture nouvelle leur serait accordée, et que les villes ou les vassaux qui feraient leur soumission seraient récompensés par des dons et des immunités[2]. Le 6 mars, il adressa une proclamation aux Napolitains, disant qu'il n'était point venu par cupidité, pour acquérir des trésors ou pour usurper des domaines, mais

1. Tome II, p. 391-395.

2. Sanudo, p. 216-217 et 245 de l'imprimé; Guazzo, fol. 106. « Il était sans cesse à distribuer les dons, les bénéfices et les grâces : ses chanceliers et secrétaires y vaquaient sans relâche, et plus que tout autre celui qu'on appelait Robertet. »

pour aider et secourir chacun, pour délivrer le royaume de la tyrannie, et particulièrement pour rétablir les barons dans leurs anciens biens et rendre à chacun son état; qu'afin de « leur donner à connoître le bon vouloir et affection qu'il avait envers eux[1], » il leur remettait 250,000 ducats sur la somme annuelle que les princes aragonais avaient coutume de lever[2]; que cinquante offices seraient distribués dans Naples, dont quarante pour les nobles et dix pour les plébéiens. Chacun serait traité selon ses mérites. Les habitants en état de porter les armes ou de servir comme marins toucheraient une solde proportionnelle, à condition de s'exercer à leur métier. Remise était faite de la gabelle du sel[3].

Ces promesses, accompagnées d'une amnistie générale et d'une charte de privilèges[4] telle que, depuis longtemps, Naples

1. Dans un bulletin que M. de la Pilorgerie a publié (p. 214), le roi s'exprime ainsi : « J'ai trouvé le royaume en si grand désordre, et les gentilshommes et sujets tant oppressés, que plus n'en pouvoient. Pour leur donner à connoître le bon vouloir et affection que j'ai envers eux, je leur ai, par délibération du Conseil, ôté un tas de charges et exactions extraordinaires, jusques à la somme de 260,000 ducats par an, dont ils ont été fort contents. »

2. Selon une lettre de M. de Saint-Malo reproduite par M. de la Pilorgerie (p. 218), le royaume était « encore meilleur que beau, » et il pouvait produire de net 12 à 1,300,000 ducats.

3. Sanudo, fol. 90, p. 248 de l'imprimé.

4. L'original du diplôme, signé à Castel-Capuana le 5 mars, et contresigné par Robertet, est exposé aux Grandes Archives de Naples, dans une des salles principales; le texte en a été publié par M. Scip. Volpicella à la suite des *Diurnali di G. Gallo* (1846). Le savant éditeur estime que ce fut là l'origine de la municipalité napolitaine, et voici à peu près comment il justifie son opinion : « C'est dans cette charte, dit-il, que nous croyons trouver le principe et le fondement de tout ce qui arriva dans le royaume jusqu'au siècle actuel; nous allons tenter de l'expliquer. Alphonse d'Aragon, voulant intéresser les barons et gentilshommes du royaume à ce que son fils illégitime Fernand recueillît sa succession, accrut leur autorité et leur pouvoir aux dépens du peuple napolitain. Celui-ci se vit dépouillé de tous ses droits, de ses privilèges, et même du lieu de séance où il avait coutume de discuter ses affaires. Monté sur le trône, Fernand se trouva, au contraire, dans la nécessité de poursuivre la noblesse, dont les forces, accrues outre mesure, étaient un péril pour la cour. La noblesse répondit aux attaques en appelant le roi Charles VIII, et l'armée française conquit le royaume entier sans presque coup férir,

n'en avait vu, furent accueillies avec enthousiasme dans les classes inférieures de la population; mais l'effet ne dura guère : il était difficile que l'armée victorieuse, livrée à tous les genres de séduction, ne compromît bientôt cette popularité éphémère. Envahis, persécutés, pressurés par les hôtes que l'occupation française imposait à chaque logis et qui voulaient tirer tous les profits possibles de leur séjour en Italie, les Napolitains ne tardèrent pas à manifester leur mécontentement dès que le fisc voulut exiger les rentrées nécessaires[1]. L'histoire de Charles VIII que nous avons déjà citée plusieurs fois s'exprime ainsi[2] : « Le principal et le plus commun soin des François victorieux fut de faire chères en festes, joustes et tournois, plus que de conquérir le reste des places, ni pourvoir aux rendues, quelques remonstrances qu'en firent peu de seigneurs et autres des plus advisez; voire qu'ilz entrèrent en si haulte gloire que les Italiens ne leur sembloient point hommes[3], pour la nulle résistance qu'ilz avoient faict, tant s'en faut qu'ilz eussent aucune crainte d'eulx pour l'advenir. Si qu'estimant le Conseil du Roy que le plus asseuré moyen de garder sa conqueste estoit d'affranchir les subjects de ce royaume de tant et si grosses impositions arragonnoises, se monstrer aussi doux qu'ilz leur avoient esté

car Alphonse II, fils et successeur de Fernand, avait contre lui et le populaire abaissé par son aïeul, et la noblesse persécutée par son père. Erreur ou ingratitude, le roi de France ne chercha qu'à abattre l'orgueil de ces mêmes alliés à qui il devait une si facile conquête, et il fit ce que Fernand n'avait ni imaginé ni voulu : ce fut de rendre au peuple les droits et les privilèges dont il était privé depuis trente ans. Les conséquences de cette concession, et aussi de l'insolence des conquérants, furent que les nobles s'éloignèrent des Français, et que le populaire, devenu assez puissant pour humilier ses adversaires naturels, chercha alliance chez les princes aragonais chassés par Charles VIII. Ceux-ci, remontés sur le trône, suivirent la voie que leur imposait, non pas la gratitude pour leurs amis du peuple, mais la raison d'État, et ils firent tout pour la faction populaire.... »

1. Sanudo, p. 246 et 248.

2. Ms. fr. 17519, fol. 137 v°.

3. C'est une paraphrase de Commynes, qui dit : « Tout se mit à faire bonne chère, et joûtes et fêtes, et entrèrent en tant de gloire, qu'il ne sembloit point aux nôtres que les Italiens fussent hommes. » (Tome II, p. 397-398.)

rigoureux, ne s'employa qu'à contenter le peuple, qu'il deschargea de plus de trois cent mille escus de daces, outre infinis privilèges qu'il donna à tous ceulx qui l'en requirent : qui estoit bien, à l'advis d'aulcunz, ung des principaulx poincts; et de faict il ne se fust jamais tourné, quelque muable qu'il soit sur tout aultre, si l'on eust contenté les nobles; mais aulcun n'en faisoit estat, mesmes les rudoyoit-on à l'entrée des portes et assemblées, voire que les mieulx traictez furent les Arragonnois, sur tous les Caraffes, ausquelz encore on osta quelque chose. Aucun des Angevins n'eust estat, office ny provision; mesmes plusieurs furent forclos de retourner en leurs biens et estats, sinon par procez; voire qu'on donna main forte pour jetter aulcuns, comme le comte de Celano, hors de leurs terres, èsquelles ilz estoient entrez. Qui pis est, presque tous les estatz furent donnez à trois ou quatre François. Tous les vivres du chasteau de Naples, qui estoient inestimables, furent donnez à ceux qui les demandoient[1], comme si jamais on n'en devoit avoir affaire. Somme que Dieu monstra bien que, comme les hommes n'avoient faict la conqueste si extraordinaire, en laquelle ilz n'avoient servi que d'ombre pour estonner du seul vent de leur venue toute la noblesse italienne, aussi que les hommes ne pourveurent aucunement à s'asseurer de l'acquis. Vous verrez ce qui en advint. »

Commynes dit, presque dans les mêmes termes[2] : « Je crois bien que le peuple, de soi, ne se fût point tourné, combien qu'il soit muable, qui eût contenté[3] quelque peu de nobles; mais ils n'étoient recueillis de nul.... A nul ne fut laissé office ne état, mais pis traités les Angevins que les Aragonois.... » Et, entre autres faits de cette nature, il raconte qu'Étienne de Vesc et le président de Ganay, créé chancelier de Naples, reçurent de l'argent pour maintenir dans des biens usurpés l'un des membres de la famille Carrafa les plus compromis avec la dynastie déchue[4]. Il s'agit sans doute de Jean-Thomas Carrafa, comte de

1. Sanudo (p. 309) dit en effet que les Français, pour se faire de l'argent, vendaient les approvisionnements des châteaux.

2. Tome II, p. 397.

3. « Pour peu qu'on eût contenté. »

4. Varillas ne fait que répéter Commynes (*Histoire de Charles VIII*, p. 356-359). Cf. Guichardin, livr II, ch. II.

Mattalone, qui fut en effet confirmé dans tous ses biens et droits le 13 mars 1495; mais l'accusation de vénalité ne peut être discutée, faute d'un témoignage plus précis et plus sûr que celui de Commynes. Les chroniqueurs italiens ne disent rien de semblable, et il est prouvé que, si la curée dont on a vu plus haut quelques détails amena bien des désordres, des injustices et des usurpations, la chancellerie française essaya d'y porter remède: nous avons vu à Naples même, dans la collection d'autographes choisis des Grandes Archives[1], plusieurs diplômes de Charles VIII portant ordre de faire remettre des seigneurs napolitains, des communautés religieuses, de simples particuliers, en possession de biens que les gens de guerre français ou les sujets napolitains s'étaient fait trop hâtivement attribuer en partage[2].

Tout entier aux jouissances de la conquête, Charles VIII se préoccupait fort peu des détails du gouvernement. « Il ne pensa, dit Commynes[3], qu'à passer temps, et d'autres à prendre et à profiter; mais son âge l'excusoit, mais nul ne sauroit excuser les autres de leur faute, car le roi de toutes choses les croyoit. »

Le tableau de cette fatale démoralisation a été tracé de main de maître par Paul Jove, et il en faut citer au moins ce passage[4] : « Charles, ayant mis à chef tant de grandes choses en souveraine promptitude, sans blessure de pas un des siens, ententif à banquets et à joûtes et tournois dedans Naples, jouissoit des délices de cette tant bien ornée ville. Car il n'y avoit point faute des principaux de tout le royaume ayant autrefois suivi le parti des Angevins qui ne gratifiassent démesurément à ce nouveau roi pour sa victoire, et à ses capitaines aussi, ne laissant en derrière aucun devoir de bénigne hospitalité, ou pour le moins de flatterie. Semblablement les François et les Allemands, en souveraine affluence d'une ville abondante en toutes choses, et principalement alléchés par la friandise de son vin, avoient dépouillé la plupart de leur férocité militaire, et avoient

1. Vol. 94, nos 2691, 2698, 2703, etc.

2. Sanudo (p. 245) cite un exemple de réintégration du même genre au profit du prince de Salerne.

3. Tome II, p. 426. Selon M. de Saint-Malo, le roi ne faisait que « deviser de ses houssures et accoutrements pour faire son entrée et fête d'investiture. » (*Bulletins*, p. 221.)

4. D'après la traduction de Denis Sauvage (1552), p. 74.

aussi quelques illustres dames amolli les cœurs et les corps de plusieurs, par pompes, par gracieuseté et par affetées mignotises, entendu qu'elles fréquentoient, à la mode du pays, à l'envi, même les joûtes et tournois, par une affection de voir et d'être vues ; et pour lors étoit la saison tant ressemblante à celle du printemps en douceur et aménité, que non seulement le roi, jeune, et ses barons principaux, remémorant combien aisément ils étoient devenus victorieux, et partant ayant les puissances d'Italie en moquerie, en telle licence s'abandonnoient à une vie un peu trop de grande chère, ains encore la troupe même des gens d'armes champêtres étoit gagnée par la plaisance des jardins royaux et de cette côte marine tant salutaire. Et déjà le Roi même et ses capitaines, ayant oublié leurs desseins paravant tant magnifiques, avoient tellement en nonchaloir entièrement tous leurs pensements de la guerre d'outre-mer, qu'il apparoissoit manifestement que les François avoient fait courir le bruit qu'ils entreprendroient tel voyage afin qu'ils fussent appuyés sur plus grande force, s'ils ajoutoient la cause de la foi à leurs entreprises, mais assurément qu'un bruit non frivole portoit que, même dès le commencement, ils n'avoient délibéré autre chose que de subjuguer Italie et Sicile. »

Chacun ainsi, pour sa part, compromit en quelques semaines cette conquête dont le succès semblait moins dû à l'habileté des capitaines ou des gouvernants qu'au destin favorable et à un heureux concours de circonstances[1]. De la croisade contre les Turcs, de ce but final dont on avait fait montre par toute l'Europe, il n'en fut bientôt plus question[2], et cependant, si l'on en croit Commynes, la conquête de Constantinople n'eût

1. C'est le jugement qu'on trouve à la fois dans Commynes et dans la correspondance des ambassadeurs milanais, et Jean le Laboureur l'a appliqué plus tard à notre Étienne de Vesc, « homme de médiocre esprit, dit-il, qui réussit plutôt par le destin que par sa prudence. » (Additions aux *Mémoires de Castelnau,* tome II, p. 472.)

2. Pendant les premiers jours, on affecta de faire préparer une flotte immense ; mais le cardinal de Gürck, venu tout exprès de Rome, s'épuisa en vains efforts pour obtenir quelque promesse plus positive. (Sanudo, p. 259 et 265.)

offert aucune difficulté au lendemain de l'entrée à Naples, alors que l'Italie semblait atterrée d'un bout à l'autre et que Charles tenait entre ses mains ce précieux otage, Ziem, « l'homme que Bajazet craignoit le plus[1]. » D'Otrante à la Valone, on ne comptait que soixante milles, et la distance entre la Valone et la capitale de Bajazet n'était que de dix-huit journées de marche, sans places fortes, au milieu de populations soulevées par avance contre le croissant. Mais, dans son séjour à Rome, Charles VIII s'était sensiblement refroidi sur ses projets primitifs, et la mort de Ziem, enlevé à ses côtés mêmes, dans son propre palais de Castel-Capuana, quelques jours après l'entrée de l'armée française à Naples, le décida définitivement à ne point pousser plus avant. Quoique prévue depuis quelque temps[2], cette fin du prince turc pouvait avoir les plus graves conséquences, puisqu'elle rendait à Bajazet toute liberté d'action. « Grande perte pour le roi de France ! dit Marin Sanudo, grande perte aussi pour toute l'Italie, et surtout pour le pape, qui cessera de toucher la pension annuelle que lui payait le sultan pour tenir son frère sous bonne garde[3]. Dieu veuille que, débarrassé de ce souci et des craintes que lui inspirait l'existence d'un rival, le Turc ne reprenne pas ses projets sur la Pouille et sur l'Italie ! » Le roi de France montra une grande douleur, et il fut résolu en Conseil de tenir secrète la mort du prince aussi longtemps que possible : pendant plusieurs jours, on continua à faire bonne garde autour de son logis, les médecins allant et venant comme si la maladie eût été au même point, et, bien que les ambassadeurs vénitiens connussent la vérité, le roi refusa de la

1. Commynes, tome II, p. 399-402.

2. Ziem, malade avant qu'on entrât à Capoue, s'était fait transporter en litière, d'abord à Aversa, puis à Naples, où les saignées et autres remèdes n'eurent qu'un effet passager. La fièvre reprit encore plus violente, et, *volente fato*, le pauvre prince expira dans la matinée du 25 février, ferme et constant dans la foi musulmane. (Sanudo, fol. 88, p. 243 de l'imprimé, et Guazzo, fol. 104; Cherrier, *Histoire de Charles VIII*, tome II, p. 135 et suivantes; Romanin, *Storia documentata*, tome V, p. 61, note 2.)

3. On soupçonna Alexandre VI d'avoir fait empoisonner Ziem; mais, comme le dit Sanudo, « la cosa *non erat credendum*, perchè sarebbe stato suo danno. »

leur avouer. Le cadavre fut envoyé, sans pompe et sans bruit, à Gaëte, sous la surveillance des lieutenants d'Étienne de Vesc[1]. C'est là d'ailleurs que, selon la convention qui avait été conclue le 20 décembre précédent entre Alexandre VI et le duc de Calabre, Ziem eût été transféré sous la garde du cardinal de Valence, si le pape avait été contraint alors de quitter ses États[2].

Mais, on le conçoit, dès que cette mort fut devinée, les Vénitiens se hâtèrent d'en envoyer la nouvelle à Constantinople, où Bajazet l'accueillit avec des transports de joie et voulut tout aussitôt demander l'échange du cadavre contre des reliques saintes qui ne pouvaient être refusées par un roi très chrétien[3] : il lui tardait de vérifier lui-même qu'il était délivré de son rival, et de prouver à ses sujets, par des obsèques magnifiques, que Ziem n'était plus. Son envoyé n'obtint rien, et, sans doute même, ne put rapporter que des réponses évasives; mais les armements furent dès lors poussés avec activité dans les ports de l'empire ottoman, qui bientôt se trouva en état de prendre une part active aux opérations des ennemis du nom français.

Renonçant donc à la croisade annoncée si longtemps et avec tant d'ostentation, et n'ayant plus aucun motif de s'attarder en Italie, Charles fit savoir qu'il regagnerait la France dès que les châteaux de Naples auraient été pris et les affaires du royaume réglées. M. de Saint-Malo promit même à la reine et au duc de Bourbon que le départ se ferait vers le 8 avril[4]; mais il y eut plus d'un mois de retard sur ces prévisions, car on s'attardait volontiers dans ce paradis terrestre de Naples, « approprié en toutes sortes de plaisances mondaines, » et les Français laissèrent imprudemment une ligue redoutable se former derrière eux[5].

1. Cherrier, tome II, p. 67.
2. Sanudo, fol. 88 v°, p. 244 de l'imprimé.
3. Sanudo, p. 348-350 de l'imprimé.
4. Dès le mois de mars, M. de Bourbon écrivait que la conquête avait provoqué partout en France une grande allégresse, mais qu'il était temps de revenir, car le pays ne voulait point donner d'argent. (Sanudo, fol. 98, p. 267 de l'imprimé.)
5. Cherrier, tome II, p. 142-143. Guillaume Briçonnet est un des plus naïfs à s'exprimer sur les splendeurs du pays : voir ses lettres à la reine

Cette ligue datait de loin, et son plus actif promoteur était celui même qui avait appelé Charles VIII en Italie. Une fois maître du duché de Milan, Ludovic le More n'avait plus songé qu'à rejeter de l'autre côté des Alpes ceux qui venaient de le seconder dans son usurpation. Dès le mois de décembre 1494, il s'en était ouvert aux Vénitiens, fort épouvantés de l'entrée des Français dans Florence : il leur avait représenté qu'on ne devait pas permettre au conquérant de pousser plus loin, et qu'il était urgent de faire intervenir l'Europe entière[1]. C'est, on se le rappelle, Commynes qui représentait alors la France à Venise, considérée, non sans raison, comme le centre de toutes les intrigues des puissances ennemies. A n'en croire que les seuls *Mémoires* de l'ambassadeur, il aurait tout su des manœuvres qui se faisaient autour de lui et prévenu tout le monde, mais sans recevoir autre chose que « maigre réponse. » Les correspondances diplomatiques que nous possédons aujourd'hui prouvent bien plus positivement que, du commencement à la fin de sa mission, il fut constamment joué, soit par Ludovic, ce prince de l'astuce, soit par le doge, non moins expert à feindre et à ruser[2]. Lorsque les Vénitiens, poussés par Ludovic, commencèrent à armer, ce fut par Ludovic lui-même que Commynes imagina d'en aviser son maître; quand les nouvelles de la reddition de Naples portèrent au comble la terreur des Italiens, Ludovic se hâta encore d'écrire la lettre la plus amicale à Commynes, protestant de son allégresse et se plaignant seulement de n'avoir point reçu la notification officielle de ce triomphe; mais, en même temps que sa lettre partait pour Venise, il y envoyait deux agents sûrs pour entamer la négociation définitive d'une quintuple alliance. Tant d'allées et de venues, de conciliabules et de levées de gens de guerre n'eussent pas dû échapper à Commynes; mais il crut suffire à tout par de belles paroles, répétant sans cesse au Sénat que le roi Charles s'en tiendrait à la revendication pure et simple de ses

Anne publiées par M. de la Pilorgerie, et plus anciennement par B. Fillon, *Archives de l'art français*, tome I, p. 273-276.

1. Romanin, *Storia documenta*, tome V, p. 54-55, 61 et 65.
2. Kervyn de Lettenhove, tome II, p. 147 et suiv.

droits sur le royaume de Naples; que son seul souci était de rétablir d'abord les seigneurs napolitains persécutés, puis de reprendre le cours de sa croisade contre les infidèles[1]; que le parti de la modération, représenté par lui, Commynes, et par le maréchal de Gié, l'emportait dans le Conseil sur l'influence du cardinal de Saint-Malo et de M. de Beaucaire[2]. Et, au moment même où, se croyant encore maître de la situation, il s'efforçait de faire partager ses illusions aux conseillers de Charles VIII, notamment au sénéchal de Beaucaire, avec qui il correspondait directement[3], les puissances confédérées achevaient de combiner leurs mouvements[4].

Le 30 mars 1495, l'ambassadeur était encore allé demander à la Seigneurie de suspendre pendant quinze jours toute décision relative à une ligue, pour qu'il eût le temps d'aviser son maître à Naples et de recevoir l'affirmation rassurante du prochain retour de l'armée française. Dans la nuit même qui suivit, le pacte d'alliance fut signé[5], et, au matin du 31, le doge, ayant fait venir Commynes, lui tint ce langage : « Magnifique ambassadeur, nous vous avons mandé parce que, en raison de l'amitié que nous avons pour votre roi, nous vous devons instruire de l'état de nos affaires. Sachez donc qu'hier, avec la protection du Saint-Esprit, de la glorieuse vierge Marie et de l'évangéliste monseigneur Marc, notre patron, une ligue a été résolue et conclue ici entre S. S. le Pape, le roi des Romains, le roi et

1. Kervyn de Lettenhove, tome II, p. 110-114.

2. *Ibidem*, p. 150. En cet endroit, le déchiffreur de la dépêche a lu *du Bouchage* au lieu de *de Beucayre*.

3. *Ibidem*, p. 186. Il dit au roi : « J'ai autrefois écrit à Mgr le sénéchal. »

4. A ce moment même, on faisait dans l'entourage du roi des pièces satiriques sur l'Espagne, le roi des Romains, le pape, le doge de Venise, et les comédiens de cour les prenaient tour à tour pour texte de leurs railleries. (Godefroy, p. 715.)

5. Du récit bien connu de Commynes (tome II, p. 419-420) il faut rapprocher ceux des contemporains italiens, et notamment celui de Marin Sanudo, qui se trouve reproduit dans Guazzo et dans Bembo, et que nous allons traduire presque littéralement. Voyez aussi Romanin, p. 66-67, Sismondi, tome XII, p. 272, et Cherrier, tome II, p. 160-162. On trouvera dans ce dernier auteur, p. 163-165, les principales clauses de l'acte de confédération. Sur la signature, voir Sanudo, p. 283 et suiv.

la reine d'Espagne, notre Seigneurie et le duc de Milan. Nous l'avons fait pour la conservation de nos États, pour l'augmentation de la foi et de l'église romaine, et pour la défense des droits de l'empire romain. Avisez-en votre roi[1]. » Et comme le doge finissait cette allocution, les cloches de la ville se mirent à sonner à toute volée, en signe d'allégresse. Abasourdi, n'en pouvant croire ses oreilles[2], Commynes répondit cependant : « Sérénissime prince, je m'en doutais depuis bien des jours, mais ne voulais pas croire que cela se fît. Et mon maître, comment pourra-t-il retourner en France, se trouvant ainsi entouré par vous tous? » Le doge répliqua : « S'il veut passer comme ami, personne n'y fera empêchement; si c'est comme ennemi, nous nous prêterons secours les uns aux autres pour lui résister. Cependant écrivez-lui que, par cette ligue, nous n'entendons point rompre nos bonnes relations et notre amitié avec lui; elle n'a été faite que pour la conservation de nos États, avec d'autant plus de raison que l'on n'entend plus parler, comme au début, d'expédition contre les Infidèles[3]. » Ces paroles dites, Commynes, mélancolique et tout blême, se dirigea vers la sortie du palais, sans saluer personne; mais, arrivé au pied du premier escalier, il dut remonter jusqu'à la porte, appeler le secrétaire du Sénat, et demander qu'on lui répétât ce que venait de dire le doge, comme si les paroles lui étaient déjà sorties de l'esprit[4]. Le secrétaire ayant satisfait à cette demande, il retourna dans sa barque à San-Giorgio, tenant la tête basse, avec tous les signes de la mélancolie, et sans pouvoir dissimuler ses sentiments, comme le doit faire un diplomate. « Mais, ajoute l'historiographe vénitien, il m'est avis que ce chagrin n'était pas tant sur son roi que sur lui-même, car on peut penser qu'il écrivait que jamais pareille ligue ne se conclurait et que ses manœuvres y feraient obstacle, puisqu'il demandait aux ambassadeurs milanais : « Votre duc en sera-t-il! » A quoi eux

1. Sanudo, p. 285.

2. « Argentone rimase molto attonito, et li parsse assà stranio. »

3. Comparez le récit de cette entrevue dans les *Annali veneti* de Malipieri, p. 341-342, où elle est placée à la date du 24 mai, et non du 31.

4. « Come andato fuor di fantasia. »

répondaient : « N'en croyez rien, messire! » agissant comme doivent agir les gens sages en affaires d'État, qui assurent à leurs ennemis vouloir faire une chose, et en font ensuite une autre. Or, ledit seigneur d'Argenton se plaignait fort de messire Ludovic, disant que le roi ne fût venu jamais, sans lui, en Italie, et que cependant il l'avait trahi. » — D'accablement[1] et de colère, Commynes se mit au lit après cette communication; mais les médecins envoyés par la Seigneurie ne lui reconnurent aucun mal réel[2].

On avait été avisé plusieurs fois à Naples de l'imminence d'une confédération redoutable. M. de Saint-Malo, entre autres, à son retour de Florence et de Rome (14 mars), avait affirmé que cette ligue se tramait à Venise[3], et il l'avait même dit en face aux deux ambassadeurs de la Seigneurie, en ajoutant ces paroles « assez étranges, » nous rapporte Sanudo : « J'ai dit au pape de ne point faire pareille chose et de ne souffler mot, car le roi mon maître est tout-puissant, et il a Dieu et la justice pour lui. » — « Et d'ailleurs, avait ajouté le cardinal, qu'avons-nous à craindre soit du roi des Romains, qui est à notre merci, soit de l'Espagne, à qui nous avons donné le Roussillon et la

1. *Fastidio.*

2. « Ma era al quanto contraminato, come cossi fu. » On remarquera que, dans ses *Mémoires,* Commynes se vante d'avoir vivement inquiété la Seigneurie en annonçant au doge qu'il avait déjà avisé plusieurs fois son maître de l'existence de la ligue, ce qui leur fit faire « tout étrange visage. » Il n'y a rien de cela dans le récit de Sanudo.

3. Sanudo, p. 257 et 262. — On se souvient que le cardinal était allé directement de Rome à Florence pour demander le payement du subside de 70,000 ducats (voyez l'article de 1880, p. 263). Les Florentins répondirent d'abord que, tant qu'on ne leur rendrait pas Pise, ils n'avaient aucune raison de devancer les termes de versement, et, accompagné d'un de ses fils, il ne parcourut pas moins inutilement les autres États, Lucques, Parme, Milan, etc. Cependant il finit par arracher quarante mille ducats aux Florentins, et, en revenant à Naples, il s'arrêta quelques instants à Rome, où les agissements de la ligue ne lui parurent que trop évidents. Quelques jours plus tard, Rome n'était plus tenable pour les Français, et, le 1er avril, un fils du cardinal Briçonnet y fut assassiné et volé (*Diarium Burchardi*, cité par Cherrier, tome II, p. 169). J'ignore quel était ce fils. Ce fut, à Rome, l'ambassadeur espagnol Garcilasso de la Vega qui eut charge de notifier la Ligue au représentant de Charles VIII; voir Sanudo, p. 293.

Cerdagne, et qui n'oserait rompre une paix si largement payée, soit de Venise, qui n'a aucun motif pour manquer à l'alliance promise, soit de Ludovic lui-même, qui serait le premier accablé par son voisin le duc d'Orléans? » Sur quoi, les ambassadeurs jurant qu'ils n'avaient connaissance d'aucune ligue, M. de Saint-Malo avait répliqué qu'il n'était cependant bruit que de cela dans le Rialto, au rapport même de M. d'Argenton[1]. Ces indices ne laissant pas d'inquiéter Charles, si insouciant qu'il fût et si absorbé dans ses plaisirs, il songea sérieusement à repartir dès qu'on aurait recueilli le plus d'argent possible, et il se fit même annoncer à Rome pour la semaine sainte; mais de nouvelles distractions, de nouveaux projets de fêtes le détournèrent bientôt de cette idée, et, autour de lui, personne ne songea à devancer hardiment la ligue, ce qui eût peut-être assuré pour longtemps la conquête[2]. On se borna à envoyer M. de Bresse à Rome, M. de la Trémoïlle à Milan, M. de Myolans à Venise, pour surveiller les événements.

Le 5 avril, au matin[3], les deux ambassadeurs de Venise s'étaient transportés auprès de Charles, dans le Château-Neuf, pour prendre ses ordres sur la mission de M. de Myolans, et, sortant de la chambre royale, ils traversaient une salle voisine, lorsque parvint à leurs oreilles un bruit de lettres arrivées de Venise pour eux. Pensant qu'elles nécessiteraient peut-être une autre audience, ils les envoyèrent aussitôt chercher. Les lettres portaient ordre de notifier sans retard la conclusion de la ligue. Ils se déterminèrent donc à attendre que le roi eût dîné pour lui faire la grave communication dont ils étaient chargés, et furent alors introduits dans une pièce où le cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens et M. de Beaucaire se trouvaient seuls avec leur maître. Prenant celui-ci à part, messer Dominique Trevisan, qui « avoit la langue, » lui annonça la signature de la ligue du 31 mars, en ajoutant qu'elle n'avait aucun but dommageable pour S. M. et ne tendait qu'à la défense des États confédérés contre l'ennemi commun, le Turc. Mais Charles l'interrompit

1. Sanudo, fol. 96, p. 268 de l'imprimé, et Guazzo, fol. 113.
2. Cherrier, tome II, p. 170-171.
3. Récit de Sanudo, p. 294 et suiv.

vivement : « C'est une honte, s'écria-t-il, une honte intolérable! N'ai-je pas moi-même un État en Italie? N'ai-je point avisé la Seigneurie que, si elle voulait former une ligue quelconque, elle m'en informât à la même heure et au même titre que tous les autres souverains de l'Italie? Je conférais toujours de toutes choses avec vous; dorénavant, je ne vous dirai plus rien.... Eh quoi! la Seigneurie a-t-elle oublié que ses vaisseaux ne peuvent faire le voyage des Flandres si je ne veux bien le permettre?... Ils ont fait une ligue par crainte d'une descente des Turcs en Italie.... ils ont peur du Turc! Je voudrais bien qu'il vînt par ici! » — « Votre Majesté, répondirent les ambassadeurs, n'a point goûté de cette guerre-là comme nous l'avons fait pendant dix-sept ans. » Tout en s'exclamant, le roi se dirigea vers une fenêtre où étaient les deux témoins de cette scène, et il leur répéta : « *Par ma foi*[1] *!* voilà une grande honte. » Devinant ce qui arrivait, bien que la communication eût été pour le roi seul et que les ministres n'eussent pas encore reçu le courrier expédié par Commynes le 1er avril, M. de Beaucaire, « si altier en paroles, » s'écria à son tour : « La Seigneurie a agi bien mal envers le roi! » Au contraire, le cardinal ne cherchait qu'à apaiser son maître : « Très chrétienne Majesté, ce ne sera rien. Ils ont agi pour le bien.... » *Et similia verba,* qui montraient qu'il était l'ami des Vénitiens. Mais Charles continuait : « Quoi! le roi d'Espagne, à qui j'ai donné Perpignan et Elne! Quoi! Maximilien, qu'une lettre de moi ferait rentrer sous terre[2]! Et le pape! et Ludovic[3]! » Sur celui-ci, il ne tarissait pas en menaces, et il ajouta que, lui aussi, roi de France, avait été sollicité de faire une ligue par la Hongrie, le Portugal, l'Angleterre, l'Écosse et d'autres États, mais qu'il n'y avait jamais consenti. Enfin, il s'écria : « Seigneurs ambassadeurs, la Seigneurie a jugé bon de conclure cette confédération sans m'en donner aucun avis; nous aussi, nous ferons ce que bon nous semblera, sans l'en avertir. » Comme il s'irritait de plus en plus, les

1. En français, dans le texte vénitien.
2. *Star indrio.*
3. Comparer le discours que Sanudo prête au Grand Seigneur quand celui-ci apprit la formation d'une ligue contre Charles VIII par ceux mêmes qui l'avaient appelé ou amené en Italie (p. 374 de l'imprimé).

ambassadeurs prirent congé de lui, sans qu'il bougeât à peine de la fenêtre pour recevoir leur salut, et, rentrés chez eux, ils écrivirent aussitôt à Venise qu'on leur permît de revenir, se sentant mal vus des Français[1].

1. Nous ne faisons que reproduire à peu près le texte de Sanudo, fol. 109 v°, p. 294-295 de l'imprimé. Romanin (p. 68) a fait un récit semblable d'après une dépêche des ambassadeurs en date du 8 avril. Comparez aussi la *Chronique de Malipiero*, p. 337-338. De retour à Venise le 17 mai, ils racontèrent que Naples et le royaume étaient impatients de se débarrasser des Français; que le roi Charles passait son temps dans des amusements puérils ou en compagnie de sa maîtresse, une nièce de la duchesse de Melfi; que le Conseil était composé de gens de grande habileté, mais que, dans l'armée, le désordre était au comble, chaque capitaine commandant à sa fantaisie, etc. (Sanudo, p. 340-341 de l'imprimé.) Un patricien de la maison Bragadin, qui arriva quelques jours plus tard, fit un rapport qui demande à être reproduit en entier, comme le tableau, forcé sans doute, mais bien caractéristique, de la situation des Français au bout de deux mois de séjour (Sanudo, p. 344-345 de l'imprimé). « Les Français, dit-il à la Seigneurie, sont des gens très poltrons, sales et dissolus. Ils ne se plaisent qu'au péché et aux actes vénériens. Il faut que la table soit toujours mise pour eux. En prenant logement dans les maisons de Naples, ils se sont emparés des meilleures chambres pour eux-mêmes, et ont relégué les propriétaires dans les plus mauvaises; enlevant des caves le vin et le blé, pour les faire vendre au marché; prenant les femmes de force, sans respect pour personne, puis les dépouillant et leur volant leurs bagues, ou, si elles résistent, leur coupant les doigts. Ils passent longtemps dans les églises à faire leurs oraisons. Ils ont douze mille chevaux, cinq cents Suisses, et le reste n'est que gens inutiles, vivandiers, filles de joie, artisans de toute sorte. Ce sont des Français qui travaillent dans tous les métiers à Naples. Le roi se promène par le pays, tantôt avec cent chevaux de suite, tantôt avec moins de seize, sans observer aucun ordre ni décorum. Il est libéral, mais n'a pas le sou, tandis que ses courtisans sont riches, se vêtissent de soie.... Somme toute, les Français font la plus mauvaise compagnie avec les Napolitains, et ceux-ci préféreraient n'importe quelle autre nation. Les maisons n'ont plus ni portes ni fenêtres, tout ayant été brûlé par les occupants plutôt que d'acheter du bois. Ceux des citadins qui ont pu quitter la ville, abandonnant logis et effets, se sont retirés à la campagne. Quant aux femmes, ces gens-là n'usent que de violence avec elles, malgré maris, pères et frères. On a vu un baron entrer dans la maison d'un citadin qui avait une fille très belle, la forcer d'assister à son dîner, puis déclarer au père, avec force promesses d'ailleurs, qu'il voulait définitivement la posséder. Le pauvre père répondit qu'il désirait consulter sa femme et son fils. La femme et la fille ne pouvant supporter

Il était urgent de se décider au départ; mais, encore que cette question eût été bien des fois agitée dans le Conseil, les avis étaient très partagés : l'un proposait de reprendre le même chemin qu'on avait suivi au commencement de l'année, et un autre de gagner Gênes et de s'y embarquer pour la Provence; Pierre de Médicis demandait que l'armée française vînt le rétablir à Florence ou se saisir de cette ville; le cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens eût voulu qu'on passât par Rome pour faire justice du pape Alexandre; le cardinal de Gênes et Obietto de Fiesque insistaient pour Gênes, Jean-Jacques Trivulce pour Milan; enfin, le cardinal de Gürck tenait encore pour les anciens projets de croisade, tandis que M. de Saint-Malo eût préféré qu'on restât à Naples jusqu'à ce que les choses se fussent arrangées[1].

Il fut résolu à la fin que l'armée rentrerait sans retard en France par la même voie qu'elle avait suivie en venant à Naples, à travers l'Italie entière, et tous les préparatifs se firent pour mettre en mouvement le gros de l'armée, c'est-à-dire huit ou dix mille chevaux, quatre ou cinq mille hommes de pied, et cette suite embarrassante que la conquête avait attirée de toutes parts. Comme on ne pouvait abandonner à

une telle injure ni s'y opposer, le fils leur conseilla de fixer au Français un rendez-vous. A l'heure dite, il vint en effet et entra dans la chambre; mais, avant qu'il eût pu toucher à la fille, le frère le tua et se sauva. Leur père, tout en larmes, alla faire ce récit au roi, qui montra beaucoup de déplaisir et déclara que le coupable méritait la mort, qu'il eût pourtant à se présenter devant lui, et que pardon lui serait accordé. Le fils comparut; mais, à peine s'était-il prosterné aux pieds du roi, que des Français le massacrèrent, et le roi ne fit rien contre eux. Lui d'ailleurs avait pour son plaisir une religieuse du monastère de Sainte-Claire, en plus de sa favorite la Melfi, et beaucoup d'autres femmes que ses gens lui procuraient. »

1. Sanudo, fol. 98 et 117 v°, p. 267, 309 et 315 de l'imprimé. M. de Saint-Malo alla à Rome le 8 mai, pour essayer un accord avec le pape; mais celui-ci refusa tout aussi bien de donner son investiture au roi de France que de recevoir sa visite à Rome (*ibidem*, p. 337-339). Le 19 du même mois, il arriva une autre ambassade, composée du cardinal de Saint-Denis, de MM. de Bresse et de Luxembourg, et du cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens, celui-ci restant par précaution à vingt-cinq milles de Rome (p. 342-343 et 347); ils n'obtinrent que des réponses évasives.

lui-même le royaume conquis, sept à huit cents lances françaises[1], deux mille Suisses, quinze cents gascons, douze cents mortes-payes mises en garnison dans les places et six cents lances italiennes formèrent un corps d'occupation, sous la conduite de M. de Montpensier, vice-roi et gouverneur général du royaume, à qui tous pouvoirs étaient laissés, ainsi qu'à M. d'Aubigny, comme gouverneur de la Calabre, avec Percy pour lieutenant, et à M. de Lesparre, comme gouverneur de la Pouille. Le seigneur de Domjulien[2], créé duc de Sant'Angiolo, fut mis dans Tarente; Gabriel de Montfaucon[3], dans Manfredonia; M. de Champeroux, créé duc de Lecce et grand maréchal du royaume, dans Otrante[4]; le bailli de Vitry, dans Aquila; Ménée de Guerre, dans Ostie, etc. Les deux citadelles de Naples, le Château-Neuf et celui de l'Œuf, furent confiées à M. de Montpensier et à Rabodanges; celle de Gaëte restait sous le commandement du sénéchal de Beaucaire[5], qui devait conserver en

1. Sanudo donne ce dénombrement des compagnies : M. de Montpensier, 100 lances; M. de Beaucaire, 100; M. d'Aubigny, 100; M. de Percy, 50; M. de Champeroux, 100; Gracien de Guerre, 50; Gabriel de Montfaucon, 50; M. de la Marck, 25; Domjulien, avec les arbalétriers, 25; divers, 100. — Italiens : le prince de Salerne, 100; le prince de Bisignano, 50; le duc de Melfi, 50; le marquis de Martina, 50; Trojano Pappacoda, 25; diverses lances brisées, 200. Le bulletin français de M. de la Pilorgerie, p. 277-279, contient plus de noms et donne un total plus élevé, quoiqu'il ne fasse monter les plus grosses compagnies qu'à cinquante lances. Le livre de Rosmini sur *Trivulce* (tome II, p. 210) contient un brevet de don de cent lances pour ce célèbre capitaine, délivré par Charles VIII, à Naples, le 7 avril, et contresigné d'Étienne de Vesc. Nous avons aux Archives nationales, K 76, n° 1 *bis*, le rôle de la revue et montre faite à Naples, le 22 avril, d'une compagnie de 20 lances commandée par Robert Malherbe, prévôt des maréchaux. Ces compagnies partirent avec le roi.

2. C'était un lorrain, du nom d'Antoine de Ville.

3. Ce Gabriel de Montfaucon était celui qui avait remplacé Étienne de Vesc comme bailli de Meaux, en 1490.

4. Gilbert de Grassay, seigneur de Champeroux, chambellan du roi, avait commandé en 1487 l'armée envoyée à Vannes (ms. fr. 15540, fol. 111; *Corresp. de Charles VIII avec Louis de la Trémoille*, lettres diverses). Il fut tué dans une escarmouche aux portes de Foggia, en avril 1496.

5. « Monsr le sénéchal de Beaucaire demeure aussi par deçà, et lui a donné le roi deux duchés et une comté qu'on appelle Nola, et plusieurs autres grandes seigneuries qu'il a eues avec titre de duc. Il est grand

outre l'administration générale des finances du royaume, avec le trésorier la Primaudaye et le contrôleur général Pecquet. Son compatriote Rabot était chef suprême de la justice, faisant les fonctions de protonotaire.

En attendant le départ, des ordres sévères furent donnés pour que tout acte de désordre dommageable aux habitants du pays reçut un châtiment sévère[1].

Au milieu des préparatifs[2], Charles VIII, soucieux de fêtes par-dessus tout, voulut ouvrir en personne des joutes qui devaient durer huit journées, pour que, tour à tour, les Français, les Italiens et les Suisses pussent faire parade, non seulement de leur adresse, mais aussi de leur vaillance, puisque chaque passe comprenait un trait de lance à fer émoulu et douze coups d'épée de taille[3]. Selon les chroniqueurs du temps, les Napoli-

chambellan du royaume, ce qui est un très bel office : il ne se dépêche rien en ce royaume qu'il ne se signe de sa main, tant en la Chambre des comptes que autre part. Il est aussi capitaine et gouverneur du château de Gaëte et a soixante lances.... » (Bulletin du 13 mai 1495, reproduit par M. de la Pilorgerie, p. 279.) Comparez le passage de Commynes cité plus loin, p. 304.

1. Sanudo, p. 315.

2. Parmi les trophées que remportait Charles VIII pour introduire en France le goût des arts italiens, il voulut mettre en première ligne les célèbres portes de bronze du Château-Neuf (voyez Celano, *Notizie di Napoli*, giornata V, p. 51), « à l'imitation de Titus et de Vespasien, qui enlevèrent les quatre colonnes de bronze du temple de Salomon et les firent placer à Saint-Jean-de-Latran. » (*Chronique de Malipiero*, p. 339, et Sanudo, fol. 117 v°, p. 314 de l'imprimé.) Mais, pris en mer par des croiseurs, ce trophée, qui représentait la victoire des Aragonais sur les Angevins, revint bientôt à sa place primitive.

3. Voyez, au sujet de ces tournois à outrance, la VIIe dissertation de Du Cange sur l'histoire de saint Louis. Une des chroniques de Naples s'exprime ainsi : « A 22 d'aprile, fu mercoldi, d'alba, il re di Francia cominciò una giostra al' Incoronata ; sei seignori franzesi tenuero l'arringo a chiunque volevano giostrare ; giostrarono sei gentilhuomini napolitani. Et si giostrava senza tela, a steccato chiuso, et chi giostrava pentava sue arme ad uno quadro di legno, et ponealo a fronte la coronata che erano le mura della città, et l'arme delle sei stavano appartate. Furono gran quantità, et la giostra durò infino allo 1° di maggio : una resta o tratto di lanza a ferro pulito, dodici tratti di spata con lo taglio senza ponta. » (*Diurnali di Giac. Gallo*, 1494-1496, publiés en 1846 par Sc. Volpicella, p. 10-11.)

tains goûtaient peu ce genre d'exercice, que nos compatriotes pratiquaient au contraire très volontiers[1], sans crainte des blessures ni du sang répandu[2]. Ils le laissèrent donc aux tenants français, dont plusieurs payèrent bravement de leur personne[3], jusqu'à ce que le roi eût prescrit de ne plus user que d'armes émoussées et sans pointe. Au nombre des chevaliers français qui combattirent le jour de la Pentecôte, sur la place de l'Incoronata, contre des seigneurs napolitains, un témoin oculaire cite notre sénéchal de Beaucaire[4], en compagnie des plus illustres chefs de l'armée, M. de Montpensier, le grand bâtard de Bourbon, M. de Clérieux, le comte de Ligny[5]. Le roi, les cardinaux et les principaux personnages de la cour

1. Il y avait eu beaucoup de joutes à Lyon pendant le séjour que la cour avait fait l'année précédente dans cette ville.

2. Sanudo (fol. 117 v°, p. 314 de l'imprimé) dit que l'ouverture des joutes se fit le 20 avril (et non le 22), que les tenants, pour s'essayer et animer le spectacle, luttèrent d'abord à lances émoulues, mais qu'on souhaita que le roi fît couper les pointes des lances, pour éviter les malheurs. Il dit aussi que la joute se faisait pour le simple honneur de la victoire, et qu'il n'y avait point de prix pour les vainqueurs.

3. « On a fait un beau tournoi en cette ville, où il a été donné de grands coups, et la plupart des tenants et de leurs aides ont été blessés. » (*Bulletins* publiés par M. de la Pilorgerie, p. 281.)

4. La *Cronica di Napoli di Notar Giacomo,* publiée en 1845, par P. Garzilli, dit, p. 189 : « Lo di della Pentacosten *anni* 1495, del mese de magio, fo facto lo sticchato per iostrare senza ringo ala piaza della Incoronata, per li Franciosi contro Napolitani, dove lo bastardo de Burgogna (Bourbon?), Bonpensere *nomine* Bonpensere (*sic*), Monsignor de Clarius, Monsignor Dalagni et Belcayro iostraro contra Ferrando Torres ed altri; dove, lo sequente di, dicti Franciosi se armaro de arme bianche et con spate senza taglio et ponta; depo che haveano corso, menavano le spate l'uno contro l'altro, scrimendono in modo che fo certo remore tra li Sguizari et Franciosi, et lo re in persona nce cavalco, et si se aquito lo remore, ma la cita se havea posta in ordene. »

5. Brantôme veut parler sans doute de ces combats quand il dit (*Œuvres*, tome II, p. 422) que Charles VIII, dans les tournois de Naples, avait avec lui, pour tenants, les trois favoris sur lesquels on avait fait ce dicton :

Châtillon, Bourdillon et Bonneval
Gouvernent le sang royal.

Parmi les jouteurs italiens, Sanudo nomme Camille Vitello, le fils du duc de Ferrare, le prince de Bisignano, le duc de Melfi.

assistaient à la fête sur une estrade; mais leur présence n'empêcha pas que, le second jour, une querelle n'éclatât entre jouteurs suisses et français. Persuadés que c'était là un simple stratagème pour commencer le pillage de la ville, tous les Napolitains se hâtèrent d'aller barricader leurs maisons. Le désordre fut au comble, ni les capitaines ni les prévôts ne pouvant apaiser la querelle, et bientôt il y eut des blessés et des morts de part et d'autre : force fut que le roi descendît de l'estrade et intervînt en personne pour arrêter les combattants et ramener les spectateurs[1].

Quelques jours après ces fêtes, le 6 mai, Étienne de Vesc reçut en don de son maître une des deux grosses galéasses qui se trouvaient achevées sur les chantiers de la Douane et que Ferdinand n'avait pu faire détruire avant son départ[2]; l'autre fut donnée à Gracien de Guerre, un des plus vaillants capitaines de l'armée française. Mise immédiatement à la mer, la galéasse du sénéchal rendit de grands services pendant l'occupation: après quoi elle fut ramenée dans le port de Marseille[3].

Aux joutes de l'Incoronata succédèrent les fêtes de deux grands mariages. Pour consacrer l'alliance des nations française et napolitaine, Charles VIII fit épouser à son cousin M. de Ligny la fille du grand sénéchal Guevarra, qui apportait en dot la principauté d'Altemura enlevée à don Frédéric d'Aragon, et il maria avec le fils du prince de Salerne, âgé de dix ans, la fille de M. de Montpensier[4].

1. Sanudo, fol. 117 v°, p. 315 de l'imprimé; Guazzo, fol. 128 v°. Cf. le passage de Notar Giacomo cité plus haut.

2. *Journal d'André de la Vigne,* à la date du 6 mai. Ces galéasses étaient les plus gros entre les navires à plusieurs rangs de rames, et l'on n'en comptait qu'un très petit nombre en France. Voyez ce mot dans le *Glossaire nautique* de Jal, et une pièce du temps de Louis XI, dans le ms. fr. 2908, fol. 47. Commynes et Pierre Briçonnet, général de Languedoc, eurent chacun aussi une galéasse.

3. Ruffi (*Histoire de Marseille,* tome II, p. 347) dit que la galéasse était dans ce port quelques années après 1470 : ce qui est une erreur évidente, et néanmoins Ménard (*Histoire de Nîmes,* tome IV, p. 39) et Pithon-Curt (*Noblesse du Comtat-Venaissin,* tome III, p. 478) ont traduit cette date approximative par 1472.

4. Sanudo, fol. 120 v° et 128, p. 325 et 348 de l'imprimé.

Enfin, l'entrée solennelle que le roi s'était proposé de faire avant de quitter sa capitale eut lieu en grande pompe le 12 mai. Charles avait revêtu, à cette occasion, l'habit d'étoffe d'or, avec une barrette de velours noir ceinte de la couronne; il portait en main le sceptre et la pomme « ronde et orbiculaire » des anciens empereurs[1]. Les grands officiers de la couronne, dans leur costume d'écarlate bordé de fourrure, soutenaient sur sa tête un riche poêle de brocard donné par la ville[2]. Au milieu des princes de la maison royale et des princi-

1. Lors de la première entrée, il avait une saie de velours noir à manches larges serrées au poignet, et par-dessus une robe de même velours; sa barrette de laine noire était carrée, avec le pli derrière, et pardevant une médaille d'or à l'image de Notre-Dame, toute resplendissante de diamants et de rubis. Au cou, un collier d'or soutenant un rubis-balai de grande valeur. Les chausses étaient d'écarlate, les bottes de cuir. Charles, ajoute le chroniqueur napolitain qui donne ces détails, portait les cheveux blonds pendants jusqu'à l'oreille, à la « zazzarina. » Son aspect était agréable, le nez long et gros, les yeux noirs, la figure longue, les épaules un peu bossues, la taille petite.

2. Cette cérémonie est racontée comme il suit dans le texte informe de Notar Giacomo (p. 190) : « Adi XII de magio 1495, de martedi, ad hore XX, lo dicto re Carlo cavalcó per Napoli incoronato como ad re de quisto regno, conla processione avanti, dove andava sopra un cavallo liardo chiaro, conle areze moze, socto el palio de brocchato. La barrecta che portava in testa era de velluto negro con certe frise de oro dentro la piega della barrecta, quali frisi erano la corona. La veste de panno de oro, lo septro et lo pummo, et innanze a lui la spata regia. Appresso de lui dui corseri copertati. Et con lui erano vestiti tucti li officii, cio e : Bonpensere per justicere, lo principe Antonello miraglia, lo conte de Buriencia cancellere, Stephano de Vese camerlingo. Dove tucti li gentilomini et soldati et altri a piedi, con le aze et alabarde, che era una gran quantità. Dove che per tre di ne foro facte le luminarie ogni sera.... » Le comte de *Buriencia* qui faisait les fonctions de chancelier était sans doute Jacques Caracciolo, comte de Brienze, que les sièges de la ville avaient député pour ouvrir les portes à Charles VIII. L'autre chronique, celle de Giacomo Gallo (p. 11), dit : « Cavalcò... con la corona senza gioie in testa, con gran trionfo, sotto il palio di broccato riccio che lo fè la città : portava (*sic*) 400 arcieri avanti, tutti con una divisa arrecamata de argentana; portava delli sette officii cinque, l'altri non ci erano, vestiti di scarlato, con li vaii attorno alle coppole et barrette.... » Comparez le récit d'André de la Vigne, donné par Godefroy, p. 147, et celui de P. Desrey, continuateur de Gaguin, dans *la Mer des Cronicques,*

paux personnages de la cour, tous vêtus de riches manteaux ainsi que le roi, Étienne de Vesc figurait comme grand chambellan, selon les textes italiens, et, selon un texte français, comme représentant du grand connétable d'Aubigny, qui était parti pour la Calabre sur le bruit d'un armement du roi Ferdinand. Lisant ce détail dans la chronique du continuateur de Gaguin, Brantôme n'a pas manqué de protester énergiquement et en termes des plus vifs[1]. « En cette entrée, dit-il, on n'y trouve rien à redire, sinon que près de lui étoit le seigneur (?) de Beaucaire, représentant le connétable du royaume de Naples : ce qui n'étoit guère beau, car il venoit que de frais être son valet de chambre, et lui voir porter l'épée, cette vue étoit odieuse. » Évidemment le panégyriste des *Hommes illustres*, comme les autres historiens du seizième siècle, s'est inspiré ici des sentiments de Commynes et ne nous en donne qu'une façon d'écho.

La cour partit le 20 mai, laissant Naples et le royaume aux soins du vice-roi et de ses compagnons. Avant qu'un mois se fût écoulé, ceux-ci devaient sentir le poids du fardeau. Tout activa cette crise : l'inconstance du peuple napolitain, prompt à souhaiter le retour des Aragonais dont il avait si récemment acclamé la défaite et le départ ; la lassitude d'une ville remuante entre toutes, qu'écrasait, depuis le mois de mars, une soldatesque insolente, pillarde, cruelle, et d'autant plus indisciplinée qu'elle ne recevait pas souvent sa solde[2] ; l'insuffisance du corps d'armée que les Français laissaient derrière eux ; le défaut d'approvisionnements dans les châteaux qui eussent pu servir de centre de résistance contre un retour offensif, et que leurs

éd. de 1536, fol. 215 et suiv., dont s'est servi Brantôme en sa *Vie de Charles VIII*, tome II des *Œuvres*, p. 289-293.

1. *Œuvres*, tome II, p. 292. Dans une variante que M. Lalanne a donnée en note (p. 322), il y a cette phrase en plus sur Beaucaire : « Toutefois il fut toujours le principal conseiller de ce voyage. » Plus loin, à propos d'un des successeurs d'Étienne de Vesc comme sénéchal de Beaucaire, il dit : « Noble charge, dont beaucoup d'honnêtes gens s'en sont contentés, témoin Tanneguy Du Châtel et autres que je dirois bien. »

2. Sanudo, fol. 98, et Guichardin, liv. II, par. XIII.

gouverneurs négligèrent à l'envi les uns des autres[1] ; le manque d'argent enfin, auquel les embarras du retour ne permirent pas que le roi pût porter remède, et qui s'aggrava de plus en plus à mesure que le soulèvement des provinces et les progrès de l'armée aragonaise diminuaient les ressources du budget. « Or, comme si aisée victoire avoit rendu insolens plusieurs François et rendu d'autres paresseux au devoir de leurs charges, et que le Roy eut gratifié les Napolitains de plusieurs privilèges et exemptions jusques à trois cents mil ducats par an, ne voulant toutes fois se charger des affaires du royaume, qu'il expédioit par ses plus favoris, les subjectz se malcontentèrent assés tôst de n'y veoir l'ordre requis, ne tout ce qu'ilz avoient attendu de leur venue. Les nobles sur tous et les partisans d'Anjou se faschèrent de n'estre assés recreuz : si que, attirans peu à peu les autres à leur malcontentement, la pluspart commença de regretter Ferdinand, hay pour la seule faulte de ses prédécesseurs, ou qu'ilz fussent à ce poussez d'un commun naturel du peuple, qui est d'espérer plus et endurer moins qu'on ne doit, voire s'ennuyer tousjours de l'estat présent pour le desir d'ung autre, Les sujetz napolitains se monstrèrent lors plus inconstans et convoiteux de nouvelletez qu'autres firent onc[2]. » Commynes n'a pas manqué de rejeter la meilleure part de responsabilité sur Étienne de Vesc. « Le roi, dit-il, laissa au commencement le sénéchal de Beaucaire, appelé Étienne de Vers, capitaine de Gaëte, fait duc de Nole et autres seigneuries, grand chambellan, et passoient tous les deniers du royaume par sa main ; et avoit icelui plus de faix qu'il ne pouvoit ne n'eût su porter : bien affectionné étoit à la garde dudit royaume[3]. » Nous ne retracerons

1. Charles VIII ne songeait, dit Commynes, « qu'à passer temps, et d'autres à prendre et à profiter ; mais son âge l'excusoit. Mais nul ne sauroit excuser les autres de leur faute, car le roi de toutes choses les croyoit, et, s'ils lui eussent su dire qu'il eût bien pourvu trois ou quatre châteaux audit pays, comme celui de Gaëte, ou seulement celui de Naples.... il tiendroit encore le royaume. » (*Mémoires*, tome II, p. 426.)

2. Ms. fr. 17519, fol. 16 v°.

3. *Mémoires*, tome II, p. 428. Giannone, qui suit Commynes, comme les autres historiens italiens, a traduit textuellement une partie de ce passage : « Stefano di Vers, senescalco di Beaucheu, governatore di

cette seconde partie de l'histoire de la conquête de Naples, comme nous avons fait pour la première, qu'au point de vue de la biographie du sénéchal, et cet examen sommaire ne sera pas inutile pour contrôler encore sur certains points les allégations de Commynes.

IV.

Le 16 juin, il y eut un premier commencement de sédition dans Naples, sous prétexte que les Français, unis à la noblesse, se préparaient à enlever les armes du peuple et à saccager la ville; mais un accord fut conclu dès le jour suivant, et les représentants du roi crurent devoir accorder au populaire de nouvelles franchises, et même lui en laisser espérer encore de plus étendues pour l'avenir[1].

Plus sérieuse fut une révolte des habitants de Gaëte[2]. Le récit nous en a été laissé par un contemporain, un voisin, Paul Jove[3], dont l'histoire présente une singulière abondance de détails précis pour cette époque de l'occupation française. Comme il se rattache directement à l'histoire d'Étienne de Vesc, nous le citerons d'après la traduction française de Denis Sauvage[4] :

« Sur le temps que Charles partit de Naples, les François avoient commandé lever argent sur les Caiétans pour équiper leurs galées, et principalement sur ceux nommément qu'ils entendoient favoriser à l'état des Aragonois par quelque ancienne affection de cette partialité : ce qui émut grandement le courroux presque de tous les citoyens, qui pensoient que les François non seulement ne chargeroient fort leur ville de nouvelles impositions, ains leur relâcheroient libéralement quelque chose

Gaeta e gran camerario, per le cui mani passavano tutti i denari del regno. »

1. *Diurnali di Giacomo Gallo,* p. 12.

2. *Ibidem,* p. 13-14.

3. Il fut, de 1528 à 1552, évêque de Nocera-de-Pagani, qui est à quatorze kilomètres N.-O. de Salerne, sur le Sarno.

4. *Histoires de Paolo Jovio,* traduction de 1552, p. 107-109. Cf. Sanudo, p. 439-440 de l'imprimé, et Guazzo, qui suit toujours Sanudo.

des anciennes, comme c'est la coutume presque de tous les peuples, lesquels, s'ennuyant toujours des choses présentes et demandant inconsidérément les nouvelles, reçoivent souvent le loyer de leur désordonnée convoitise. Les Caiétans donc commencèrent à s'excuser sur leur pauvreté, et assurer que leur ville étoit épuisée d'argent et en public et en particulier, tant par les anciens tributs que par les nouveaux frais qu'il lui avoit convenu faire; et finalement prioient les François qu'ils ne trompassent point entièrement ou ne maculassent du tout l'opinion que chacun d'entre eux, Caiétans, avoit conçue de la douceur de la domination des François, par ce tant âpre genre d'injustice. Mais les François que Beaucaire, général des finances, avoit envoyés pour lever ce denier, leur semblant que ceux qui ouvertement refusoient d'obéir à ce commandement étoient plutôt à être contraints qu'enhortés, prirent conseil entre eux de prendre ceux qui refusoient le plus fort, et de les mettre en bonne garde. Néanmoins, pendant qu'ils s'apprêtoient à telle force, les Caiétans en furent incontinent avertis par une femme qui avoit recueilli ces propos par une fenêtre. Quoi connoissant et l'apercevant aisément par le visage des François, prennent les armes, crient tout haut le nom d'*Aragon!* et, étant tout le peuple accouru ensemble en la grande église, parce que, d'aventure, ce jour, on faisoit la procession de la Fête-Dieu en pompe solennelle, contraignent les François d'eux retirer en la Roque[1]. Ce même jour[2], furent envoyés dedans une frégate d'espion, par ces Caiétans, ambassadeurs à Roderigo, comte de la ville de Monderiso[3], frère d'Alphonse d'Avalo, que Ferdinand avoit laissé en garnison en l'île et en la ville d'Ischia, pour lui demander aide par laquelle ils se défendissent et gardassent des François. Le comte de Monderiso, ayant, pour ce fait, collaudé les Caiétans, deux jours après fit entrer presque trois cents Biscains en deux caravelles (qui est une sorte de vaisseau fort propre à soutenir tout outrage et rigueur de

1. Voyez ci-dessus, p. 280.
2. Le 18 juin, selon le rapport analysé par Sanudo.
3. Monte-Odorisso, dans Sanudo, ou Montedorisio, selon les généalogies de la maison d'Avalos; aujourd'hui, Monteodorisio.

tempête ou de lointaine navigation), et les envoya à Caïète, ayant vent à gré, sous la conduite de Maorio, homme fort vaillant et bien exercé en l'art militaire tant sur mer que sur terre. Au contraire, Montpensier et Beaucaire, ayant entendu à Naples le révoltement des Caiétans, afin que, tout incontinent, ils opprimassent ceux par qui le commencement de rebeller étoit né, équipèrent une armée de cinq naus de charge et de quatre galées, et là dessus ordonnèrent pour chef Gratian Daguerre[1], avec huit cents gens d'armes, et avisèrent Jean Coulonne, cardinal, frère de Prosper, qui étoit au territoire de Fundi, que, sur-le-champ, il assemblât tout au plus qu'il pourroit de gens sur ces lieux-là, et qu'il les amenât par terre à Caïète, à certain jour assigné, pendant qu'ils assailliroient la ville par mer[2]. Peu de temps après, Gratian ayant rencontré vent propice, parvint à Caïète[3]; non loin du port, fit prendre terre à Roquebertin, espagnol de nation, avec trois cents piétons adoubés de brigandines et de salades à la mode des archers d'ordonnance, leur commandant qu'ils fissent tant qu'ils entrassent incontinent en la Roque, laquelle, étant située en un mont fort haut, est abordée par une difficile et très étroite montée, et par degrés de pierre. Cependant le cardinal Coulonne, qui étoit approché de la porte avec grande compagnie de soldats et de paysans[4], commença d'enhorter les Caiétans à ce qu'ils voulussent mettre les armes bas, retourner à leur devoir, et finalement prendre garde à leur sauveté et aux biens de chacun d'eux, leur disant qu'il avoit telle autorité envers les François, principalement leur ayant amené en aide tant de bandes, qu'il leur pourroit facilement impétrer merci pour cette malavisée rébellion. Mais les Caiétans, qui, par une folle obstination,

1. Gracien de Guerre ou d'Aguerre.

2. Selon Giacomo Gallo (p. 13-14) et Notar Giacomo (p. 192), M. de Montpensier demanda trois cents hommes de pied aux Napolitains; mais ceux-ci répondirent qu'ils n'étaient point assez nombreux pour se défendre eux-mêmes, et ils donnèrent seulement six cents ducats pour payer pendant quinze jours une troupe de trois cents condottieri.

3. M. de Beaucaire commandait l'escadre. On arriva le 24 juin devant Gaëte. (Giac. Gallo, p. 13; Sanudo, p. 440.)

4. Quatre mille hommes de pied, selon Sanudo.

vouloient être vus constants, ainsi que témérairement ils avoient rébellé, répondirent qu'ils ne craignoient point les menaces des François, et qu'ils étoient prêts à montrer par effet de quel cœur ils haïssoient une si orgueilleuse nation qui avoit commencé à dominer tant avaricieusement, et de quelle affection ils aimoient le parti des Aragonois, desquels ils avoient essayé la douce domination, très semblable à vraie liberté, l'espace de soixante ans et plus. Par quoi, étant la parlamentation faillie et les signes d'assaillir donnés de tous côtés, le cardinal s'approcha plus près des murs. Gratian, descendant de haute mer à pleines voiles, se rue dedans le port, et ceux de la Roque, armés, dévalent en la ville, aux maisons les plus haut assises, de laquelle se fit grande occision, et les plus hautes parties d'icelle furent occupées par ceux que Roquebertin conduisoit, et celles de la plaine aussi, environ le port, par ceux du navigage, en un moment de temps[1]. Et lors eussiez vu très cruellement tuer de pas en pas ce peuple courageux en paroles, mais de peu de valeur en ses faits, et tout failli de cœur par une soudaine crainte. Une grande partie des citoyens qui avoient délibéré de saillir contre les Coulonnois, ouvrant les portes et jetant bas les armes, se sauva en son entier, étant bénignement reçue par le cardinal. D'autre côté, Maorio, avec ses Biscains, ayant longtemps combattu contre les ennemis en la place de la ville, se retira en une maison contigüe du mur et du havre, et, ayant perdu beaucoup de ses gens, avec plusieurs blessés, du plus haut du mur se jeta d'un saut dedans les caravelles du dessous, et, en usant de merveilleuse force de courage, à voiles incontinent déployées, par l'aide d'un puissant vent grec, escampa parmi le navigage des François, et jamais les galées, combien qu'elles le poursuivissent au plus tôt que l'on pouvoit faire ramer, ne le purent acconsuivre. Toutefois, en continuant toujours la chasse jusques à bien fort loin, on combattit de chacun côté, vu que les François jetoient force boulets de grosses pièces de leurs proues dans les poupes des fuyants, et eux de leurs poupes dans les proues des galées ennemies qui les poursuivoient. Au demourant, le

1. M. de Beaucaire, selon Sanudo, entra par la *marine*, tandis que le cardinal pénétrait par la terre.

cardinal étant bientôt entré en la ville, combien que les François, ne faisant pas grand compte de la dignité d'un tel personnage, massacrassent ceux qui se retiroient presque entre ses bras, en tuant même quelques-uns dedans les églises, près des autels, toutefois en sauva plusieurs, et retira quelques honnêtes dames, à l'honneur desquelles il étoit soigneusement ententif, hors des mains des François, et, les ayant encloses en une très ample maison, les contre-garda, y ayant ordonné garde. Au reste, par toute la ville, tous exemples de cruauté, d'avarice et de luxure furent perpétrés par les *barbares,* car plusieurs vierges y furent violées, et, entre les autres, les deux mains furent coupées à une de la noble maison des Laudati, pendant qu'elle résistoit courageusement à un François qui la vouloit forcer, et deux autres, en l'extrême constance, furent étranglées. Presque quatre cents hommes de tous états et de tous âges y furent tués [1], les églises toutes pillées des anciens présents que l'on leur avoit faits, qui étoient en si grand nombre et tels que l'on disoit que la ville de Naples même n'en avoit point de plus riches, ni en plus grande multitude; car, par plusieurs siècles de paravant, avoient été assemblés par la piété des habitants et des navigants, pendant que Caiète, devant que le môle de Naples eût été fondé et bâti, florissoit, par la très sûre commodité de son havre, en grande fréquence d'hommes et en force richesses, comme l'apport de toute cette côte marine. Tous ces joyaux et présents furent transportés en France par Beaucaire, survenant à Caiète deux jours après la prise afin de faire son devoir de général des finances en rédigeant par compte et par écrit le butin, y laissant à grand' peine les os des saints et les reliques qui étoient encloses en leurs châsses : en sorte que depuis, par son commandement, ces joyaux d'or et d'argent furent fondus et forgés en coupes et autre vaisselle, par un

1. Sanudo parle de quinze cents hommes tués; il dit qu'on épargna les enfants et les femmes, que les vieilles furent envoyées à Naples, et les jeunes embarquées pour la Provence, mais que les galères qui les portaient furent arrêtées par les Génois, et les prisonnières mises en liberté. — Selon Giacomo Gallo, il ne fût rien resté de la population, si les Italiens n'étaient intervenus pour calmer l'acharnement des Français.

exécrable genre d'avarice, en la ville de l'Isle, près de la Saône[1]. Tels joyaux, outre les vases dédiés aux autels, étoient petites statues, représentations de périls et images de naus, et les effigies de tous les membres de l'homme, comme les dévotieux personnages, ayant fait vœu pour leur sauveté, l'avoient accompli envers les saints qu'ils se persuadoient avoir été cause d'icelle sauveté. Les Caiétans ont coutume de raconter que ceux qui souillèrent leurs mains par le pillage de tels joyaux tombèrent en extrêmes misères par la vengeance de ceux auxquels ils avoient été offerts. Aussi périt, par naufrage, un navire de charge rempli des dépouilles de Caiète qui tenoit la route de France après la guerre achevée, à Monte-Circello[2], étant du tout débrisé et jeté hors sur le rivage, enrichit les peuples des environs. »

A cette époque[3], les hostilités étaient engagées avec les Aragonais sur plusieurs points du royaume. Conformément aux articles secrets de la ligue et tandis que la flotte vénitienne attaquait les villes maritimes de la Pouille, un corps de troupes espagnoles et messinoises, sous les ordres de Gonsalve Fernandez de Cordoue, avait abordé en Calabre, où la dynastie déchue possédait encore plusieurs places fortes et un grand nombre de partisans. Le jour même où Charles VIII reprenait le chemin de la France, Ferdinand avait débarqué à Terranova, et une assez grosse armée s'était aussitôt réunie autour de lui : Reggio d'abord, puis Lecce et Otrante avaient secoué le joug français ; Monopoli, pris d'assaut et saccagé par les troupes vénitiennes, avait provoqué la capitulation immédiate de plusieurs autres ports de l'Adriatique ; enfin, M. de Lesparre, vice-roi de la province, était tombé aux mains de don César d'Aragon[4].

1. Ce serait plutôt l'Isle, sur la Sorgue, au Comtat-Venaissin, dans le pays même où le sénéchal avait une de ses principales résidences.

2. Le cap Circé.

3. Cherrier, tome II, p. 207 et suivantes.

4. Sanudo, p. 373. Je passe rapidement sur ces faits d'armes que les chroniques racontent toutes avec plus ou moins de détails. On peut voir, sur les premières opérations du roi Ferdinand, le rapport de Pierre Bembo inséré dans Sanudo, p. 416-420.

Les gouvernants français ne restèrent point inactifs; mais leurs efforts ne furent pas longtemps heureux. Une flottille de quinze voiles, arrivée récemment de Provence et augmentée de quelques-unes des galères de M. de Montpensier, fit sans succès une tentative contre Ischia[1]. D'Aubigny, vice-roi des Calabres, après avoir commencé par défaire l'armée de Ferdinand à Seminara (21 juin) et l'avoir forcée de repasser précipitamment en Sicile, ne put déloger Gonsalve de Reggio, et, quelques jours plus tard, le roi déchu se dirigea audacieusement sur Naples, où ses amis lui promettaient qu'il serait reçu avec enthousiasme[2]. Ce fut le 6 juillet, au moment où Charles VIII livrait la bataille décisive de Fornoue à l'autre bout de la péninsule, que Ferdinand arriva devant son ancienne capitale, avec neuf galères et une trentaine de caravelles espagnoles. A l'apparition de cette flotte, sur laquelle certains récits prétendent qu'on n'eût pu trouver cent hommes de guerre ou cent ducats, M. de Montpensier se porta sur divers points de la ville, précédé de l'épée royale, pour maintenir la population, avec l'aide du prince de Salerne, et exciter les Napolitains fidèles à prendre les armes. Ce jour-là encore, le peuple, mal préparé par les agents aragonais, ne bougea point[3], et, afin d'éviter le feu des châteaux qui commençaient à tirer, l'escadre aragonaise dut se retirer sous Ischia; mais, dès le matin suivant, Ferdinand débarqua à l'improviste sur les bords du Sebeto. Il pénétra sans peine dans la capitale par la porte du Marché. Aussi prompte alors à crier *Ferro*[4]*!* ou *Aragon!* que la veille elle l'avait été à acclamer le nom français, la foule fit un accueil enthousiaste à son ancien souverain[5], et, après qu'il eut accepté un repas au

1. Ischia avait repoussé jusque-là toutes les attaques des navires français.

2. Cherrier, tome II, p. 274 et s.; Sanudo, fol. 189, p. 501-503 de l'imprimé, etc.

3. Selon Sanudo, le peuple criait : *France! France!* Mais le vice-consul vénitien prétendit qu'on avait entendu *pianamente* quelques cris de : *Marco! Marco!* qui permettaient de croire que la domination vénitienne eût été acceptée plus volontiers que toute autre.

4. Cri adopté par les partisans de Ferdinand ou *Ferrand*.

5. Voyez les journaux de Notar Giacomo, p. 193, et de Giacomo Gallo, p. 14. Paul Jove (éd. Sauvage, p. 113-116) donne sur tous ces événe-

« siège » du Port, dans le logis de messer André de Gennaro, elle le mena prendre possession de Castel-Capuana. Ce palais était sans garnison, et Étienne de Vesc, qui s'y trouvait, eut à peine le temps, « moyennant l'aide de ses bons amis, » de se retirer au Château-Neuf[1]. Moins prompt ou moins heureux, le dauphinois Jean Rabot fut saisi dans son propre logis et emmené prisonnier, n'ayant « qu'un manteau, ses chausses et souliers, et un petit bonnet de nuit en sa tête[2]. » Tous les Français que la populace trouva dans les rues furent mis à mort, à l'exception de quelques-uns qui étaient habitués dans Naples depuis longtemps ; les palais des principaux partisans de Charles VIII, ceux des princes de Salerne et de Bisignano, du comte de Conza, furent saccagés, les registres des finances et de la justice brûlés. En vain M. de Montpensier et Yves d'Alègre, son lieutenant, entreprirent-ils, par des charges hardies, de franchir le cercle que l'insurrection formait autour de la garnison française : quand le jour revint, celle-ci ne possédait plus qu'une sorte de quadrilatère formé par les forteresses du Château-Neuf et du château de l'Œuf, la tour de Saint-Vincent, la redoute de Pizzo-Falcone, le monastère fortifié de Sainte-Croix, et enfin le château Saint-Elme[3]. La situation était donc à peu près celle des Aragonais au lendemain de l'entrée de Charles VIII dans Naples. Dans les provinces, presque toutes les populations arboraient la bannière d'Aragon : quelques jours s'étaient à peine écoulés, que

ments de longs et curieux détails, qui doivent avoir été recueillis de témoins oculaires. Cf. Cherrier, p. 274 et suiv.

1. *Mémoires de G. de Villeneuve,* p. 384. Sanudo, p. 517, d'après le rapport du cardinal Orsini au pape, dit : « Come Mons. di Belcher era intrato con li altri in Castelnuovo, si che non fu vero che Ferandino l'havesse ne le mane, come fo ditto. »

2. Il resta prisonnier pendant trois cent vingt-huit jours, et, délivré enfin grâce à l'intervention du cardinal de Saint-Séverin, il lui fallut deux mois pour rentrer en Dauphiné. Voyez sa requête au roi dans le recueil de Godefroy.

3. Sur ces forteresses, voir Paul Jove, éd. Sauvage, p. 72-73, les *Notizie di Napoli* du chanoine Celano (1692) et les bulletins publiés par M. de la Pilorgerie, p. 205 et 207. Une citadelle fut bâtie sur Pizzo-Falcone en 1661. Au milieu du siècle dernier, la tour Saint-Vincent existait encore, de même que celle des Carmes et que le château de Capuana.

déjà Ferdinand se trouvait maître de la Principauté et du pays de Labour, sauf Gaëte et Salerne, d'une partie de l'Abruzze, et de la Pouille, sauf Monte-Sant'Angelo et Tarente[1]. Enfin, Prosper Colonna abandonna les fleurs de lis, entraînant avec lui les trente villes que Charles lui avait données et les compagnies mises sous son commandement.

Le siège des châteaux de Naples commença immédiatement, et il fut poussé avec vigueur, d'abord par le marquis de Pescaire[2], puis par Prosper Colonna. Étroitement resserrée du côté de la terre et forcée de tenir son escadre (cinq navires, quatre galères légères, une galiote et un galion, selon Guichardin) à l'abri des effets de l'artillerie assiégeante, sous les murs des châteaux, la garnison française n'avait que des communications très rares et fort difficiles avec l'extérieur : plus d'une fois les Napolitains interceptèrent les lettres adressées de Rome ou de l'armée du roi Charles, soit à M. de Montpensier, soit à ses lieutenants[3], et les sorties tentées par terre ou par mer échouèrent toutes. Dans une de ces occasions, quelques Français s'étant avisés de monter sur un brigantin pour aller surprendre deux gros navires génois, *la Negrona* et *la Camilla*, qui venaient d'arriver en vue du port, les Italiens s'emparèrent du brigantin et y firent prisonniers, entre autres personnages de marque, le patron de la galère de M. de Beaucaire, celui de *l'Armada* et le trésorier de l'armée d'occupation[4]. Sur terre, après avoir essayé de maintenir leurs communications avec Piedigrotta d'une part et le Môle d'autre part, par les derrières du Château-Neuf, où

1. Voir, dans Sanudo, fol. 203, p. 519 de l'imprimé, une liste des terres rendues au roi Ferdinand.

2. Ce capitaine, père de celui qui acquit un si grand renom sous Charles-Quint, fut tué par un traître le 7 septembre, en essayant de s'introduire dans le monastère de Sainte-Croix. (Guichardin, liv. II, ch. xxxv; Giac. Gallo, p. 16, et Sanudo, fol. 235, p. 591 de l'imprimé.)

3. Voir, dans Sanudo, fol. 209 v° à 211, p. 534-536 de l'imprimé, la traduction en italien d'une lettre du cardinal de Saint-Denis et d'une autre de M. de Ligny, sur la bataille de Fornoue, cette dernière adressée à Guillaume de Villeneuve.

4. Sanudo, fol. 228 v°, p. 576 de l'imprimé; Guazzo, fol. 208, vers le 27 août. La flotte souffrit beaucoup du feu de l'artillerie royale pendant le reste du siège.

étaient les jardins du Roi, et par le monastère de Sainte-Croix, on entra en négociations avec les assiégeants. Ferdinand sut habilement cacher aux parlementaires français, Montpensier, Alègre, Beaucaire, Gracien de Guerre, le prince de Salerne, réunis sur une des galères aragonaises, que l'armée de d'Aubigny, de Précy et du prince de Bisignano, victorieuse à Eboli le 2 octobre, grossie par suite des vilains de la campagne, qui comptaient sur le pillage, et pourvue de toutes sortes de vivres et de bestiaux, s'avançait rapidement au secours de Naples. Réduites à un peu de pain et de vin et découragées surtout par le manque de nouvelles, les garnisons des forteresses n'eussent pu tenir plus longtemps[1]. Après de longues discussions[2], M. de Montpensier signa une capitulation, le dimanche 4 octobre. Il fut convenu[3] que, si Naples n'était dégagé avant deux mois par une armée suffisante, — c'est-à-dire « que l'exercite qui viendra soit tel qu'il puisse tenir camp devant et auprès de la cité de Naples, à un ou deux milles, par deux jours naturels ; pour deux ou trois navires clandestinement ou furtivement venants, il ne sera point réputé secours », — M. de Montpensier évacuerait le Château-Neuf et la tour Saint-Vincent, et ses troupes, vies et bagues sauves, seraient rapatriées en France. Les Français donnaient pour otages MM. d'Alègre, de la Marck, de Roquemartin et de Genlis, ou, en place de ce dernier, M. de Gemel ; ils furent envoyés à Ischia. De part et d'autre, assiégés et assiégeants devaient rester dans le *statu quo*. La ville fournirait chaque jour aux assiégés quatre quintaux de pain, sept bottes de vin bon et pur, six moutons pour les jours gras, du poisson, des œufs, du fromage et de l'huile pour les jours maigres. Les navires et galères ancrés entre les forteresses s'engageaient à ne pas mettre à la voile sans le consentement du roi Ferdinand, et ils en donnaient pour cautions le sieur de la Chapelle, le patron de *la Marie*, celui de *la Gabrielle*, ou bien

1. Commynes répète toujours que les châteaux et places furent perdus faute d'approvisionnements suffisants ; les secours leur manquèrent surtout.

2. P. Jove (éd. Sauvage, p. 148) fait un récit très animé de cette scène.

3. On trouvera le texte de la capitulation dans le ms. Brienne 14, fol. 125, et dans le ms. Dupuy 28, fol. 253.

leurs fils ou tous autres patrons. Pizzofalcone et le monastère de Sainte-Croix étaient déclarés neutres et remis aux mains des moines; le château de l'Œuf restait seul en dehors de la capitulation. Tous les sauf-conduits nécessaires seraient donnés pour que la nouvelle de cette trêve pût être rapidement transmise, par terre et par mer tout à la fois, au roi de France et à ses lieutenants en Calabre, en Pouille et dans l'Abruzze. Il était stipulé, en outre, que le butin enlevé aux marchands de Naples leur serait rendu, ou sa valeur remboursée, et les femmes restituées également[1].

Six jours plus tard, l'armée de secours arrivait aux portes de la ville, entraînant derrière elle une partie des populations. Convaincu que les châteaux allaient rompre la trêve et qu'il se trouverait ainsi pris entre deux feux, Ferdinand convoqua en toute hâte le peuple à Castel-Capuana, et lui tint ce langage : « Citadins, vous m'avez appelé et fait venir pour vous délivrer; j'ai donc recouvré cette terre. Si vous êtes contents que je sois votre roi, et si vous voulez être mes fidèles sujets, faites-le-moi connaître. Sinon, dites un mot, et je m'en irai à la grâce de Dieu. » Cette sorte d'éloquence réussissait toujours à Naples; les assistants répondirent d'une voix unanime : « Seigneur roi, le peuple entier décide de maintenir Votre Majesté, dussions-nous tous périr avec nos femmes et nos enfants. Mais il faut que Votre Majesté nous donne permission d'exterminer les gentilshommes du parti angevin; sinon, nous aurons toujours du grabuge[2]. » Pour satisfaire ses sujets, Ferdinand fit saisir et transporter à Ischia deux ou trois cents des principaux angevins, et il ordonna par ban public que tous les gentilshommes de ce parti sortissent de Naples dans la journée; mais leurs logis furent garantis du pillage. Arrêtés et mis à la question, quelques-uns d'entre eux avouèrent que leur parti avait eu des intelligences avec le dehors, et que même on avait préparé un souterrain pour introduire les troupes françaises.

Le samedi 10 octobre, six mille hommes de l'armée que con-

1. Sanudo, fol. 259, p. 631 de l'imprimé, la *Chronique de Notar Giacomo*, p. 196, celle de *Giacomo Gallo*, p. 16, et Guazzo, fol. 229 v°.
2. *Garbugli* (Sanudo, fol. 239 v°, p. 682).

duisaient Précy et le prince de Bisignano pénétrèrent jusqu'au faubourg de Chiaïa, croyant sans peine ravitailler les positions de M. de Montpensier; mais Prosper Colonna eut le temps d'armer une partie des Napolitains, et Précy, instruit d'ailleurs de la capitulation du 4, résolut, le soir même, de faire retraite plutôt que d'être exposé à un mouvement tournant. Victuailles, bestiaux et artillerie furent abandonnés, et, partie en traversant la longue voûte de Piedigrotta, partie en gravissant les montagnes volcaniques sous lesquelles ce passage est ouvert, les Français se rejetèrent dans la campagne, où ils saccagèrent tout, puis firent une halte à Sarno, et de là allèrent prendre leurs quartiers d'hiver à Ariano. Dans cette retraite, un certain nombre d'entre eux avaient été faits prisonniers par la cavalerie aragonaise : selon les chroniqueurs napolitains, on les vendit sur le marché de Naples, comme des têtes de bétail, à deux ou trois ducats l'un dans l'autre[1].

A. B.

(*A suivre.*)

1. Sur cette affaire de Chiaïa, voir Guichardin, liv. II, ch. XXXVII, Paul Jove, p. 151 et suivantes, et Cherrier, tome II, p. 325-327.

DOCUMENTS

RELATIFS A LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI ET AU TRÉSOR DES CHARTES.

Lettres de M. de Saint-Florentin, secrétaire d'État de la Maison du Roi.

I.

A MM. Clairambault et Lancelot.

A Compiègne, le 12 août 1736.

Le sieur Driot, avocat au parlement et procureur fiscal de la justice temporelle de l'église de Beauvais, a, Messieurs, remis au Roi le contrat de mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, la bulle de dispense de ce mariage donnée par le pape Innocent VIII, la fulmination de cette bulle par le vicaire général de l'archevêché de Tours, et le *vidimus* de l'official de la même église. Je vous envoie toutes ces pièces. S. M. souhaite que vous les examiniez, afin que vous puissiez, si vous n'y trouvez rien de douteux, donner votre certificat en forme pour justifier de leur authenticité. Comme il y a plusieurs auteurs qui ne sont pas absolument d'accord sur ces titres, et entre autres Philippe de Commines, sur ce qui regarde la fulmination de la dispense, il sera nécessaire que vous fassiez à ce sujet une dissertation qu'on fera insérer dans les journaux historiques, qui servira à éclaircir ce point de l'histoire. Je vous suis toujours, Messieurs, entièrement dévoué.

(Arch. nationales, O[1] 382, p. 318.)

II.

A M. L'ABBÉ BIGNON.

A Versailles, le 14 janvier 1738.

Quoique je n'entende point encore, Monsieur, parler des deux premiers volumes du catalogue des livres de la Bibliothèque du Roi, je suis persuadé qu'on y travaille avec assiduité et qu'on se met en état de les faire paroître dans les six premiers mois de cette année. Mais, comme on ne doit pas perdre de vue les trois. et quatrième volumes, et que vous savez qu'il y a des imprimés manuscrits répandus dans les dépôts des généalogies et des estampes, il me paroît que ces livres doivent être portés dans le catalogue afin qu'il soit complet. Je vous supplie de me marquer ce que vous en pensez. Peut-être avez-vous déjà donné vos ordres à ce sujet; mais, si cela vous avoit échappé, je crois que vous jugerez à propos d'ordonner à MM. Sevin et Sallier de comprendre ces livres dans le catalogue suivant la classe qu'ils y doivent occuper comme faisant partie de la Bibliothèque, et, lorsqu'ils en auront extrait les titres, il me semble convenable que ces livres soient remis dans leurs dépôts particuliers, pour être à la garde de ceux qui en sont chargés. Je vous serai très obligé de me marquer le parti que vous aurez jugé à propos de prendre sur cet objet. Vous connoissez les sentiments qui m'attachent inviolablement à vous, Monsieur.

(Arch. nationales, O[1] 383, p. 13.)

III.

AU CONTRÔLEUR GÉNÉRAL.

A Versailles, le 9 février 1738.

M. le Procureur général m'écrit, Monsieur, qu'il a vu, il y a vingt ans, une pièce originale en parchemin intitulée : *Collatio cleri gallicani Constanciæ ad concilium congregati super abusus quibus ecclesia gallicana opprimebatur*, et observe que cette pièce, qu'il seroit très important de déposer à la Bibliothèque du Roi ou au Trésor des chartes, étoit dans le cabinet de feu M. Mallet. Je

suis persuadé que, si vous jugez à propos de la demander à sa famille, elle ne vous refuseroit pas de céder cette pièce au Roi. En ce cas, il seroit nécessaire que vous eussiez la bonté de régler les conditions. Lorsqu'on l'auroit, on examineroit s'il seroit plus convenable de la remettre à la Bibliothèque du Roi ou au Trésor des chartes. J'ai l'honneur d'être, etc.

(Arch. nationales, O[1] 383, p. 42.)

IV.

A M. L'ABBÉ BIGNON.

A Versailles, le 14 décembre 1738.

Il paroît avantageux, Monsieur, que les recueils qui se trouvent dans le cabinet de M. Godefroy ne soient point dissipés; mais, avant d'en proposer au Roi l'acquisition, il seroit nécessaire que vous voulussiez bien faire examiner plus particulièrement l'utilité dont ils peuvent être, et si on n'a point à la Bibliothèque une partie de ce qu'ils contiennent. Je crois aussi qu'il faudroit savoir si la famille est dans le dessein de vendre ces recueils, et à peu près ce qu'elle espère en tirer. Je vous embrasse.

(Arch. nationales, O[1] 383, p. 360.)

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA SECONDE PARTIE

DE L'ANNUAIRE-BULLETIN

DE L'ANNÉE 1881.

L'entrevue d'Ardres (1396), document communiqué par M. P. Meyer et annoté par MM. Meyer et S. Luce, 209.

Semblançay et la surintendance des finances; suivi d'une liste chronologique des surintendants et contrôleurs généraux des finances depuis François Ier jusqu'à la Révolution, par M. A. de Boislisle, 225.

Notice biographique et historique sur Étienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire, par M. A. de Boislisle (quatrième article), 275.

Documents relatifs à la Bibliothèque du Roi et au Trésor des chartes (1736-1738), 317.

Errata.

Page 73, n° 1942. Lisez : Bézuel d'Esneval.
Page 137, n° 1948. Lisez : H. de Terrebasse.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

APR 5 - 1955